

SOUVENIRS
DE
LA PETITE ET DE LA GRANDE
ROQUETTE

RECUELLIS DE DIFFÉRENTS CÔTÉS ET MIS EN ORDRE PAR

L'ABBÉ MOREAU

successeur de

L'ABBÉ CROZES

ANCIEN AUMÔNIER DE LA ROQUETTE

Avec un portrait de l'abbé Crozes et plusieurs fac-simile

TOME SECOND

SIXIÈME ÉDITION



PARIS

JULES ROUFF ET C^{ie}, ÉDITEURS

14, CLOÎTRE SAINT-HONORÉ, 14

SOUVENIRS

DE LA PETITE ET DE LA GRANDE

ROQUETTE

7779-2

SOUVENIRS
DE
LA PETITE ET DE LA GRANDE
ROQUETTE

RECUELLIS DE DIFFÉRENTS CÔTÉS ET MIS EN ORDRE PAR

L'ABBÉ MOREAU

successeur de

L'ABBÉ CROZES

ANCIEN AUMÔNIER DE LA ROQUETTE

Avec un portrait de l'abbé Crozes et plusieurs fac-simile



TOME SECOND



PARIS

JULES ROUFF ET C^{ie}, ÉDITEURS

14, CLOÎTRE SAINT-HONORÉ, 14

Tous droits réservés

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES COINS

DU MONDE DE LA GRANDE-ROQUETTE

- I. — *Scènes d'intérieur* : Les castes. — Leur origine. — Le vicomte. — Le bourgeois. — Gavroche. — Douze journalistes à la Grande-Roquette. — Un dîner au *Palais-Royal*. — Les finesses de Bayet. — L'escroquerie au départ. — Un banquier italien. — Une soirée au *Palais-Royal*. — Haydn, Mozart, Balzac.
- II. — *La couronne de buis bénit* : L'arrivée des « grands criminels » à la Grande-Roquette. — Chadenas. — « Mousse » de La Villette. — La touffe de buis. — *Lasciate ogni speranza*. — Le brigadier L... — L'émeute. — Le châtiment. — Grâce ! — L'« Avocat » en mars 1884. — « Sa couronne. » — L'oubli !
- III. — *Le personnel de la Grande-Roquette jugé par un ancien détenu* : Le brigadier. — Le sous-brigadier. — Le guichetier. — Le greffier. — Les gardiens. — Le directeur.

I. — SCÈNES D'INTÉRIEUR

Comme la société, la Grande-Roquette a son aristocratie, sa bourgeoisie, ses parias.

Les détenus forment des groupes très distincts.

Voulez-vous les reconnaître ?

Écoutez les conversations :

« — Avez-vous déjeuné, cher vicomte ?

« — Vous avez mangé, monsieur Bonnet ?

« — T'as croustillé, Bibi ?

Ton guindé.

Bonhomie.

Air gouaillieur.

Posé.

Crédulité.

Scepticisme.

Outre le classement par castes, le classement par peines :

Travaux forcés.

Réclusion.

Centrale.

Petites peines.

Les jours de parloir, toutes ces classes disparaissent devant deux autres classes bien distinctes :

Ceux qui sont assistés.

Ceux qui ne le sont pas.

Je ne parle pas de ceux que l'on vient *seulement* voir.

Ce jour-là, les castes se rapprochent.

Les rangs s'oublent.

Le vicomte se rapproche du bourgeois et le flatte.

Le bourgeois, rouge d'orgueil, le laisse faire.

Gavroche se moque des deux.

La fierté du vicomte l'ayant empêché de faire connaître sa position, il ne reçoit pas de visites.

Il ne paraît pourtant pas fier.

Le bourgeois, quoique absent, est toujours le chef de la famille.

Il a dit à sa femme de venir le voir.

Elle viendra.

Elle apportera des vivres en abondance.

Heureux vicomte !

Gavroche est dans l'incertitude.

Il se console pourtant.

Si l'on ne peut venir le voir, il aura une lettre, un mandat.

« — La baronne (1) n'a jamais manqué.

« — La frangine (2) travaille dans le faubourg et mange chez le bistro (3); mais le père rentre souvent pour déjeuner, comprends-tu ? Alors la mère ne peut s'absenter. Mais, si elle ne vient pas, j'aurai une lettre. »

Après le parloir, le vicomte et le bourgeois se mettent à table.

Toto croustille chez Bibi.

Tout le monde est content.

Les parias sont ceux que l'on n'invite pas.

Puis les groupes se reforment.

Le vicomte abandonne le bourgeois.

Celui-ci, furieux, jure de ne plus s'y laisser prendre.

Il compte sans l'orgueil.

Toto est reconnaissant pour Bibi.

Le sujet des conversations est partout le même :

Crimes commis.

Crimes à commettre.

Pas de milieu.

« Les voleurs, a écrit Victor Hugo (4), ne s'interrompent pas parce qu'ils sont entre les mains de la justice. On ne se gêne point pour si peu. Être en prison pour un

(1) La mère.

(2) La sœur.

(3) Le marchand de vin.

(4) *Les Misérables*. 4^e partie, livre II, chap. II.

crime n'empêche pas de commencer un autre crime. Ce sont des artistes qui ont un tableau au Salon et qui n'en travaillent pas moins à une nouvelle œuvre dans leur atelier. »

L'estime est en raison directe de la grandeur de la faute ou de l'audace du criminel. Parfois, en raison de la peine à subir.

« — Un tel ? Un garçon, va ! Il met en dedans la porte d'un bijoutier. Le patron tombe dessus. Il lui refile un coup de sillon (1) et se fait la paire (2). Douze de durs (3). C'est sa femme qui l'a vendu. »

— La tante !

Que dire des professions ? Chacun veut être ce qu'il n'est pas. L'amour-propre est haut coté.

Le vicomte vendait des contremarques dans un théâtre quelconque.

Le journaliste livrait à la publicité des cartes transparentes. Que de fois la police l'a poursuivi sous les voûtes des magasins du Louvre !

Tel garçon de café se dit bookmaker.

Tel qui faisait des adresses chez Bonnard-Bidault à quarante sous par jour se prétend caissier au Crédit Lyonnais.

Et cætera.

La profession la plus recherchée est celle de journaliste. En février 1884, la Grande-Roquette comptait douze prétendus journalistes. Un treizième se présente. Les douze autres disparaissent. Le dernier arrivé avait

(1) Il donne un coup de couteau.

(2) Se sauve.

(3) Douze ans de travaux forcés.

montré tant d'aplomb, s'était présenté si hardiment que les confrères avaient eu peur.

.....

Chaque classe prend ses repas dans un quartier spécial.

Celui qui a de l'argent mange au *Palais-Royal*.

Gavroche habite la *Courtille*.

Le bourgeois partout.

Le *Palais-Royal* méprise la *Courtille*.

La *Courtille* blague le *Palais-Royal*.

De là, haine.

« — N'allez pas à la *Courtille*, mon cher ami, vous n'y trouvez que des souteneurs, des voleurs de bas étage, des voyous. Ce n'est pas votre place. »

« — De quoi ? Tu vas au *Palais* ? T'as donc envie de te faire raboter ta boule (1) ? C'est une bande d'escrocs qui, crevant de faim dehors, ne rêvent qu'à estamper (2) quelqu'un. »

La *Courtille* a raison

.....

.....

L'escroquerie se pratique sur une large échelle au *Palais-Royal*.

La basse escroquerie, entendons-nous. Un morceau de pain blanc. Une bouchée de viande. Une pièce de vingt sous.

Quels trésors de ruse on voit déployer pour arriver au but !

C'est étonnant.

Un fait :

(1) Ton pain.

(2) Escroquer.

Un détenu, nommé Bayet, possédait pour toute fortune une somme de cinq francs.

Il faut la faire produire. Comment ?

Bayet n'est guère embarrassé.

Observateur profond, il se met à l'œuvre.

Il a remarqué que ceux qui reçoivent des mandats-poste d'une valeur un peu élevée sont, en général, sans ressources, lors de l'arrivée du mandat.

Bayet saura en tirer profit.

Placé près du vaguemestre lors de la distribution des lettres, il regarde attentivement. Les lettres portent au crayon rouge le chiffre des valeurs qu'elles contiennent.

Bonne affaire pour Bayet. Il dévisage le destinataire. Il le reconnaîtra.

Bayet a des manières onctueuses, patelines, une voix douce, des gestes doux. Un véritable négociateur. Impassible. Sérieux. Plein de bon sens. Une démarche qu'enverrait Tartufe.

Il s'approche de la victime. La conversation s'engage.

Bayet a vite saisi le côté faible de son homme. Il n'attaque pas, il laisse venir.

Le malheureux fume, et n'a pas de tabac.

Bayet offre sa blague.

Il a bon appétit et n'a plus de pain.

Bayet offre le sien.

Il en achètera au besoin.

Le client est un raffiné. Il aime le vin.

Les affaires n'en marcheront que mieux.

« — Voulez-vous accepter une gobette ? dit Bayet.

« — Mais... monsieur, vous êtes trop bon... Je suis confus... Enfin, j'accepte, mais à charge de revanche. J'ai reçu un mandat et samedi j'aurai de l'argent. En ce moment, je suis sans le sou. »

« — Comment, vous avez un mandat et vous demeurerez sans argent ? Pourquoi n'en empruntez-vous pas ? »

« — Je connais peu de monde. Je crains un refus.

« — Vous êtes un farceur, dit Bayet. Voulez-vous me laisser négocier cette affaire ? Je suis avantageusement connu. Je trouverai ce dont vous avez besoin. Combien voulez-vous ?

« — Vous êtes vraiment trop bon, je ne sais si je dois...

« — Combien voulez-vous ? répète le tentateur.

« — Mais il me semble que... 2 ou 3 francs...

« — Affaire entendue, attendez-moi cinq minutes.

Bayet s'éloigne. Il fait semblant de causer à plusieurs personnes. Il tire, en cachette, trois pièces blanches de sa poche. Deux minutes après, il a rejoint son client.

« — Voilà, lui dit-il, pas plus difficile que cela.

Il lui donne l'argent. On se frotte les mains. Bayet a réussi. Tout le monde est content.

Les remerciements se traduisent à la Roquette par des offres de vin, de pain, etc.

On souffre tant !

Le client ne peut faire autrement que d'inviter Bayet.

C'est un homme qui semble si bon !

Si serviable !

On dépense ensemble les 3 francs.

Le samedi, on rembourse l'emprunt.

On dépense le reste du mandat.

Bayet a profité de 10 francs de dépenses et a toujours son argent en poche.

Croyez-vous que le placement ne soit pas avantageux ?

Ceci, c'est de l'escroquerie raffinée.

Le *Palais-Royal* s'offre souvent des spécimens d'escroquerie plus brusque.

Un genre fort usité, c'est l'*escroquerie au départ*.

Bien simple, celle-là. Toujours bonne. Il y a tant d'idiots!

« — Mon cher ami, je sors dans deux ou trois jours. J'ai 50 francs déposés au greffe. Je suis sans le sou. Seriez-vous assez bon de m'avancer 2 ou 3 francs? En sortant je vous laisserai 5 francs au greffe. Vous me rendriez grand service. »

Il est rare que l'on échoue.

Au départ l'emprunteur oublie son créancier.

Mais avant de partir il a fait bombance avec les amis.

Cette escroquerie ne dépasse guère 1 ou 2 francs.

Un nom resté célèbre dans ce genre est celui de B..... del Rioblanco.

Un journaliste, ma foi! Un vrai, celui-là. Du moins, il le disait. Il réussit avant son départ, à escroquer 10 francs.

Pour se faire une idée de l'importance de cette somme, on doit savoir qu'un détenu ne peut recevoir que 5 francs par semaine d'argent à la main.

Mais le roi de ces escrocs est, sans contredit, certain banquier italien qui, passant à la Roquette pour aller en centrale, trouva le moyen d'emprunter 35 francs à la même personne!

Son nom est immortel.

.....

 Les habitués du *Palais-Royal* s'y réunissent ordinairement au moment des repas.

On y passe l'heure de la récréation.

On cause. Non pas de crimes, par exemple. Du moins rarement.

Science, littérature, musique, philosophie.

Parfois les plus hautes questions sont traitées avec un aplomb!.....

Un bonhomme qui fait des calculs chez un architecte à dix sous de l'heure se charge de la question scientifique.

La littérature est traitée par un poète qui fait des alexandrins de quatorze pieds.

« — Mais, monsieur, il me semble que vous vous écarterez des règles. La mesure du vers n'est pas gardée, l'hémistiche ne se présente pas bien!....

« — Ah! dame! je ne connais pas les règles de la prosodie, moi! Je fais des vers comme je sais! »

Il n'y a qu'à s'incliner.

Haydn et Mozart bondiraient dans leur cercueil s'ils pouvaient entendre les appréciations artistiques du maître de chant à la chapelle. Ancien choriste, peut-être même simple figurant, il traite les maîtres avec une désinvolture sans pareille.

Quant à la philosophie, imaginez-vous ce que peut être une conversation de ce genre entre idiots.

C'est une véritable comédie.

Balzac aurait dû venir à la Grande-Roquette.

II. — LA COURONNE DE BUIS BÉNIT

Au commencement de mars 1884, une voiture cellulaire transférait plusieurs condamnés de la Conciergerie à la Grande-Roquette.

Un de ces hommes s'appelait Chadenas

Son surnom « L'Avocat. »

Travaux forcés.

Huit ans.

Vol avec effraction.

Imberbe encore, il paraissait à peine dix-neuf ans.

C'était, en effet, son âge.

Je trouve son portrait, tracé par Victor Hugo sous les traits de Montparnasse (1). « Montparnasse était un enfant : moins de vingt ans, un joli visage, ses lèvres ressemblaient à des cerises, de charmants cheveux noirs, la clarté du printemps dans les yeux. Il avait tous les vices et aspirait à tous les crimes. La digestion du mal le mettait en appétit du pire. C'était le gamin devenu voyou, et le voyou devenu escarpe. Il était gentil, efféminé, gracieux, robuste, mou, féroce. Il vivait de voler violemment. Sa redingote était de la meilleure coupe, mais râpée. Montparnasse, c'était une gravure de modes ayant de la misère et commettant tous les crimes.

« La cause de tous les attentats de cet adolescent était d'être bien mis. La première grisette qui lui avait dit : « Tu es beau ! » lui avait jeté la tache de ténèbres dans

(1) *Les Misérables*, 3^e partie, livre II, chap. III.

le cœur et avait fait un Caïn de cet Abel. Se trouvant joli, il avait voulu être élégant ; or, la première élégance, c'est l'oisiveté ; l'oisiveté d'un pauvre, c'est le crime.

« A dix-huit ans, il avait déjà plusieurs cadavres derrière lui... Frisé, pommadé, pincé à la taille, des hanches de femme, un buste d'officier prussien, le murmure d'admiration des filles du boulevard autour de lui, la cravate savamment nouée, son casse-tête dans sa poche, une fleur à sa boutonnière, tel était ce mirli-flore du sépulcre. »

Malgré la gravité de sa position, la figure de Chadenas était souriante, sa conversation joyeuse. Il connaissait déjà « *La Grande*. » Trois condamnations antérieures. C'était un *garçon*. Il paraissait tout joyeux de revenir à la Grande-Roquette. Il allait revoir les amis, les anciennes connaissances. Il allait faire partie de cette triste catégorie de « *grands condamnés* », dont il avait autrefois bien souvent envié les hauts faits.

Il était surtout content de quitter Mazas. Six mois de prévention ! C'est long. Surtout à dix-neuf ans. En outre, c'était sa première étape vers le bagne.

Le bagne !

L'aimant irrésistible qui attire le criminel.

Le bagne !

L'Avocat est presque heureux !

Pauvre garçon !!!

En arrivant à la Roquette, *L'Avocat* a trouvé des amis. On se reconnaît. On se félicite. On s'encourage.

« — Quel âge as-tu ?

« — Dix-neuf ans ?

« — C'est toi qui mettras la couronne le jour des Rameaux. »

« — Je m'en doutais. C'est « *Mousse* » de La Villette, qui l'a mise l'année dernière. »

Et les yeux se portaient vers une touffe de buis bénit que le vent balançait au haut d'une longue tige en fer carrée, dont le bout recourbé en forme de potence supportait le réverbère placé au milieu de la cour.

La touffe de buis était autrefois une couronne.

Tous les ans, on la change le jour des Rameaux. Le plus jeune des condamnés aux travaux forcés est chargé de la mission périlleuse de grimper à la tige de fer pour l'y attacher.

C'est jour de fête pour les *Travaux*.

Après le placement de la couronne, on fait la quête. Tout le monde donne : le directeur, l'aumônier, le brigadier, le sous-brigadier. La meilleure recette est celle opérée parmi les détenus.

Avec le produit de la quête, la gobette.

Après la gobette la croustille.

Une vraie noce, quoi !

Pauvres fous ! !

Buvez ! mangez ! riez !

L'heure approche où le sourire quittera vos lèvres.

Ce sera pour toujours.

Buvez ! mangez ! riez !

C'est le souper des funérailles.

.....
Le bagne ! ! !

Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate.

.....
.....
.....
D'où vient cette tradition de la couronne de buis bénit ?

Pourquoi les travaux forcés sont-ils chargés de placer de cette couronne ?

Pourquoi cette quête qui semble un droit ?

Voici la légende (1) :

C'était en 18.... La Grande-Roquette était régie par une main de fer. Celle du brigadier L.... La moindre infraction au règlement entraînait une punition.

Une punition sévère.

La privation de cantine, le pain sec étaient inconnus.

A peine parlait-on de cachot.

La camisole ! Toujours la camisole. La camisole de force. Non pas la camisole de force, moyen de répression, mais la camisole instrument de torture :

Les bras violemment ramenés derrière le dos sont hissés à la hauteur des épaules.

Les os craquent.

La circulation du sang est interrompue.

Quelque chose dans le genre de la crapaudine, mais plus terrible. Cela existait en 18.... Cela existe encore.

Après la camisole, les coups. Avec les coups, les injures.

Les détenus étaient exaspérés.

Une sourde colère montait doucement aux cœurs. On

(1) Voici la vérité :

Il y a quinze ou vingt ans, un brigadier du nom de L..., aujourd'hui brigadier à la prison de ..., faillit être la victime de la brutalité des forçats, et allait être pendu au réverbère qui s'élève au centre du préau. Déjà il se balançait dans les airs, lorsqu'une jeune fille, qui se trouvait chez le Directeur, ouvrit subitement la fenêtre et cria : « Grâce ! » Les forçats, stupéfaits, dépendirent le malheureux L.

La pendaison de leurs gardiens est d'ailleurs une de leurs joyusetés. Dernièrement, je les entendais menacer le sous-brigadier de lui infliger ce châtement, s'il ne se départissait pas de sa sévérité.

entendait des menaces. Le sourd grondement qui précède la tempête.

Que va-t-il arriver ?

Les punitions continuent.

Les injustices augmentent.

La colère redouble.

Malheur au jour où elle éclatera !

Elle sera terrible, sanglante.

Il y a environ une vingtaine d'hommes condamnés aux travaux forcés sur la cour.

Ils se sont mis à la tête du mouvement. Se sentant perdus, ils n'ont plus rien à craindre.

Malheur à vous !

Le vase est plein.

La coupe de l'injustice est sur le point de déborder.

S'il en tombe une goutte, ce sera le signal.

Malheur à vous !

Avertissement inutile. La main de fer du tyran s'ap-
pesantit de plus en plus.

Malheureux !!

Prends garde !

N'entends-tu pas les cris de fureur qui s'échappent de toutes ces poitrines oppressées de vengeance ?

Prends garde !

Le réverbère placé au milieu de la cour vient d'être descendu. Un nœud coulant attend une victime.

Prends garde !

Il est trop tard. L'heure de la vengeance a sonné.

« — Grâce !... Grâce !... »

« — As-tu fait grâce aux malheureux dont tu savou-
rais les tortures ? »

« — Recueilles-toi et prie. »

« — Grâce pour ma femme ! »

« — Grâce pour mes enfants ! »

« — Penses-tu que tes victimes n'avaient pas de mères ? »

« — Crois-tu qu'elles te pardonneraient les larmes de rage que tu leur as fait verser ? »

« — Recueilles-toi et prie. »

« — Voici ta dernière heure. »

« — Pas de pitié pour toi !... »

La corde se tend sous le poids d'une masse inerte !

« — Hurrah ! hurrah ! »

La vengeance sera complète.

Silence !

Une porte vient de s'ouvrir livrant passage à une fraîche jeune fille. Une enfant, une fleur.

« — Miséricorde ! »

Comment sa faible voix a-t-elle pu couvrir les hurlements de ces forcés ?

Les rangs s'ouvrent. La corde redescend sa victime. Un seul appel a suffi.

« — Hurrah ! cette fois. »

« — Hurrah ! pour l'innocence qui vient de dompter le crime. »

« — Hurrah ! pour l'enfant qui s'avance, faisant aux détenus placés sur son passage l'aumône d'un sourire. Un sourire d'ange. Un sourire de pardon. Un sourire de reconnaissance. »

Radieuse, elle arrive près du patient. Ses débiles mains dénouent le nœud fatal. Le corps retombe inerte. Ce n'est qu'un évanouissement.

« — De l'eau, s'il vous plaît, » s'écrie-t-elle.

Cent détenus se précipitent.

Qui en rapporte dans ses mains, qui dans une gamelle.
Où sont ces tigres qui voulaient assouvir leur haine
dans le sang de la victime?

On épie sur les traits du malheureux le moindre signe de vie.

« — Il respire, mademoiselle. »

« — Il ouvre les yeux. »

« — Il est sauvé. »

Tout le monde est heureux.

Hurrah!

Le sourire de l'enfant avait été le gage du pardon qu'obtiennent les coupables.

La couronne de buis béni rappelle chaque jour aux malheureux qui viennent à la Grande-Roquette que la miséricorde de Dieu est infinie.

Voilà la légende.

.....
Voici ce qui se passa en 1884, le jour des Rameaux.
L'*Avocat* était désigné par son âge pour placer la couronne.

Fier, il était allé trouver l'aumônier, l'avait prié de lui procurer une couronne et de la bénir.

Le jour approche.

L'*Avocat* est bien heureux!

A peine descendu des dortoirs, il rôde autour de la chapelle.

Il parle au sacristain.

Il tient à s'assurer que sa couronne est bien là!

« — Ma couronne », disait-il avec une âcre volupté.

L'aumônier tarde bien à venir!

Le placement de la couronne n'a lieu qu'après la messe.

Que le temps est long!

La soupe.

La cantine.

La promenade.

Enfin, voici la messe.

Après le saint sacrifice, l'aumônier, dans une courte allocution, « rappelle aux détenus la branche de buis béni que l'on voit dans presque tous les foyers.

L'image de la famille se déroule sous les yeux des pauvres condamnés.

Ils revoient le passé avec ses joies d'enfant, avec ses saintes affections, ses espérances d'avenir.

La mère, grave et debout, leur montre du doigt la route qu'ils doivent suivre.

Hélas! pourquoi n'ont-ils pas écouté ses maternels conseils?

Chaque détenu recevra, à la sortie de la chapelle, une branche de buis béni.

Il la placera dans sa cellule.

Il la gardera.

Elle l'aidera à supporter ses peines.

Elle le soutiendra dans ses résolutions.

Car il veut revoir sa famille.

Et le buis béni est la sauvegarde du foyer. »

.....
On sort de la chapelle.

Le moment tant attendu est enfin arrivé.

L'*Avocat* tient enfin sa couronne.

En quelques pas, il est au pied de la tige de fer, au sommet de laquelle il doit l'attacher.

Agile, il grimpe, s'aidant des pieds et des mains.

Il arrive au sommet.

Il s'installe commodément et attache la couronne.

Solidement, je le jure.

Elle ne tombera pas.

Puis il promène un regard fier sur les détenus qui sont dans la cour.

Il est au comble de ses vœux !

Pauvre garçon !

Pauvres mères ! Serrez contre vos poitrines l'enfant à qui vous venez de donner le jour ! Servez-lui de bouclier ! Écartez avec soin les ronces du sentier ! Enlevez les pierres du chemin !

Pauvres mères !

Qui sait si, dans quelques années, le petit être à qui vous donnez le lait et la vie ne grimpera pas au porte-réverbère de la Grande-Roquette, pour y attacher la couronne de buis béni ?

Qui sait si celui pour qui vous donneriez votre vie ne promènera pas sur ses codétenus le regard vainqueur que l'*Avocat* jette aujourd'hui du haut de sa tige de fer ?

Pauvres mères !

L'*Avocat* est descendu. La quête commence. Les autorités d'abord, les détenus ensuite.

Le montant est partagé entre les condamnés aux travaux forcés. Un seul s'y refuse. Blin, qui se cache dans un coin.

Ils ne sont que quatre ou cinq, cette année.

La journée s'achève.

Le vent balance doucement la couronne, gage de paix, en face de la croix, gage de rédemption.

Regardez-la souvent.

Sa vue fait du bien.

Elle dit aux gardiens : « — N'imites pas L.

« — Soyez doux, bons, éléments. »

Elle dit aux condamnés : « — Supportez vos peines avec courage. Repentez-vous. Le repentir est égal à l'innocence aux yeux de Dieu. »

L'année prochaine, on placera une autre couronne.

On se rappellera le nom de l'*Avocat*.

Après cette couronne, une autre !

Puis l'oubli !...

Lasciate ogni speranza !...

III. — LE PERSONNEL DE LA GRANDE-ROQUETTE

JUGÉ PAR UN ANCIEN DÉTENU

Un ami, qui a retrouvé cette boutade dans les papiers de l'un de mes prédécesseurs, dans ceux de l'abbé Hugon, je crois, me l'envoie pour que je lui donne une place dans ces *Souvenirs*. J'ai longtemps hésité. Un haut fonctionnaire, auquel j'ai fait part de mes scrupules, les a levés en riant : « Vous ne voyez donc pas que c'est une caricature ? Quel est l'homme d'esprit qui pourrait s'en fâcher ? »

LE BRIGADIER

Le vrai directeur de la Grande-Roquette, c'est le brigadier.

Un rude gaillard !

Au moral comme au physique.

Si l'homme se mesure au pied,
Certes, monsieur le brigadier
Est un grand homme.
Voyez quel sévère maintien !
Quel œil ! quel bec ! C'est un gardien
Fort... drôle, en somme.

Près de six pieds !

Un peu vûté peut-être.

Mais ce n'est pas un défaut.

Deux yeux gris et ronds roulant sans cesse dans leur orbite.

Des cheveux en broussaille.

Un nez ayant des tendances à devenir aquilin.

Une bouche aux lèvres fortement arquées, que surmonte une moustache hérissée comme une cuirasse de porc-épic.

Quand, par hasard, elles ébauchent un sourire, on a froid.

La voix est perçante, brève.

Elle pourrait plaire.

Quelque chose dans le genre du grassement des enfants du faubourg.

La parole est facile, saccadée.

Les phrases sont souvent les mêmes, mais dame ! on n'est pas Cicéron pour être brigadier à la Grande-Roquette.

Et puis !

Cela n'empêche pas d'avoir du cœur !

Nous avons tous connu bien des personnes charmantes, et cela ne les empêchait pas de faire des Saint-Barthélemy effrayantes dans la syntaxe.

Du reste, aimant tant ses détenus !

Un vrai père de famille !

Punissant peut-être un peu sévèrement, mais l'intérêt des condamnés ne le guide-t-il pas ?

Qui aime bien châtie bien !

Il doit les aimer rudement !

Outre cela, roublard comme pas un !

Il en a tant vu !

Et indulgent !

Et juste !

Croiriez-vous que, malgré ces qualités, il y a des gaillards qui grommellent tout bas et lui jettent des yeux furibonds ?

Il y a des mauvaises têtes partout.

Partout il y a des gens qui ne sont jamais contents.

Une autre qualité : Infatigable.

Du réveil à l'heure du coucher, il est partout.

Toujours le même.

Aux ateliers, à la promenade, partout son œil gris se rive au détenu.

Partout retentit le son de sa voix aigrefine.

Ne négligeant pas les paternels conseils.

Oh ! pour cela, non !

« — Vous devez comprendre, mes amis, que ce que je vous en dis ce n'est pas pour moi.

« Je vous parle en père de famille.

« Croyez-vous que cela me fasse plaisir d'être obligé de vous punir ?

« Vous ne le pensez pas.

« Je vous préviens d'une chose :

« Vous n'êtes plus ici à Mazas ni à la Préfecture.

« Là-bas, on fait ce qu'on veut.

« Ici, non.

« Le premier que je pince à enfreindre le règlement aura affaire à moi.

« Pas de rémission.

« Et vous savez que je m'en charge.

« Je ne vous raterai pas.

« Vous êtes prévenus.

« Si vous êtes pris, *tant pis pour votre c...*

« C'est à vous à faire attention. »

Tout cela dit d'un ton paterne, doux !

Peut-on mieux parler ?

Les détenus ne sont-ils pas bien prévenus ?

Et peut-on s'en prendre au brigadier si l'un d'eux encourt une punition ?

Non, certainement.

Un détenu lui est amené pour avoir causé à l'atelier ?

Écoutez ce qu'il lui dit :

« — Vous savez que c'est défendu de causer à l'atelier, et vous vous amusez à le faire ? Vous connaissez pourtant bien le règlement de la maison. Voilà neuf mois que vous êtes ici. Vous n'avez aucune excuse. Mettez-le au cachot. S'il bronche, la camisole. Allez. »

Bon surtout pour ses gardiens.

« — Je sais que dans tel atelier on fait du tapage. Pourtant je ne vois personne de puni. Cela ne peut durer. Le premier que vous pincerez, amenez-le moi. Si vous le ratez, je ne vous raterai pas. Pas d'observations. Quand je donne des ordres, on m'écoute. Quand je vous questionnerai, vous me répondrez. »

Accompagnement de gestes.

Un rude gaillard.

Dès qu'il approche, les têtes se découvrent, les conversations s'arrêtent.

On le respecte tant !

Et pourtant, je répète que, malgré cette douceur de manières, malgré cette indulgence, il y a parfois des murmures sur la cour.

N'est-ce pas pitoyable ?

Heureusement que le brigadier ne s'émotionne pas pour si peu de chose.

Ah ! mais non !

Il a plus d'un tour dans son sac.

Les murmures se font entendre ordinairement dans les rangs des travaux forcés.

Ceux-ci, assez nombreux, veulent qu'on les laisse tranquilles.

Solidaires les uns des autres, ils ne veulent pas qu'on

punisse leur camarade.

Alors, changement de tactique.

« — Vous avez parfaitement raison, mes amis, de vous entendre. Je vois avec plaisir les détenus s'entraider. Seulement, je ne puis rien sans l'ordre du directeur, et je ne le verrai que demain. Calmez-vous. Rentrez tranquillement à votre travail. Je vous donne ma parole d'honneur que votre ami vous sera rendu. Allez et soyez tranquilles. »

Il a donné sa parole.

Les détenus ont confiance, s'apaisent et attendent.

Quoi de plus naturel ?

Le soir, on vient les chercher un par un dans leurs cellules, et on les collé au cachot.

Au besoin avec la camisole.

Leur ami leur est rendu.

Le brigadier a tenu sa promesse.

Aussi il se frotte les mains, joyeux de son succès et méditant quelque bon rapport qui fasse croire à un commencement de révolte vivement réprimée, grâce à son énergie et à sa présence d'esprit.

Des rêves d'ambition grouillent dans son cerveau.

Il y a une direction vacante dans telle et telle ville.

Il se frotte les mains.

Qui sait ?

En outre, le *Journal officiel* a bien souvent publié la nomination de chevaliers de la Légion d'honneur qui l'ont moins bien méritée que lui.

Il le lit chaque jour.

Qui sait ?

Qui sait ?

Allons, la Grande-Roquette a du bon.

Décidément, les travaux forcés ont eu une excellente idée d'essayer de se révolter.

Tous les jours, nouvelle comédie.

Nouvelles punitions.

Les cachots ne se vident jamais.

La camisole de force n'a pas le temps de moisir.

Ceux qui ne savent pas ce que c'est que la camisole de la Grande-Roquette pourraient croire que l'on ne s'en sert que pour mettre dans l'impossibilité de nuire ceux qui auraient l'intention de se révolter

Ils ne connaissent pas le brigadier.

Il a trouvé mieux que cela.

Il n'a pas demandé de brevet, par exemple.

Cela se passe dans l'intimité.

En famille.

Une famille dont le brigadier est le père.

Chef dévoué, intelligent, aimant...

Et aimé!...

Il n'a pas besoin de publier à son de trompe les fautes que commettent ses enfants!

Cela pourrait leur nuire.

On est père ou on ne l'est pas, fichtre!

Ne vaut-il pas mieux laver son linge sale entre soi?

Bon brigadier!

Décidément, ceux qui se plaignent sont des ingrats!

La camisole de force est un vêtement en grosse toile écru dont les manches longues sont fermées aux extrémités.

De longues cordes sont attachées au bout de ces manches.

La camisole se ferme par derrière au moyen de fortes agrafes en fer.

C'est solide, je vous en réponds

La toile triplée ou quadruplée ne se déchirera pas.

Quand le patient a revêtu la camisole, on attache les ficelles autour du corps, de manière à laisser aux mains une certaine liberté, tout en les mettant dans l'impossibilité absolue de nuire.

C'est ainsi qu'on la met dans les hôpitaux, aux malades, aux aliénés.

C'est ainsi qu'on doit la mettre partout.

Un moyen de répression.

Voilà tout !

L'on ne souffre pas.

L'on peut garder la camisole ainsi revêtue pendant des mois entiers sans en ressentir la moindre souffrance.

Tout le monde a vu des malheureux revêtus de la camisole.

Personne ne sait comment on s'en sert à la Grande-Roquette.

La camisole revêtue comme nous l'avons dit plus haut, l'on ne souffre pas.

Ce n'est pas ce que veut le brigadier.

Où est la punition, s'il n'y a pas de souffrance ?

Comment arriverez-vous à ramener au bien ces malheureux égarés, si, par des moyens énergiques, vous ne leur gravez dans le cœur le souvenir de ce qu'ils ont souffert ?

Qui aime bien châtie bien, nous l'avons déjà dit.

Or, le brigadier aime ses détenus.

Nous ne devons pas craindre de porter le fer rouge à la plaie pour la cautériser.

Le malade souffrira, mais il sera guéri.

Voilà ce que pense le brigadier.

Il n'a en vue que l'intérêt de ses enfants.

Il ne doit pas reculer devant l'application d'une médication énergique.

Il ne reculera pas, soyez-en sûrs.

La camisole ne doit pas être seulement un moyen de répression.

Il y a mieux que cela.

Demandez au brigadier.

Le détenu est amené au guichet.

On lui fait retirer ses sabots.

Ils pourraient être dangereux.

Les pieds sont libres.

Oh ! toutes les précautions sont bien prises.

On lui passe la camisole.

« — Voyons, mon ami, lui dit le brigadier pendant ce temps, n'aggravez pas votre position par des essais de révolte. Vous n'êtes pas méchant, je le sais, et vous vous laissez seulement monter la tête par de faux amis. Je serai indulgent pour vous. Tout dépend de votre soumission. Soyez calme. Vous ne garderez pas la camisole longtemps, si vous êtes soumis, respectueux. Ne vous laissez pas entraîner à essayer de résister. Vous ne réussiriez pas. Soyez calme. Je suis peiné d'être obligé de vous punir, mais c'est dans votre intérêt. »

Un père parle-t-il mieux à ses enfants ?

Cependant la camisole est agrafée.

Il ne peut plus nuire.

Tout à coup les bras du patient, violemment tirés en arrière, font entendre de sourds craquements.

Un cri s'échappe de sa poitrine.

« — Canailles ! soupire-t-il.

« — Qu'est-ce ? s'écrie le brigadier. Comment, dans la position où vous êtes, vous vous permettez de nous

insulter? Allez, gardes! Pas de pitié pour lui! Hissez et serrez! »

Et les bras sont ramenés derrière le dos.

Deux gardes se suspendent à la corde placée aux manches de la camisole.

« — Hisse! » dit le brigadier.

« — Hisse! » répètent les argousins en tirant de toute leur force.

Les os craquent, la figure du patient se gonfle, les traits indiquent une souffrance horrible, la voix est paralysée.

La main droite est à la hauteur de l'épaule gauche.

Et *vice versa*.

« — Hisse! »

Quand les efforts des gardiens sont devenus impuissants, on attache les cordes de manière que les bras conservent bien cette cruelle position.

« — Serrez bien. »

Et l'on serre.

Et l'on serre.

Et l'on serre encore.

Les cordes rentrent dans la chair au travers de la camisole.

L'on serre toujours.

« — C'est dans l'intérêt de la victime.

« — Il faut qu'elle se souviennne!

« — Il faut qu'elle se corrige!

« — N'ayez crainte!

« — Serrez encore!

Le brigadier se frotte les mains et surveille.

Si parfois la souffrance arrache un cri de douleur ou de haine au patient?

Alors, pas de mesure!

On lui passe un croc-en-jambe.

Une masse inerte git à terre.

Les coups de pied pleuvent.

Les coups de poing.

Les soufflets.

Parfois même les trousseaux de clef sont de la fête.

Il faut qu'il se corrige!

Allez-y!

Le brigadier essaye un sourire sous sa moustache hérissée.

« — Pourquoi diable essayez-vous de vous révolter? Allez! Qu'on le mette au cachot. S'il ne dit rien, dans deux heures on lui retirera la camisole. »

La malheureuse victime est relevée.

Elle n'aurait pu se relever seule.

On la conduit au cachot.

Des larmes de rage lui sillonnent les yeux, la brûlant comme du plomb fondu.

Oh! elle se souviendra, messeigneurs!

Elle se souviendra!

Qui sait si bien des victimes d'autrefois ne se sont pas déjà souvenues?

Elle se souviendra!

La circulation du sang est interrompue sous la pression des cordes.

Les membres se gonflent.

La souffrance est horrible.

« — Grâce!

Malheureux! à qui demandes-tu grâce?

Tes cris sont inutiles.

« — S'il est soumis, vous lui retirerez la camisole dans deux heures. »

N'as-tu pas entendu?

Tais-toi.

Souffre et attends.

Pas de grâce à attendre.

Oh! la victime se souviendra.

Mais le souvenir qu'elle gardera n'aura peut-être pas le résultat que vous attendez, bon brigadier!

Ne craignez-vous pas que, lorsque vous la détachez, cette victime ne se rue, folle de rage et de douleur, sur ses bourreaux?

Vous riez!

Ne le craignez-vous pas?

« — Mais elle ne pourra plus bouger, farceur! Ah! ah! Les membres seront paralysés. Demain, nous la transporterons à l'infirmerie. Ah! ah! »

Vous avez raison, monsieur le brigadier.

Votre médication est bonne.

Toutes les mesures de précaution ont été bien prises.

Vous avez raison.

Un conseil, pourtant!

Prenez garde qu'une de vos victimes ne se souviennne!

.

 Il faut encore voir le brigadier, le dimanche à la chapelle.

Comme il se signe dévotement!

Comme il écoute avec componction les conseils que l'aumônier donne aux détenus!

Surtout comme il sait faire respecter le lieu saint!

Les détenus sont là, agenouillés, tête nue, les yeux à terre.

Malheur à celui qui jette un regard à son voisin!

Malheur à qui bouge!

Pas de rémission pour celui-là!

Le cachot!

En vain essaierait-il de représenter au brigadier que le Dieu des chrétiens est un Dieu de miséricorde et de bonté.

« — Au cachot!

« Cela ne me regarde pas.

« Dieu est ce qu'il veut! Moi, je suis brigadier à la Grande-Roquette.

« — Au cachot! »

Ah! mais.....

C'est qu'il est chrétien avant tout, M. le brigadier!

Les catholiques doivent aller à la messe, ils iront.

S'il faut qu'ils prient, ils prieront.

La liberté de conscience, c'est pour ceux du dehors.

Quant à la Grande-Roquette, il y a un règlement.

A quoi bon avoir une chapelle si l'on n'est pas forcé d'y aller?

A quoi bon un aumônier?

Pas de ça!

Faites ce qu'on vous dit de faire.

Il n'y a que les juifs et les protestants qui ont le droit de ne pas y aller.

« — Mais, monsieur le brigadier, je suis orthodoxe. Vous n'avez pas le droit de me forcer d'assister à la messe. »

« — Orthodoxe? orthodoxe? Qu'est-ce que c'est que cela?

« Connais pas!

« Allez à la chapelle...

« Ou au cachot! »

Il a raison, morbleu!

Si les détenus ne veulent pas se laisser sauver, on les sauvera malgré eux.

Nous avons des moyens pour cela !
Toutes les journées s'écoulaient ainsi.
Le soir, le brigadier rentre au sein de sa famille.
Sa famille !

« — Tu as l'air bien fatigué, mon ami, » lui dit son épouse.

« — Ne m'en parle pas. Ces canailles me feront mourir à petit feu. Je cherche leur intérêt ; ils ne le comprennent pas.

« C'est dégoûtant.

« La journée n'a pas été trop mauvaise.

« Six hommes au cachot, quatre camisoles.

« Oh ! mais... ils céderont ou je les ferai crever ! »

Oh ! monsieur le brigadier, des paroles pareilles dans votre bouche !

Ce n'est pas ce que vous leur disiez tout à l'heure !

« — Tout à l'heure, tout à l'heure, je leur disais ce que je pouvais pour les apaiser.

Ce n'est pas difficile !

« — Ils sont si bêtes !

« Mais, maintenant....

« Tu as un rude homme, va, ma femme.

« Passe-moi ma soupe. »

Et le brigadier se place, béat, en face de la soupe due à la générosité du maître cuisinier de l'établissement.

Car il faut que vous sachiez que le brigadier a son petit casuel.

Eh ! oui, son petit casuel.

Ni plus ni moins qu'un bon petit vicaire de province.

Je vous raconterai cela un de ces jours.

Nous rirons.

Pour le moment, il ne s'agit que du cuisinier.

Chaque semaine, il offre à son chef un magnifique pot au feu.

Cinq ou six livres de viande !

Et pas la plus mauvaise !

Eh ! Eh !

Il y aurait de quoi rassasier Gargantua.

Après tout, où est le mal ?

Les détenus ne s'en apercevant pas, ils ne s'en plaindront pas.

D'ailleurs, s'ils se plaignent, laissez faire.

Le brigadier a plus d'un tour dans son sac.

Cela fait aller le ménage.

Un peu de viande, un peu de légumes, de temps en temps un peu d'argent, produit d'amendes infligées à quelques idiots.

Il faut bien vivre.

Nous causerons de cela plus tard.

Brave brigadier !

Après la soupe, on cause.

Puis la femme va faire son ménage et le brigadier reste seul plongé dans ses réflexions.

Il doit sans doute songer aux détenus placés sous ses ordres.

Il doit chercher les moyens d'améliorer un peu leur situation.

Il est si bon !

Il les aime tant !

Ah ! bien oui ! Il a bien autre chose à penser, vraiment !

Les détenus ?

L'amélioration de leur sort ?

Vous êtes fous !

Fous à lier.

Et la direction vacante en province ?
Croyez-vous que cela ne vaille pas la peine d'y songer un peu ?

Une trentaine de détenus seulement.

Des rustres, des lourdauds qu'on peut torturer à loisir.

Ici, il y a encore des réclamations à craindre.

Mais en province ?

Pas de danger !

C'est là que l'on serait bien !

Enfin, espérons.

Deux ou trois petites révoltes savamment excitées et encore plus savamment réprimées.

L'affaire est dans le sac.

Le brigadier se frotte les mains.

Il croit déjà y être.

Il y est !

« — D'ailleurs, à défaut de la direction, j'aurai toujours une bonne retraite. Je me retire sur le bord de la mer, au large ! Dans un endroit inconnu ! Dans un pays qui n'existe pas encore et là... »

Un nuage lui passe sur le front.

« Si une de mes victimes allait se souvenir !

« J'ai eu beau avoir tous les dehors de la justice, il y a là-dedans des gaillards que l'on ne trompe pas.

« Diable ! Diable !

« Vilaine affaire !

« Ces gaillards-là se soumettent et ne disent rien ici.

« La majeure partie des condamnés se compose d'imbéciles, de crâneurs.

« Ceux-là je ne les crains pas.

« Mais il y en a d'autres aussi qui sont énergiques, doués d'une volonté de fer.

« Ceux-là marchent à leur but doucement, en cachette.

« Mais rien ne les arrête !

« Diable ! Diable !

« Si parfois l'un d'eux avait envie... »

Un frisson court dans les veines du brigadier.

Pauvre homme !

Ses craintes sont peut-être fondées.

Toute médaille a son revers.

« Décidément, je prends ma retraite à l'étranger, » dit le brigadier en revenant à lui.

Pauvre brigadier !

LE SOUS-BRIGADIER

Monsieur le brigadier trouverait difficilement un *alter ego* aussi parfait que celui qu'il possède.

Il n'y en a pas deux pareils.

Si comme disait Rabelais,

On le pharmacopolisait;

Cette analyse

Donnerait un précipité

De profonde méchanceté

Ou de bêtise.

Un peu plus de l'un.

Un peu moins de l'autre.

Voilà toute la nuance.

Aussi indéfinissable au physique qu'au moral.

Son surnom de *Lumineux* est dû à sa fabuleuse maigreur.

Un chef de ballet de la danse macabre, sous-brigadier à la Grande-Roquette.

Un vrai type.

Au-dessus de deux jambes grêles, un corps de squelette surmonté d'un amas d'os recouvert de peau.

C'est la figure.

Des creux, des proéminences, au milieu desquels on distingue deux yeux ternes, sans couleur déterminée!

Le nez recourbé comme un bec d'oiseau de proie.

Quelques poils ombragent une lèvre qui découvre une bouche édentée.

On appelle cela de la moustache.

La barbiche recouvre un menton ayant la forme d'un triangle isocèle.

Quant à la démarche....

Avez-vous vu l'hyène du Jardin des Plantes?

L'hyène avachie par une longue captivité?

Voilà *Lumineux*.

Même allure.

Même regard.

Lumineux l'emporte pour la méchanceté.

Ce burlesque personnage est d'une méchanceté dont rien n'approche.

Quasimodo Torquemada.

Tel devrait être son nom.

La voix part on ne sait d'où.

De partout.

Du gosier, du nez, de la tête.

Le ton nasillard domine.

Quelque chose de la ventriloquie.

Ou plus simplement un grognement.

Les discours ne sont pas longs.

Tous les mêmes.

Se terminant invariablement par le mot « cachot. »

Franchement détesté de tous.

Le rendant au reste avec usure.

Quelques idiots, se laissant prendre au langage patelin du brigadier, essayent, malgré tout, de faire à ce dernier une certaine réputation de justice et de bonté.

Réputation relative, entendons-nous.

Le concert de malédictions est unanime pour *Lumineux*.

On n'a pas tort.

Haine pour haine.

C'est le talion.

LE GUICHETIER.

Entrons.... Cerbère en cheveux blancs

Lorgne de regards insolents

Quicoaque rentre;

C'est le portier de cet endroit,

Qui suce la chopine et boit

Comme un vrai chantre.

LE GREFFIER.

Monsieur le greffier!.... En son bureau,

Bonnet crasseux et le front haut,

Face de c...e,

Teint blême, regard hé...é,

Un homme se tient em...bété

Près d'un registre.

LES GARDIENS.

Vous parlerais-je du gardien?.....

Être passif, il est le lien

Qui nous enchaîne.

Mon mépris seul s'abat sur eux,

Et je n'ai pour ces malheureux

Ni cris ni haine.

LE DIRECTEUR.

Je viens de commettre une erreur
En oubliant le directeur

De la cabute.

Mais on le voit si peu souvent!.....

Je la répare en vous disant :

« C'est unee! (1) »

(1) « Certains officiers de police ont une physionomie à part, et qui se complique d'un air de bassesse mêlé à un air d'autorité. Javert avait cette physionomie, moins la bassesse.

« Donnez une face humaine à ce chien, fils d'une louve, et ce sera Javert.

« Javert était né, dans une prison, d'une tireuse de cartes dont le mari était aux galères.

« La face humaine de Javert consistait en un nez camard, avec deux profondes narines, vers lesquelles montaient, sur ses deux joues, d'énormes favoris. On se sentait mal à l'aise la première fois qu'on voyait ces deux forêts et ces deux cavernes. Quand Javert riait, ce qui était rare et terrible, ses lèvres minces s'écartaient, et laissaient voir non seulement ses dents, mais ses gencives, et il se faisait autour de son nez un plissement épaté et sauvage, comme sur un museau de bête féroce. Javert, sérieux, était un dogue; lorsqu'il riait, c'était un tigre. Du reste, peu de crâne, beaucoup de mâchoire; les cheveux cachant le front et tombant sur les sourcils; entre les deux yeux, un froncement central permanent comme une étoile de colère; le regard obscur, la bouche pincée et redoutable, l'air du commandement féroce. Il n'avait aucun vice. Quand il était content de lui, il s'accordait une prise de tabac. Il tenait à l'humanité par là (1). »

(1) Victor Hugo, *les Misérables*, Première partie, livre II, ch. v.

CHAPITRE II

LES DÉTENUS DE LA GRANDE-ROQUETTE

PEINTS PAR EUX-MÊMES

Comment on devient voleur. — Une brave fille et un misérable. — Comment on devient forçat. — Un suicidé à la Grande-Roquette. — Comment on devient assassin. — Lettres diverses : Le forçat P... à M. le gouverneur Pallu de La Barrière. — A la recherche de son état civil. — De l'infirmerie. — Sur une carte de visite : Au revoir, monsieur l'Aumônier! — Tristes aveux. — Autres aveux. — Mariez-nous, S. V. P. — Deux lettres consolantes.

COMMENT ON DEVIENT VOLEUR.

Le détenu auquel j'ai demandé de raconter lui-même sa propre histoire n'est pas un voleur de profession. C'est même un brave et digne garçon, honnêtement élevé, qui est resté sept ans dans la même maison, que la misère seule a poussé au vol. Gagnant peu, il a été obligé de subvenir aux besoins pressants et coûteux de sa mère, de son frère, de sa femme, de ses enfants, de lui-même.

Plus d'un a échoué à la Roquette en suivant le même chemin que ce malheureux, qui ne s'est fait voleur que par excès de bonté.

Ce n'est pas un misérable, c'est une pauvre tête.

Quand il sortira de prison, que fera-t-il?

Il se trouvera d'abord en présence de dettes anciennes, qu'il est incapable d'acquitter. Il sera forcé d'en contracter de nouvelles, car il est peu probable qu'il obtienne tout de suite un emploi lucratif. Le jour où il en aura un, il sera obligé d'avoir recours à des expédients pour se libérer. N'est-il pas à craindre qu'un jour ou l'autre il ne retombe sur les bancs de la police correctionnelle? que de voleur d'occasion il ne devienne voleur de profession? Ce jour-là, il se prendra d'une haine violente contre le patron qui n'a été ni assez généreux pour le payer plus grassement, ni assez indulgent pour fermer les yeux sur ses indécitesses. Il ira grossir la masse des prolétaires, collectivistes, positivistes, dont l'unique chance de salut est dans un nouveau bouleversement social. Le mouton sera devenu un loup enragé. L'excellent *bon* présidera peut-être un club du rouge le plus écarlate.

« Un dimanche soir, a raconté Victor Hugo (1), Maubert Isabeau, boulanger sur la place de l'Église, à Favertolles, se disposait à se coucher, lorsqu'il entendit un coup violent dans la devanture grillée et vitrée de sa boutique. Il arriva à temps pour voir un bras passé à travers un trou fait d'un coup de poing dans la grille et dans la vitre. Le bras saisit un pain et l'emporta. Isabeau sortit en hâte; le voleur s'enfuyait à toutes jambes; Isabeau courut après lui et l'arrêta.

Le voleur avait jeté le pain, mais il avait encore le bras ensanglanté.

« Il fut déclaré coupable. Les termes du code étaient

(1) *Les Misérables*, 1^{re} partie, livre II, chap. vi.

formels. Il y a dans notre civilisation des heures lamentables; ce sont les moments où la pénalité prononce un naufrage. Quelle minute funèbre que celle où la société s'éloigne et consomme l'irréparable abandon d'un être pensant! Jean Valjean fut condamné à cinq ans de galères.

« Que devint la sœur? Que devinrent les sept enfants? Qui est-ce qui s'occupe de cela? Que devient la poignée de feuilles du jeune arbre scié par le pied?

« Place pour une courte parenthèse. C'est la seconde fois que, dans ses études sur la question pénale et sur la damnation par la loi, l'auteur de ce livre rencontre le vol d'un pain, comme point de départ du désastre d'une destinée. Claude Gueux avait volé un pain; une statistique anglaise constate qu'à Londres quatre vols sur cinq ont pour cause immédiate la faim.

« Jean Valjean était entré au bagné sanglotant et frémissant, il en sortit impassible. Il y était entré désespéré, il en sortit sombre. »

Y a-t-il un remède à ce mal? Évidemment! Ce remède même est des plus simples et des plus efficaces; mais cet homme et ses semblables voudront-ils en user? sauront-ils jamais régler leurs dépenses sur leurs recettes? supprimer les dépenses superflues pour assurer les dépenses nécessaires? vivre en ouvriers et non en patrons? se rappeler qu'il n'y pas de petites économies, et qu'il est sage pendant qu'on est jeune, bien portant, de ne pas se payer mille fantaisies coûteuses, dont la multiplicité est une ruine, et conjurer ainsi le chômage et la maladie!

C'est ce que Victor Hugo (1) a si finement appelé : *l'art de vivre dans la misère*.

« Derrière vivre de peu, il y a vivre de rien. Ce sont deux chambres; la première est obscure, la seconde est noire.

« Fantine apprit d'une vieille femme qui lui allumait sa chandelle quand elle rentrait le soir comment on se passe tout à fait de feu en hiver, comment on renonce à un oiseau qui vous mange un liard de millet tous les jours, comment on fait de son jupon sa couverture et de sa couverture un jupon, comment on ménage sa chandelle en prenant son repas à la lumière de la fenêtre d'en face. On ne sait pas tout ce que certains êtres faibles qui ont vieilli dans l'honnêteté et le dénue-ment savent tirer d'un sou. Cela finit par être un talent. Fantine acquit ce suprême talent et reprit un peu de courage. »

En prison, ce détenu a pris de bonnes résolutions; il me l'a dit, et je le crois sincère...

Quand il rentrera dans son intérieur, qu'il entendra pleurer son petit garçon, gémir sa mère, se rappellera-t-il ce qu'il s'est promis à lui-même? Et s'il n'a pas d'argent pour apaiser ces cris, aura-t-il le courage de ne pas en dérober? Il va se retrouver aux prises avec des difficultés non moins grandes que celles qui l'ont fait sombrer; est-il plus fort, plus aguerri qu'auparavant? Il le croit; puisse-t-il ne pas s'illusionner, et profiter de la triste expérience qu'il a acquise, non pour se perfectionner dans la science du mal, mais pour redevenir honnêtement courageux.

« Il en est de la misère, a encore écrit Victor

(1) *Les Misérables*, 1^{re} partie, livre V, chap. ix.

Hugo (1), comme de tout. Elle arrive à devenir possible. Elle finit par prendre une forme et se composer. On végète, c'est-à-dire on se développe d'une certaine façon chétive, mais suffisante à la vie. »

Un jour, je priai ce malheureux de m'écrire ce qu'il m'avait dit de vive voix. C'est son récit que je reproduis :

« Étant fils d'étrangers, je fus en 1870 à la mairie du... arrondissement afin de me faire naturaliser Français et m'engager pour la durée de la guerre. Je fis la campagne franco-prussienne, et quand la Commune éclata, je ne pus me décider à en faire partie. Mon patron d'apprentissage quittait Paris afin de se réfugier à V..., et il me proposa de garder sa maison pendant ce temps. Je m'acquittai de cette tâche de mon mieux, et il n'eut qu'à se louer de moi.

Quoique âgé de vingt et un ans, je dus me faire inscrire pour le tirage au sort; j'amenai un mauvais numéro, et je partis, en 187., au... de ligne, et je fus successivement caporal fourrier, sergent fourrier. Je faisais mon étape de sergent quand je fus libéré en vertu d'une circulaire ministérielle.

« Je rentrai chez mes parents qui avaient grand besoin de moi. Mon père était malade, il mourut au mois de septembre de la même année. Je sortais du régiment avec rien, ma mère avait beaucoup de dettes, les commencements furent donc très difficiles.

J'étais entré chez M. *** à 7 francs par jour depuis le mois de juillet 187... Avec du temps, on pouvait arriver à payer les dettes de ma mère.

(1) *Les Misérables*, 3^e partie, livre V, chap. ii.

« Cependant, mon frère n'était pas toujours raisonnable, et plusieurs discussions s'étaient déjà élevées entre nous à propos d'argent. Il fut convenu que je quitterais la maison et que je payerais 200 francs de dettes pour ma part, et que mon frère prendrait à sa charge le paiement des 200 francs qu'avait coûté l'enterrement de mon père.

« J'avais fait à cette époque la connaissance de ma femme; je me réfugiai chez elle. Un petit garçon vint au monde au mois de mai 187...; on le mit en nourrice en payant six mois d'avance. Au bout de quelques semaines, une lettre anonyme nous arriva, nous faisant connaître que notre petit garçon était au plus mal et que si nous n'allions le chercher au plus vite, nous ne le verrions plus. Ma femme partit et le trouva dans un état pitoyable; c'était à croire qu'il passerait dans ses mains en le rapportant. Nous primes une autre nourrice près de chez nous, mais cette dernière tomba malade, et ma femme dut reprendre l'enfant afin de le nourrir elle-même. Nous eûmes la satisfaction de le voir revenir peu à peu, ce qui nous l'attacha davantage.

« Mon frère ayant quitté la maison, ma mère restée seule vint habiter avec nous après avoir vu vendre tous ses meubles. Avant que je fisse sa connaissance, ma femme avait eu un petit garçon dont j'étais le parrain et qui était en nourrice chez sa grand'mère. On nous le rendit; nous étions donc cinq personnes. Ma femme faisait un ménage dans la maison, et, grâce à cela, on arrivait à mettre juste les deux bouts ensemble.

« Nous avions près de nous une voisine, amie de la famille, qui tomba malade; nous la soignons comme une parente. Elle mourut, et un de ses neveux, qu'elle n'avait jamais voulu voir de son vivant, enleva, après sa mort,

tout ce qu'elle possédait sans seulement nous demander combien elle nous devait. Sa chambre était libre, et comme nous couchions cinq dans la même chambre, on résolut de prendre cette chambre pour maman. La dépense était forte; mais pouvait-on faire autrement? Quoique ma femme travaillât, les dépenses étaient plus fortes que les recettes. Le terme était lourd, et on faisait des dettes. Plusieurs discussions éclataient entre nous. Ma femme me disait: « Ta mère n'est pas d'un âge à ne plus travailler, et elle devrait chercher quelque chose. » Cela était vrai; mais comme elle était complètement sourde, cela n'était pas facile; puis n'était-ce pas naturel de soutenir ma mère? Cette dernière me disait: « Ta femme te monte la tête contre moi; cependant je me rends utile, je gagne bien mon pain. » En effet, elle raccommoait, faisait la cuisine, etc.; mais c'était tout de même une charge.

« J'avais fait des démarches près de ma sœur afin qu'elle participât dans les dépenses qu'occasionnait la présence de ma mère chez moi; mais je n'ai jamais obtenu de résultat. J'étais harcelé de tous côtés par les créanciers. Je résolus de donner congé et de me séparer de ma femme, ce qui me coûtait fort. N'était-elle pas la mère de mon petit garçon? Et je ne pouvais l'empêcher de le voir.

« Il fut donc convenu que je prendrais mon petit garçon, que je ne pouvais me décider à quitter, et qu'elle prendrait le sien. Je louai un local rue de V...; mon frère devait venir avec nous et participer dans la dépense.

« Je déménageai de mon côté, ma femme du sien; j'eus toutes sortes d'ennuis dans ce déménagement. Le commissionnaire me manqua de parole, et on

dut déménager en voiture à bras, ce qui me coûta 60 francs. Je dus même emprunter de quoi payer une des voitures à bras que le garçon de M. *** avait prise à deux heures de l'après-midi, à 0 fr. 75 l'heure, et qu'il ramenait à minuit et demi. J'emménageai dans un local provisoire, en attendant le mien, qui ne devait être prêt que pour le 15. Pour partir du quartier de la rue de T. ., il me fallait de l'argent. Il fallait payer le terme échu, 105 francs, plus les dettes que j'avais été forcé de faire par suite de la gêne où je m'étais trouvé. J'écrivis à ma tante l'état où je me trouvais et lui demandai de m'avancer 500 francs. Elle me répondit qu'elle n'avait que des obligations et que si M. *** voulait m'escompter une obligation, elle me l'enverrait. J'en parlai à M. *** qui accepta, et comme le cours de l'obligation était de 400 francs, il me donna cette somme, à condition qu'il toucherait les coupons. Il me fallait des meubles pour entrer dans le local de la rue de V..., ou payer d'avance. Je pensai qu'il valait mieux utiliser une certaine somme et acheter les meubles; le restant des 400 francs devait me servir à payer les dettes que j'avais faites. Je pris un abonnement à une maison de crédit à qui on versa 100 francs, elle devait me donner quatre fois la valeur du versement, mais elle ne me donna que pour 300 francs de meubles. Mes fournisseurs et le déménagement furent payés avec le reste. M. *** me donna de l'ouvrage à faire chez moi; je croyais être heureux ou du moins tranquille.

« Je m'aperçus bientôt qu'il n'en était rien.

« A cause de sa surdité, ma mère ne comprenait pas toujours clairement ce que mon petit garçon lui disait, et, par cette raison, n'était pas apte à procurer à un enfant si jeune les soins que son âge réclamait. Si je lais-

sais la clef sur la porte quand je m'en allais, on entraît chez moi sans qu'elle s'en aperçût; si je la retirais, les personnes s'en allaient fatiguées de frapper.

« J'avais promis à ma femme qu'on lui conduirait le petit tous les huit jours. N'avait-elle pas le droit de le voir comme moi? Je n'avais aucune raison pour lui refuser cette satisfaction, n'ayant rien à lui reprocher. Ce n'était que la gêne qui nous avait forcés de nous séparer.

« Mon frère vint s'installer à la maison, et, comme il était sans ouvrage, je dus le nourrir un mois à ne rien faire; nous étions donc quatre à manger, et moi seul à travailler. Enfin, il trouva une place où il gagnait 150 francs par mois; il promit de m'en donner 90 pour sa nourriture. En somme, j'avais autant de charges qu'auparavant, et bien plus d'ennuis.

« J'avais déjà dépensé beaucoup et ne savais plus où donner de la tête.

« Mon frère étant placé, j'espérais qu'il me dédommagerait un peu, et comme j'étais très ennuyé à cause des discussions qu'il y avait sans cesse entre nous à propos d'argent, je pris la résolution de faire revenir ma femme, et de me marier sans frais afin de régulariser ma position. Je louai une chambre dans le quartier, je payai d'avance et j'y installai ma mère et mon frère. On se séparait, mais on mangeait en commun. Ma femme était maintenant avec nous; cela portait à six le nombre des personnes à nourrir sur une journée de 7 francs, plus 2 à 3 francs que je faisais en plus. J'étais souvent très fatigué.

« Je ne pouvais faire plus, et pourtant ce n'était pas assez. J'avais 115 francs de loyer par terme et mon frère ne me donnait pas d'argent, quoiqu'il travaillât. Il était dans une maison véreuse; son patron, marchand

de feuilletons illustrés, ne le payait que par acomptes; il lui donnait 10 francs et, lui, m'en remettait 5. Quand cette somme était épuisée, s'il lui fallait quelques sous, c'était encore moi qui les lui avançais en attendant son règlement, qui ne venait jamais.

« Cela dura six ou huit mois, et pour ce laps de temps il me versa seulement 180 francs, après m'avoir promis 90 francs par mois. Le mois où il était resté sans ouvrage surtout m'avait coûté bon, et il avait fallu faire d'autres crédits. Ainsi, rien qu'à l'épicier je devais 60 francs. L'homme et la femme qui tenaient cette épicerie étant venus à mourir, je reçus une note de l'huissier d'avoir à payer tout de suite pour le règlement de la succession.

« Je ne pouvais écrire de nouveau à ma tante qui venait de m'envoyer une obligation, et M. *** venait de m'avancer la somme qu'elle représentait et m'avait dit : « Je prête sur des valeurs, non autrement. » Ma mère, auprès de qui je me plaignais du peu d'argent que me donnait mon frère, me répondit : « Comment veux-tu qu'il fasse? Si on ne lui en donne pas, il ne peut t'en donner; et puis ne t'a-t-il pas envoyé de l'argent au régiment, au moins 200 francs? » Cela était vrai.

« Au mois de décembre, une scène violente eut lieu. J'en avais assez; mon frère et ma mère partirent de leur côté, me laissant dans l'embarras. Une sorte de découragement s'empara de moi. Je ne mangeais plus; j'étais tourmenté pour sortir de cette situation. Je n'avais parlé à personne de mes ennuis, on croyait à des emprunts; *mais moi qui savais ce que j'avais fait, cela me minait.* L'abonnement que j'avais pris à Crespin marchait toujours, il fallait payer.

« Enfin je tombai malade sérieusement, sans pour cela cesser mon travail. Je n'avais plus de gaieté, je ne m'amusais nulle part. Je fis venir le médecin; il n'y comprenait pas grand'chose : une sorte de névrose-gastralgie. J'avais des étouffements, je perdais la mémoire parfois; j'avais le vertige, des insomnies, j'étais absorbé; en un mot, j'étais malade.

« Le mois de mars arriva.

« Je partis faire mes treize jours; il fallait laisser en partant de quoi subvenir aux besoins de la famille, et moi-même j'avais besoin de quelque argent. Je revins des treize jours, et comme je n'avais pas travaillé, je n'avais pas d'argent, et il en fallait. M. *** ne me payait pas pendant ce temps. A la suite de cela, mon petit garçon tomba malade, il avait déjà eu mal à la gorge auparavant.

« J'avais été à l'hospice de l'Enfant-Jésus; on me dit qu'il fallait lui faire l'opération des amygdales; comme cela cause toujours une certaine appréhension, j'envoyai ma femme à la Clinique du docteur Fauvel, rue Guénégaud. Il nous dit tout le contraire : l'enfant était lymphatique. Il lui fallait de l'air et des fortifiants; il ordonna du vin de coqua du Pérou, des dragées de fer, du sirop de quinquina, de la poudre sulfureuse; le tout me coûta 10 francs. Il fallait continuer pendant plusieurs semaines cette médication, jusqu'à ce que les amygdales aient dégonflé. Ce traitement produisit un bon résultat, mais il était coûteux, et cela n'empêchait pas les autres dépenses de courir : chaussures pour l'enfant et pour nous, et le reste; bon vin, viandes saignantes pour le petit malade.

« Nous étions au mois d'août. Ma belle-sœur, qui habite E..., m'écrivit : « Puisque votre petit est malade,

« que le médecin lui ordonne le grand air, que nous sommes au moment des vacances, envoyez-nous votre femme et vos enfants. » Je réfléchis quelque peu; mais comme c'était la santé de mon petit garçon qui était en jeu et que la pensée d'en être un jour séparé, s'il venait à mourir, me rendait fou, j'écrivis à ma belle-sœur que j'étais décidé à envoyer près d'elle ma femme et mes enfants pour quinze jours. Ils me répondirent d'aller les chercher, et, comme j'étais malade aussi, cela me ferait du bien; ils payeraient mon voyage, disaient-ils. Je ne voulais pas y aller, sentant combien j'étais gêné déjà, mais je ne pouvais leur avouer non plus ce qu'il en était. Je n'avais donc pas de motifs sérieux à leur opposer pour un refus. Je demandai à M. *** la permission de faire ce voyage, ce qui me fut accordé.

« Mon frère et ma mère avaient quitté la maison de la rue de S..., par suite de non-paiement; ils habitaient un local, rue V..., qu'on leur avait loué en attendant une chambre qui devait être libre au mois d'octobre. C'était un rez-de-chaussée humide, sans fenêtre qu'une trappe en haut. Mon frère, qui était déjà malade, succomba le 25 août.

« Ma femme était partie depuis huit jours à E..., quand on vint m'annoncer que mon frère était gravement malade; quoique fâché avec lui depuis le mois de décembre, je partis de suite le soir; il mourut dans la soirée du mercredi. Je demandai à M. *** la permission de faire les démarches nécessaires pour le faire inhumer. Il fut enterré avec le moins de frais possible, le vendredi. Ma femme allait revenir. La mort de mon frère m'avait beaucoup frappé: j'avais passé deux nuits à le veiller, j'étais très fatigué. Je partis donc le samedi soir pour E... jusqu'au vendredi suivant.

« Ces quelques jours de repos et de tranquillité m'avaient fait du bien; j'en conclus que c'était bien le tracas qui me rendait malade. J'avais pris déjà beaucoup de médicaments pour tâcher de me soulager: de la pepsine, du charbon, du bromure; tout cela m'avait coûté cher et ne produisait aucun effet, car il est très difficile de guérir un mal sans en détruire la cause, et la cause, *je ne pouvais la dire à personne.*

« J'étais allé trouver un de mes cousins, afin de savoir s'il pouvait m'avancer une certaine somme; je crois même qu'après lui avoir parlé de mon état de gêne, c'est lui qui me la proposa; mais, au moment de s'exécuter, il refusa en trouvant un prétexte. Dix fois j'avais été sur le point de tout dire à M. ***; mais j'avais peur de ce qui m'arrive aujourd'hui. Il avait déjà été dupé et ne voulait plus l'être, et je savais qu'il ferait prendre le premier qui en ferait autant; c'est ce qu'il a fait.

« Toutes ces réflexions me fatiguaient l'esprit. Je reculais toujours le moment de lui dire la vérité, et puis une position meilleure pouvait m'arriver; ce serait peut-être la fin; on ne pouvait pas toujours être malheureux, et en travaillant on se débrouillerait.

« Ma mère m'était retombée sur les bras depuis la mort de mon frère; elle couchait et prenait ses repas à la maison: le local qu'elle habitait était trop humide, et puis elle devait avoir l'autre au mois d'octobre. Le temps arrivé, je payai le terme du local humide, et elle emménagea dans l'autre, où elle est encore actuellement. Depuis la mort de mon frère, ma mère ne travaillait pas; je lui fis comprendre que je ne pouvais plus faire ce que j'avais fait; elle chercha une place et elle entra rue des E..., chez une institutrice. Mais la course était longue, le travail fatigant; elle quitta cette place peu

de temps après et me retomba de nouveau sur les bras.

« Pendant le séjour qu'elle fit chez cette dame, elle me dit que je ferais bien de demander une place de concierge dans une école. J'acceptai avec plaisir ; mais voilà un an de cela, et je l'attends encore. Dans le courant de l'année, une de mes tantes qui habitait avec ma grand'mère vint à mourir. Qui pouvait-elle choisir de mieux que ma mère pour aller la soigner, et de me demander pour remplir les formalités nécessaires pour l'inhumation ? Je demandai la permission et je fus près C... remplir ces devoirs que je ne pouvais refuser.

« Ma tante étant morte, ma grand'mère eut beaucoup de chagrin, et comme elle a quatre-vingt-cinq ans et qu'elle était habituée à être avec ma tante, elle ne pouvait rester seule après un pareil coup. Ma mère me proposa de l'emmener pour une quinzaine de jours, afin qu'elle pût se remettre un peu ; puis, du reste, ma mère me disait : « Ta tante de N... (celle qui m'avait envoyé une obligation) t'en saura gré, sois tranquille, je vais lui écrire. » C'est ce qu'elle fit. Elle répondit probablement que j'avais bien fait, mais ce fut tout.

« Ma cousine devait se marier à N... ; elle me proposa, ainsi que ma tante, d'être témoin à son mariage ; qu'elle me payerait mon voyage ; puis on me devait bien cela après ce que je venais de faire pour ma tante de C... Il était convenu que je ne dirais rien à personne. Je n'avais pas de raison de refuser cela à ma tante ; je partis un samedi soir pour revenir le mardi suivant. Je fis beaucoup de connaissances à N..., et comme j'avais fait sentir ma gêne, tout le monde promit de s'occuper de moi. Ma tante m'avait écrit qu'il y avait une place de concierge à prendre, 600 francs de gages ;

je lui répondis que j'acceptais la place, mais que, pour quitter Paris, il me fallait 2,000 francs, afin de payer mes dettes. Je croyais, en faisant cela, rembourser les sommes que j'avais reçues ; je ne pensais pas que la somme excédât ce chiffre ; j'avais marqué les sommes sur une feuille volante qui se trouva égarée, ce qui fit que je ne pus me rendre un compte exact de ce que je devais.

« Quelques jours après, je reçus une lettre où on me disait que le monsieur qui demandait un concierge avait changé d'avis.

« A quelque temps de là, ma tante m'écrivit qu'il y avait deux places à prendre, que je lui envoie mes papiers. C'est ce que je fis ; peu de temps après, elle me répondit que les places étaient prises, que du reste elles ne pouvaient me convenir.

« Pendant ce laps de temps, je n'ai fait aucune dépense exagérée ; ce sont les événements qui ont contribué à me perdre.

« J'ai toujours travaillé, croyant me relever ; mais il y avait toujours quelque chose pour me perdre. Cela n'excuse pas ma faute, j'en suis la première victime, et il fallait que ce fût ainsi.

« J'ai manqué de fermeté ; j'aurais dû avoir le courage d'être indifférent, mais je n'ai pu. Tous ces détails paraissent des reproches ; cependant je n'accuse personne que moi, et cela me servira de leçon à l'avenir, *si toutefois d'autres événements ne viennent pas m'a-néantir tout à fait.*

« La fin fut terrible pour moi. J'étais de plus en plus tracassé : je ne travaillais plus chez moi comme j'aurais dû le faire. Je ne voyais plus jour pour sortir de l'abîme. Quand j'étais à mon établi, j'aurais voulu être dehors ;

quand j'étais dehors, j'aurais voulu être dedans. Enfin M. *** se décida à me demander la liste de travaux faits pour ses clients, afin d'envoyer, disait-il, les notes par la poste. Cette demande me donna un coup terrible, quoique bien décidé à en finir et à tout lui avouer. J'écrivis à ma tante de N..., qui resta foudroyée. Elle demanda quelques jours pour se procurer la somme; de mon côté, je fis patienter M. ***, afin d'avoir la réponse de ma tante; mais la réponse se faisant attendre, après bien des pourparlers, elle me répondit : « Va trouver M. ***, il te connaît, il sait tout. Les « malheurs qui te sont arrivés, il te les pardonnera. » Je répondis : « M. *** n'aura aucune pitié pour moi. »

« Le 24 décembre, j'étais décidé à tout lui dire; mais j'avais des serrements de gorge, des étouffements, une espèce de crise nerveuse. Je ne pus lui dire! Le soir, je ne rentrai pas chez lui, je passai la nuit hors de chez moi. En rentrant, je racontai tout à ma femme et à ma mère, qui en prit le lit. Le lendemain, j'envoyai ma femme dire à M. *** qu'il n'envoie pas les notes, *que je les avais touchées*. Il répondit que j'avais bien fait de le prévenir, car cela lui aurait attiré beaucoup de désagréments. Elle me dit aussi que M. *** consentait, comme je lui avais demandé, à me donner des réparations à faire chez moi jusqu'à parfait paiement. Ma mère était heureuse et elle m'en dit : « Tu vois que tu as « bien fait d'aller trouver M. ***, tu pourras travailler « ici; ta santé va se remettre; c'est cela qui te rendait « malade. Tu auras tes repas réglés, chose qui n'exis-
« tait pas depuis huit ans. »

« Enfin tout le monde prenait courage.

« Je fus le lendemain chez M. ***, je lui dis que

j'avais été bien malheureux; que ce n'étaient que les charges de famille qui m'avaient poussé à des détournements; que j'avais la bonne intention de le rembourser, s'il voulait s'y prêter en me donnant quatre réparations par jour et en en retenant deux, ce qui faisait huit francs par jour, cela se liquiderait.

« Il me répondit que cela ne le regardait pas; que si j'avais de la famille, il n'y pouvait rien; que ma famille n'avait pas eu pitié de moi, qu'il ne voulait pas en avoir; qu'il ne voulait plus avoir de rapports avec moi; qu'il savait ce qui lui restait à faire; que je pouvais me retirer. Je lui demandai jusqu'au lundi afin de trouver quelqu'un qui pût me procurer cette somme; il me répondit qu'il consulterait pour savoir s'il ne perdrait pas ses droits sur moi, et il devait me prévenir de sa décision, afin que de mon côté je pusse en prendre une vis-à-vis de ma mère, de ma femme et de mes enfants. Tout fut inutile; le lendemain, il me faisait arrêter sans pouvoir serrer dans mes bras les personnes qui me sont si chères.

« En dehors de cela, je n'ai rien à me reprocher. J'ai toujours fait ce que je croyais bien. Aucune plainte ne s'est élevée contre moi au sujet de ma probité dans les cent maisons que je visitais en quinze jours, jamais, même des personnes qui ne connaissaient M. *** que par son représentant.

— Je me repens de ce que j'ai fait et ai toujours l'intention de rembourser M. ***, n'importe en quel temps. M. *** me reproche d'avoir négligé mon service et d'avoir provoqué par là des plaintes contre moi. Il y a toujours eu des plaintes à la maison.

« Tout aurait pu s'arranger si M. *** avait voulu prendre en considération les motifs qui m'ont fait agir

et les bons services que je lui ai rendus. Mais il a dit :
 « Si je ne puis payer mes fournisseurs, il faut que je
 « puisse montrer que c'est parce qu'on me volait. Je
 « vendrais plutôt tout pour les payer, mais je veux faire
 « un exemple pour les autres. »

« C'était son droit : je ne me plains pas. Mais je le
 prié de demander au tribunal de l'indulgence pour moi
 et ma pauvre famille ; car nous sommes dans le mal-
 heur. C'est triste pour un homme qui a toujours eu une
 conduite régulière et qui n'a agi que par excès de
 bonté. Je ne me connais pas d'ennemis, et personne
 ne pourra contredire ce que j'ai écrit. *Trop bon!* voilà
 ce que répondront les personnes qui me connaissent. »

UNE BRAVE FILLE ET UN MISÉRABLE.

Une place dont les prisonniers sont très avides, c'est
 la place d'*auxiliaire*.

L'*auxiliaire* est une manière de domestique affecté à
 la personne du directeur, de l'aumônier, du greffier, du
 brigadier, un préposé à certains services : l'infirmerie,
 la bibliothèque, le vestiaire, la comptabilité et la sur-
 veillance des travaux, la garde du *Palais-Royal*. Les
auxiliaires jouissent de quelques privilèges et ont un
 petit traitement. On les choisit naturellement parmi les
 mieux notés, et l'on est en droit d'espérer que, quand
 ils sortiront de prison, ils seront moins gangrenés que
 les autres.

Un de mes confrères avait eu pendant huit mois,
 comme sacristain, un détenu dont il avait été très sa-
 tisfait. Propre, exact, réservé, respectueux, il avait
 toutes les apparences d'un honnête garçon. Il est bien
 vrai que, malgré ses vingt-quatre ans à peine sonnés,
 il n'en était pas à son coup d'essai. Il avait déjà goûté
 de la prison centrale. Il paraissait cependant repentant,
 corrigé. Le temps de sa libération approchant, il pria
 mon confrère de l'aider pour sa sortie, en écrivant à sa
 famille de lui envoyer de l'argent. Sa famille est des
 plus pauvres. Un instant, il avait songé à partir au Ca-
 nada. Mon confrère voulut bien écrire à un aumônier
 dont son *auxiliaire* avait fait la connaissance dans une
 prison de province, pour que cet aumônier, qui était
 en relations avec sa famille, intercédât pour lui.

Quelques jours après, mon confrère recevait de l'an-
 cien aumônier de la prison de P.... la lettre suivante :

P..., 14 avril 187.

« Monsieur l'Aumônier,

« Pendant dix-sept ans, j'ai exercé l'assommant métier de frère quêteur en faveur de mes chers détenus, ça même été un des motifs allégués dans le décret de ma révocation. N'ayant plus de titre désormais pour continuer cette agréable profession, je me repose entièrement sur le zèle de mon successeur, ou des vénérables confrères les Aumôniers des prisons, sous la juridiction desquels se trouvent quelques-uns de mes anciens paroissiens.

« Je serais heureux de rendre service à J...; mais il devrait savoir, malgré sa facilité et son déplorable sans-gêne à gaspiller l'argent qu'il gagnait et surtout celui qu'il a arraché à ses pauvres parents, qui vivent avec tant de peine, que 200 francs ne se trouvent pas aussi facilement qu'il semble le penser.

« J'ai montré sa lettre et votre petit mot, monsieur l'Abbé, à sa pauvre sœur, qui a déjà tant fait pour lui, lui promettant de l'aider. Elle consentirait encore à sacrifier les gages qu'elle touchera à la Saint-Jean; mais, avant de s'engager, et moi aussi, elle voudrait avoir la certitude que son frère partira réellement pour le Canada, où il paraît sûr de trouver de l'occupation.

« Connaissant à fond ces pauvres détenus, si adroits à tirer des carottes, je sais que, tant qu'ils sont en prison, ils sont pleins des meilleures résolutions; mais à peine ont-ils entendu tirer le dernier verrou qui leur

rend la liberté, que toutes ces belles promesses vont sombrer dans le premier caboulot qu'ils rencontrent.

« Donc, si on peut réussir à se procurer la somme demandée, ce ne sera pas à J....., mais à vous, monsieur l'Aumônier, qu'on l'adressera, vous priant de traiter vous-même avec l'agence dont vous parlez, et de ne vous dessaisir de la somme, que lorsque vous aurez la certitude du départ pour l'étranger! Que le pauvre garçon, hélas! qui a été si léger, si inconstant, si coupable, sache bien que c'est le dernier sacrifice que fera sa pauvre sœur.

« Quelle est la date exacte de sa libération?

« Si, pendant trois ans, il n'a pu économiser que quinze francs, il aurait mieux fait de rester à F..., où il aurait gagné plus que cela, s'il avait voulu travailler courageusement et recourir moins souvent à la cantine.

« Agrérez..... »

En me montrant cette lettre, mon confrère ne put s'empêcher d'ajouter :

« Hum!... il n'est pas tendre, le confrère de P.... »

Le détenu J..... se décida à ne pas partir pour le Canada. Il avait quelques bonnes raisons. L'aumônier en prévint l'abbé ***, le confrère de P...

Le temps de la libération du prévenu était proche. Ses dispositions paraissant toujours excellentes; mon confrère écrivit de nouveau à l'abbé *** de vouloir bien intercéder de nouveau en sa faveur, auprès de sa sœur. Quelques jours après, la sœur écrivait à l'aumônier la lettre suivante :

P..., le 21 mai 187.

« Monsieur l'Abbé,

« Connaissant votre bonté pour mon frère, c'est pourquoi je prends la respectueuse liberté de m'adresser à vous, espérant que vous voudrez bien vous charger de faire parvenir à mon frère la somme de *cent cinquante francs* que j'ai versée à la poste aujourd'hui. Merci mille fois de toutes vos bontés pour mon frère, monsieur l'Abbé.

« Je suis votre très humble servante.

« F... J..... »

Mon confrère remit à son auxiliaire cette somme et des vêtements la veille du jour où il quitta la prison. Il lui fit promettre de lui écrire dès qu'il aurait trouvé une place. L'autre promit et partit.

Il y avait juste dix jours qu'il avait quitté la prison, lorsqu'un homme de mauvaise figure se présentait chez mon confrère :

« — Monsieur l'aumônier ? demanda-t-il au concierge.

« — Il est sorti.

« — Comment, sorti ? C'est l'heure de son déjeuner. Il va rentrer ?

« — Je l'ignore.

« — Remettez-lui cette lettre ; je reviendrai chercher la réponse tantôt. »

Voici cette lettre :

Paris, le 17 juin 188.

« Monsieur l'Aumônier,

« Connaissant votre bonté, que vous m'avez toujours témoignée, je viens aujourd'hui faire appel à votre clémence, et vous faire connaître l'état de ma situation, qui est en ce moment bien critique.

« Je suis toujours sans travail ; je me suis présenté partout : compagnies des voitures, marchands de chevaux, hôtels, cafés. Dans tous ces endroits, mes démarches ont été vaines ; je ne me serais jamais figuré qu'il existait une si grande misère.

« Hélas ! que vais-je devenir ?

« Me voilà, aujourd'hui même, à bout de ressources, monsieur l'Aumônier, je viens humblement vous supplier de vouloir bien me faire une avance de 20 francs, que je vous ferai rembourser par mes parents d'ici huit jours ; vous seriez réellement charitable de me rendre ce service pour aujourd'hui. Vous n'avez qu'à les déposer chez votre concierge, je passerai les prendre dans la journée.

« Il m'est impossible de vous donner mon adresse ; je suis congédié ce matin de mon logement.

« Pardonnez-moi mon audace et mon importunité, mais soyez assuré, monsieur l'Abbé, que je vous rembourserai de la somme que je viens de me faire débiteur, et ne croyez pas cependant que j'aie fait mauvais usage de mon argent ; non, bien le contraire. Je me suis acheté des effets ; il est bon de vous dire que je n'avais même pas un mouchoir.

« Enfin, je vous avoue bien franchement, monsieur l'Abbé, que je ne voudrais pas retomber.

« Je suis toujours très énergique et très courageux.

« Je n'ai pas trouvé M. le marquis de S...., il est en Espagne.

« Soyez assez bon également de me donner un petit mot de recommandation pour n'importe quel emploi. Ah! je vous en supplie, monsieur l'Abbé, prenez pitié de mon infortune, car je suis bien malheureux.

« Dans l'espoir que vous ferez bon accueil à ma demande,

« Je suis avec le plus profond respect, monsieur l'Abbé, votre très respectueux et reconnaissant serviteur.

« A. J.....

« Je ne sais pas où aller coucher ce soir. Je compte sur votre bon cœur pour me tirer d'embarras. »

Ainsi voilà un drôle qui en dix jours avait croqué les 150 francs que sa malheureuse sœur avait mis un an à gagner! Il était sorti de prison habillé des pieds à la tête, n'ayant aucune dépense à faire.

Il a préféré vagabonder et s'amuser, comptant que la charité publique lui viendrait en aide, se permettant de mettre en avant sa famille, pour répondre de l'emprunt qu'il sollicitait.

Ce serait à croire que quand un malheureux a franchi le seuil d'une prison, il lui est impossible d'en sortir autrement que gangrené, pourri, perdu à tout jamais.

Tous ne le sont pas heureusement au même degré.

Le même jour, mon confrère recevait d'un autre détenu, expulsé, qu'il avait pu faire maintenir à Paris,

la lettre suivante qui le consolait de la lâcheté et de la paresse de son ancien auxiliaire.

Paris, 17 juin 187.

« Monsieur l'Aumônier,

« Permettez-moi de vous remercier des démarches que vous avez bien voulu faire en ma faveur. Sur votre recommandation, j'ai obtenu un sursis de départ d'un mois, et M. H... m'a dit d'aller le voir avant l'expiration de mon sursis.

« J'ai donc été mis en liberté le 12 juin vers midi, et le lendemain je me suis dirigé vers la prison pour vous remercier de vive voix et vous exprimer mes sentiments de profonde gratitude.

« Aussitôt ma sortie, je suis retourné à mon ancien domicile ou j'ai été assez heureux pour trouver une chambre modeste, il est vrai, mais en rapport avec mes modiques ressources.

« Je suis sorti avec 22 fr. 30 c. de masse.

« Aussitôt après j'ai cherché à me caser et je suis allé voir M. R.... Là, une triste déception m'attendait. M. *** avait son personnel au complet et il m'a dit assez franchement qu'après avoir subi une condamnation il lui était difficile de me reprendre.

« Ainsi, à peine sorti, déjà l'on me jette cette chose aussi brutalement au visage; autant me dire: « Vous avez commis une faute, il est impossible de la réparer, » et cela vient de la part d'un homme que je respectais et en qui j'espérais beaucoup.

« Je sortis de chez lui humilié, mais non abattu.

« Je me remis en quête et je fis bien des patrons, bien des maisons; partout j'échouai; enfin le lendemain je trouvais du travail, 11, rue S..., un quartier où je suis inconnu et le vendredi matin je me mis au travail. Je gagne peu, mais cela me suffit, je gagne 2 fr. 25 en moyenne, et je touche tous les jours 1 fr. 50 comme avance, le reste m'est payé deux fois par mois le 3 et le 18. Je ne travaille, il est vrai, que jusqu'à midi; ce travail est bien humble, monsieur l'Aumônier, car c'est dans une succursale de la Générale, société de nettoyage, que je suis employé; mais, en attendant mieux, j'ai accepté, car il faut manger, et comme je vous l'ai promis et comme je vous le jure encore devant Dieu qui m'entend, je suivrai la ligne droite, et si j'arrive à faire quelque chose et à être quelque chose plus tard je ne veux le devoir qu'à mon courage et à ma persévérance, et ce sera un beau jour que celui où je pourrai vous dire : « Voilà ce que j'étais, perdu pour la société, voilà ce que je suis aujourd'hui. »

« Comme j'ai toute mon après-midi à moi, je vais m'occuper activement pour tâcher de trouver un petit travail quelconque, soit de comptabilité, soit autre chose. Je connais assez bien la tenue des livres en partie simple ou en partie double pour obtenir une petite place.

« Certes, je ne suis pas exigeant et il faut un commencement à tout, et vous nous l'avez assez répété et je m'en aperçois moi-même : les commencements sont durs.

« Le plus long pour moi, monsieur l'Aumônier, sera de me procurer des effets pour pouvoir me présenter dans une maison de commerce; car n'ayant que ce que j'ai sur moi, surtout par suite du travail salissant que

je fais le matin, il m'est impossible de me présenter dans une tenue convenable. Je n'ose vous demander de me rendre encore ce service, vous qui avez déjà tant fait pour moi; mais je sais que vous êtes bon et que vous vous intéressez aux malheureux; si dans cette occasion vous voulez bien me tendre encore une main charitable, monsieur l'Aumônier, vous aurez fait un heureux de plus.

« Pardonnez-moi de vous écrire si longuement, mais je suis seul dans ma pauvre chambre, me levant à 5 heures, me couchant à 7, ne pouvant du reste faire autrement, et bien heureux encore de trouver le soir un lit pour me reposer, et j'ai senti le besoin de m'épancher un moment, car depuis six jours que je suis sorti, ce ne sont ni les humiliations ni les affronts qui m'ont manqué.

« Permettez-moi donc de vous remercier, monsieur l'Aumônier, de tout ce que vous avez fait pour moi, j'espère vous prouver par la suite que vous n'aurez pas obligé un ingrat.

« Votre bien humble et bien dévoué serviteur.

« H. T. »

COMMENT ON DEVIENT FORÇAT.

J'étais aumônier de la Grande-Roquette depuis quelques jours. Un détenu demande à me parler pour affaire urgente. Je vois entrer dans la sacristie un homme d'une cinquantaine d'années, qui, à peine assis, se met à fondre en larmes.

« — Oh ! monsieur l'Aumônier, je ne suis qu'un misérable !... et ses sanglots redoublent.

« — Voyons, calmez-vous, mon ami, de quoi s'agit-il ?

« — Je suis condamné aux travaux forcés pour six ans, j'ai cinquante ans. Jamais je ne reverrai la France. Je n'ai d'ailleurs que ce que je mérite. Seulement j'aurais une grâce à vous demander. Je voudrais embrasser ma pauvre mère avant de partir.... Pauvre mère !... lui ai-je fait de la peine !... Oh ! c'est horrible !... »

Je sentais les larmes qui me montaient aux yeux, la douleur de cet infortuné me gagnait.

« Pourriez-vous lui écrire, monsieur l'aumônier ? Ma mère est très dévote et un mot de vous la décidera. »

Je promis à cet homme d'écrire à sa mère. Il me donna son nom et son adresse. Le soir même, je faisais part à cette mère du repentir et du désir de son fils.

Quelques jours après, elle me répondait la lettre qu'on va lire. A ma lettre, elle en avait joint une autre pour son fils. Je le fis appeler.

« — Voici une bonne lettre de votre mère, mon pauvre ami, lisez-la. Elle vous prouve que votre mère vous pardonne. Vous devez être content. »

Au moment où je quittai la prison, je l'aperçus dans la cour avec sa lettre à la main. Je m'approchai de lui :

« — Eh bien ! vous avez lu ? Vous êtes content ?

« — De quoi ? Ya pas seulement une pièce de vingt francs !! » Et il tourna les talons !!

« Il existe, a dit Victor Hugo (1), des âmes écrevisses reculant continuellement vers les ténèbres, rétrogradant dans la vie plutôt qu'elles n'y avancent, employant l'expérience à augmenter leur difformité empirant sans cesse, et s'imprégnant de plus en plus d'une noirceur croissante. »

J'avais devant moi une de ces âmes-là.

13 novembre 188.

« Monsieur l'Aumônier,

« Merci de votre bonté pour l'infortuné que je suis obligée d'appeler mon fils. Vous ne savez pas, vous ne saurez jamais ce que cet enfant non seulement m'a fait, mais m'a causé de mal et de chagrins domestiques ; précisément parce que je ne voulais pas le laisser dans l'isolement. Aussi suis-je bien de votre avis sous ce rapport ; mais notre prodigue ne peut pas dire qu'on l'a jamais négligé ; je suis allée le voir un peu partout où il était, le sermonnant le plus souvent entre deux baisers ; mais, hélas ! que de fois je l'ai vu insensible à mes caresses et à mes larmes.

(1) *Les Misérables*, 1^{re} Partie, livre IV, chap. II.

« Il y a longtemps, Monsieur, que cet enfant me fait gémir ; il avait à peine sept ans qu'il volait ce qu'il pouvait dans les jardins ; les punitions n'ont pas abouti.

« A dix ans, il prenait les plus belles robes de sa sœur pour les étendre dans son lit et y faire des vilénies.

« A douze ans, il prenait 2 fr. dans le secrétaire de son père.

« Après sa première communion, il fut placé chez un épicier à B..., qui le considérait comme son fils ; il vola à la caisse et on nous le renvoya sans bruit, à cause de nous.

« Un saint prêtre de mes amis, curé dans une forte ville du département, voulut bien se charger de le placer chez un autre épicier. Peu de temps après, il m'écrivit de l'aller quérir ; il avait fait comme chez son premier patron.

« De là, je le conduisis chez un riche fermier, qui voulut bien le mettre au pair avec ses fils, jeunes gens parfaitement élevés et très instruits. Là encore, il me fallut l'aller chercher.

« Ce fut alors qu'il demanda à s'engager. Pour cela, je le laissai à B....

« Deux jours après, il arrivait chez nous pour nous dire adieu, « car, disait-il, mon engagement est signé. » Son père et moi, nous pleurions ; en le quittant, on lui mit 70 francs dans la main, avec promesse de lui envoyer d'autre argent, s'il se conduisait bien. Six semaines après, ma fille aînée, qui habite T..., nous écrivit pour nous dire qu'Auguste nous avait trompés, qu'il n'avait pas reçu son engagement, et que l'argent que nous lui avions donné avait servi à faire la noce ; qu'il regrettait vivement sa faute et qu'il demandait à rentrer chez son père.

« Il revint en effet, mais cette vie de travail le fatiguait : il devint sombre ; il murmura contre ce père qui ne lui disait rien, mais se contentait de lui donner l'exemple du travail. Les caresses de sa sœur, les gâteries de sa mère ne purent rien sur cette nature rebelle.

« Il demanda de nouveau à s'engager, ce qui lui fut accordé ; mais alors ce fut moi qui l'accompagnai jusqu'à ce qu'il fût accepté, et, comme toujours, il essaya de me tromper, en me disant que je pouvais partir, puisque la voiture me donnait une heure d'avance ; mais un prêtre qui l'avait connu lui demanda sa feuille qu'il lui refusa ; celui-ci insista si fort, qu'il dut céder, et au lieu de partir le lendemain, il fallut qu'il partit à quatre heures, le soir même ; nous n'avions juste que le temps de le conduire à la gare ; il parut vivement contrarié, parce que, s'il avait pu me décider à prendre la voiture, il aurait reçu l'argent que je devais lui donner et eût mené joyeuse vie le reste de la soirée.

« Il était dans la marine. Un an après, il était dans un régiment de discipline, qu'il ne quitta que pour revenir me faire verser de nouvelles larmes.

« Il voulut être boulanger ; il changea de patrons fort souvent, et toujours en laissant des dettes et aussi en commettant de mauvaises actions.

« Enfin, pour abréger, il se fit mettre en prison sept à huit fois ; deux fois pour des vilénies commises dans le lieu saint. Oh ! monsieur l'Abbé, le vol est affreux, mais insulter Notre-Seigneur jusque dans son temple est bien épouvantable ; aussi cette pensée me poursuit comme un cauchemar, et c'est moi qui suis la mère d'un pareil monstre ! Je ne sais que faire en réparation d'un pareil scandale ; j'ai souvent crié pardon et merci devant l'image du divin crucifié, lui demandant ce qu'il voulait

que je fasse, tout en le conjurant d'avoir pitié et miséricorde pour le coupable.

« Oh ! non, non, Auguste n'a point été livré à lui-même ; je me suis attiré bien des reproches amers pour avoir voulu l'aller voir. Une fois, je suis allée le trouver à la prison de C... ; la veille, je lui avais donné rendez-vous à la gare (car je comptais l'emmener chez nous). « Nous déjeunerons ensemble à l'hôtel », lui avais-je dit. Le lendemain, je me trouvai au rendez-vous, mais lui ne vint que trois heures plus tard ; il avait bu et mangé à la gargote, quand moi, qui l'attendais, j'étais à jeun.

« Quelques mois après, il vint se faire prendre par les gendarmes dans les greniers de son père ; il avait dit à des voisins qu'il le ferait exprès pour nous déshonorer ; cette fois, il en eut pour trois ans à F... Au bout de ce temps, j'allai encore au-devant de lui jusqu'à T..., où il voulut rester ; je m'engageai à revenir le voir s'il était raisonnable.

« Pendant un mois, il se tint tranquille, il avait une place avantageuse ; j'étais tout heureuse, j'espérais. Je fus à T... Hélas ! il n'y était déjà plus, et personne ne savait quelle route il avait prise.

« Six mois après, il m'écrivit qu'il était placé pour longtemps, et, au bout de deux mois, il était au troisième patron ; là pourtant, il resta six mois. Il en profita pour nous écrire avec une sorte d'insolence qu'il se conduisait bien, que nous n'avions rien à lui demander de mieux, et qu'il voulait être à son compte ; qu'en conséquence, il comptait sur la dot qu'on avait donnée aux autres, qu'il avait une boulangerie en vue, etc.

« Mon mari dit que, pour avoir la paix, il allait lui écrire qu'il pouvait traiter, qu'il lui enverrait 2 à

3,000 francs pour commencer. Je fis des observations qui furent mal reçues ; j'engageai mon mari à aller lui-même voir ce qu'il voulait, traiter pour lui, lui donner enfin le secours de son expérience. Voici sa réponse : « Toi, qui es si bonne, qui flatte tes enfants pour qu'ils « n'aiment que toi, vas-y si tu veux ; tu n'aimes que « courir, dépenser l'argent et laisser la maison au pil- « lage ». Vous voyez, Monsieur l'Abbé, si, après cela, je pouvais partir ? D'ailleurs, je suis privée d'argent. C'est vous dire que je suis aussi malheureuse épouse que malheureuse mère...

« Voilà ma vie depuis quarante ans ; mes enfants m'aiment tous, mais je crois que, s'ils savaient ce que j'ai souffert pour eux et à cause d'eux, ils m'aimeraient bien plus. Enfin Auguste gagna son père, qui lui donna en trois fois 5,000 francs. Il écrivait qu'il payait bien ses meuniers et que ça allait tout seul.

« Huit jours après le dernier argent qu'il avait demandé pour payer une dernière traite, il s'enfuit dès qu'il l'eut reçu et le dépensa en orgies en trois ou quatre jours, ainsi que 700 francs qu'il avait à lui et les bijoux qu'il avait achetés à l'avance, sans savoir s'il serait accepté dans une famille, où il s'était présenté, lesquels bijoux, composés d'une montre en or, d'une chaîne idem, broche, pendants d'oreilles, plusieurs bagues furent donnés à des chanteuses ambulantes.

« Dès qu'il se vit perdu, il partit encore, sans que nous sachions ce qu'il était devenu. Ce sont les journaux qui nous l'ont appris.

« Vous savez le reste, Monsieur l'Aumônier.

« J'ai abrégé et passé quantité de faits ; il y en aurait un volume. Depuis qu'il a quitté sa boulangerie, les notes tombent sur nous à boulets rouges ; les huissiers,

les hommes d'affaires sont toujours à notre porte; mon malheureux mari a payé jusqu'au complément de sa dot: nous ne voulons plus payer un sou. Ils feront opposition à ce qui lui reviendra plus tard s'ils veulent.

« Pardon, Monsieur l'Aumonier, de fatiguer votre attention et d'abuser de votre temps si précieux; mais je tenais à vous donner ces détails, en cas que notre prodigue se déciderait à se confesser, afin que vous voyiez s'il dit vrai, ou si les omissions qu'il ferait sont un simple oubli. Le malheureux enfant n'a jamais dit un mot de vrai. Priez pour lui et pour moi.

« Recevez, Monsieur l'Aumônier, l'assurance de ma bien respectueuse gratitude.

« F° C.....

« *P. S.* Je suis fort souffrante; je marche le plus souvent avec le secours d'une canne; je suis brisée; je n'ai jamais éprouvé pareil malaise; c'est l'agonie sans doute qui commence, agonie lente et cruelle, complétée par la privation des sacrements. Combien je les désire! Quelle force ils apporteraient à mon pauvre cœur désolé. Mais deux kilomètres pour aller à l'église! et je ne puis plus aller à pied. Que la volonté de Dieu soit faite! Il sait mieux que moi ce qu'il fait. »

UN SUICIDÉ A LA GRANDE-ROQUETTE.

Le 8 mai 18..., il y a de cela une vingtaine d'années, vers quatre heures de l'après-midi, la prison de la Grande-Roquette était en grand émoi. En rentrant dans les ateliers, après le repas du soir, les hommes trouvaient un de leurs camarades pendu à un clou attaché au mur. On essaya en vain de le rappeler à la vie. La mort avait été instantanée.

L'homme qui venait de se suicider n'était pas un criminel de bas étage. Il appartenait à une famille des plus honorables, qui lui avait fait donner une excellente éducation, dont malheureusement il n'avait pas su profiter. Condamné à cinq ans de prison pour vol, escroquerie et abus de confiance, il attendait au Dépôt des condamnés son transfèrement en prison centrale; lorsque, vaincu par le découragement et les souffrances physiques, il se pendit de chagrin et de désespoir (1). On trouva sur lui la lettre suivante à l'adresse de l'abbé Crozes :

(1) C'est un détail sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention des pouvoirs publics : « Ne pas confondre la sévérité avec la brutalité; le respect du règlement avec l'inhumanité. » Un condamné doit subir toute la peine, mais rien que la peine que la loi lui inflige. Ses gardiens n'ont pas le droit de l'aggraver. Ils l'aggravent s'ils lui parlent brutalement, s'ils l'insultent, s'ils le provoquent. Ils l'aggravent s'ils ne respectent pas envers lui les lois de l'humanité, s'ils le nourrissent plus grossièrement qu'un animal, s'ils ne lui accordent pas les soins que, malade, il a le droit de réclamer, s'ils l'aigrissent, au lieu de le mater doucement, s'ils l'exaspèrent et le jettent dans le désespoir. Signaler aux pouvoirs publics cet abus est un devoir de mon ministère.

Vu le présent écrit
pour rester annexé à
mon procès-verbal de
ce jour.

Paris, le 11 mai 18...
Le commissaire de
police.

X...

« Monsieur l'Aumônier,

(Timbre du commis-
sariat.)

« Peut-être vous demanderez-vous, en ouvrant cette lettre, la dernière que j'écrirai, ce qu'un homme résolu à se tuer pense avoir à dire au ministre d'une religion qui défend le suicide.

« J'ai seulement voulu, monsieur l'Aumônier, vous dire en quelques mots pourquoi et comment j'ai pris cette résolution.

« J'étais né pour être heureux, et, à coup sûr, comme le disait dernièrement mon avocat à M. A..., si jamais un enfant est venu au monde avec des chances de bonheur, ce fut moi.

« Mes parents étaient riches et le sont encore, et je n'avais que l'embarras dans le choix d'une carrière, car mon aïeul maternel était conseiller à la cour de cassation et député; d'autres parents occupent des postes honorables, et cependant je suis arrivé à tomber dans une prison et à concevoir un tel dégoût de l'existence que je n'ai plus d'autre espoir que le suicide, après lequel j'aspire comme on aspire après la délivrance, et je n'ai d'autre espérance que celle de voir bientôt cesser pour toujours mes souffrances.

« J'ai longtemps réfléchi, monsieur l'Aumônier, avant de prendre cette détermination.

« J'avais, il est vrai, la certitude de voir cesser mes

peines de cette vie ; mais le souvenir de mon éducation chrétienne me tourmentait. Toutefois, je dois dire que cette considération m'a peu arrêté ; je ne crois plus, monsieur l'aumônier, et c'est là mon malheur, je le dis hautement, à ce moment où l'on dit la vérité ; j'ai eu le malheur de ne plus croire ; aussi je me suis dit qu'après la mort, il n'y avait plus rien, que, du moins, c'est ma conviction, mais que si, par hasard, il y avait une autre vie, il est impossible que Dieu fût inexorable pour un malheureux qui, ne pouvant plus porter son fardeau, l'a abandonné comme au-dessus de ses forces.

« Je sais, monsieur l'Aumônier, ce que l'on ne manquera pas de dire : c'est qu'ayant commis une faute, je devais avoir le courage d'en supporter le châtement. C'est vrai, et je n'ai qu'à m'incliner, car je n'ai qu'une réponse à faire, et ce n'en est pas une, c'est que le châtement est trop lourd pour moi, d'autant plus que j'ai perdu l'espoir même d'un meilleur avenir après l'expiration de ma peine. Mes parents ne me pardonneront jamais, et, c'est horrible à dire, mais je dois vous l'avouer, un des motifs qui me poussent au suicide, je ne dis pas le seul ni le plus important, mais enfin un des motifs, c'est que j'ai la conviction qu'en me tuant je rachète en quelque sorte, auprès de ma famille, mes fautes passées.

« Je crois qu'après avoir éprouvé, en apprenant ma mort, un léger, très léger chagrin, mes parents se sentiront soulagés et se diront qu'après tout, c'était ce que je pouvais faire de mieux, et cette conviction je l'ai, parce que je n'ai jamais eu, depuis de longues années, de preuves d'affection de la part de mes parents ; au contraire, mes parents, qui auraient tout obtenu de moi s'ils avaient su me prendre par l'affection, ne m'ont

jamais montré que rigueur et sévérité et je n'ai jamais pu compter sur leur affection, qu'ils réservaient tout entière pour ma sœur.

« Veuillez me pardonner cette confession peut-être un peu longue, monsieur l'Aumônier ; j'ai senti le besoin, avant de mourir, de dire à un cœur comme le vôtre ce que le mien comprime de tristesse et de chagrin depuis bientôt un an.

« Peut-être aurais-je encore attendu ; mais voici la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ce n'est qu'une goutte, mais elle a suffi à précipiter ma décision.

« Depuis huit ans, j'ai pris l'habitude de l'opium ; a Mazas, le médecin, après plusieurs essais, reconnut que je ne pouvais, sans de vives souffrances, être brusquement privé de ce médicament, aussi il m'en fit donner tous les jours ; à la Conciergerie, le médecin, prévenu par son collègue de Mazas, m'en fit donner aussi. Lorsque je fus amené à la Roquette, ma condamnation étant acquise, tout changea, et je pus voir alors le cas que l'on fait de la vie d'un homme. J'écrivis au médecin pour lui expliquer ma situation, je joignis un certificat de Mazas ; mais le médecin m'envoya promener et me fit entendre que tant pis pour moi si je souffrais, mais qu'il n'était nullement disposé à faire les frais de ce médicament tous les jours.

« Le matin 25 avril je suis retourné à sa visite, car j'avais souffert toute la nuit, et le résultat a été le même. Aussi me suis-je décidé à exécuter ma résolution dès que j'en trouverais l'occasion : je ne sais pas encore si je le pourrai demain ou plus tard, car on a refusé de me mettre en cellule, mais je sais bien que je profiterai de la première occasion et que j'espère ne pas l'attendre trop longtemps, car les souffrances physiques

sont venues se joindre aux tortures morales, et c'est trop.

« Pardonnez-moi, monsieur l'Aumônier, si je me suis adressé à vous dans cette occasion suprême : c'est que j'ai voulu m'épancher dans un cœur capable de comprendre ce que le mien éprouve. Je ne me dissimule pas qu'un homme aussi pieux que vous ne peut éprouver de sympathie pour un malheureux qui demande au suicide l'oubli de ses maux ; mais si, comme prêtre, vous me condamniez, permettez-moi du moins de mourir en pensant que vous ne jugerez pas trop sévèrement, comme homme, un acte de faiblesse peut-être, mais bien certainement de désespoir.

« Ma famille habite ***, et voici l'adresse de mes parents ; je vous serai bien obligé, monsieur l'Aumônier, si vous voulez bien les informer de mon décès.

« Je vous serai obligé, monsieur l'Aumônier, si vous avez la bonté de prévenir mes parents et de leur faire parvenir mon dernier adieu que je joins à cette lettre.

« Je suis avec respect, monsieur l'Aumônier, votre très humble serviteur.

« *** »

L'abbé Crozes écrivit aussitôt à l'un des parents de ce malheureux pour lui annoncer sa mort, sans cependant lui avouer le suicide ; ce parent répondit à l'abbé Crozes la lettre suivante :

13 mai 18...

« Monsieur l'Aumônier,

« Je viens vous remercier, au nom du père, de la mère et de toute la famille, de la bonté que vous avez eue de nous avertir de la mort de notre malheureux X... Ce dernier a été pour nous un fléau de famille; depuis longtemps, il nous mettait le désespoir dans l'âme et nous forçait de rougir de lui devant les hommes. Aujourd'hui tout cela se trouve distancé par un autre monde et par Dieu. Votre prisonnier, monsieur l'Aumônier, s'est-il préparé à ce changement? Et s'il l'a fait, l'a-t-il fait de façon à nous faire oublier tout un passé dont la justice humaine a été obligée de s'occuper? Vous avez été déjà bien bon, monsieur l'Aumônier, vous le serez encore en répondant à cette question qui ne peut vous paraître indiscrete, dans les circonstances que nous traversons en ce moment.

« Agrérez, monsieur l'Aumônier, avec l'hommage de notre respectueuse admiration pour votre personne, celui de ma plus vive gratitude qui est aussi celle de toute la famille.

(Signature.)

« P. S. — Pourriez-vous nous dire un mot sur la maladie et la précipitation de la crise? Nous ne savons rien. C'est seulement votre mot qui nous dit que tout est fini. Et en quoi a consisté la cérémonie funèbre? Figurez-vous que seulement aujourd'hui nous avons reçu votre billet d'avertissement. Pardonnez-moi ce post-scriptum et recevez encore mes hommages. »

L'abbé Crozes réclama le corps à la mairie, et fit procéder à l'inhumation le 14 mai. Ce ne fut que le 18 qu'il écrivit à la famille pour lui dire la vérité et lui envoyer les derniers adieux du défunt.

COMMENT ON DEVIENT ASSASSIN.

Cette lettre, adressée à l'abbé Crozes, est restée sans réponse. En marge, je trouve cette indication écrite de la main de l'abbé Crozes : *Je ne réponds pas poste restante.* Je veux espérer que le malheureux qui l'a écrite a pu s'expatrier et qu'il ne connaîtra jamais les hontes de l'échafaud.

Son histoire est, hélas! celle d'un trop grand nombre de jeunes gens que le plaisir arrache au devoir et que la prison recueille.

Un instant j'avais pensé que cette lettre avait été écrite par le malheureux qui a été exécuté sous le nom de Michel Campi. C'était à peu près la même écriture et certains détails me rappelaient le malheureux que j'ai visité pendant quarante jours. D'autres détails m'ont indiqué que je m'e trompais et que le signataire de la lettre n'est pas le malheureux qui a péri sur l'échafaud le 30 avril 1884.

B..., 5 septembre 1878.

« Monsieur l'abbé Crozes,
Aumônier de la Roquette,

« J'ai longtemps hésité à vous écrire; ce n'est pas que je doute de votre bonté; mais vous avez autour de vous bien des misères morales et matérielles à sou-

lager et je crains que vous ne puissiez vous intéresser à ma situation. Je vais cependant essayer de vous dire le plus brièvement possible combien j'ai besoin d'être soutenu. Je suis faible au delà de toute expression et déjà plusieurs fois coupable, j'ai peur de retomber dans les mêmes fautes ou d'en commettre de plus graves.

« J'ai trente-trois ans, je suis le fils aîné d'un ancien chef d'institution. A l'âge de dix-sept ans, j'étais bachelier. Devant moi s'ouvrait un avenir sinon brillant, du moins honnête, mais j'étais possédé d'un désir effréné de liberté. Je l'ai rudement expié.

« Malgré les sages conseils de mon père, je quittai à dix-huit ans le toit paternel presque sans ressources, sans expérience, sans recommandations, dans le seul but d'aller à Paris. J'y suis resté deux ans, menant une vie misérable et tourmentée et au bout de ce temps, mon père dut me fournir les moyens de retourner à la maison. La rude et triste expérience que je venais de faire ne m'avait pas guéri.

« Un mois après j'étais en Algérie.

« Il serait trop long, monsieur l'Aumônier, d'énumérer les multiples incidents de mes pérégrinations. Rien de bien saillant ne s'était produit dans ma vie aventureuse, lorsque, en 1868, à Marseille, je fis la connaissance d'une femme. Sa misérable influence me perdit : j'eus la faiblesse de commettre un abus de confiance et je fus condamné à deux mois de prison. Dès cet instant j'étais perdu. La maison paternelle me fut fermée. J'errai à l'aventure, non plus avec la confiance des premières années, mais traînant après moi les remords et la honte de ma chute.

« Je revins à Paris ; j'essayai vainement de me créer

une position. Entraîné de nouveau, je commis un second délit plus grave que le premier. Je fus frappé d'une seconde condamnation à six mois de prison pour escroquerie. J'ai été libéré le 4 janvier dernier. Qu'ai-je fait depuis ? Il me serait difficile de le dire.

« Après bien des recherches, j'avais trouvé à B... un modeste emploi. Je ne saurais vous exprimer, monsieur l'Aumônier, combien j'étais heureux de pouvoir travailler et gagner mon pain honorablement. J'entrevois un peu de repos après tant d'agitation. Hélas ! j'avais compté sans mon passé ! Mon patron, ayant appris (comment ? je l'ignore) que j'étais passé en police correctionnelle, me chassa.

« Que faire ? que devenir ? Je sollicitai un travail manuel ; mais on m'en refusa partout. J'étais trop *Monsieur* pour faire un manoeuvre. Quelle cruelle ironie ! Pour trouver un emploi, il faut des références, des recommandations, et puis, à quoi bon essayer puisqu'il suffit d'une rencontre imprévue, d'une indiscretion pour tout briser ?

« Voilà pour le côté matériel.

« Du côté moral, je suis bien plus misérable encore. Oisif, livré à tous les besoins, à toutes les séductions, je me sens devenir plus mauvais de jour en jour. Je découvre avec effroi que les bons sentiments qui survivaient en moi s'émoussent tous les jours ; que les vices, au contraire, jettent de plus profondes racines. Je suis comme un malade qui verrait la gangrène ronger et envahir un de ses membres, et qui, impuissant à combattre le mal, assisterait à ces progrès en comprenant les terribles conséquences de la maladie.

« Pour moi, les conséquences probables, presque inévitables de ma situation sont : la prison, le bagne et peut-

être..... Malheureux ! je n'ose pas écrire ce mot et ma pensée est jour et nuit hantée par ce fantôme sanglant. C'est épouvantable à dire, monsieur l'Aumônier; mais depuis l'affaire Barré et Lebiez, je suis poursuivi par l'affreux cauchemar de la guillotine. Je me fais l'idée que je n'y puis échapper. La nuit, je me réveille quelquefois en sursaut la tête sous le couperet. Partout, je traîne après moi cette idée lugubre, cette affreuse épouvante. Ah ! je suis bien malheureux !

« Pour essayer de me soustraire à cet avenir, j'ai écrit à ma famille une lettre dont je vous envoie une copie. J'ai reçu une réponse bienveillante; mais mes parents sont dans une situation voisine de la misère et ne peuvent me venir en aide que moralement. J'ai essayé d'intéresser à ma situation quelques personnes que je supposais bonnes et charitables. Elles n'ont pas même répondu à mes supplications. Est-ce qu'on répond à un homme taré comme moi ?

« Pourtant, monsieur l'Aumônier, je puis vous affirmer que je ne suis pas foncièrement mauvais. Je suis un étrange assemblage de bien et de mal. Bien souvent à l'église, dissimulé derrière un pilier ou perdu dans un coin obscur, je pleure en écoutant les sons puissants de l'orgue. Je pense à mon passé flétri, à mon avenir sans espoir, aux amertumes de ma vie présente. Je pense aussi à Dieu et je lui demande de me rendre meilleur; je lui crie du fond de mon âme : « Seigneur, « vous connaissez ma faiblesse, pourquoi vous êtes-
« vous retiré de moi ? Pourquoi ne me donnez-vous pas
« plus de force pour la lutte ? Pourquoi me laissez-vous
« toujours succomber aux tentations ? » Parfois aussi le récit d'une action vertueuse, la lecture d'une page attendrissante me font verser des larmes; expliquez-moi,

je vous prie, comment il peut se faire que, comprenant le beau et le bien, le sentant même vivement, je fasse toujours le mal ?

« Je vous ai raconté sincèrement ma vie, monsieur l'Aumônier, je vous ai ouvert les plus secrets replis de mon âme. Peut-être touché de mon repentir et de mon ardent désir de revenir au bien, penserez-vous qu'il y a quelque chose à faire. N'est-il pas préférable de sauver un malheureux avant la chute suprême que de le consoler au moment de la dernière expiation ?

« Je suis, monsieur l'Aumônier, le plus respectueux et le plus dévoué de vos serviteurs.

« J. D... »

(Poste restante.)

« P. S. — Je vous serais reconnaissant, monsieur l'Aumônier, de m'honorer d'une réponse. Dans ma situation, rien n'est cruel comme l'incertitude. Il est préférable de perdre une espérance que d'attendre avec anxiété une réponse qui ne vient pas.

« Je sais, monsieur l'Aumônier, que toutes vos ressources sont destinées au soulagement des nombreuses misères qui vous entourent. Malgré votre bonté, il vous sera peut-être difficile de me venir en aide. Si les renseignements suivants peuvent vous être utiles dans l'œuvre de mon salut, je vous les fournis, persuadé que votre bienveillance et votre charité ne négligeront aucun moyen de me sauver, s'il est possible.

« Voici les adresses ou les indications nécessaires pour parvenir auprès de deux dames très charitables et possédant une assez grande fortune, qui résident habituellement à Paris. »

(Suivent les adresses de ces deux dames.)

Voici la lettre qu'il écrivait à ses parents :

« Mes chers parents,

« Depuis longtemps, je ne suis plus votre fils que par le nom et les liens du sang. J'ai perdu votre affection en perdant votre estime ; ce châtement, je l'ai mérité. Ce n'est donc pas pour essayer de me disculper ou implorer votre pardon, que je n'ai pas encore mérité, que je vous écris. Cette lettre a un autre but, et Dieu veuille que vous écoutiez et sachiez apprécier mon dernier et suprême appel ! Je vais, avec la plus grande sincérité, vous dévoiler ma situation morale et matérielle. Quand la gangrène s'est emparée d'un membre, il faut porter le fer et le feu dans la plaie ; aussi, quelle que soit ma confession et la douleur que je pourrai vous causer, il est nécessaire que je vous dise mes terreurs et ma faiblesse.

« Sans être entièrement perverti, je suis la proie de passions malsaines qui m'étreignent et me dominent. Rejeté de la société pour une première faute, je ne vois d'autre moyen d'y rentrer qu'en m'y imposant par la puissance de l'argent. Ce désir âpre, insatiable, incessant, n'a plus chez moi d'autre frein que la peur de la justice. Cette crainte sera-t-elle toujours suffisante ? Hélas ! j'ai peur que non.

« Avez-vous lu le procès qui vient de se dérouler devant la cour d'assises de la Seine (1) ? Oui, sans doute. Que pensez-vous de ces deux hommes intelligents, instruits, issus de familles honorables ? Ce sont des

(1) Le procès Barré et Lebiez, les assassins de la femme Gillet, exécutés le 7 septembre 1878.

monstres, direz-vous. Je suis de votre avis. J'ai suivi les débats de ce drame sinistre et j'ai été rempli d'une double épouvante, l'épouvante du crime et l'épouvante de me sentir l'esclave de quelques-unes des passions qui ont perdu ces misérables. C'est affreux ! Je suis à me dire avec terreur : « Ai-je les instincts d'un assassin ? » Non, mille fois non !

« Mais ces hommes, non plus, n'étaient pas des assassins. Si on leur avait offert, il y a quelques années, de commettre un crime semblable, ils auraient reculé avec horreur ; mais les vices sont plus rongeurs, plus implacables que le plus horrible cancer. Ils auraient pu être sauvés, et cependant ils gravissent déjà les premiers degrés de l'échafaud.

« A qui la faute ? dira-t-on. A la société, à leur famille ? Non, non. Ils sont seuls coupables, car ils n'ont pas lutté avec sincérité.

« Plus heureux que moi, ils n'avaient rien dans leur passé qui leur fermât les voies qui me sont interdites. Ils ne traînaient pas après eux un boulet comme le mien, et ils pouvaient sans crainte demander au travail le pain de chaque jour. Si le combat de la vie est rude pour ceux qui entrent dans la lice armés de toutes pièces, que peuvent faire ceux qui sont désarmés ? Que suis-je actuellement ? Un malheureux frappé par la justice, découragé, inquiet, surveillé peut-être. Où aller dans ce pays où les rapports sont si fréquents ? A quelle porte frapper ? Savez-vous ce qui vient de m'arriver ? J'avais trouvé ici un modeste emploi et j'espérais le conserver. On a su que j'étais passé en police correctionnelle ; je n'ai pas été renvoyé, mais chassé !

« Que faire ? Rejeté sans cesse dans la fange, je fais de vains efforts pour reconquérir une place à jamais

perdue. Les honnêtes gens ne veulent pas souffrir mon contact, et je tremble de tomber dans la fréquentation de ceux qui sont autant ou plus tarés que moi. J'ai sollicité ici un travail manuel sans succès.

« En proie à la misère matérielle et à la misère morale cent fois plus affreuse encore, je me sens absolument à la merci du hasard, agent quelquefois terrible, contre lequel il faut être armé en tout temps. Sans vêtements, sans pain, sans abri, je suis exposé à toutes les tentations mauvaises, et j'ai peur, entendez-vous bien, j'ai peur ne n'être pas toujours assez fort pour les repousser.

« Mon père, ma mère, je crie vers vous du fond de l'abîme : « Ne m'abandonnez point ! Je suis votre chair et votre sang, et plus faible que dans mes jeunes années, j'ai besoin d'être soutenu. »

« La seule voie de salut qui me soit aujourd'hui ouverte est l'expatriation. Il faut que j'émigre. Arraché à l'atmosphère viciée dans laquelle je végète, rompant violemment avec des habitudes funestes, je me trouverai transplanté au milieu d'une société nouvelle, où je pourrai librement me mouvoir sans les terreurs du passé et avec plus d'espoir en l'avenir. Je lutterai courageusement pour arriver surtout à une régénération morale, et revenir un jour digne de votre pardon.

« Je viens donc vous demander, vous supplier de me fournir les moyens de m'expatrier. Avant de rejeter ce suprême appel, réunissez, s'il le faut, un conseil de famille. Si vous ne possédez pas les ressources nécessaires, demandez-les à votre crédit personnel, à celui de vos amis ; mais, au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré, en considération de vous-mêmes, et pour me sauver de l'effroyable abîme sur la pente duquel je roule irrésistiblement, ne repoussez pas ma prière.

« Je n'ai plus le courage de continuer. Je vous ai dévoilé sincèrement ma faiblesse et mes terreurs. Dieu veuille que vous m'ayez compris, et qu'un jour je n'aie point à vous rappeler que le cri de ma détresse n'a pas été écouté !

« Il y a un départ pour l'Australie le 12 septembre, et le passage en 3^e classe, d'après mes informations, coûte 460 francs (1). »

(1) Cette lettre me remet assez naturellement en mémoire les épisodes de la vie de Jean Valjean, qu'a si magistralement retracés Victor Hugo (1), et qui, pour faire partie de la trame d'un roman, n'en sont pas moins d'une triste réalité.

Jean Valjean arrive à Dijon. Il se dirige vers la meilleure auberge du pays.

« — Que veut monsieur ?

« — Manger et coucher.

« — Rien de plus facile, reprit l'hôte...

« — J'ai de l'argent.

« — En ce cas, on est à vous, dit l'hôte.

« Cependant, tout en allant et venant, l'hôte considérait le voyageur. Il fit demander un renseignement à la mairie. De la mairie, on lui répondit que ce voyageur était un forçat libéré.

« — J'ai l'habitude d'être poli avec tout le monde. Allez-vous-en.

« L'homme baissa la tête, ramassa le sac qu'il avait déposé à terre et s'en alla.

« Il était entré dans un cabaret.

» — Qui va là ?

« — Quelqu'un qui voudrait souper et coucher.

« — C'est bon ; ici on soupe et on couche.

« Par malheur, un voyageur le reconnaît et prévient le cabaretier. Le cabaretier revient à la cheminée, pose brusquement sa main sur l'épaule de l'homme, et lui dit :

« — Tu vas t'en aller.

« — On m'a déjà renvoyé de l'autre auberge.

« — On te chasse de celle-ci.

(1) *Les Misérables*, première partie, livre II, chap. 1 et 1x.

Le lendemain, de sa libération, à Grasse, il avait vu, devant la porte d'une distillerie de fleurs d'oranger, des hommes qui déchargeaient des ballots. Il offrit ses services. La besogne pressait. On les accepta. Il se mit à l'ouvrage. Il était intelligent, robuste et adroit; il faisait de son mieux; le maître paraissait content. Pendant qu'il travaillait, un gendarme passa, le remarqua et lui demanda ses papiers. Il fallait montrer le passeport jaune. Cela fait, Jean Valjean reprit son travail. Un peu auparavant, il avait questionné l'un des ouvriers sur ce qu'ils gagnaient à cette besogne par jour; on lui avait répondu : *trente sous*. Le soir venu, comme il était forcé de repartir le lendemain matin, il se présente, demande le maître de la distillerie, et le prie de le payer. Le maître ne proféra pas une parole et lui remit quinze sous. Il réclama. On lui répondit : « *C'est assez bon pour toi.* » Il insista. Le maître le regarda entre les deux yeux et lui dit : « *Gare le bloc!* »

« Libération n'est pas délivrance. On sort du bagne, mais non de la condamnation. »

LETTRES DIVERSES

Je n'ai eu que l'embarras du choix. Je publie ces quelques lettres sans *commentaires*. Les malheureux qui les ont écrites disent assez eux-mêmes ce qu'ils ont sur le cœur et sur la conscience. J'en publie neuf, je pourrais en publier quatre cents.

LE FORÇAT P... A M. LE GOUVERNEUR PALLU DE LA BARRIÈRE

ANNOTATION
DU GOUVERNEUR

Monsieur Pallu de La Barrière.

J'engage P... à cesser ses récriminations contre l'Administration pénitentiaire. Cette libération, ce voyage à Sydney, auxquels il pense, lui échapperont tous deux s'il ne cesse d'écrire et s'il ne prend l'attitude de la soumission.

*Le gouverneur,
PALLU DE LA BARRIÈRE.*

« Le nommé P... appelle l'attention de M. le Gouverneur sur cette lettre qui peut-être lui semblera écrite dans un style étrange.

« Je ne veux pas parler de l'administration qui vient de finir; chacun connaît ses abus contre les condamnés aux travaux forcés.

« Il y a quelques jours encore, j'étais en train d'achever *mon dix-neuvième mois de pain sec, à l'internement*; M. Armand, qui n'aimait pas du tout les condamnés dont les écrits avaient, dans un temps, ému M. Michaud même, donnait à ses agents, déjà si bien disposés contre moi, tous les droits possibles.

« Ceux qui me persécutaient prévoyaient tellement peu ce qui est arrivé, que déjà ils célébraient ma mort en ces termes : « Tu crèveras là, à petit feu, tu n'écriras plus contre la surveillance. »

« Vivant dans ce cachot où l'on ne me détenait que pour se défaire de moi, il m'était impossible de correspondre en France, sans quoi, malgré les volontés mêmes de M. Courbet, on n'eût pas violé, comme on le fit, le décret présidentiel de juin 1880. Néanmoins, pendant que je subissais ce long traitement, dont le résultat devait être la mort, je sais que quelques-uns de mes amis ont écrit en France, et je me demande si ma sortie inattendue de cellule a été un ordre ministériel ou une décision de M. le Gouverneur.

« Dans ce dernier cas, je me contenterai de penser, — car la reconnaissance d'un forçat ne peut que se prouver le cas échéant, — toute démonstration est inutile. Depuis trois années j'endure une persécution systématique de la part de l'Administration pénitentiaire et de ses agents. Je ne puis, sur ces quelques feuilles, donner une idée des excès commis sur moi; plus tard je saurai les écrire.

« A l'île des Pins, certains individus usent de leur influence pour faire dire à un de ces *condamnés vendus* que je lui ai avoué être l'auteur d'un vol ridicule. Sans plus de preuves, me voilà traduit en conseil de guerre. Là, siège en qualité de président, le commandant même du Pénitencier, avec lequel je suis en guerre depuis un an, parce que, recevant des émoluments de l'Administration pénitentiaire, il exécute et dépasse même les ordres de M. Armand. Il m'a fait coucher quatre mois sur le macadam d'une prison, sans couverture, vêtu de toile légère. Enfin, l'on m'acquitta pour le vol, dont on connaît les auteurs véritables; mais on trouva moyen de me mettre deux ans de prison dans les conditions suivantes :

« Un lieutenant d'infanterie de marine, M. Vincent,

après avoir fondé son accusation sur les récits mensongers d'un condamné, voyant par des preuves irréfutables s'écrouler toutes ses combinaisons, s'écria :

« Messieurs, le rapporteur avait omis cette chose dans l'instruction, qui n'en fait pas mention. » Ces paroles furent prononcées par M. Vincent au beau milieu de ma défense, qui, aux termes de la loi, doit être libre. Cette instruction à laquelle M. Vincent faisait allusion, n'avait pas été faite du tout. Un aide-commissaire en avait été chargé; et ne connaissant en aucune façon les articles du code de procédure, il m'avait tenu un langage surprenant, sans vouloir se conformer aux prescriptions d'une procédure ordinaire. Voyant donc que Vincent, au beau milieu de ma défense, m'interrompait pour s'excuser d'une faute qu'il rejetait sur son rapporteur, je m'écriai spontanément, sans réflexion, comme malgré moi : « Oh! il y a bien autre chose qui a été oublié, sans quoi je ne serais pas là aujourd'hui, peut-être. » Sur ces mots, Vincent se lève, comme mû par un ressort d'acier, et demande pour moi une condamnation pour outrage. Je fus condamné à deux années, mais avec cette particularité : c'est que les six assesseurs du président étaient ainsi composés : trois officiers de la flotte et trois officiers d'infanterie. Les trois officiers d'infanterie seuls, lesquels seront sans doute plus tard appelés à recevoir des émoluments de l'Administration pénitentiaire, à titre de commandants de dépôt, furent les seuls qui virent dans mes paroles un soi-disant outrage, la voix du président fit la majorité.

« Aussilôt sorti du conseil, j'écrivis audit commandant une lettre que je remis au chef du camp, et dans laquelle je lui annonçais que comme on m'avait condamné sans spécifier la nature des outrages qu'on m'ac-

cusait d'avoir débités, je me portais en appel. Cette lettre fut interceptée tacitement, et après quelques jours d'attente, ne recevant pas de réponse, j'écrivis de nouveau; on m'annonça que l'appel arrivait trop tard. C'est au nom du peuple français qu'on rend de tels jugements! Cela surpasse l'imagination.

« Si je voulais relater tous les faits que j'ai vu s'accomplir, il me faudrait écrire un gros volume; mais cette idée pourra bien me venir; aujourd'hui, les temps sont changés, et du reste, j'ai pris mes précautions à l'avance, je ne ferai plus treize mois de pain sec, chargé de fers pesants.

« J'écrivis contre ce fameux jugement. Je déclarai hautement que Vincent, aujourd'hui rapporteur au deuxième conseil, toujours en relations avec M. Cahen, commandant du Pénitencier, fit beaucoup dans cette longue prévention que je viens de faire pour répondre d'une pétition imbécile, fruit de l'invention ingénieuse d'ennemis, qui ne m'ont jamais semblé être des condamnés. Pendant que durait mon instruction, M. Vincent, presque chaque fois qu'il me faisait traîner enchaîné devant lui, me reprochait d'avoir écrit contre lui, me narguait en me disant que cela ne servait à rien. Bien mieux, après deux ans, il déclara que, outre les paroles mentionnées ci-dessus, j'aurais dit devant le Conseil « qu'on n'était pas consciencieux pour moi »; mais j'ai cinquante témoins à fournir, et ces mots ne trouvent pas de place au milieu de ce qui s'est dit. En outre, si j'avais prononcé ces mots, le Conseil n'eût pas hésité à me condamner à l'unanimité. J'ai envoyé une foule de lettres aux autorités avec prière de les joindre au dossier; ces lettres prouveront, en comparant les dates, que, si l'on ne me répondit pas, c'était parce

qu'on sentait que j'avais raison. Je crains même que ces lettres n'aient été détruites.

« Enfin, à la suite de cette condamnation, je fus mis à la cinquième classe, et depuis ce jour je n'en suis pas sorti, hormis pour entrer à l'internement, parce que mes réclamations gênaient ceux qui, jusqu'à présent, ont agi plutôt dans leur intérêt que dans celui de la France et de la société. A la suite de mon internement, j'ai écrit une lettre que M. le Gouverneur trouvera au dossier, sur la muraille de ma cellule; MM. Cahen et Armand usèrent de l'autorité incontestée qu'ils possèdent on ne sait trop comment sur M. Courbet, et ce dernier ordonna ma mise en jugement pour outrages envers la dignité de M. Cahen, un fonctionnaire du Pénitencier.

« Le décret du 18 juin 1880 fut encore violé par le conseil d'administration subissant l'ascendant de certains, et je fus traduit à la barre du deuxième conseil permanent. Arrivé là, le président me déclara que, pour son compte personnel, il ne voulait pas s'occuper du décret; que cela était l'affaire de ceux qui me mettaient entre ses mains et non la sienne. Bien mieux, il déclara hautement, quand je voulus lui fournir des preuves, que ce qu'on qualifiait outrage n'y ressemblait nullement; il déclara que je cherchais à faire un scandale en faisant appeler comme témoins un fonctionnaire et un médecin. Ma défense par écrit était prête, on m'empêcha de la lire; ce que voyant, je la fis joindre au dossier afin de la faire enlever par ordre du ministre de la justice.

« M. Cahen m'a fait condamner à un an de prison pour avoir dit qu'il faisait assassiner les condamnés par des sauvages; cinq cents exemples l'attestent,

la médecine aussi, puisque bon nombre de victimes furent tuées ou moururent. Enfin, il m'a fait frapper, et lui-même, de ses propres mains, il a assommé un condamné qui passait à proximité de lui. Je pourrais citer bien d'autres faits, mais je les ai consignés par écrit, on ne pourra les nier. Je fournirai des preuves; on ne me prendra plus au même piège.

« Je demande que M. le Gouverneur, pour se faire une idée de la manière dont certaines condamnations sont infligées aux transportés, daigne ordonner à l'Administration pénitentiaire qu'elle lui fournisse mon dossier ainsi que tous les écrits de ma main qui s'y trouvent joints. Si les détails manquent, j'en fournirai; j'ai été condamné deux fois en dépit du droit, je ne veux pas de ces trois ans de prison; je réclamerai partout, jusqu'à ce que je rencontre un véritable Français. On m'a condamné à une année d'emprisonnement en vertu d'une dépêche ministérielle en date du 31 mai 1880, et cette dépêche était abrogée par l'arrivée du décret du 18 juin 1880, puisque je fus condamné le 1^{er} février 1882. Je ne veux pas me laisser fabriquer ainsi. Au-dessus de M. Armand et consorts, il y a le ministre de la justice.

« On a cherché à me ravir l'existence de toutes les manières; on s'est servi des Conseils comme d'instruments de vengeance, et après cela on a usé d'un système barbare. Je ne suis pas un mauvais sujet de bagne. Sous une administration autre que celle-ci, j'eusse fait un bon condamné; mais, jusqu'à présent, on a fait la guerre à l'intelligence; c'est pourquoi on n'a pas réussi; ça n'était pas habile. Si le décret présidentiel de 1880 fut tant de fois violé pour me faire condamner et mourir de faim, on peut bien, à titre de récompense

tarde, l'é luder encore pour me mettre en concession, quoique je sois à la cinquième. Je n'ai plus que quelques mois de bagne; qu'on me mette en concession; je ne demanderai rien à l'administration; je ferai venir de chez moi ce qu'il faudra.

« Je ne fais pas de profession de foi; je n'aime pas à singer l'enfant. Si je demande à cultiver la terre pour mon compte, c'est que je puis non seulement le faire, mais encore montrer ce qu'on ne sait pas ici, en dépit des agents d'agriculture, dont tout l'art consiste à ne rien produire. Je me suis fait envoyer du grain de France, jadis, et j'ai fait des expériences en demandant à aller en concession; maintenant je sais ce que je veux faire. A ma libération je changerai d'idée; ce ne sera pas une concession que je demanderai, ce sera un billet de départ pour Sydney; et si on ne me l'accorde pas, je me le payerai. Ma place n'est pas à la cinquième, ni dans un camp non plus; car j'y redouterais les embûches; mes ennemis organisés en société secrète sont trop forts pour ne pas me faire condamner. Si j'ai des capacités qui peuvent être utilisées à une exploitation, par contre mes forces, surtout après dix-neuf mois de pain sec, ne me permettent pas d'aller faire des routes.

« P... condamné aux travaux forcés à temps. »

Dépôt de l'île Nou, fin décembre 1882.

A LA RECHERCHE DE SON ÉTAT CIVIL.

Le 23 février 1884, la cour d'assises de la Seine jugeait une affaire inscrite au rôle sous cette rubrique : « *Affaire Deligny-Superville et Rouge, marchand de vins, rue...* » Voici cette affaire en deux mots :

Le 20 octobre 1883, le nommé Deligny recevait du nommé Superville (Ferdinand) un billet à ordre de la somme de 64 francs, signé : Bonard. Ce billet était à l'ordre de Deligny pour travaux exécutés par celui-ci chez Bonard, boulanger. Deligny, en recevant ce billet, ne comprit rien. Il avait bien travaillé chez Bonard, mais Bonard ne lui devait rien. Superville vint le trouver et lui expliqua l'origine de ce billet. C'était un billet de complaisance que Superville avait fabriqué, et qu'il priait Deligny d'escompter chez le marchand de vins où il mangeait, pour le tirer de la misère. Deligny refusa de se prêter à cette manœuvre frauduleuse. Enfin, vaincu par les instances de son ami, il endossa le billet. Le marchand de vins l'escompta. A l'échéance, le billet ne fut pas payé. Superville, qui avait promis de faire les fonds, s'était dérobé. Le marchand de vins porta plainte. Deligny fut arrêté. Superville, contre lequel il n'y avait pas de preuves matérielles, fut relâché, et Deligny condamné à deux ans de prison pour escroquerie, etc...

Or, ce malheureux Deligny, qui se disait et que je croirais volontiers innocent, eut la malchance de ne pas pouvoir établir son identité. Impossible de retrouver le moindre papier établissant qu'il s'appelait Deligny. Le jury en conclut que Deligny était un nom de guerre.

Un homme qui ne se gênait pas pour créer à son ordre un billet et fausser la signature Bonard devait avoir plusieurs noms à sa disposition et un assez vilain passé. Deligny eut beau protester. Il n'arriva pas à convaincre ses juges.

En arrivant à la Grande-Roquette, il me confia son malheur, et me pria de l'aider à reconstituer son état civil. Il me remit la lettre qu'on va lire, et que je publie dans le cas où elle pourrait servir ce malheureux dans ses recherches.

Double de la lettre
écrite à M. le juge
d'instruction pour la
recherche de mon ca-
sier judiciaire.

Paris, le 20 décembre 1883.

« Monsieur,

« Lorsque les bataillons de la garde nationale se formèrent, mon pauvre père, quoique âgé de cinquante et un ans, partit pour défendre son pays. Ma mère était morte depuis neuf ans. Nous fûmes placés, ma sœur et moi, chez une tante, sœur de mon père.

« Ce brave citoyen fit toute la campagne du siège de Paris, prit part à peu près à toutes les batailles, jusqu'à celle de Buzenval. Mon père, dans cette affaire, tomba frappé de deux balles, l'une à la jambe, l'autre au côté droit ; il fut relevé quelques heures après et transporté à l'hôpital Saint-Louis, où il fut soigné pendant huit mois ; il revint à notre demeure, rue Pierre-Charron, 28.

« Lorsque nous apprîmes que notre pauvre père était à l'hôpital, nous allâmes le voir. Je ne vous dépeindrai ni son chagrin ni le nôtre lorsqu'il vit qu'il ne rece-

vait pas de carte d'électeur ; cependant il avait fait son devoir. Il adressa des réclamations à la mairie. Une personne étant venue le voir, après avoir vu ses blessures, entendu ses explications au sujet de la privation de ses droits civils, lui promit de s'occuper de cette affaire et de ne pas s'en inquiéter, qu'il y avait eu erreur ou oubli, qu'elle verrait à réparer cela. Peu de temps après, mon père apprit que l'on venait de donner avis, par voie d'affiches, à tous les citoyens qui croiraient leur état civil anéanti à l'insurrection de 1871, d'adresser leurs réclamations au bureau de l'état civil dans le délai de trois mois, en fournissant les renseignements nécessaires. Mon père écrivit trois fois à ce bureau, ses lettres restèrent sans réponse ainsi que sa requête à la mairie. La personne qui avait promis de faire des démarches ne revint pas.

Sur le point de mourir, mon père nous fit venir, ma sœur et moi ; il me dit : « Maurice, mon cher enfant, je vais mourir sans avoir pu rétablir notre état civil ; je ne suis plus rien, pas même électeur. J'ai pourtant fait mon devoir, je n'étais pas le dernier au feu. Toutes mes lettres, toutes mes réclamations sont restées sans réponse. Voici les renseignements qui pourront t'aider pour faire dresser ton acte d'état civil. Tu es né à Melun, où ta mère et moi étions allés en partie de plaisir. Notre domicile étant à Paris, je te fis enregistrer à Paris. » Mais il ne me dit pas dans quel arrondissement. J'avais quatorze ans quand arriva la mort de mon père, le 12 janvier 1872. J'écrivis sept fois, de divers côtés, rue Pierre-Charron, 28; rue Rodier, 48; rue Villabiron, 33, (Saint-Ouen); même rue, 19 et 21; rue des Rosiers, 85; avenue des Batignolles, 36; rue du Poteau, 36. Toutes ces lettres n'eurent pas de réponse.

« Je n'eus que du malheur ; ma sœur m'abandonna à 17 ans. Je ne la revis qu'une fois, au mois d'août 1883. J'ignore où elle est, elle pourrait m'être d'un grand secours aujourd'hui, elle prouverait par son nom que je dis la vérité.

« Voici les noms de mon père : Deligny (Alexandre), né à Paris le 19 septembre 1819 ; ceux de ma mère : Anne Durand, née à Paris le 6 juillet 1824 ; j'ignore s'ils étaient mariés.

« Ma sœur, Marie Deligny, est née à Paris, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 1^{er} septembre 1860. Mes noms, à moi, sont : Maurice Deligny, né à Melun le 1^{er} juillet 1856, et enregistré à Paris, sans doute dans l'arrondissement dont fait partie la rue de l'Hôtel-de-Ville, où nous habitons. Je ne sais rien de plus.

« MAURICE DELIGNY. »

Paris, le 20 décembre 1883.

DE L'INFIRMERIE.

23 juin 188.

« Monsieur l'Aumônier,

« Hier, jeudi, j'ai été pris de crachements et de vomissements de sang tels que notre *vénérable* docteur ne veut plus me laisser sortir et me donne les meilleurs soins. Jusqu'à ce jour, je crois que le gardien lui soufflait l'idée que je le trompais; aujourd'hui il est tout autre, et j'en suis fort heureux. Je suis très souffrant, très faible et surtout très inquiet. Cette diablerie de maladie me fait rudement réfléchir.

« Maintenant, à autre chose. Je ne sais vraiment comment vous exposer le service que j'ai à vous demander. Je suis vraiment confus, mais à qui m'adresserais-je, sinon à vous qui vous êtes montré toujours si bon envers moi? Bah! je me risque... Mais à l'autre page.

« Je vous serais fort reconnaissant si vous vouliez bien m'avancer 2 ou 3 francs que je m'arrangerai à vous remettre aussitôt ma sortie de l'infirmerie. J'ai besoin de tout, j'ai envie de tout. Le médecin me donne les remèdes nécessaires, mais la nourriture est insuffisante. Je voudrais un peu de vin, un peu de lait. C'est ce qui me remettra mieux que tout le reste, et où me les procurer? Je suis confus de mon audace, monsieur l'aumônier, mais vous voudrez bien me la pardonner, en raison de l'état de dénuement où je me trouve.

« Je vous remercie d'avance et vous prie de vouloir bien me pardonner.

« Votre très humble,

« A... S... »

AU REVOIR, MONSIEUR L'AUMÔNIER!

B... eut été très heureux de présenter ses respectueux hommages à M. l'abbé Moreau avant son départ du triste séjour de la Roquette; mais du dimanche au mardi, jour de son départ, M. l'Aumônier n'ayant pas paru à la Roquette, il n'a pu avoir ce plaisir. Il vient réparer ce que le hasard avait pour ainsi dire empêché et le prie d'agréer ses sentiments les plus respectueux, et croire que son souvenir seul peut laisser quelque parfum agréable, car le reste est...!

TRISTES AVEUX.

Paris, mai 187...

« Monsieur l'Aumônier,

« Depuis longtemps j'ai un désir ardent de vous écrire, pour vous demander une audience ; j'ai toujours retardé jusqu'à ce jour ; car j'ai honte de mes méfaits ; de plus, je crains de me troubler et de ne plus savoir vous expliquer ma situation, qui est cependant bien triste. C'est pourquoi, monsieur l'aumônier, je prends la liberté de vous écrire aussi longuement, vous priant de me pardonner.

« Je suis d'une famille très honorable et très estimée dans le pays. Mes parents me donnèrent une bonne éducation et l'instruction primaire ; à l'âge de douze ans, ils me faisaient travailler ; à l'âge de vingt ans, le sort me fit soldat pour cinq ans ; je quittai le régiment en 18..., en emportant l'estime et la satisfaction de mes chefs, ce qui me fit admettre dans le beau corps de la Garde républicaine en 18... J'y passai quatre ans très heureux, trop heureux peut-être, car je ne pensais pas aux malheurs qui devaient me frapper, par ma faute.

« J'ai voulu vivre à ma guise, être mon maître ; c'est pourquoi je donnai ma démission de garde au mois de septembre 18... ; j'avais l'intention de faire une demande pour entrer dans les Gardiens de la paix, où je croyais être mieux et plus libre ; mais ce fut au con-

traire le commencement de mon malheur. Ayant quelques pièces de cinq francs dans ma poche, je ne pensais pas en voir la fin.

« Je ne fis pas ma demande de suite à la Préfecture, je vécus dans l'oisiveté avec des amis qui me quittèrent quand je n'eus plus le sou. Sur ces entrefaites, je fus atteint d'une maladie honteuse qui m'empêcha de faire ma demande à la Préfecture de police, car pour être admis parmi les gardiens de la paix, il faut passer à la visite du médecin. Je me soignai moi-même d'après les prescriptions d'un pharmacien ; puis j'eus recours à mes parents qui voulurent bien me prêter 250 francs en leur cachant cette maladie. Cet argent ne suffit pas à ma guérison ; j'entrai à l'hôpital, j'en sortis guéri mais sans asile, sans argent.

« Avoir recours encore à mes parents, cela m'en coûtait beaucoup ; mais je le fis cependant en leur envoyant une lettre et un télégramme ; mais ils restèrent muets. Je me trouvai donc sans le sou, sans domicile sans ouvrage ; sans pain et en plein mois de novembre ; marchant nuit et jour et très souvent l'estomac vide ; car j'avais honte d'aller toujours implorer les amis qui me restaient.

« Je fis à pied le voyage de Paris à Château-Thierry, Epernay et Reims, pensant trouver de l'ouvrage : mais rien.

« Je revins à Paris avec une faim dévorante et un sommeil accablant.

« J'avais toujours envie de bien faire et j'étais toujours plein de courage ; mais je ne fus pas plus heureux, je ne trouvai pas d'ouvrage ; j'arrivai à Paris mourant de faim et de froid le 17 décembre 18...

« Je me rendis chez un ami avec l'intention de lui dire

tous mes malheurs pour qu'il vînt à mon secours ; arrivé à sa porte je n'avais pas la force d'entrer en voyant mon costume délabré et mes chaussures en mauvais état, et pas moyen de changer de vêtement, j'avais vendu tous mes effets jusqu'à ma dernière chemise pour ne pas succomber à la faim. Cependant j'entrai chez lui ; il me reçut assez froidement quand il me vit dans cet état. Je lui fis un mensonge et je profitai de son absence pour lui dérober un manteau, un parapluie et une valise vide. Je m'enfuis comme un fou à neuf heures du soir pour les vendre, mais personne ne voulut me les acheter. Je ne savais plus quel parti prendre en pensant à ce que je venais de faire : avoir volé ! avoir déshonoré ma famille !

« Cette idée me jeta dans le désespoir et j'avais faim ; j'eus la pensée de me jeter à la Seine ; mais non, me suis-je dit, « tu as commis une bassesse, il faut avoir le courage d'en supporter les conséquences. » A trois heures du matin, ne sachant où j'allais, je marchais comme un fou, j'arrivai à Saint-Denis : plus rien à faire que de me rendre à la police. Cependant je n'en fis rien.

« Au jour, je vendis le manteau dix francs, je déjeunai et partis pour mon village. Je marchai pendant deux jours et deux nuits sans désespérer avec l'intention de me présenter à la gendarmerie de mon département. Lorsque j'arrivai, la faim me prit, j'entrai chez un traiteur, je me fis servir un dîner, n'ayant pas un denier. Je m'enfuis, le lendemain j'en fis autant.

« Le jour de Noël, j'allai voir une personne de connaissance qui me remit une montre en nickel pour la faire réparer : je la vendis 5 francs. De là j'allai à mon pays ; je n'eus pas le courage d'aller voir mes parents ; je me rendis à l'église, et là, caché dans un coin der-

rière un pilier, je priai et pleurai pendant la messe de minuit.

« Ce que j'éprouvais, monsieur l'aumônier, impossible de vous le décrire.

« Le lendemain à onze heures du soir, je me suis rendu à la gendarmerie de C..., je rendis compte à l'autorité de tous mes méfaits. Le tribunal de L... me condamna à 40 jours de prison le 4 janvier 18..., et le tribunal correctionnel de Paris me condamna à 4 mois pour le vol du manteau.

« Je dois sortir le 21 juin, plus malheureux encore au sortir de prison qu'en y entrant.

« Où irai-je ? Le déshonneur me suivra partout et toujours.

« Où aller ? Pas d'asile, pas d'ouvrage, pas de métier.

« Cependant j'ai envie de bien faire. C'est pourquoi, monsieur l'aumônier, je me permets de vous écrire, en vous priant de vouloir bien m'accorder une audience.

« Je vous demanderai encore de me rendre le service d'écrire à mes pauvres parents, de leur faire connaître mon repentir et la douleur que j'éprouve de mon malheur qui cause le leur.

« Je suis, monsieur l'aumônier, votre très humble serviteur,

« M..... »

Atelier des boutons.

« P. S. — Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous remercier, monsieur l'aumônier, du plaisir que vous me procurez le dimanche par vos sermons et vos sages conseils que je veux suivre. J'ai du courage, je veux suivre le sentier que mes parents m'ont tracé, ce qui leur a permis de réaliser une petite fortune. »

AUTRES AVEUX.

Prison de la Grande-Roquette, mai 183..

« Monsieur,

« Pardonnez-moi la liberté que je prends de vous adresser ces quelques lignes, sans avoir l'honneur de vous connaître. Il a fallu toute la confiance que j'ai dans votre paternelle charité, et tout le désir de sortir de l'abjection dans laquelle je suis pour me rendre si hardi.

« Je suis détenu à la Roquette; je viens de subir un jugement qui me condamne à 6 mois de prison; j'avoue à ma honte que c'est le quatrième; aussi croyez bien que sans les bonnes paroles que monsieur l'aumônier nous dit le dimanche, j'étais dégoûté de moi-même. Je suis d'une honorable famille; mais maintenant je suis seul, mes parents sont décédés; j'ai quarante-deux ans, j'ai une très bonne santé; je suis vernisseur de mon état; je sais faire les sommiers et les matelas; c'était l'état de ma mère, qui me l'a appris; je puis faire un très bon infirmier; je sais frotter, nettoyer une salle et suis capable de soigner les malades. Du reste, je mettrai tout mon courage et ma bonne volonté pour faire n'importe quel travail.

« Je suis libérable le 10 juin; je ne suis pas soumis à la surveillance de police. Si vous êtes assez bon pour

me recevoir comme votre dernier serviteur, à ma sortie je me dirigerai où vous voudrez, suivant la place que vous m'aurez procurée. Je vous ai dit la vérité; j'attends votre réponse comme le naufragé attend la planche de salut. Quelle que soit votre décision, je vous prie de me croire,

« Votre humble sujet et respectueux serviteur.

« L..... »

MARIEZ-NOUS, S. V. P.

Paris, mai 188...

« Monsieur l'aumônier,

« Je viens solliciter de votre bonté bien connue pour nous, que vous daigniez faire quelques démarches pour mener à bonne fin mon mariage avec ma fiancée, mariage qui devait se faire le 15 janvier dernier, si je n'eusse été arrêté. Voici en deux mots mon histoire :

« J'ai déjà subi une première condamnation de quatre ans de prison, de 18.. à 18.., époque où, par ma bonne conduite, j'obtins une grâce de plus de 18 mois.

« A ma sortie, repentant sincère de ma première faute, je me mis au travail avec ardeur; je me trouvais heureux et j'avais presque oublié ce vilain passé, pour ne songer qu'au bonheur vrai et réel de mon futur mariage, quand je fus arrêté inopinément sous l'inculpation d'outrage à la pudeur.

« Mon étonnement et ma consternation furent grands, car je ne comprenais absolument rien à l'accusation que M. le commissaire me fit connaître, si ce n'est que je vis immédiatement, par le nom de mes deux accusatrices, que j'étais l'objet d'une basse calomnie et d'une haine non méritée.

« J'eus beaucoup d'espoir, ainsi que mes bons parents, pendant tout le cours de l'instruction. Aussi le verdict de la cour d'assises me condamnant à 5 ans d'emprisonnement, sans preuves, m'anéantit complètement. Mon dés-

espoir fut immense, mais je dus me résigner et le cacher, car toute ma famille, qui me savait innocent, était dans la plus grande consternation, et mon pauvre bon père se mettait au lit.

« C'est donc en homme résigné et confiant en l'avenir que je viens vous prier de vous occuper un peu de moi.

« Ma fiancée, qui est une excellente et courageuse ouvrière, reste chez mes parents, qui ont domicile, rue V....., 52. Quoique israélite, elle consent de grand cœur à s'unir à moi malgré mon malheur; mais aussi elle sait bien que je suis innocent. J'ai le consentement de son père qui habite A..... (Belgique); il me l'a envoyé au commencement de 188... et nous n'attendions pour nous unir que la réalisation de quelques économies, qui étaient nécessaires à mon installation, car je comptais m'établir en me mariant.

« Confiant dans votre bonté, je vous prie d'agréer, monsieur l'aumônier, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma profonde considération.

« A..... »

TROIS LETTRES CONSOLANTES.

Je ne puis résister au plaisir de publier ces trois lettres, qui prouvent que tout bon sentiment n'est pas éteint dans l'âme de nos détenus, et que ce qu'on leur dit peut quelquefois tomber sur un bon terrain.

Première lettre.

T..., le 4 août 188..

« Monsieur l'Aumônier de la Grande-Roquette,

« Je regrette de ne pas avoir pu vous voir avant de sortir de cette malheureuse maison, pour vous remercier des bons conseils que vous donnez dans vos instructions. Quand je suis entré dans cette maison, j'avais perdu tout espoir, j'étais abattu par les peines qui m'accablent ; mais vos bonnes exhortations m'ont rendu le courage et la force de supporter ma malheureuse captivité.

« Je sens bien que c'est avec la confiance en Dieu que je pourrai rester ferme. Une bonne parole est une consolation pour celui qui souffre ; elle lui fait supporter avec résignation les injustices et les peines de cette vie. Je saurai toujours être reconnaissant de vos bonnes paroles : elles m'ont fortifié pour l'avenir.

« Aujourd'hui, je suis près des miens ; c'était pour moi une consolation de pouvoir entendre la messe paroissiale, dimanche dernier, entouré de ma famille.

« Je suis avec respect, monsieur l'Aumônier, votre très reconnaissant serviteur.

« Alexandre F... »

Deuxième lettre.

Paris, le 14 août 188..

« Monsieur l'Aumônier,

« Excusez-moi si je ne vous ai pas plus tôt donné de mes nouvelles ; mais, étant 75, rue de..., dans un magasin de ch..., j'espérais vous voir passer et vous donner connaissance de ma nouvelle situation, et en même temps vous annoncer que, depuis le 29 juin, j'ai eu un autre petit garçon, qui se porte très bien, ainsi que sa maman, qui serait aussi très désireuse de vous voir.

« J'ose espérer, monsieur l'Aumônier, que vous voudrez bien venir me voir, sitôt qu'il vous sera possible.

« Veuillez agréer, monsieur l'Aumônier, l'assurance de mon profond respect.

« Votre tout dévoué et très reconnaissant serviteur.

« Auguste T.... »

Troisième lettre.

Grande-Roquette, 16 août 188..

« Monsieur l'Aumônier,

« Osé-je bien vous écrire ? Pardon. Si vous devez me faire des reproches, épargnez-moi, ne m'appellez pas. Je souffre assez. Si vous devez m'aider à pleurer et me soutenir dans les résolutions nouvelles que je m'efforcerai de prendre, oh ! je serai heureux de pouvoir vous parler. Plaignez-moi, ne me méprisez pas.

« Que vous dire ? Quinze mois de prison et deux ans de surveillance !

« A ma sortie, je me retirerai au Havre et travaillerai comme manœuvre sur le port. *Je veux* être réhabilité d'ici quatre ou cinq ans. L'amour paternel me donnera, je l'espère, la force que je n'ai pas. N'est-ce pas une nouvelle illusion que je me forme ? *Est-ce possible ?*

« Voulez-vous me permettre de vous écrire tous les mois de la maison centrale où je subirai ma peine ?

« Me promettez-vous votre appui au cas où j'arriverais au but que je me propose ? Oui, n'est-ce pas ?

« Pardon. Priez pour moi et plaignez-moi.

« J'aurais trop de honte de paraître devant vous.

« Ayez pitié d'un pauvre fou et ne l'abandonnez pas.

« Votre très humble

« A... S... »

CHAPITRE III

LES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE

EN FAVEUR DES LIBÉRÉS.

Considérations générales. — 4, rue de la Cavalerie. — M. le sénateur Bérenger et M. Rewel-Lafontaine. — Les asiles de Saint-Léonard : Couzon et le Sauget. — Règle de la maison de Saint-Léonard à Couzon et au Sauget par un libéré. — Un avis utile de ce libéré. — Une lettre de l'abbé Rousset. — Lettre d'un pensionnaire de Couzon.

Suivant les uns, c'est une utopie de rêver l'amélioration d'adultes endurcis dans le crime, de croire à leur repentir et à leurs bonnes résolutions, de prétendre les assujettir au travail et au respect des lois. Suivant d'autres, c'est un tort de protéger ceux que la justice a eu raison de punir, de leur attribuer des ressources à peines suffisantes pour les indigents honnêtes, et d'offrir ainsi une prime à l'incônduite en lui assurant une assistance.

J'affirme tout d'abord qu'il n'y a pas dans les prisons que des natures perverses, et qu'à côté des criminels dont la dépravation paraît incurable, il y a les faibles, les ignorants, les délaissés, que l'entraînement ou la misère a rendus pour une fois coupables, mais qu'une bonne influence parvient à ramener. Ils n'ont connu du

monde que ses dédains et ses rigueurs, et ils ont été aigris. Ayez pour eux de la compassion, de l'indulgence, du dévouement, ils n'hésiteront pas à écouter vos avis et à les suivre. En est-il un seul qui, à son entrée dans les asiles ouverts aux libérés, repousse l'instruction qu'on lui offre, l'instrument de travail qu'on met dans ses mains, les efforts qu'on lui demande sur lui-même? Il peut y avoir des rechutes; mais elles ne détruisent jamais toute l'amélioration obtenue pendant la durée de l'assistance, et il est une heure où les réfugiés se rappellent les enseignements qu'on leur a procurés, pour ne pas expirer sans un suprême repentir. Ce résultat peut bien consoler des déceptions passagères et absolument inévitables.

Je dirai à ceux qui reprochent aux *Sociétés de patronage en faveur des libérés* d'attribuer à des indignes les dons de la charité, que ces dons sont dus sans distinction aux plus malheureux de nos frères, qu'ils soient ou non coupables; or, les plus malheureux ne sont pas toujours ceux qui nous tendent la main dans les rues ou à nos portes. Ceux-là peuvent avoir du travail s'ils sont valides, et nombre de refuges leur sont ouverts, s'ils sont âgés ou infirmes; tandis que les condamnés sont partout repoussés. Impossible, aujourd'hui surtout, de cacher leur passé, par suite de l'usage abusif du casier judiciaire, qui n'est pas moins exigé dans l'atelier que dans le cabinet du juge d'instruction. Et cependant, dire à un homme : parce que tu as failli une fois, tu es à jamais condamnable et déshonoré, n'est-ce pas une injustice contre cet homme et contre la loi elle-même, dont on aggrave et dont on centuple les rigueurs? Pour refuser ainsi d'accueillir et d'assister ceux qui sont tombés, il faudrait au moins

avoir tout fait, afin d'empêcher leurs chutes; or, que répondre à cette question du poète?

Que fûmes-nous pour eux avant cette heure sombre?
Avons-nous protégé les faibles? avons-nous
Pris ces enfants tremblants et nus sur nos genoux?
L'un sait-il travailler et l'autre sait-il lire?
L'ignorance finit par être le délire.
Les avons-nous instruits, aimés, guidés enfin?
Et n'ont-ils pas eu froid? et n'ont-ils pas eu faim?

La plupart des condamnés n'ont pas reçu une éducation et une protection suffisantes pour être en état de résister à de fâcheux entraînements.

J'ajoute, pour ceux qui n'opposent aux œuvres de protection des libérés que de l'indifférence ou de la neutralité, qu'il s'agit d'une question de sécurité plus encore que de sentiments. En effet, la récidive devient par son accroissement un effroyable péril; de 10 pour 100 en 1830, de 18 pour 100 en 1848, elle est aujourd'hui de 50 pour 100, et, en moins de trois ans, la moitié des libérés reviennent dans les prisons, plus corrompus que jamais.

Notre système pénitentiaire n'atteint donc pas ce qui devrait être son but principal : *l'amendement du coupable*, et ce n'est pas l'emprisonnement cellulaire établi, du moins en principe, par la loi du 5 juin 1875, qui sera un remède suffisant. Comme l'a dit M. d'Haussonville, « quelle que soit cette réforme, elle restera vaine si, à l'heure de la libération, le détenu est livré sans transition et sans appui à toutes les difficultés de l'existence, à toutes les séductions de la liberté. »

C'est de cette pensée que sont nées et que s'inspirent les sociétés de patronage, dont les incontestables bienfaits se produisent sous deux formes principales : la

visite dans la prison et le placement chez un patron ou dans un atelier. Toutefois, comme les visites dans la prison sont nécessairement rares et sommaires, et comme, d'autre part, il faut beaucoup de temps et de démarches pour trouver du travail aux libérés, pour rapatrier les uns, pour faire engager les autres dans l'armée, il était indispensable de créer des asiles d'un caractère quelque peu permanent.

C'est là seulement qu'on peut arriver à connaître complètement le libéré, à le préserver de l'oisiveté et de l'abandon, à lui donner un enseignement soutenu, à reconstituer ses forces, à lui apprendre un état, à lui inculquer l'amour du travail et de l'honnêteté.

La récidive diminuera, le jour où des asiles de ce genre seront ouverts près de chacune de nos prisons. Ce jour viendra, si les pouvoirs publics, convaincus que là est le meilleur remède, se décident à favoriser l'initiative privée, soit en lui tenant compte des économies procurées à l'État, soit en lui accordant des subventions suffisantes.

Les limites de ce travail ne me permettent pas de donner des renseignements complets sur toutes les œuvres créées en faveur des libérés. Je dirai un mot des principales, afin que mes lecteurs demeurent convaincus que, si le mal est profond, il n'est pas sans remède, et que, s'il le veut, le prisonnier trouve au sortir de la prison des âmes charitables dont l'unique préoccupation est de le relever et de le soutenir. S'il ne les voit pas, c'est qu'il ferme obstinément les yeux, et qu'il préfère retourner à ses hontes, plutôt que de rentrer résolument dans le chemin du devoir.

RUE DE LA CAVALERIE, N° 4.

« Au fond d'une ruelle étroite et coudée du quartier de Grenelle, derrière l'École Militaire, une porte-cochère munie d'un judas montre, sur des panneaux de bois peints en jaune, de gigantesques numéros 4.

« C'est là.

« Le père Vincent vous ouvre. Un vieux petit homme à la face rubiconde et finaude, type absolu du gardien de prison, sur la tête duquel on s'étonne de ne plus voir la casquette à liséré des surveillants de centrales. Aidé par sa femme et sa fille, le *patron*, comme on l'appelle, gouverne dans cet asile de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE PATRONAGE DES LIBÉRÉS, une trentaine d'individus à face minable qui viennent s'abriter là, au sortir de Mazas, de la Roquette ou de Sainte-Pélagie. Pour leur faciliter la réintégration dans la société, et leur donner le temps de trouver du travail, un emploi, on les garde ainsi pendant quinze jours environ; les logeant, les nourrissant, et aussi les occupant : le matin, ils ont la liberté de sortir pour aller à la recherche d'un embauchage dans une usine quelconque; ils rentrent pour le déjeuner, et, l'après-midi, travaillent dans l'établissement même, à triller des graines, à faire des cartonnages, etc.

« Lorsque nous arrivâmes, c'était le jour de Pâques, à la nuit, le personnel de l'endroit était au complet. Tous, assis autour du poêle dans l'atelier, causaient ou lisaient, tous les âges confondus : jeunes et vieux, blonds et bruns, hommes valides et infirmes, n'ayant

qu'un seul point de similitude : un air humble et faux de chien couchant, qui courbe l'échine, tout en se préparant à mordre.

« A notre entrée dans le hall carrelé qui est leur salle de travail, ils se levèrent, se découvrirent ; un éclair de curiosité vague luisait dans leurs prunelles glauques ; d'une voix humble qu'ils s'efforçaient de rendre douce, ils répondirent à nos questions par des phrases plus polies que sincères, assurément ; à les entendre, on les croirait repentis tous complètement, rentrés dans la bonne voie ; un coup d'œil plus circonspect vous met vite en éveil, et nous nous rappelons, accoudé sur un coin de table, la figure baissée sur son livre, un homme de 22 à 25 ans, dont, par hasard, le regard glissait sournois jusqu'à nous, tandis qu'à sa lèvre un rictus moqueur et haineux tout à la fois se dessinait à la dérobée ; à côté de celui-là, un grand vieux à la tête émaciée sous ses cheveux blancs, l'air idiot, résultat d'une existence entière passée en prison : le doyen des récidivistes. Ceux-là emploient leur sortie du matin, non pas à chercher de l'ouvrage — peu leur importe ! — mais à *ramasser des orphelins* (bouts de cigares), ou à *polir des pieds de biches* (sonner aux portes pour mendier). Après les quinze jours passés là, ils se remettent à vagabonder, se font arrêter de nouveau, et ainsi de suite.

« Pourtant, sur les 800 condamnés, ou plutôt libérés, qui séjournent annuellement dans l'asile de la rue de la Cavalerie, il ne faudrait pas croire que de semblables incorrigibles sont en grand nombre ; l'œuvre, intelligemment créée et conduite, produit un meilleur résultat, et à ce côté assombri du tableau, nous pourrions opposer une scène qui marqua notre visite, et qui indique

bien les services rendus par la Société de patronage.

« Comme nous causions avec M. Vincent dans la petite pièce qui lui sert de bureau, un jeune homme bien mis, vêtu de noir, entra :

« — Un de mes anciens pensionnaires, dit le gardien, « je vais vous le présenter. »

« C'était un apprenti serrurier, qui, sans ouvrage et mourant de faim, avait diné dans un restaurant sans pouvoir payer sa dépense. Il avait été arrêté, condamné à huit jours de prison, et avait subi sa peine à Sainte-Pélagie ; de là, il était venu à l'asile, avait bientôt retrouvé un emploi. Avec ses premiers gains, il avait retiré ses vêtements mis en gage avant son arrestation, et venait maintenant remercier le patron, et aussi lui indiquer l'adresse de l'atelier où il travaillait, pour qu'on y envoyât, à l'occasion, des libérés, serruriers de leur état.

« N'y aurait-il que celui-là de sauvé, et ce serait être pessimiste que de se restreindre à ce chiffre infime, la pensée humanitaire, qui a guidé les membres fondateurs de l'œuvre, serait assurément fort louable.

La Société de patronage est, d'ailleurs, sous la protection du Ministère de l'Intérieur, qui lui donne, par année, une subvention de 12,000 francs, à laquelle s'adjoignent les donations particulières en argent et en nature.

« On avait, au début, pris la coutume de donner aux libérés des bons de logement et de nourriture, alors que les asiles privés et spéciaux n'étaient pas encore installés ; mais, avec ces bons, les libérés allaient dans des hôtels borgnes, où ils retrouvaient leurs compagnons, et avec eux *tiraient de nouveaux plans* ; quant aux bons de nourriture, ils les revendaient. La Société a acheté

un immeuble particulier, une ancienne école de sœurs, qu'elle a fait aménager pour ses besoins.

« Un corps de bâtiment à deux étages, avec des communs, et entouré d'une cour sablée qui sert de promenoir. En bas, la salle de travail et le réfectoire. En haut le dortoir, des lits de fer alignés les uns à côté des autres, et sur une planche de pourtour les ustensiles nécessaires à la toilette. Les pensionnaires font eux-mêmes leur ménage, rangent leur lit, nettoient le local; l'entrée de la cuisine seule leur est interdite :

« — Dans les commencements, nous disait le père Vincent, on les employait au fricot, mais sous prétexte de goûter le bouillon, ils dévoraient tout, et les camarades n'avaient rien dans le ventre, qu'à eux *la soupe était déjà dans les talons.* » On sert la nourriture dans des gamelles pareilles à celles en usage dans les prisons.

« L'expérience a amené des réformes nécessaires. En visitant l'atelier, nous avons remarqué dans une rentrée de murs, comme la trace d'un autel, et une fenêtre décorée de vitraux. Autrefois, un prêtre venait célébrer la messe dans l'asile même. On ne fut pas long à en reconnaître les inconvénients. Un libéré, pour se faire bien venir des administrateurs, et récolter quelques gratifications importantes, avait demandé à faire sa première communion le jour de Pâques; ce fut un événement qui se changea en une fête, mais le catéchumène avoua peu après que c'était la *neuvième* fois qu'il faisait sa *première* communion.

Où se placent les libérés de la rue de la Cavalerie? Deux compagnies surtout, à Paris, les prennent : celle des omnibus, pour faire les relais, conduire les chevaux de fièche qui attendent les voitures aux coins des rues

montantes; et celle du nettoyage des devantures. Ainsi ces loqueteux, qu'on rencontre porteurs d'une échelle et d'un seau, et qui lavent les carreaux des boutiques, sont, pour la plupart, d'anciens pensionnaires du père Vincent; ils sortent de l'asile avec des vêtements, du linge, que le vestiaire, approvisionné par la charité publique, leur donne; parfois aussi des lettres de recommandation pour telle ou telle maison, et ces gens, qui ont passé à Mazas ou à la Roquette pour avoir volé, pour avoir vagabondé, à peu près guéris, reprennent leur place dans la vie, honnêtement, et divorcent avec leur passé honteux de misérable et de criminel.

L'existence de la Société est portée à la connaissance des condamnés par des imprimés affichés dans les prisons, et par des cartes d'un format commode qu'il est loisible au directeur, à l'aumônier, aux gardiens, de leur distribuer : il est intéressant d'en citer la rédaction :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

reconnue comme établissement d'utilité publique.

1^o La Société a pour but de ramener à une vie honnête et laborieuse les libérés adultes de l'un et l'autre sexe qui, à la suite d'une enquête approfondie, lui paraissent susceptibles de revenir au bien.

Le patronage consiste surtout à procurer du travail aux libérés, à faciliter leur rapatriement, s'il y a lieu, et à leur accorder au besoin une assistance matérielle. La société provoque la réhabilitation des libérés qui remplissent les conditions exigées, à cet effet, par les lois.

2^o Les détenus qui désirent sérieusement rentrer dans la bonne vie ont seuls intérêt à réclamer l'appui du patronage, ceux qui ne

justifient pas la confiance de la société et se montrent incorrigibles devant être punis plus sévèrement, pour ce motif, s'il commettent un nouveau délit.

N. B. Se présenter avec le bulletin de libération, tous les jours 4, rue de la Cavalerie.

Sur l'envers sont notifiés les cas d'expulsion des libérés, s'étant rendus coupables d'une fausse déclaration ou de telle autre faute.

« L'asile, qui est assimilé par la police à un hôtel meublé, a un registre d'écrou, sur lequel on copie, au fur et à mesure, les bulletins des libérés, délivrés par la prison d'où ils sortent. Ce système d'écritures interdit aux mêmes individus de venir faire plusieurs stages renouvelés de quinze jours; cette précaution était nécessaire à prendre contre la paresse invétérée de certains d'entre eux, volontairement incorrigibles et rebelles au travail. »

J'ai tenu à reproduire ces impressions pleines d'humour, que Maurice Guillemot, un jeune écrivain de talent et d'avenir, qui m'accompagnait dans cette visite, a jetées sur le papier à mon intention.

Ce Refuge pour les libérés rendrait plus de services si les ressources étaient moins modiques et si les libérés ne le prenaient pas comme une annexe de la prison. Celui que la Société a établi 49, rue de Lourmel, pour les femmes est mieux compris, plus fréquenté et donne des résultats plus consolants.

La société protestante a fondé un Refuge pour ses coreligionnaires, 26, rue Clavel.

La société israélite un autre, 14, rue des Rosières.
L'Asile pour les Jeunes Détenus est rue Mézières.

Il existe actuellement en France soixante sociétés de

patronage tant pour les détenus adultes que pour les jeunes détenus et les jeunes libérés; onze sont en voie de formation. On le voit, la charité privée agit activement, et les libérés ont mauvaise grâce de dire qu'on les abandonne à leur sortie de prison (1).

(1) Le promoteur et le soutien le plus ferme de cette œuvre éminemment sociale et patriotique est M. le sénateur Béranger (de la Drôme), dont le zèle pour l'amélioration des détenus et des libérés est aussi infatigable qu'intelligent. C'est d'ailleurs un vieux patrimoine de famille qu'a recueilli M. Béranger. En donnant à ces déshérités de la société son temps, sa fortune, son talent, M. le sénateur ne fait que suivre les traces glorieuses de son illustre père, cet ancien président à la Cour de cassation dont l'influence sous le règne de Louis-Philippe a été si grande et si précieuse.

M. Béranger est admirablement secondé dans ses efforts par M. Rewel-Lafontaine, un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur, dont tous les libérés connaissent le nom, et que ne rebutent ni les mécomptes, ni les insuccès, ni l'ingratitude de certains clients qui, après avoir usé le seuil de sa porte, s'empressent trop souvent et trop vite de l'oublier.

ASILE DE SAINT-LÉONARD

L'Asile de Saint-Léonard, pour les libérés adultes, *surtout ceux soumis à la surveillance*, a été fondé en 1865, près de Lyon, sur les rives de la Saône, à Couzon (Rhône), gros village situé à 13 kilomètres en amont de Lyon, au pied du Mont-d'Or.

Le but de l'œuvre fut, dès l'origine, de recueillir les libérés adultes repentants les plus rejetés, c'est-à-dire *ceux soumis à la surveillance*, et qui se voient si impitoyablement repoussés des ateliers. Saint-Léonard devint l'asile ouvert à ces malheureux, où l'on s'étudia à leur procurer du travail, afin de les amener, après un temps voulu d'épreuves, avec quelques sous d'économies et l'exercice d'une certaine liberté, à se placer et à rentrer courageusement dans la société.

Ce fut une société laïque, dite des Hospitaliers de la ville de Lyon, qui ouvrit cet asile, sous la présidence de M. Blanc-Saint-Hilaire.

Cette société des Hospitaliers, qui date du siècle dernier, s'occupait déjà du sort des prisonniers en les visitant pendant leur détention. La fondation fut mise sous le vocable de saint Léonard, parce que ce personnage, officier de la cour de Clovis, s'était particulièrement occupé des prisonniers durant le vi^e siècle, au pays de Limoges, où, après s'être retiré, il les employait à défricher des bois et à divers autres travaux.

La fondation de Saint-Léonard fut primitivement établie dans un local délaissé, très restreint, mais vraiment

pittoresque, acheté 7,500 francs à la Compagnie P.-L.-M. On y réunit tout d'abord quelques libérés des prisons du Rhône, et le Conseil d'administration de cette nouvelle et singulière fondation s'empressa de les confier à un prêtre qui, depuis 16 ans, était employé dans les colonies agricoles de Citeaux et d'Oullins, l'abbé Villion. Cette fondation s'annexa quelques hectares de terrain dus à la bienfaisance de plusieurs particuliers. Diverses industries : le jardinage, la culture de la vigne, vinrent à son aide ; et comme rien ne plaide en faveur d'une innovation comme le succès, l'effroi qu'elle avait causé dans le pays se dissipa bientôt ; les réfugiés furent même employés aux travaux du village. Le Conseil général dota l'œuvre de Saint-Léonard d'une subvention annuelle de 500 francs, qui lui a été retirée en 1874 ; l'État lui donna une existence légale en la reconnaissant d'utilité publique, par un décret du 6 mai 1868, et lui accorda quelques secours.

L'expérience ne tarda pas à démontrer que l'asile de Saint-Léonard devait surtout s'ouvrir aux *libérés soumis à la surveillance*, sortant des prisons éloignées de Lyon, car ce genre de population a essentiellement besoin d'être éloigné du théâtre de ses méfaits ; aussi, la fondation lyonnaise est-elle devenue générale, de départementale qu'elle semblait devoir être : ce sont surtout les prisons de Paris qui l'alimentent.

Malgré ses agrandissements, cet asile devint bientôt insuffisant pour faire face aux demandes qui lui étaient adressées de toutes parts, avant 1870.

En 1872, un legs de 114 hectares, dans l'Isère, vint permettre à l'œuvre de Saint-Léonard d'aller établir sur les bords du Rhône une colonie nouvelle ouverte aux libérés adultes : le Sauget. L'agriculture et l'industrie

des toiles en firent bientôt un établissement susceptible de recevoir trente réfugiés. On y érigea une chapelle dédiée à saint Dysmas, le bon larron. L'absence seule de bâtiments d'habitation arrête le développement de cette magnifique fondation, appelée à recevoir une population de quatre-vingts réfugiés et plus.

Pour être admis dans un des asiles de Saint-Léonard, soit à Couzon (Rhône), soit au Sauget (Isère), il suffit à un détenu d'en faire la demande quelques jours d'avance, en la faisant approuver par le directeur ou l'aumônier de la prison où il se trouve; d'être âgé de moins de cinquante ans, et capable de travailler douze heures par jour. Dès son arrivée, on lui donne un habillement complet pour la semaine, et un second pour les dimanches. L'asile lui demande un séjour de six mois; à cette condition, signée par lui après quarante-huit heures de réflexion, la maison lui accorde le 10 pour cent de son travail, 40 centimes par semaine pour son tabac, et certaines gratifications aux époques des récompenses.

Ce travail de douze heures est interrompu par deux arrêts. Le réfugié a pour se récréer un vaste lieu de promenade, une bibliothèque et l'usage facultatif du tabac. Le dimanche, cinq heures lui sont accordées pour une promenade libre; mais la rentrée est rigoureusement exigée pour tous à une heure fixe, sous peine de renvoi après deux infractions à cette règle, ou même après une première infraction si on a découché.

A la fin de chaque mois, un état de mouvement est soumis à la préfecture du Rhône.

Des livrets de caisse d'épargne et des effets d'habillement sont distribués chaque année, à l'occasion de la fête de la maison, aux réfugiés les plus méritants.

Après six mois d'épreuves et de discipline, si le réfugié a tenu une conduite laborieuse, en tous points régulière, et s'il désire se retirer, on emploie tous les moyens pour le caser, et l'on y parvient en général; mais on ne se prête pas à placer ceux qui ont donné quelques sujets de mécontentement par leur négligence ou par leur inconstance, ou qui ont de trop déplorables antécédents. D'une autre part, celui qui ne réclame aucune faveur du dehors est laissé parfaitement libre de prolonger son séjour dans la maison.

En général, la moyenne du séjour est de six mois; mais il en est qui préfèrent se fixer indéfiniment à l'asile.

Le personnel varie, à Couzon, de 50 à 65; au Sauget, pour le moment du moins, il est de 25 à 30. 2,000 hommes ont déjà profité de ces asiles, et, sur ce nombre, l'œuvre en a placé 25 pour 100, renvoyé 10 pour 100 environ; le reste s'est tiré d'affaire à son gré. Les dimanches, les libérés assistent aux offices de la chapelle; mais, pour ce qui est de la pratique religieuse, chacun conserve toute sa liberté. Cette liberté donne d'heureux résultats. Elle fait aimer l'asile aux réfugiés. A Saint-Léonard, on entend fréquemment les hommes dire : nos terres..., nos vignes..., nos vaches; et ils ne se gênent pas pour signaler au directeur, quand ils surprennent des êtres dégoûtants dans leurs rangs, qu'ils n'en veulent pas plus longtemps au milieu d'eux.

Les repris de justice profondément pervers ne viennent pas s'astreindre à douze heures de travail, ni à une discipline qui enveloppe toutes les heures du jour et de la nuit.

Le pays n'a rien à craindre des refuges bien admi-

nistrés. Il faut en convenir : ces fondations doivent être très sérieuses ; on nuit à leur institution en voulant les fonder sur du sable et en dehors des conditions voulues. Elles exigent, avant tout, le dévouement.

Quant à la dépense, elle sera facilement et avantageusement compensée par la diminution des récidivistes.

Puisse la liberté provisoire entrer bientôt en pleine voie d'exécution pour les adultes ! L'asile pourra alors offrir, tout à la fois, un patronage et une transition réunis.

Pour soutenir et encourager ces refuges, on n'a qu'à leur appliquer les dépenses que causeraient ces hommes, s'ils eussent été en détention.

RÈGLE DE LA MAISON SAINT-LÉONARD (1).

Hiver : lever à 5 heures ; soupe, prière et toilette ; 5 heures et demie : travail actif et assidu : soit corderie clouée, ou tissage métallique, ou travail à la carrière. Il y a en été à la maison quatre frères libres, quatre sœurs, un abbé et le père Villion.

À 11 heures, repas composé d'une ou deux assiettes de soupe, une bonne portion de légumes, viande et dessert : soit pommes ou autre chose, un verre de vin, piquette deux ou trois verres. Après le repas, à 11 heures et demie, une demi-heure de promenade au jardin, ou lecture. J'oubliais de dire que, pendant le repas, un homme lit. À midi, on rentre dans les ateliers ;

(1) Ce règlement m'a été communiqué par un libéré qui avait séjourné à Saint-Léonard et au Sauget.

travail et silence, visite du père Villion. À 6 heures, repas qui varie un peu comme menu ; repas et promenade ou jeu, une heure en tout. Ensuite, travail jusqu'à 8 heures et demie. Après, conférence ou salut par le père Villion.

« Le dimanche, grande toilette, changement de vêtements fournis par la maison. Chacun prend les siens ; on se cire, on mange la soupe, on fait le prêt de 0,40 c. pour le tabac. Ensuite, messe en musique très belle et bon chant. Le matin, en été, on va au bain à la Saône. Au retour, conférence, puis à la suite une société de Saint-Vincent-de-Paul vient ; répétition soit de chant, soit d'une pièce de théâtre : jeux de billard, de carton, de boules, de tonneau. Repas meilleur qu'à l'ordinaire. Après le repas sortie ; on peut demander une pièce de 0,50 c. ou 1 franc. Il y en a qui ne sortent pas, soit qu'ils aient honte de sortir, soit qu'ils n'y soient pas autorisés comme nouveaux arrivants, ou qu'ils préfèrent lire. Moi je prenais un livre et j'allais sur le bord de la rivière. Rentrée à 4 ou 6 heures pour le repas. Ensuite conférence ; puis après, jeux de cartes ou de billard ou pièce de théâtre qui attire toujours une belle société de messieurs et de dames de Lyon. Alors on avait du vin ou du café, cigare, seulement ceux qui avaient tenu un rôle dans la pièce ; en plus, 0,50 c.

Tous les ans, il y a deux pèlerinages. Si c'est en été, on dine à la campagne, on emporte les vivres dans la voiture ; le père Villion paye le vin, le café et les cigares. Tous les ans, distribution de vêtements dont la nature varie selon les besoins de chacun.

RÈGLE DE LA MAISON DU SAUGET

Travaux agricoles plus durs, mais plus libres qu'à Saint-Léonard. On fait travailler les hommes, on les emploie comme charretiers, bourrelliers, laboureurs, bergers. La culture comprend le blé, le tabac, les vers à soie. Le salaire est fixé à 0,25 c. Le père Villion place un certain nombre de ses pensionnaires dans les fermes, ou dans des usines. La maison de Saint-Léonard n'étant pas assez grande pour contenir plus de soixante personnes, le séjour à la maison est abrégé. Sur cinquante qui arrivent : dix, restent huit jours ; vingt, un mois ou deux ; dix, six mois, qui est la durée de l'engagement ; cinq, un ou deux ans. Pour être renvoyé, il faut rentrer ivre ou se battre.

« Monsieur l'Aumônier,

« Voici une idée que je soumets à votre appréciation. Établir à Rouen une maison qui pourrait contenir cent hommes ; il y aurait des dortoirs par catégorie de vingt-cinq. On placerait deux hommes au jardin pour le soin des légumes ; deux à la cuisine, un portier qui ferait les lits, un comptable, un contre-maitre. Le directeur aurait un jeune abbé comme adjoint. Un homme arrive à l'établissement, on le met à l'atelier pour étudier ses aptitudes. Car on aurait soin de monter à la maison deux industries qui coûtent peu, telles que cla-

quage, sacs en papier. S'il y avait un bénéfice en prison, le travail serait mieux fait et la marchandise ne serait pas gaspillée. Après quatre jours d'épreuve pour l'arrivant, on lui présenterait une feuille à signer, si la maison lui convient. Lorsqu'il est remis par la nourriture et le repos, on le case dans un atelier au dehors, tel que fonderie Becker, arrosage des jardins bourgeois, manœuvre, etc. La nourriture et le coucher seraient comme à Saint-Léonard de Couzon. Donner à leur travail une petite rémunération, comme 0,50 c. ou 0,75 c.

« Au bout de six mois les placer. Voilà l'idée que mes camarades et moi soumettons à M. l'aumônier. Je vous prierai, si vous passez chez M. l'abbé Crozes, de lui souhaiter une bonne santé, de lui dire que nous gardons toujours un bon souvenir de lui ; plusieurs de mes camarades s'unissent à moi.

« Je suis avec respect, monsieur l'Aumônier, votre très humble serviteur.

« L. CH... »

« Quand la maison sera ouverte, je vous demanderai la permission d'y entrer. »

.....
Ayant eu à recommander des clients à l'abbé Villion, voici la lettre qu'il voulut bien me faire répondre, et qui me paraît utilement terminer ce chapitre :

« Monsieur l'Aumônier,

« Comme nous n'avons pas fait imprimer de compte rendu pour l'année 1882, et que celui de 1883 n'est pas

encore fait, je vous envoie trois exemplaires de 1881, afin que vous puissiez en remettre, si vous le jugez à propos, à des personnes de votre connaissance pouvant s'intéresser à l'œuvre de Saint-Léonard. A ces comptes rendus, je joins un rapport sur l'œuvre, présenté en 1878, à Paris, au moment de l'Exposition universelle, rapport qui a mérité à l'œuvre une mention honorable.

« M. l'abbé Villion, directeur de l'œuvre et fondateur de l'œuvre, à qui j'ai fait part de votre lettre, me charge de vous dire qu'à l'heure actuelle l'industrie de la cordonnerie clouée ayant repris tout à coup, vous pourrez nous envoyer toutes les demandes qui vous seront faites pour une admission à l'asile Saint-Léonard, parce qu'il nous sera possible, pendant quelque temps, d'admettre ceux qui rempliront toutes les conditions. A ces demandes, nous répondrons par une lettre définitive d'admission, si le sujet a été reconnu par vous apte à se faire au règlement et au travail de la maison. Nous les acceptons encore plus volontiers, s'ils sont cordonniers de profession. (Ils le savent si bien, qu'ils s'intitulent en grande partie cordonniers, quoique n'ayant jamais fait ce métier.)

« Je crois vous avoir transmis nos conditions d'admission ; mais les plus importantes, au point de vue matériel, sont de ne pas être âgé de moins de vingt-cinq ans, ni de plus de quarante-cinq ans, avoir une santé qui permette de faire douze heures de travail par jour, ne pas être gaucher et avoir bonne vue. Aussi, ne pourrions-nous pas accepter le nommé A....., que vous nous proposez, si la faiblesse de sa vue l'empêchait de se livrer à un travail aussi minutieux, que celui de la cordonnerie clouée.

« A part l'asile du Sauget (Isère), fondé par l'œuvre

de Saint-Léonard, il n'y a pas d'autre maison de ce genre en France. Il y a bien, à Bordeaux, une espèce de refuge, mais pour les *non surveillés*, tandis que les deux nôtres sont spécialement pour les surveillés. Notre œuvre a donc besoin de s'étendre, et il faudrait au moins une dizaine de refuges semblables dans notre pauvre France. Que de récidives l'on empêcherait ! Que de dégradations morales l'on arrêterait !

« Je ne sais ce que Dieu nous réserve ; mais, s'il répandait plus abondamment ses grâces sur l'œuvre pour sa multiplication, nous en serions infiniment heureux.

« Nous vous remercions de tout l'intérêt que vous portez à l'œuvre ; vous ne faites que suivre en cela les traditions de votre vénérable prédécesseur, et l'exemple de MM. les aumôniers des autres prisons de Paris.

« Un dernier mot sur A..., monsieur l'aumônier ; qu'il ne prenne pas la direction de Couzon, si sa vue est défectueuse. Dans le cas contraire, veuillez nous annoncer son arrivée, et lui remettre une lettre à son départ, lettre qu'il nous remettra en arrivant, et qui remplacera celle que nous envoyons en dernier lieu, lors d'une admission définitive, pour servir de carte d'entrée à l'arrivée dans l'asile.

« Si nous ne pouvons pas recevoir ce dernier postulant, nous espérons être plus heureux pour les autres demandes que vous nous ferez dans la suite.

« Recevez, monsieur l'Aumônier, l'expression de mon respectueux dévouement.

« C.-A. ROUSSET. »

Aumônier de l'Asile.

Couzon, 2 février 1884.

Ici la lettre que A..., de son côté, m'écrivit de Couzon :

Couzon, le 4 mai 1884.

« Monsieur l'abbé Moreau,
Aumônier de la-Roquette. Paris.

« Entré depuis environ six semaines, par vos soins, à l'asile de Saint-Léonard, permettez-moi de venir en quelques mots vous témoigner ma reconnaissance à l'occasion de la bienveillance que vous m'avez témoigné en obtenant mon admission.

« Ma vue, qui n'est pas très bonne, m'a empêché de prendre part aux travaux ordinaires de ladite maison; mais la bonté sans égale du bon père et de son entourage me fait espérer que, si je ne puis trouver à m'occuper aux travaux en usage chez eux, ils ne me laisseront pas partir sans avoir trouvé à me caser ailleurs.

« Il est bien regrettable pour moi que ma vue soit la cause de mon prochain départ, car je m'habitue parfaitement à la vie régulière qu'on mène dans ce saint lieu, où tout y respire le calme et la tranquillité, et de l'esprit et du corps.

« Enfin, espérons que Dieu ne m'abandonnera pas et que j'arriverai quand même à sortir du mauvais pas où m'a plongé mon inconduite.

« Rien de plus, sinon que je rends grâce à Dieu pour avoir permis que je vous rencontre sur ma route.

« Votre très reconnaissant serviteur

« A... L... »

CHAPITRE IV

L'ABBÉ CROZES

ET LES CONDAMNÉS A MORT

(COMMUÉS).

Les cloches de Saint-Ambroise. — Le journal de l'abbé Crozes. — Mes perplexités. — Maillot, Georges, Thauvin. — L'histoire d'un condamné à mort, par Émile Abadie, dit Kosiki du Trône. — Un roi de passage.

LES CLOCHES DE SAINT-AMBROISE.

Le jeudi 26 avril 1869, le XI^e arrondissement de Paris était en liesse. Ce n'était, sur tout le parcours du boulevard du Prince-Eugène — aujourd'hui boulevard Voltaire — qu'oriflammes et drapeaux suspendus aux fenêtres, aux arbres, que mâts de cocagne, que festons de verdure, trophées aux armes impériales, arcs de triomphe. Une foule impatiente se pressait, parée de ses habits de fête, aux abords de la nouvelle église de Saint-Ambroise. Elle attendait l'Empereur et l'Impératrice, qui avaient promis d'honorer de leur présence la bénédiction solennelle des trois cloches et qui avaient daigné accepter le parrainage de l'une d'elles.

A trois heures précises, une immense clameur reten-

tissait jusqu'au fond du sanctuaire. Napoléon III et l'Impératrice franchissaient le seuil de l'église, aux acclamations répétées de la multitude, et la cérémonie religieuse commençait.

A quelques pas delà, dans ce même quartier, tout enfiévré d'allégresse, presque à la même heure, où de tous côtés l'on mettait la main aux derniers préparatifs de cette fête, se passait une scène d'un autre genre. Ceux qui avaient traversé la place de la Roquette entre onze heures et midi avaient pu apercevoir un prêtre sortant du Dépôt des Condamnés, s'arrêter tout surpris de ce bruit, de cette joie qui éclataient de toutes parts.

« — Eh ! que se passe-t-il donc ? mes amis, demandait-il au premier groupe qu'il rencontra.

« — Ce qui se passe, monsieur Crozes ? — Tout le monde dans le quartier connaissait l'abbé Crozes, aumônier des prisons depuis 1840. —

« — ... Ce qui se passe ?

« — Eh ! oui mes amis, ce qui se passe ? Ce n'est cependant pas dimanche aujourd'hui ?

« — Comment, monsieur Crozes, mais vous êtes donc le seul à ne pas savoir qu'aujourd'hui l'Empereur et l'Impératrice doivent assister à la bénédiction des cloches de Saint-Ambroise ? C'est eux qui sont parrain et marraine !

« — Vous êtes bien sûrs ? l'Emp...

« — Oui, l'Empereur et l'Impératrice en personne !

« — Merci, mes bons amis, merci !... et l'abbé Crozes fit mine de se diriger du côté de la prison, d'où il venait de sortir.

« — Ben ! monsieur Crozes, est-ce que vous n'êtes pas de la cérémonie ? on dit que ce sera superbe, que M^{sr} l'archevêque de Paris doit officier.

« — Moi, mes amis, je n'ai guère le temps. — Allons au revoir et merci. »

Et l'abbé Crozes rentra au Dépôt des Condamnés.

Cette pensée que l'Empereur et l'Impératrice venaient dans ce quartier présider une fête populaire lui avait fait éprouver une émotion indicible.

« — Eh quoi ! s'était-il dit, est-il possible qu'à l'heure où tant d'acclamations salueront l'arrivée des souverains, un homme se trouve à quelques pas d'eux, enfermé dans la cellule des condamnés à mort de la Grande-Roquette, incertain sur son sort ? — Son pourvoi en cassation avait été rejeté, et d'un jour à l'autre, on attendait l'ordre d'exécution. — Se peut-il que le lendemain de cette fête un homme monte à l'échafaud ? »

Ce rapprochement lui paraissait odieux ; il décida avec lui-même que l'Empereur en serait averti.

Ce n'est pas que le condamné à mort, qui faisait l'objet de ses préoccupations, fût le moins du monde intéressant.

Firon était presque aussi laid au physique qu'au moral. C'était un garçon de taille moyenne, mince, élancé, les cheveux blond clair ; ses yeux gris et petits lançaient fréquemment des regards obliques ; son front était bas ; l'ensemble de sa physionomie était désagréable. Son crime d'ailleurs était monstrueux. A court d'argent, il avait assassiné une vieille femme qui l'avait presque vu naître, qui le traitait comme son enfant, ne lui marchandant ni ses conseils ni ses pièces de cent sous : un vrai cœur d'or, que cette vieille, une grand'maman-gâteau qui dorlotait son Charles comme si elle avait été sa mère. En revanche, son Charles était un gueux de la pire espèce. Chassé de partout à cause de sa paresse, il vivait depuis deux ans des dé-

bauches d'une actrice du théâtre Montmartre. Un soir qu'il n'avait plus le sou et qu'il savait seule sa vieille amie, il arriva chez elle à l'improviste.

« — Donne-moi de l'argent.

« — Non ! »

Et le drôle insistant, la vieille voulut le moraliser. D'un coup de poignard il l'étendit raide morte. Il ne quitta l'appartement qu'après l'avoir dévalisé. Deux jours après il était arrêté, désigné par la rumeur publique comme le meurtrier.

Mis en présence du cadavre de sa victime, il ne manifesta aucun repentir. « Quand sa mère sera morte, disait mélancoliquement la vieille, il se fera voleur. » Le drôle n'avait pas attendu la mort de sa mère, une bonne et digne femme, qui vit encore et que la sollicitude des patrons de son mari, un ouvrier modèle, soutient dans sa vieillesse et ses chagrins.

Si peu intéressant que fût ce personnage, il semblait à l'abbé Crozes, qu'au moins par égard pour le chef de l'État, il devait tenter une démarche. Aussitôt rentré dans sa sacristie, il appela son auxiliaire.

« — Courez vite à la cantine, et rapportez-moi une feuille de papier pour les pétitions. »

L'abbé Crozes ne songeait pas à aborder l'Empereur, il ne pouvait que lui écrire. Tout en préparant sa plume, son encrier, son transparent, il s'interrogeait :

« — Ah ! ça, que vais-je dire à l'Empereur ? Je ne peux cependant pas lui parler des regrets, du repentir, de la bonne attitude du condamné... C'est trop banal. Cela se raconte de tous les condamnés. Au dossier de mon client, d'ailleurs, on dit de lui tout le contraire... Oh ! une idée lumineuse... »

A ce moment l'auxiliaire rentrait avec la feuille de

papier-ministre. Vite, l'abbé Crozes trempe sa plume dans l'encrier.

« Sire,

« C'est une ancienne tradition monarchique, que « lorsque nos rois arrivaient dans une ville de leur « royaume pour y présider des réjouissances publiques, « ils apportaient avec eux la grâce des condamnés à « mort, détenus dans les prisons de la ville.

« Aujourd'hui, le XI^e arrondissement a le bonheur « de posséder Votre Majesté...

Ici l'abbé Crozes s'arrêta.

« — Bah ! à quoi bon envoyer cette pétition ? L'Empereur ne la lira pas. C'est du temps et du papier perdus. » Et il se disposait à ranger ses affaires, quand il lui sembla entendre un carillon de cloches jetant dans les airs leurs notes les plus joyeuses. « — Tout de même, reprit-il, je tiens peut-être dans mes mains la vie de cet homme?... » et je ne sais pourquoi l'image de la tête de saint Jean-Baptiste, ce remords éternel d'Hérode, se présenta à son imagination.

Il reprit sa plume.

« Serait-il possible, Sire, qu'au lendemain d'une fête, « où Votre Majesté a été si chaleureusement acclamée « par son peuple, ce même peuple, presque à la même « place, assistât au supplice d'un homme que Votre « Majesté peut arracher à la mort ? Que dirait votre « peuple, Sire, s'il lui était donné d'assister à deux

« spectacles si différents? presque avec les mêmes habits de fête?...

L'abbé Crozes se relut, sa lettre lui semblait mal rédigée. Et puis comment la remettre à l'Empereur? Comment arriver jusqu'à lui?

« — Bah! laisse ça, tu perds ton temps. » Et il allait partir, laissant sa supplique inachevée, lorsqu'il entendit marcher dans la cour intérieure qui sépare la sacristie de la cellule des condamnés à mort. Il prêta l'oreille. Ce n'était point le pas de quelqu'un qui traverse une cour, c'était le pas monotone et régulier d'un promeneur.

« — C'est le condamné à mort! se dit-il, qui fait sa promenade habituelle. Et il regarda sa montre. — Deux heures et demie, l'Empereur arrivait à trois. L'abbé Crozes eut peur que le bruit de la fête ne vint s'abattre dans cette cour, et que ces clameurs joyeuses ne retentissent douloureusement aux oreilles de ce malheureux qui pouvait d'ailleurs prendre le change et croire que c'était la foule qui se massait pour assister à son supplice.

Et il acheva :

«? Un tel contraste est impossible, et j'ose espérer que Votre Majesté daignera abaisser un regard favorable sur le malheureux pour lequel j'implore sa bienveillance. »

Suivent les formules de politesse, la signature et le nom du condamné. L'abbé Crozes mit la pétition dans une large enveloppe, écrivit la suscription, et eut soin de mettre en gros caractères : *Recours en grâce pour un condamné à mort.*

Trois heures sonnaient à l'horloge de la prison. L'abbé Crozes ne fit qu'un bond du Dépôt à l'église Saint-Ambroise. Là, impossible de pénétrer par la grande porte. Il dut revenir sur ses pas, jusqu'au chevet de l'église; la petite porte de la sacristie était ouverte, il entra. La cérémonie était commencée. L'Empereur et l'Impératrice étaient à leur trône; on avait placé les trois cloches couvertes de dentelles à leur droite. M^{gr} Darboy procédait à leur bénédiction solennelle. Pendant près d'une demi-heure l'abbé Crozes erra autour du sanctuaire, cherchant à qui s'adresser pour faire prévenir le curé, M. Chevojon, de sa présence. Impossible, quelqu'un voulut bien faire savoir à M. Lévy, maire de l'arrondissement, que l'abbé Crozes était là. M. Lévy était l'obligé en personne et honorait de son amitié l'abbé Crozes. Il vint à lui. En deux mots l'abbé Crozes le mit au courant de l'affaire.

« — Soyez sans inquiétude, monsieur Crozes. C'est moi qui accompagnerai l'Empereur jusqu'à sa voiture après la cérémonie. Je lui remettrai moi-même votre supplique.

Pendant huit jours l'abbé Crozes n'entendit parler de rien. Le 5 mai, la grâce du condamné arrivait à la Roquette. On sut que l'Empereur, quelques jours après la cérémonie, avait fait appeler le garde des sceaux; s'était fait remettre le dossier du condamné, et sans dire un mot, y avait apposé sa signature.

« — Je ne vous dirai pas, ajoutait l'abbé Crozes, la joie du malheureux, en apprenant cette nouvelle, vous la devinez; mais je puis vous dire que chaque fois que je passe devant l'église Saint-Ambroise et que j'entends son carillon, il retentit doucement à mes oreilles, comme une harmonie divine et me laisse dans l'âme

une impression de bonheur et de satisfaction que rien ne saurait effacer ! »

Firon est aujourd'hui à la Nouvelle-Calédonie. De temps en temps il écrit à sa mère, à l'abbé Crozes. Celui-ci a adressé au nom de la mère une demande de commutation de peine à M. J. Grévy. Jamais l'abbé Crozes n'oublie, ni n'abandonne ses redoutables clients, son cœur les accompagne partout où ils vont, et le vieil aumônier ne compte jamais ni ses pas ni ses fatigues.

E. FIRON, n° 2647
2^e classe.

Montravel, le 30 juin 1878.

Vu :

Le surveillant-chef :

(Signature illisible.)

« Ma bonne mère,

« J'ai reçu ta bonne lettre en date du 27 février; elle m'a trouvé assez bien portant au physique, mais moralement je souffre toujours. C'est une chose qui ne cessera que le jour où je pourrai être libre, et encore! Pour ce que me conseille ce bon abbé Crozes, ce n'est pas en mon pouvoir, cela regarde l'Administration, qui porte sur le tableau des grâces, à sa seule volonté. Mais il arrive souvent que la famille du transporté adresse au Ministre une demande en grâce pour son parent; si ce transporté a toujours eu une conduite régulière, la diminution de peine ou la grâce entière est accordée. Je te donne ces détails parce que tu les demandes, sans cela je ne t'en aurais pas parlé, je n'en aurais pas eu la pensée. Quant à ma conduite, elle ne laisse rien à désirer, je vis complètement seul, c'est-à-

dire qu'il n'existe entre mes compagnons d'infortune et moi aucune camaraderie. Je m'en suis toujours bien trouvé, et puis ça me permet de vivre avec le passé, avec toi, ma bonne mère, et avec tous ceux que j'aimais avant mon malheur. Quand il y a un moment où je peux m'isoler, je me plonge de suite dans mes souvenirs, je me retrouve avec vous, il m'arrive même souvent d'oublier où je suis; mais hélas! ces moments sont trop courts, et le réveil est bien terrible. Tu me demandes ce que je fais : je travaille toujours comme menuisier; tu me dis n'avoir pas reçu l'avant-dernière lettre où je te donnais le motif de mon changement de résidence. J'avais été chez un colon comme engagé, mais l'Administration ayant eu besoin d'ouvriers d'art, elle me fit rentrer au pénitencier; de là, je suis venu au camp où je suis actuellement; mais je travaille tous les jours à Nouméa, qui est la capitale de la colonie. Nous en sommes à près de 3 kilomètres; je suis donc pour le moment à l'abri du soleil pour travailler, et ce n'est pas peu de chose, surtout cette année où la chaleur a été excessive.

Ta lettre est bien triste; prends courage, espère en Dieu, car je fais pénitence tous les jours; un jour de plaisir, depuis dix ans, je ne l'ai pas pris. Va voir ce bon abbé Crozes le plus souvent que tu peux; il te consolera toujours un peu, dis-lui bien des choses de ma part; dis-lui que je n'oublierai jamais les bontés qu'il a eues pour moi, que mon seul regret est de ne pouvoir faire que des vœux pour lui. Il doit être bien âgé maintenant.

« Dans ta prochaine lettre, j'espère que tu m'annonceras que Céline est en bonne santé; embrasse-la pour moi ainsi qu'Alfred. Je compatis à leurs peines. Ne

m'oublie pas auprès de mes oncles et tantes. Mes respects à M^{me} Ludet et à M^{lle} Biget.

« Tranquillise-toi, ma bonne mère, un jour viendra peut-être où tu verras encore à tes genoux

« Ton malheureux fils qui t'embrasse de tout cœur.

« E. FIRON. »

Au camp de Montravel, près Nouméa.

LE JOURNAL DE L'ABBÉ CROZES

Le mois de janvier 1870 fut fertile en événements tragiques. Le 10, le prince Pierre Bonaparte assassinait à Autenil Victor Noir ; le 19, Troppmann était exécuté ; le 20, Le Creuzot était en pleine révolution ; le 24, le parricide de Bellière expiait son crime sur la grande place de Beauvais ; lorsque, le 28 au soir, une clameur d'épouvante s'éleva dans le faubourg Saint-Honoré.

Un crime affreux venait d'être commis au n° 83.

La victime était M^{me} Lombard, femme de l'ex-consul général de France à Calcutta ; son assassin, Lathauwers François, son domestique.

Arrêté presque aussitôt, Lathauwers fut condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, le 28 mars.

A l'audience, ce misérable fut révoltant de cynisme. C'était un homme jeune encore. Il avait à peine vingt-sept ans. Très brun, complètement rasé, portant de longs cheveux noirs soigneusement séparés au milieu du front, il posait pour un beau. D'épais sourcils ajoutaient à l'aspect singulier de ses yeux saillants et hagards.

A Bruxelles, il avait été condamné pour des faits honteux d'immoralité.

Il n'était à Paris que depuis le 28 août 1869.

Lorsqu'il entendit le verdict qui le condamnait à mort, il sourit et haussa les épaules.

Il fut transféré à la Roquette, le mardi 29 mars.

J'ai retrouvé le journal où l'abbé Crozes consignait ses visites aux condamnés à mort. Je transcris presque

textuellement les pages relatives à Lathauwers, en y ajoutant quelques détails que j'ai recueillis de la bouche même de l'abbé Crozes.

Lorsque l'aumônier de la Grande-Roquette écrivit ce journal, il ne se doutait pas qu'un jour il serait livré à la publicité; de là ce parfum de bonhomie et de simplicité qui s'en dégage. Chaque détail a son intérêt, jusqu'aux douceurs que l'aumônier portait aux condamnés.

1870

LATHAUWERS (François) — 27 ans — valet de chambre,
— Belge — chez ses parents jusqu'à 17 ans — sage
— enfant de chœur.

Assassinat de la dame LOMBARD, etc.

Condamné le lundi 28 mars.
Entré à la Roquette le mardi 29.

1^{re} visite. — Mercredi 30, à 2 heures.
Exorde ordinaire — 5 minutes — il paraît qu'il a dit: « Celui-ci n'est pas comme les autres au moins, il ne m'a pas parlé de religion (1). »

(1) C'est, je crois, *Ignotus*, du *Figaro*, qui a prêté à l'abbé Crozes cette parole: « Je leur parle rarement de confession et jamais de leurs crimes: avant toutes choses, j'essaye de les consoler

2^e visite. — Le 31, jeudi 4 heures (1/2 groseille).

Je l'inscris avec détail — je lui dis que je lui lirai tel jour quelque chose, — il me parle du temps que ça doit durer, s'il sera averti du rejet du pourvoi, etc... Instance, certain dévergondage d'expressions, — voudrait 1^o camisole moins serrée, 2^o une part de plus de vin (1).

3^e visite. — Le vendredi 1^{er} avril.

J'organise ma table, je place mon encrier, ma plume mon papier, — je lui parle de la tribune pour la messe — *la tribune La Pommerais, comme l'appelait l'abbé Crozes*, — je lui parle des visites qu'il recevra — je lui reproche quelques paroles d'hier devant le soldat — je lui laisse fumer sa pipe.

et de les attendre. Lorsqu'ils me voient pleurer sur leur sort, il est bien rare qu'ils s'obstinent à me cacher leurs larmes. Quand, presque à la dernière heure, je n'ai pu obtenir d'eux ce que me commande mon ministère, je ne perds jamais courage, seulement je me crois obligé d'adjurer plus fort et de prier davantage. »

(1) Cette seconde visite de l'abbé Crozes aux condamnés à mort était une de celles auxquelles le vénérable aumônier attachait le plus d'importance.

La première visite était courte: elle se passait debout, dans la cellule même du condamné, en présence des agents. C'était un simple bonjour, un peu banal. On se voyait, mais sans intimité. C'est ce que l'abbé Crozes désigne lui-même plus haut par ces mots: « Exorde ordinaire, cinq minutes. »

À la deuxième visite, l'abbé Crozes faisait sortir le condamné de sa cellule et le recevait dans la cellule voisine. Il l'embrassait et tâchait de gagner sa confiance en lui témoignant de l'amitié et de l'intérêt. Il écoutait ses plaintes, recueillait ses desirs et se mettait tout à sa disposition pour adoucir les rigueurs de sa captivité et le ramener à de meilleurs sentiments.

4^e visite. — Le samedi 2 avril, 4 heures. — Je lui conte l'histoire du *Bon religieux*, — il a obtenu une portion de plus de vin, — 1/4 roquefort.



5^e visite. — Dimanche 3 avril, — il a assisté à la messe. — Je vais lui dire un simple bonjour et lui remettre une orange.



6^e visite. — Lundi 4 avril, à 4 heures — il a vu l'inspecteur, — je lui lis les deux premières histoires de la morale en action.



7^e visite. — Mardi 5 avril, à 4 heures — lecture de la morale en action — il a vu son frère qui est venu me voir aussi — je vais chercher l'adresse de son avocat M^e Marie Albert, rue de Grenelle-Saint-Germain, 34, — (confitures de prunes).



8^e visite. — Mercredi 6 avril, 11 h. 1/2, lecture ordinaire, — je vais ensuite au Palais de Justice.



9^e visite. — 7 avril, jeudi (une orange) je lui dis un petit bonjour.



10^e visite. — 8 avril, vendredi (bric), à 4 heures. — Lecture ordinaire, — le matin, j'ai vu son avocat.



11^e visite. — 9 avril, — samedi, 11 h. 1/2, lecture ordinaire.



12^e visite. — 10 avril, — dimanche, 11 heures. Bonjour (une orange). — Je reçois une lettre de son avocat.



13^e visite. — 11 avril, — lundi, 4 h. 1/2, lecture ordinaire, — j'envoie à ses parents une demande en grâce à signer.



14^e visite. — 12 avril, mardi 4 h. 1/2 (roquefort). — Lecture de Lorenzo. — Je lui parle de la visite de son avocat qui était venu me voir au sujet d'un article du *Gaulois* (1), sur la visite du frère de Lathauwers.

(1) Le frère de Lathauwers, l'assassin de M^{me} Lombard, venu exprès de Belgique, avait demandé l'autorisation de rendre une dernière visite à son malheureux frère.

Introduit auprès de celui-ci, à la Roquette, dans la cellule des condamnés à mort, il lui dit froidement :

« — Te v'là donc toi, sais-tu ? »

« — Oui ! »

« — Ça va bien ? »

« — Pas mal, et toi ? »

« — Ah!... Pourquoi donc que t'as tué c'te pauvre femme ? »

« — Je sais pas. »

« — C'est pas bien, sais-tu ? »

« — Qu'est-ce que tu veux ? »

« — Ah!... T'as rien à faire dire à la famille là-bas ? »

« — Non, rien. »

« — Eh ben... au revoir. »

« — Au revoir. »

Et ils se quittèrent.

13^e visite. — 13 avril. — Mercredi saint, je ne l'ai pas vu, — M. Souvras (secrétaire et gendre de M. Claude) était venu au moment où j'y allais, — il l'a assez mal reçu.



16^e visite. — 14 avril, jeudi saint, — 4 heures, lecture de Lorenzo, — ce matin il s'est trouvé mal un moment après son repas (groseille). — Aujourd'hui son pourvoi en cassation est rejeté.



17^e visite. — Vendredi saint, 15 avril, 4 h. 1/2, le matin, il a signé son recours en grâce — j'envoie à l'Empereur la pétition des parents — lecture de Salviati.



18^e visite. — 16 avril, samedi saint, 2 heures, (beurre frais et orange). — Lecture : morale en action. Il m'explique sa faiblesse du 14 par ses préoccupations à l'endroit des parents.



En traversant les cours, le frère de l'assassin demanda au gardien qui le guidait :

« — Où donc est-ce qu'on guillotine à Paris ? »

« — Là, à la porte, vous allez voir... »

Et il le conduisit en face de la Roquette.

« — Voyez-vous, lui dit-il, ces quatre pavés ? c'est là.

« — Ah ! c'est tout près. Il n'aura pas loin à aller... Venez-vous prendre une chopine ? »

ARNOLD MORTIER.

(Gaulois, 10 avril 1870.)

19^e visite. 17 avril, Pâques, — à 4 heures, un simple bonjour, — et pain d'épices.



20^e visite. — 18 avril, lundi. — Lecture de la morale en action, — il me prie de retirer ses effets d'où ils sont et de les donner à mes libérés.



21^e visite. 19 avril. — Mardi 2 h. 1/2, lecture ordinaire — il a une camisole très large, dont il est fort content (brie).



22^e visite. — 20 avril. Mercredi, m'étant purgé, je n'ai pu aller lui dire qu'un petit bonjour à 6 heures du soir (groseille).



23^e visite. — 21 avril, jeudi, — 4 h. 1/2. — Il me dit qu'il n'a plus d'argent à la cantine, — je lui ouvre un crédit, — je lui parle de l'espoir de commutation et je lui reproche certaines paroles qui désoleraient ses parents. — Il est en colère contre son avocat, qui n'a pas répliqué.



24^e visite. — 22 avril, vendredi, lecture ordinaire (brie).



25^e visite. — 23 avril, samedi 4 h. 1/2, lecture ordinaire, — il demande à faire ses Pâques, — fixé à mardi, — puis il me prie d'écrire à ses parents.



26^e *visite*. — 24 avril, dimanche 4 h. 1/2 (une orange), je lui lis la lettre que j'envoie à ses parents, il la trouve très bien.

Très préoccupé de ses Pâques et de sa conversion, je promets un *ex-voto* à saint Joseph dans l'église de la rue Saint-Maur, s'il meurt dignement, ou s'il est commué.



27^e *visite*. — 25 avril. — Ma journée est employée à savoir si je puis décider sa communion pour demain, sans avoir à craindre qu'il en sera empêché par l'exécution. On me tranquillise parfaitement, et on m'assure qu'il va être commué, — le soir, je le confesse.



28^e *visite*. — 26 avril, mardi, — à 7 heures précises on le conduit à la chapelle, messe, communion, deux frères servent la messe, — (confitures de prunes).



29^e *visite*. — 27 avril, mercredi, — un moment je lui dis que j'ai une course à faire dans son intérêt.



50^e *visite*. — 28 avril, jeudi, 10 heures. — Il vient d'être commué, — il est aux séparés, — je lui promets vingt sous par semaine, — (brie).

J'écris aux parents.



50 *avril*. — Il va à la cour d'appel. Il reste là à causer avec le public pendant une heure !!! (1).

(1) Je demandai à l'abbé Crozes l'explication de ces trois points d'exclamation.

Il écrit à ses parents pour leur demander de l'argent.



10 *mai*. — Je reçois 20 francs de ses parents pour lui.



Transféré à Toulon, le 24 juin.



28 *juin*. — J'écris au frère pour l'informer du transfèrement.



4 *juillet*. — Je reçois de lui une lettre que j'envoie à ses parents, — 5^e salle, n^o 22,457.



Ici finit le journal de l'abbé Crozes, à propos de Lathauwers (François). Ce que l'abbé Crozes n'a fait

Je m'imaginai qu'il avait voulu exprimer son indignation contre Lathauwers, dont l'attitude fut révoltante de cynisme.

« — Eh ! non, me répondit-il, ce n'est pas cet homme qui est coupable, ce sont ceux qui le laissent causer avec la foule. La foule est curieuse, indiscrete, provocante. Elle fait poser cet homme, qui, tout au bonheur de sentir sa tête assurée sur ses épaules, s'en donne à cœur joie, sans se douter que sa gaieté est inconvenante. Je ne vois pas l'utilité de ce cérémonial. Il pouvait avoir un sens autrefois. Aujourd'hui, il est plutôt nuisible. En tous cas, si on le maintient, on devrait veiller à ce que le condamné soit réservé et à ce que ni la foule ni les gendarmes ne s'amuse de lui. J'estime, pour ma part, qu'il suffirait d'annoncer l'heureuse nouvelle au condamné dans sa cellule et ne faire en son honneur aucun déploiement de personnel. Ni la magistrature, ni l'armée, ni la société ne s'en plaindraient. »

qu'indiquer à la date du 25 avril, et ce qu'il a plusieurs fois raconté avec détails, ce sont les inquiétudes dont il a été assailli ce jour-là, *Mes Perplexités*, comme il intitulait lui-même son récit. Cette journée du 25 avril fut certainement une des plus émouvantes de sa vie. Je la raconte telle que je l'ai entendu raconter à l'abbé Crozes au *Salon des Evvres*.

MES PERPLEXITÉS.

« Mesdames et Messieurs,

« C'était le 25 avril 1870.

« Lathauwers m'avait exprimé quelques jours auparavant le désir de communier. Je lui avais fixé la date du mardi 26 avril. La veille, le lundi, je devais l'aller voir et le préparer. Je croyais que nous avions tout le temps devant nous, et rien ne me faisait prévoir que le dénouement fatal fût proche, lorsqu'au matin du lundi 25 avril, en arrivant à la prison, le guichetier, qui m'ouvrait la porte me dit tout bas, et presque confidentiellement :

« — Vous ne savez pas, monsieur l'Aumônier ? Il paraît que c'est pour demain...

« — Quoi ? pour demain ?

« — ... L'exécution...

Et plus bas il ajouta :

« — De Lathauwers.

« — Tout à l'heure, ajouta-t-il, baissant encore la voix, de crainte que personne ne l'entendît, tout à l'heure, j'ai vu arriver les cantonniers. Tenez, ils sont encore sur la place. Et j'ai remarqué que chaque fois qu'ils faisaient la toilette de la place, le lendemain matin il y avait une exécution. Je me trompe peut-être, mais ça m'étonnerait. »

« En traversant la place de la Roquette, j'avais bien aperçu les cantonniers, mais j'étais si habitué à les voir que leur présence n'avait éveillé aucun soupçon dans mon esprit.

« Au greffe se tenaient le brigadier et quelques agents.

« Tout le monde paraissait affairé, silencieux ; on se parlait à voix basse.

« — On dit que c'est pour demain, me glissa le brigadier dans l'oreille...

« — L'exécution de...

« — Oui, de Lathauwers.

« — Je l'ignore absolument. Qui vous le fait supposer ?

« — J'ai entendu dire que M. Baron, le commissaire de police du quartier, avait été prévenu. »

« Je commençais à être réellement inquiet.

« — Hier à la Préfecture, le bruit de l'exécution s'était répandu, m'ajouta le brigadier.

« — Mais hier, c'était dimanche, fis-je aussitôt, il n'y a presque personne à la Préfecture, et je ne sais pas d'où vous tenez ce bruit. »

« Deux ou trois agents s'étaient rapprochés de nous. L'un d'eux prétendait tenir la nouvelle de l'huissier du procureur général, un autre avait aperçu Heinderech entrer dans son lugubre magasin de la rue des Folies-Regnault et s'y enfermer pendant plusieurs heures. »

« Je ne savais plus que penser.

« Et moi, qui avais en quelque sorte rassuré ce malheureux, en lui promettant que le lendemain il viendrait à sept heures à la chapelle, et voilà que l'échafaud se dressait devant mes yeux !

« Malgré les racontars des gardiens, j'espérais encore.

« Le directeur vint à passer.

« Il me parut qu'il avait l'air affairé, préoccupé. Je le suivis au greffe. Il n'avait pas d'ordre, ne savait rien, que ce que les bruits des agents lui avaient appris, mais ce pouvaient être de faux bruits.

« Je ne vous dirai pas, Mesdames et Messieurs, avec

quelle inquiétude je traversai la prison pour me rendre à la sacristie ! Cette pensée me bouleversait...

« Eh quoi ! ce serait pour demain ! et moi qui ai réglé avec ce malheureux qu'il viendrait demain à la chapelle ! qu'aujourd'hui je le verrais pour le préparer à sa communion de demain ! Et, au lieu de le conduire à la chapelle, ce serait à l'échafaud ! Oh ! non cela n'est pas possible !

« Et comment m'accueillira-t-il demain ? Si vraiment on l'exécute, ne me reprochera-t-il pas de l'avoir indignement trompé ? Et aujourd'hui comment l'aller voir ? Je ne puis rien lui dire. Je le confesserai, et il croira que c'est pour communier demain ; et demain, il ne communiera pas ! demain, il montera à l'échafaud !

« Encore une fois, que pensera-t-il de moi ? Ne serai-je pas cause qu'il blasphémera Dieu à l'heure suprême ? Qu'il repoussera mon ministère ?

« Il ne voudra jamais croire que je ne savais rien depuis plusieurs jours. Il lui restera au contraire dans l'esprit que, pour l'amener à se confesser, je l'ai endormi dans une fausse sécurité.

« Mon inquiétude croissait au fur et à mesure que l'heure s'avavançait.

« Quelques détenus avaient à me parler. Je les reçus, mais combien mon esprit était loin d'eux !

« — Vingt fois, j'eus l'idée d'envoyer mon auxiliaire au greffe, savoir si l'on n'avait pas apporté un pli pour moi, vingt fois je me ravisai.

« Il ne fallait pas que les détenus se doutassent de quelque chose.

« A quatre heures, j'étais libre.

« Aucun ordre n'était encore arrivé, mais je vis bien que tout le monde s'attendait à l'exécution pour le lendemain.

« Je sautai dans la première voiture que je rencontraï.

« — A la Préfecture de police! dis-je au cocher. »

« A la Préfecture, je ne trouvai personne : préfet, secrétaire général, chef de division, chef de bureau, tout le monde avait quitté les bureaux.

« Quelques huissiers seuls erraient dans les couloirs, les uns portant des dossiers, les autres balayant, époussetant. Aucun ne put me renseigner. Les uns avaient cru entendre parler de quelque chose. Les autres ne savaient rien. Je n'étais guère plus avancé qu'en arrivant.

« — Si vous alliez au Parquet, monsieur l'Aumônier, « me dit l'un d'eux, peut-être vous renseignerait-on? »

« J'allai d'abord chez M. Claude. Il n'y était pas. Son huissier l'avait vu partir précipitamment, il y avait une heure environ. Il l'attendait. Il ignorait de quel côté il était allé.

« Je redescendis l'escalier de plus en plus inquiet. Et Lathauwers qui m'attendait!

« De la Préfecture au Palais de Justice, il n'y a qu'un pas : le boulevard à traverser.

« Encore moins de monde qu'à la Préfecture.

« — Avez-vous vu M. Claude? » dis-je à un garde, qui faisait mélancoliquement les cent pas devant le vestiaire des avocats.

« — Connais pas, monsieur le curé.

« — M. Claude? le chef de la sûreté?

« — Je viens de le rencontrer il y a une demi-heure, « me dit un monsieur qui avait entendu ma question au « garde. Il paraissait sortir de chez le procureur général. « J'ignore de quel côté il est allé.»

« L'idée me vint de courir au Ministère de la Justice.

« Je regardai ma montre. Sept heures un quart!

« Pas une âme au Ministère de la Justice. Tous les bureaux étaient fermés.

« Une autre idée me vint.

« — Si j'allais chez l'exécuteur? Peut-être sait-il quelque chose? »

« Je courus chez M. Heinderech.

« — Je n'ai encore rien reçu, monsieur l'Aumônier, « me dit-il, mais j'ai été quelquefois prévenu fort tard, à « neuf heures passées. Cependant je crois avoir entendu « dire que Lathauwers serait commué. L'Empereur veut, « paraît-il, éviter le renouvellement des scènes dont l'exé- « cution de Troppmann a été l'occasion.

« — Puissiez-vous dire vrai! »

« Quand j'arrivai à la Roquette, il était près de neuf « heures du soir.

« J'étais à peu près rassuré sur le sort de Lathauwers; mais une autre préoccupation était venu m'assaillir.

« Comment approcher ce malheureux à une heure aussi tardive? Jamais je ne l'avais fait.

« N'allais-je pas lui occasionner une émotion dangereuse?

« Et si je n'y vais pas, que pensera-t-il? Il sera toute la nuit dans une inquiétude mortelle, et quand j'arriverai demain matin, il s'imaginera que je viens l'avertir que sa dernière heure a sonné.

« Que faire? mon Dieu!

« Au greffe, aucun ordre n'était arrivé.

« Malgré mon émotion, je me décidai à aller voir Lathauwers.

« Mais je n'en n'avais pas fini avec mes perplexités.

« J'étais à peine arrivé au milieu de la cour, cherchant en mon esprit, comment j'expliquerais mon retard à Lathauwers, lorsque j'entendis une porte s'ouvrir. Je me retournai. Un agent courait dans ma direction, tenant un pli à la main.

« — Pour vous, monsieur l'Aumônier. »

« Une sueur froide me monta au visage.

« Je décachetai le pli...

« C'était, je crois me le rappeler, un prospectus. Le gardien avait aperçu ce pli dans mon casier et me l'avait aussitôt apporté. Le brave homme ne s'est jamais douté de la minute d'angoisse qu'il m'a fait traverser.

« J'arrivai à la cellule de Lathauwers.

« Le malheureux ne s'était pas couché. Il m'attendait anxieusement. Dans son regard je lisais un point d'interrogation où perçait l'inquiétude qui dévorait son âme. Il n'avait plus la force de m'interroger. Je crus qu'il allait se trouver mal.

« — Ah! mon pauvre ami, lui dis-je vivement, je finissais par croire que je ne parviendrais pas à vous voir aujourd'hui. Jamais je n'ai été aussi dérangé. Je n'en peux plus. Enfin, me voilà!

« Je lui pris les mains, et me gardai bien de faire allusion aux inquiétudes que tout son être trahissait. Peu à peu, il se remit, et je le confessai.

« — A demain, sept heures! mon ami, à la chapelle!

« Mon ton très ferme calma ses angoisses.

« Le lendemain à sept heures, il venait à la chapelle.»

« Quelques jours après, il était commué.

« Vous comprenez, maintenant, Mesdames et Messieurs, pourquoi j'ai intitulé ce récit : *Mes Perplexités*. J'ai eu dans ma vie bien des moments d'inquiétude, je ne crois pas avoir eu de journée plus laborieuse, plus pleine d'émotions cruelles, une journée qui m'ait laissé un souvenir à la fois... et plus douloureux... et plus doux! »

MAILLOT, GEORGES ET THAUVIN.

L'histoire se passe à la fin de juillet 1875. Jamais l'abbé Crozes ne l'a racontée. J'en ai trouvé le récit au fond d'un de ses tiroirs. Ce n'est pas sans de grandes hésitations que mon prédécesseur a bien voulu m'autoriser à la publier. Il m'a fait promettre de taire le nom du journal qui s'est fait l'écho de cette plaisanterie du plus mauvais goût, par égard pour la presse en général et aussi par un sentiment très chrétien de commisération et d'oubli des injures. La presse, d'ailleurs, a toujours été bienveillante pour l'abbé Crozes. Elle n'a jamais parlé de lui qu'en termes dignes et respectueux. Plusieurs fois même, elle a fait appel à la charité publique en faveur de ses prisonniers. Aussi l'abbé Crozes regrettait-il vivement la mystification dont il avait été la victime en cette circonstance, moins pour lui-même que pour les journalistes, sur lesquels tombait le ridicule dont un des leurs avait essayé de le couvrir; et voilà pourquoi il préféra se taire et ne pas traduire devant les tribunaux le malheureux qui, pour gagner une pièce de 10 ou 15 francs, n'avait pas hésité à commettre une infamie.

Il est vrai que le journal qui ouvrait ses colonnes à cette calomnie était un journal étranger. Il était donc plus facile de dédaigner l'attaque.

L'abbé Crozes avait préparé une réponse qu'il ne publia pas, et que je publie. Il se contenta d'une rectification quelconque dans laquelle le journaliste avoua

qu'il avait été la victime d'une mystification, et que l'histoire racontée le 26 juillet 187... dans ses colonnes, était fausse depuis le premier mot jusqu'au dernier.

Voici la mystification :

FRANCE.

*Correspondance particulière de ***.*

Paris, 26 juillet.

Je demeure dans un quartier assez éloigné du centre de Paris; il faut à mes rares amis une assez forte dose de dévouement lorsqu'ils veulent bien monter me serrer la main. C'est vous dire que je reçois peu de visites. Quand un étranger pénètre dans mon rez-de-chaussée, cela constitue un événement, les voisins s'émeuvent, le concierge est intrigué et mon petit chien Kob est malade d'étonnement pendant vingt-quatre heures. Ces faits importants se présentent rarement; mais un jour, il y a de cela un peu plus de deux mois, il se passa chez moi des choses d'un intérêt tel, d'une gravité si considérable, que le voisinage s'en occupa pendant une semaine. Un prêtre, un vénérable ecclésiastique, au chef branlant et dénudé, se fit indiquer mon domicile et vint frapper à ma porte. Les voisins rassemblés aux fenêtres, contemplaient avec stupéfaction ce spectacle anormal.

J'ouvris ma porte à ce membre du clergé que je ne connaissais ni d'Ève ni d'Adam, je l'introduisis dans mon cabinet et je le priai de prendre place. J'étais assez intrigué quant au motif de cette visite extraordinaire, quand mon hôte me fit savoir que sa démarche avait pour effet de me demander de l'argent. Je me sentis soulagé plus que je ne puis le dire, car il me paraissait évident que le vieillard n'irait pas jusqu'à employer la violence pour assurer la réussite de son projet. Je supprime le dialogue pour vous mettre brièvement au courant de ce qui se passa.

Mon visiteur était aumônier de la prison de la Grande-Roquette et son métier consistait spécialement à accompagner des sup-

pléciés jusqu'à la guillotine. Or, une triple exécution devait avoir lieu prochainement. Trois misérables, reconnus coupables d'avoir étranglé une vieille femme, avaient été condamnés à mort par la cour d'assises et attendaient l'exécution de la sentence. L'aumônier de la prison s'était mis en tête d'arracher les trois condamnés à la fosse commune et de leur assurer une sépulture digne des honnêtes gens. Pour ce, il fallait acheter trois terrains dont la concession coûtait 40 francs par terrain, total : 120 francs.

Les ressources personnelles du vénérable ecclésiastique ne lui permettant pas ce luxe d'inhumations, il avait pensé à s'adresser à quelques âmes charitables qui se cotiseraient pour enterrer convenablement ses intéressants protégés.

En évoquant mes souvenirs, je me rappelai avoir vu les protégés de M. l'aumônier sur les bancs de la cour d'assises. Ils étaient les trois personnages principaux de ce drame qu'on a appelé: « Le crime de la rue de Vaugirard. » On les nomme Maillot, dit le Jaune, Georges et Thauvin. L'assassinat avait été accompli avec une rare atrocité. Maillot avait renversé la victime et l'étranglait pendant que Georges lui appliquait des coups de talons de botte sur la figure et que Thauvin s'asseyait sur le ventre de la malheureuse femme pour contribuer à l'étouffer. Tels étaient les trois gentlemen que M. l'aumônier de la Roquette voulait honorer d'une sépulture spéciale.

J'écoutai, le plus sérieusement qu'il me fut possible, les explications dont mon interlocuteur colorait sa demande; il y avait là une question d'humanité... tous les hommes sont frères... le respect dû à la mort... l'oubli de toutes les fautes... la famille, monsieur, la famille!... etc., etc.

Je pensais bien *in petto* que les trois amis de M. l'aumônier n'étaient guère intéressants et que les fonds qu'on allait recueillir en leur faveur seraient plus utilement employés en faveur de quelque pauvre diable condamné à vivre; mais je réfléchis aussi que mon prêtre — je l'appelai mentalement ainsi — avait fait un véritable voyage en venant de la Roquette jusque dans mon quartier. Je tirai donc de mon gousset un écu de 5 francs, mais mon prêtre m'arrêta net. Il n'acceptait pas plus de 1 franc par souscription; cependant, comme je n'insistais pas, il daigna recevoir 3 francs; 1 franc par condamné à mort. Avouez que c'est pour rien.

Le digne homme me pria aussi d'inscrire mon nom sur sa liste, ce que je ne crus pas devoir lui refuser. Fatale impru-

dence! Enfin il se retira, à la grande satisfaction de mes voisins qui commençaient à éprouver pour moi quelques inquiétudes dont je leur sais gré.

Je dois ici un aveu au lecteur. Je n'étais pas fâché de ce qui venait de se passer. L'idée que j'allais donner la sépulture à trois hommes (je ne me préoccupais point des autres souscripteurs) me grandissait dans ma propre estime et me donnait un petit air satisfait qui fut très remarqué ce jour-là.

Quelques semaines après je lus dans les journaux que le Président de la République avait gracié MM. Maillot, Georges et Thauvin; que ces derniers ne seraient pas guillotins et partiraient prochainement pour Cayenne.

Je fus déçu. Ma générosité n'avait aucun résultat, la clémence présidentielle me coupait l'herbe sous le pied. Je fis d'amères réflexions sur l'instabilité des choses humaines et je me dis avec dépit:

« C'est intolérable... On ne peut plus compter sur rien ! »

Bientôt une idée consolante me releva. Je ne l'expose qu'en tremblant, car dans mon égoïste ambition de faire le bien effectivement, j'y mêlais un sentiment d'espérance que je ne crois pas inattaquable au point de vue de la morale.

Il est évident, me dis-je, que je traverse une épreuve, mais j'ai droit à une compensation. Avant peu, certainement, un crime épouvantable sera commis par un gredin plusieurs fois récidiviste; l'opinion publique exigera un exemple et je pourrai enfin réaliser mon ardent désir de faire enterrer un supplicié.

Et j'attendais, non sans impatience, l'arrestation de « mon » criminel. La lecture des faits divers devenait pour moi d'un intérêt palpitant; au besoin je me serais contenté d'un assassinat de province, mais rien! rien!!

Hélas, trois fois hélas! aujourd'hui je suis sévèrement puni de cette coupable pensée qui me portait à désirer d'épouvantables forfaits. Je viens de lire ma condamnation dans un petit journal aussi impitoyable qu'ultramontain. Ah! je suis cruellement frappé.

« On annonce que M. l'aumônier de la Roquette, se conformant à la volonté d'un grand nombre de ses souscripteurs, a versé dans la caisse de l'œuvre de l'église votive du Sacré-Cœur de Jésus les sommes recueillies pour l'inhumation des trois condamnés graciés par le maréchal de Mac-Mahon. »

Voilà donc le degré de rigueur que peuvent atteindre les arrêts

de la Providence! J'ai souscrit à l'église du Sacré-Cœur, à ce moment qui fera vis-à-vis au Moulin de la Galette! On va construire une église avec mon argent! Je ne m'occupe pas des autres souscripteurs, je ne les connais pas. J'ai élevé un temple à la gloire du Pape, à la prospérité des marchands d'eau de Lourdes! Rien ne peut me consoler.

Je n'ai jamais aussi bien compris la légitimité de l'opposition au pouvoir. Comment expliquer la déplorable intervention de M. le maréchal de Mac-Mahon? De quoi se mêle-t-il?

Où allons-nous? je vous le demande! Non-seulement on ne peut plus compter sur les aumôniers, mais l'appui des gouvernements vous fait défaut!

Le correspondant de l'***, collaborateur de l'archevêque de Paris, bailleur de fonds du clergé! Quelle épouvantable catastrophe!

Mais M. l'aumônier de la Roquette a-t-il bien agi envers moi? N'a-t-il pas quelque peu abusé de ma candeur? Dans tous les cas, il s'est montré bien dur et j'ai bien des reproches à lui faire. Du reste, qu'il soit bien fixé: je serai vengé. La première fois qu'il conduira un condamné au supplice, ce réprouvé aura le droit de lui dire — et je compte bien qu'il le lui dira:

« — Monsieur l'abbé, on m'avait assuré que, grâce à la générosité d'un honnête journaliste, je n'aurais pas à me préoccuper de la question d'argent. Aujourd'hui, j'apprends que vous avez disposé de ces fonds; c'est mal, monsieur, c'est très mal! »

Et M. l'aumônier de la Roquette verra, dans ses nuits désolées par l'insomnie, l'effrayant fantôme de ma pièce de 3 francs qui viendra le tirer par les pieds.

Ainsi soit-il!

Le 4 août 187., l'abbé Crozes écrivit au rédacteur en chef la lettre suivante:

« Monsieur le Directeur, rédacteur en chef de ***.

« J'ai lu dans votre journal, numéro du 28 juillet, sous la rubrique: *France. — Correspondance parti-*

culière de Paris, Paris, 26 juillet, un article dans lequel votre correspondant me fait jouer un rôle que je ne veux nullement accepter. Cet article, d'assez mauvais goût d'ailleurs et d'un style fort douteux, n'est, pour ce qui me regarde, qu'un tissu de mensonges depuis le premier mot jusqu'au dernier ; mais ce n'est pas tout, car il pousse le mensonge, la plaisanterie et le mépris jusqu'à l'outrage et la calomnie. Si ce qu'il raconte, en effet, était vrai, je me serais rendu coupable d'un *abus de confiance*, et justiciable de la police correctionnelle.

« Je crois donc avoir droit à une réparation, et si je suivais le conseil d'un éminent avocat, qui pourtant n'est pas clérical, je m'adresserais pour l'obtenir à la justice de votre pays. Mais avant d'en venir là, je consens à recevoir les explications de votre correspondant : *Si ton frère a péché contre toi, dit l'Évangile, va le trouver, et reproche-lui sa faute, sans en parler à personne ; s'il se reconnaît coupable, tu lui pardonneras ; s'il te refuse réparation, tu pourras alors porter ta plainte devant l'assemblée chrétienne.* Ne pouvant suivre ce conseil à la lettre, puisque le correspondant cache son nom et son adresse, il faut bien que je vous prie de l'envoyer chez moi, je l'attendrai jusqu'au 15 août : s'il n'est pas venu avant ce jour, j'aviserais.

« Sur ce, Monsieur le rédacteur en chef, veuillez agréer l'assurance de ma considération.

« L'abbé Crozes, »

Aumônier de la Grande-Roquette,
rue de la Roquette, 196.

« P. S. — Peut-être croirez-vous me satisfaire par

quelques lignes d'explication dans votre journal ; je vous déclare que cette satisfaction ne me suffira pas. Je veux être seul juge de la mesure de réparation qui m'est due, si je renonce à en appeler devant les tribunaux. »

Le journal publia une assez longue rectification, qui n'est qu'un aveu de la naïveté avec laquelle le rédacteur en chef avait accueilli l'histoire inventée par son jeune correspondant. Cette rectification ne vaut pas la peine d'être publiée. Au bas, je trouve cette note écrite de la main de l'abbé Crozes :

« C'est une bien faible réparation, mais j'ai fait semblant d'en être très satisfait. Il est des débiteurs qui vous offrent 10 du 100, on les accepte, et même on les remercie. »

Mes lecteurs me sauront gré de leur mettre sous les yeux la réponse que l'abbé Crozes avait lui-même préparée, et dont il n'exigea pas la publication de crainte de couvrir le journal de ridicule. On ne peut dire à un homme ses vérités avec plus de bonté, de mansuétude, de charité. Bien des journalistes chrétiens pourraient prendre des leçons de polémique auprès de l'abbé Crozes, ils y apprendraient l'art de répondre à un adversaire sans le froisser. On ne peut que louer l'abbé Crozes de sa mansuétude, de sa bonté envers le jeune homme qu'il daigne traiter en ami malgré sa faute, j'allais presque dire....., sa lâcheté.

Paris, le 12 août 187..

A M. LE DIRECTEUR DU JOURNAL.

« Monsieur le Directeur,

« Une personne inconnue, mais certainement bienveillante, un de vos abonnés sans doute que je suis heureux de remercier ici, m'envoya dans les premiers jours de ce mois le numéro du mercredi 28 juillet. Une marque au crayon bleu m'indiquait assez clairement l'article sur lequel on désirait attirer mon attention; il était publié sous la rubrique : FRANCE. — *Correspondance particulière de l'****; il commençait par ces mots : *Je demeure dans un quartier assez éloigné, et finissait par ceux-ci : viendra le tirer par les pieds, ainsi soit-il!*

« Quel ne fut pas mon étonnement en lisant le récit tout à fait fantaisiste de votre correspondant sur l'aumônier de la Grande-Roquette ? Encore s'il se fût contenté d'être plaisant et peu convenable dans son langage vis-à-vis d'un vieillard de soixante-dix ans, accoutumé jusqu'ici à être respecté par tous les journaux même les plus hostiles au clergé, j'aurais pu passer condamnation et me taire. Mais de plus, ce récit n'était qu'un tissu de mensonges depuis le premier mot jusqu'au dernier, et les faits articulés étaient diffamatoires et portaient atteinte à mon honneur et à ma considération.

« D'après ce récit, en effet, l'aumônier de la Roquette

aurait fait, il y a environ deux mois, une visite à votre correspondant. L'auteur du récit entre même dans les détails les plus minutieux sur le personnage, sur le but et les circonstances de sa visite : il était en train de recueillir des souscriptions pour donner une sépulture honorable aux trois condamnés à mort, Maillot, Georges et Thauvin. — Le journaliste lui offrit généreusement 5 francs, l'aumônier n'en accepta que 3; et finalement les trois condamnés ayant été commués, l'aumônier aurait remis à l'œuvre de la chapelle du Sacré-Cœur l'argent destiné à leur sépulture, etc.

« Or, que vos lecteurs le sachent bien, tout est inventé dans ce récit. Je n'ai pas fait de visite à l'écrivain, par conséquent je ne lui ai rien demandé, je n'en ai rien reçu, et je tiens à ajouter qu'aumônier des prisons depuis bientôt quarante ans, je n'ai jamais fait ni quêtes ni souscriptions d'aucune sorte en faveur de mes prisonniers. De plus, si je m'étais permis de donner au Sacré-Cœur ou à une autre œuvre quelconque un argent reçu pour mes condamnés, je me serais rendu coupable d'un *abus de confiance, et je serais justiciable de la police correctionnelle.*

« Aussi quelques amis, auxquels je communiquai votre journal, et en particulier un éminent avocat, qui pourtant n'est pas clérical, se trouvèrent tellement indignés de l'audace du correspondant, qu'ils m'engagèrent à le poursuivre devant les tribunaux.

« Mais ne voulant rien précipiter, ni user trop rigoureusement de mon droit, n'ayant d'autre but que de me réhabiliter auprès de vos lecteurs, plein de confiance d'ailleurs dans votre loyauté, je pensai que je devais avant tout vous écrire, pour vous exposer mes griefs, et vous prier de m'envoyer votre correspondant,

afin de m'expliquer avec lui, ou plutôt d'entendre ses explications. J'espérais en causant avec lui découvrir en sa faveur quelques circonstances atténuantes. Qui sait, me disais-je, s'il n'a pas rêvé toute cette histoire, et si à son réveil il n'a pas pris son rêve pour une réalité? Qui sait si un escroc, revêtu de mon costume, et se disant l'aumônier de la Grande-Roquette, n'aura pas été chez lui et chez bien d'autres pour une prétendue souscription en faveur des condamnés? Je ne vous dirai pas toutes les suppositions que m'inspirait un désir sincère d'excuser mon calomniateur. Du reste, en cela je ne faisais que me conformer à ce conseil de l'Évangile : *Si ton frère t'a offensé, va le trouver seul, sans rien dire à personne. S'il se reconnaît coupable, tu lui pardonneras; s'il te refuse excuses et réparation, tu pourras porter alors ta plainte devant l'assemblée chrétienne.*

« Je vous écrivis quelques lignes sous cette inspiration, et je dois vous remercier de l'empressement que vous avez mis à me répondre et à me donner satisfaction. Le lendemain, en effet, c'est-à-dire samedi dernier, 7 août, à quatre heures du soir, je recevais la visite de votre correspondant, il me montra en entrant votre lettre d'avis, et s'avoua tout desuite auteur de l'article en question. Sa tenue était irréprochable, ses manières et son langage furent des plus convenables. A la vue de ce jeune homme de vingt-trois ans qui ne manque ni d'esprit, ni de savoir, ni de talent, et qui pourrait si bien servir de meilleures causes, je me sentis désarmé, et saisi d'une grande compassion. Je me trouvais en face d'un pauvre égaré qui a besoin de travailler pour vivre, et qui gagne son pain à la sueur de son front. Le métier d'écrivain est ingrat aujourd'hui et

difficile, et quand on ne peut ou qu'on ne sait faire mieux, on emploie pour se faire accepter la critique passionnée; le mensonge, et au besoin la calomnie. C'était le cas de mon visiteur, et, tout en lui faisant de paternelles remontrances, je cherchais à l'excuser, à atténuer ses torts, à découvrir l'origine et pour ainsi dire la première conception de ce roman dont il m'avait fait le ridicule héros. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre : mon jeune écrivain se rappela, en effet, qu'un de ses amis, exerçant la noble profession de médecin, lui avait fourni les premiers éléments de son récit; ce docteur, qui certes n'est pas homéopathe, quand il se mêle de médire et de calomnier, était *l'inventeur de mes quêtes et souscriptions à domicile, pour ensevelir mes suppliciés, et du virement que j'en faisais pour la chapelle du Sacré-Cœur.* Je reçus avec satisfaction cet aveu, cette révélation; le jeune correspondant n'était plus aussi coupable à mes yeux, sa faute retombait en grande partie sur le charitable docteur que je me permis de qualifier par un mot qui peut se dire (le ton d'ailleurs fait la chanson), mais qui ne s'écrit pas, à moins qu'il soit question de mes *coquins* de la Roquette. Je fis cependant observer à mon interlocuteur que le docteur en question ne parlait qu'à un ami, dans une conversation privée, à huis clos en quelque sorte, et avec sans doute cette légèreté d'esprit et de langage si commune aujourd'hui quand on parle du clergé et de la religion; tandis que vous, lui dis-je, vous avez non pas parlé, mais écrit avec réflexion, avec un aplomb imperturbable, vous avez donné, par une foule de détails inventés à dessein, un corps, une consistance à de simples propos légers, vous avez donné à des mensonges les apparences de la vé-

rité. C'est ce qui a trompé le directeur du journal d'abord, et les lecteurs ensuite.

« Cependant, puisque je cherchais la circonstance atténuante, j'acceptai avec plaisir celle que m'offrait l'apparition du docteur dans cette affaire, et je promis à votre jeune écrivain de ne pas pousser les choses trop loin. Il fut convenu que je vous écrirais, qu'il vous ferait parvenir ma lettre, que vous la publieriez intégralement dans votre journal sous la rubrique *France*, à peu près à la même place et dans les mêmes conditions typographiques que sa lettre diffamatoire.

« Cela dit, il me quitta, me promettant de revenir aujourd'hui, jeudi 13 août, prendre cette lettre. Je ne lui ferai ni de nouveaux reproches ni de nouvelles remontrances, et me contenterai de lui dire, en lui serrant la main, ce que le Christ dit un jour à la femme adultère : *Allez, et ne péchez plus.*

« Daignez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Signé : l'abbé CROZES. »

Aumonier de la Grande-Roquette.

HISTOIRE D'UN CONDAMNÉ A MORT

ÉMILE ABADIE, DIT KOSIKI DU TRONE.

Né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 7 décembre 1839.

Paris, 6 septembre 1879.

Tel est le titre de ce *factum*, que je publie en entier, sans y changer grand'chose. Sauf l'orthographe que j'ai reconstituée pour éviter au lecteur une insupportable et inutile fatigue, je n'ai presque rien modifié. Quelques détails trop crus auraient pu être élagués, j'ai préféré laisser à l'œuvre d'Abadie son originalité.

Commencée le 6 septembre, cette histoire a été achevée le lendemain. Elle a dû être écrite en une nuit. Elle est divisée en trois parties : préface, histoire proprement dite, conclusion. Il y a dans cet assassin de dix-neuf ans un romancier naturaliste. C'est à ce titre que ce document humain a sa place dans mes *Souvenirs*.

Abadie a lui-même copié trois exemplaires de son *Histoire*. Il en a donné un à M. Macé, l'autre au procureur de la République, le troisième, offert à l'abbé Crozes, est celui que j'ai en mains.

M. Félicien Champsaur a donné, dans le *Figaro* du 18 septembre 1879, quelques extraits de cette histoire, qui firent sensation.

Je ne puis me dissimuler qu'Abadie, en écrivant cette histoire, cherchait à se rendre intéressant. A ce titre, j'aurais dû jeter son manuscrit au feu.

Le Balzac de l'Angleterre, le spirituel et profond observateur Dickens, racontant la vie de son père, vie toute de dévouement à la science, consacrée sans bruit à la pratique de toutes les vertus, compare avec *humour* cette existence obscurément utile au retentissement qui se fait autour des criminels célèbres. « Que n'empoisonnait-il comme Palmer, s'écrie-t-il, parents, amis, femmes et enfants? Que ne donnait-il aux *cockneys* de la Cité le spectacle attrayant d'une exhibition funèbre, avec l'accompagnement obligé des — dernières paroles d'un condamné? — Son nom vivrait encore dans la mémoire des hommes, et une curiosité posthume s'attacherait à ses moindres paroles, à ses actes les plus insignifiants. »

Il y aurait, en effet, une suprême injustice dans ce contraste des vertus ignorées et du crime illustre; il y aurait là de quoi dégoûter de l'honnêteté modeste, si, après tout, le bruit était la gloire, et si à l'engouement curieux des contemporains pour le scélérat qu'ils exaltent, ne succédait infailliblement l'impartiale et froide analyse, qui remet chacun à sa place et rejette l'idole monstrueuse dans son ignoble vulgarité.

PRÉFACE.

« Cette histoire est faite par un pauvre prisonnier, condamné à mort; c'est l'abrégé de sa vie. Comme il est peu instruit, il prie le lecteur d'être indulgent et de lui pardonner les incorrections de langage et les fautes de style qu'il pourra rencontrer. Il espère que son histoire pourra servir à ceux qui prendront un mauvais che-

min et leur éviter une sentence semblable à celle qui pèse sur lui : la sentence de la peine de mort (1).

« Rien de plus triste que l'histoire d'un condamné à mort, surtout quand il se repent d'avoir commis des fautes dans sa vie, et ne demande qu'à se corriger et à remonter aux échelons de l'honneur.

« Ma jeunesse fut celle de tous les jeunes gens qui ont perdu très jeunes leur guide naturel, leur père. Né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 7 décembre 1859, je vins à Paris, avec mon père et ma mère, en 1861. Je fus placé à l'école laïque, rue d'Aligre, 5, puis chez les Frères, rue de Reuilly, 39, enfin chez les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, même rue, 79. Je reçus une petite instruction primaire; je fis ma première communion en 1871, à l'âge de onze ans. On me mit aussitôt en apprentissage chez M. Lemoine, graveur; puis chez MM. H..., graveurs sur métaux, 13, rue Notre-Dame-de-Nazareth. Je travaillai ensuite dans divers ateliers : chez M. G..., doreur sur bois, rue Saint-Maur, 54; chez son beau-frère, ciseleur sur métaux, rue des Vieilles-Haudriettes, 12; chez M^{me} C..., brosière, rue des Fontaines-du-Temple, 27; chez M. D..., brosier, rue de Palikao, 2, Paris.

« Je ne restai nulle part, pas plus chez mes parents que chez les étrangers, ni même chez ma mère où je demeurais.

« Je fus condamné à trois mois de prison pour voies de fait sur ma pauvre mère. Autre condamnation à quinze jours de prison pour vol au préjudice du sieur Ballin, agent de police, conjointement avec Mortier, un

(1) Abadie, dans le récit qui suit, parlait à la troisième personne. J'ai préféré, pour l'intelligence du récit, le faire parler à la première.

de mes camarades. Je fus condamné de nouveau à quatre mois de prison pour vol au préjudice de plusieurs commerçants de la rue de l'Orient, conjointement avec Gilles, qui doit tenir un rôle important dans ma vie. Je fus condamné à trois mois de prison pour vol au préjudice de plusieurs commerçants ambulants, pendant les fêtes du jour de l'An, conjointement avec Deigrindelle et Farigoule. Je subis une autre condamnation à six mois de prison pour vol au préjudice des époux Basengaud, à Montreuil-sous-Bois, conjointement avec Quirial. Je fus enfin condamné à mort *pour vol* au préjudice des époux Zullemier, conjointement avec Claude, Charton, Farigoule et Gilles, et pour assassinat commis sur la femme Basengaud, à Montreuil-sous-Bois, assassinat suivi de vol. Ces trois condamnations furent prononcées contre moi dans la même période que ma dernière condamnation. Il s'agissait de petits vols pour lesquels on a fait des jugements séparés, ce qui explique le grand nombre de peines prononcées contre moi.

« Je fis connaissance de Gilles au mois de mai 1878. Gilles connaissait ma belle-sœur pour avoir été apprenti et ouvrier chez ses parents. Je le rencontrai sur les bords du canal Saint-Martin. Je l'invitai à venir avec moi au théâtre de la Gaîté, où j'étais figurant. Gilles accepta la proposition, et nous allâmes tous les deux au théâtre. Le soir, après la pièce, Gilles me demanda pour venir demeurer avec moi; je consentis, et, à partir de ce moment, nous demeurâmes ensemble. Gilles était fleuriste de son état, rue Saint-Denis; à cette époque, j'étais ouvrier brossier, rue de Palikao, 2. Après quinze jours d'habitation commune, nous perdîmes nos places. Nous cherchâmes de l'ouvrage, chacun de notre côté. J'allais souvent au square du Temple, pendant que Gilles cher-

chait ailleurs. Un jour, à ce square du Temple, je fis la rencontre d'une fille assez gentille et assez propre, qui se trouvait sans domicile et ne demandait qu'à suivre le premier venu, pour avoir un domicile pour la nuit et se faire payer à dîner; elle vint avec moi; nous passâmes la nuit dans une orgie, une de ces nuits qui vous laissent des souvenirs, toute de joie et d'ivresse; nous restâmes au lit vingt-deux heures consécutives. Cette rencontre fut mon malheur.

« Comme nous descendions de notre chambre, le maître d'hôtel m'interdit l'entrée de sa maison pour avoir emmené une fille dans ma chambre; nous dûmes avant de quitter décliner nos noms, comme c'est l'usage. Renvoyés de l'hôtel, nous nous trouvions sans domicile; cela dura quelques jours. Pour vivre, nous fûmes obligés d'avoir recours à des petits vols sans gravité. De là, condamnation à quatre mois de prison mentionnée plus haut. Je subis ma peine, et, comme je me montrais assez sage, sur les quatre mois de peine, j'obtins une remise d'un mois; je sortis de prison le 22 octobre 1878, mais pour y rentrer plus tard et ne plus en sortir. En quittant la maison de détention, le 22 octobre, je me rendis chez une maîtresse, où je demurai quatre jours. Ayant trouvé une place de garçon de lavoir, chez M. Zullemier, à Montreuil-sous-Bois, je me trouvai dans cette condition le plus heureux des hommes.

« J'étais nourri et couché à la maison, je gagnais une petite somme qui me permettait de dépenser 5 à 6 francs par semaine, sans les pourboires que je réservais pour mes dépenses journalières. Je fis alors connaissance de plusieurs femmes, notamment de la femme Lallier, qui était veuve et dont j'obtins les faveurs en inventant

une histoire qu'elle prit pour de l'argent comptant. Mes relations avec cette femme durèrent quelques semaines, puis je la quittai parce que je la croyais enceinte.

« J'eus ensuite pour maîtresse la femme Paligo, qui était établie et avait des enfants ; je ne tardai pas à la quitter pour une fille de lavoir de Montreuil-sous-Bois ; puis je fis la conquête de deux ou trois autres que je laissai après avoir satisfait mes caprices, ou pour en chercher d'autres plus à mon goût. C'est dans ce but que je fréquentais les bals des barrières ; j'eus ainsi pour maîtresses de pauvres filles telles que Marguerite Poitier, Antoinette l'Oscille. Je passais de bons moments et de belles nuits, mais on verra le revers de la médaille.

« J'allais souvent au théâtre pour voir les artistes qui me semblaient jolies ; je me fis figurant pour les voir de plus près ; pour un dîner, j'avais les faveurs de celles qui me plaisaient. Cela dura quelque temps ; mais bien des fois, je ne savais où manger ni où coucher ; il fallait voler pour vivre ; il en résultait la prison ; en sortant je recommençais avec plus ou moins de succès ; je passais mon temps à ce jeu qui devait me conduire où je suis aujourd'hui.

« J'eus encore pour maîtresse la femme Basengaud, à Montreuil-sous-Bois, puis une fille Lisa sa couturière. Ces deux femmes devaient faire mon malheur et celui de toute ma famille. J'allais souvent chez cette femme, je lui faisais de fréquentes visites ; je connaissais la maison de tout point.

« Je sortis enfin de ce maudit Montreuil qui était ma perdition. Pendant plusieurs jours je fus sans domicile ; enfin je me décidai à rentrer chez ma mère qui fut heureuse de penser que j'allais me mettre au travail. Elle

me plaça dans une boulangerie comme apprenti ; c'était un métier qui me plaisait fort, et je devais faire un ouvrier sous peu de temps.

« Un jour, j'eus une dispute avec le brigadier du fournil où je travaillais et à la suite de cette dispute je demandai mon compte. J'allai chez M. Laroche, patron d'un bureau de placement, rue Jean-Beausire, quartier de la Bastille. Pour ne pas rester au bureau à attendre les clients qui venaient se faire inscrire pour des demandes d'emploi, j'allais souvent me promener sur le boulevard Beaumarchais. Devant le numéro 3, il y avait une baraque de saltimbanques, où on exhibait une femme dite la femme-torpille. Je connaissais le pitre qui faisait le boniment, ce dernier me fit entrer sans payer, depuis ce moment j'y fus admis tous les jours.

« Il y avait dans cette baraque une fille nommée Louise qui tenait le rôle de la femme torpille ; je cherchai à nouer des relations avec elle, je devins son amant, je restai avec elle pendant quelques jours, puis je cessai de la voir. Quand je revis ces saltimbanques leur baraque était installée boulevard des Filles-du-Calvaire, mais la femme-torpille était changée ; celle qui remplissait ce rôle se nommait Bastien. J'allais l'avoir pour maîtresse quand je fus arrêté. Cette fille doit tenir une place assez importante dans ma vie et dans mon récit. C'est à ce moment que j'avais pour maîtresses Marguerite et Antoinette dont j'ai parlé plus haut. Cette dernière eut un garçon dont elle me disait le père. Mais c'est une chose que l'on ne peut certifier, cette fille avait plusieurs amants. Plusieurs fois de suite j'allai au bureau de placement.

« Un jour, Gilles vint m'attendre à ma sortie du bureau ; je ne l'avais pas vu depuis le 22 juin 1878. Il était

accompagné d'un nommé Claude ; d'après le dire de Gilles, ce dernier était un frère. Il avait l'intention de former une bande dont il serait le chef. Il avait déjà dans sa tête les premiers articles d'un règlement qui serait la base de la société des malfaiteurs.

« Mais, par malheur et par une fâcheuse imprudence, j'avais inscrit cet article du règlement sur un carnet de poche. Cela devait me faire beaucoup de mal. plus tard, nous le verrons dans la suite.

« Pour former une bande, il fallait de l'argent, qui est la base de tout, mais l'argent faisait défaut complètement. Les camarades décidèrent qu'on irait à Montreuil-sous-Bois chez M. Zullemier qui devait posséder de 35 à 40,000 francs ; avec ces fonds, la bande pouvait commencer à fonctionner et les orgies ne cesseraient plus ! Quand l'argent manquerait, il y aurait des hommes toujours prêts pour s'en procurer d'autre par des vols. C'est dans ces conjonctures que furent arrêtées les deux malheureuses filles Marguerite et Antoinette. Le juge d'instruction leur demanda si oui ou non elles étaient les maîtresses d'Abadie. Elles ne dirent pas non ; c'est-à-dire qu'elles ne l'étaient ni l'une ni l'autre. Elles craignaient qu'il ne leur arrivât quelque chose de fâcheux, car je ne leur disais rien de mes tristes exploits, il ne pouvait donc leur arriver quoi que ce soit. Le vol qui avait été décidé par Gilles et auquel je devais prêter la main eut un côté plus sinistre encore. Gilles fit venir avec nous les nommés Claude, Charton, Farigoule. Claude était venu entraîné par Gilles, dont il avait peur et qui l'avait déjà menacé d'un coup de couteau. Les deux autres arrivèrent jusqu'à Montreuil et même jusqu'à la porte du lavoir, sans savoir où on allait ni ce dont il s'agissait.

« Le poste le plus périlleux fut tenu par Gilles et par moi. Le vol ne rapporta rien, et il fallait de l'argent quand même pour en donner à nos maîtresses qui n'aiment que pour cela ; mais nous n'en trouvâmes pas. Alors il fut décidé que nous irions chez la femme Basengaud à Montreuil. C'était moi qui étais chargé de lui demander de l'argent, et si elle refusait, je devais la menacer de dévoiler à son mari les relations que j'avais eues avec elle ; si ces menaces n'aboutissaient pas, Gilles devait monter pour commettre le vol, pendant que je causerais avec elle pour détourner son attention.

« Mais, soit par crainte de monter seul dans la chambre, soit par peur de ne pas réussir, Gilles préféra sauter sur la femme et il lui appliqua ses mains sur la bouche ; à ce moment, je fus pris de terreur et d'épouvante ; je ne sais ce qui se passa alors dans ma tête, je frappai cette pauvre femme de deux coups de couteau, un dans le ventre et un dans la poitrine, afin qu'elle ne pût aller à la porte et appeler au secours ; car, à onze heures du matin, il y avait beaucoup de monde dans les champs, et nous aurions été pris tout de suite.

« Gilles, qui avait enlacé jusqu'alors la pauvre femme dans ses bras, la renversa à terre, la frappa de plusieurs coups de couteau à la gorge et à la poitrine, et elle fut laissée morte des mains de ce dernier. Pendant ce temps, j'étais monté dans la chambre pour faire le vol qui ne rapporta rien. Mais pensez quelle fut ma terreur lorsque étant descendu, je vis cette malheureuse femme à terre, avec un couteau planté dans la poitrine ? mais sans réfléchir davantage, il fallait se sauver ; c'est ce que nous fîmes.

« En arrivant à Paris, à la Bastille, je jetai dans le canal

les couteaux, les ciseaux, ainsi que le porte-monnaie de la pauvre victime. Plus tard, je jetai dans la Seine la chaîne de montre de la femme Basengaud. Le revolver alla rejoindre la chaîne de montre. Quant à la montre, elle fut donnée à la fille Bastien, qui était alors chez les saltimbanques dont j'ai parlé plus haut. En lisant dans les journaux que les assassins de la femme de Montreuil-sous-Bois avaient dû voler une montre de femme, elle craignit que celle que je lui avais donnée ne fût celle que la justice cherchait, alors elle la porta chez le commissaire de police. C'est ce qui me détermina à faire des aveux complets.

« L'affaire fut instruite, puis jugée à la cour d'assises de la Seine les 29 et 30 août 1879. Après bien des débats, après les plaidoiries éloquentes de M^e Danet pour moi, M^e Léon pour Gilles, M^e Comby pour Claude ; furent condamnés, pour le vol commis chez M. Zullemier : Claude à sept ans de reclusion et dix ans de surveillance ; Charton et Farigoule à deux ans de prison ; Abadie et Gilles, pour vol chez M. Zullemier, et pour assassinat suivi de vol de la femme Basengaud, à Montreuil-sous-Bois, tous deux à la peine de mort.

PRÉFACE DE LA CONCLUSION.

« Le lecteur a dû voir qu'en écrivant l'histoire de ma vie, j'ai été impartial ; si j'ai raconté mes plaisirs, mes jours de bonheur, j'ai dit également mes ennuis, mes malheurs. Ce qui m'a perdu ce sont mes vices.

Mais plus mon passé a été affreux, plus mon repentir sera grand ; j'espère qu'on aura pitié de moi. Je demande de tout mon cœur le pardon le plus sincère pour le mal que j'ai fait.

« La conclusion de ce récit, cher lecteur, la voici : c'est que mon repentir est absolu ; je reconnais tout ce que j'ai fait, le mal comme le bien ; mais le bien n'est pas grand, malheureusement. Je reconnais tout ce qu'on a fait pour me mettre dans la bonne voie, tout ce que l'on a fait pour me sauver ; je reconnais mes fautes et je fais tout le nécessaire pour m'en corriger. Je me repens de toute ma vie ; je demande pardon de toutes mes fautes, principalement à ceux à qui j'ai pu faire tort dans ma triste vie. Je compte sur le bon cœur de ceux qui liront cette histoire et j'espère bien qu'ils me pardonneront, eu égard au profond repentir que j'ai.

« E. ABADIE. »

UN RÊVE.

« Le pauvre prisonnier s'endort ; aussitôt les paupières fermées, un rêve affreux se présente à lui, un tableau sinistre :

« Sur un lit de mort, sa mère était étendue ; au-dessus du lit la Cour d'assises, qui le condamne à mort ; au pied du lit est dressé l'échafaud, qui doit le faire mourir, puis une banderole bordée de noir avec ces mots : « Un membre de votre famille est mort sur l'échafaud, vous êtes bannie de la société. » A ces mots, la pauvre femme se met sur son séant pour bénir ses enfants,

pardonne à celui qui va mourir; l'on entend un bruit sourd : la tête de son fils vient de tomber.

« E. ABADIE. »

« Je termine ces notes par celles que l'abbé Crozes adressa à M^e Léon, avocat de Gilles, pour l'aider dans sa démarche auprès du Président de la République.

« Monsieur Léon,

« Si, comme je l'espère, vous êtes reçu par M. le Président de la République, ne pourriez-vous pas lui soumettre les observations suivantes :

« 1^o Voici deux mois que *Gilles* et *Abadie* ont été condamnés (30 août 1879);

« 2^o Ordinairement, c'est au bout d'un mois que le sort des condamnés est définitivement décidé — ils le savent;

« 3^o Gilles et Abadie s'y attendaient pour la fin de septembre; si alors on les eût fait mourir, c'eût été dans le cours ordinaire des choses;

« 4^o Mais un mois de retard, c'est une cruelle agonie de trente jours ajoutée à leur condamnation. Impossible de calculer tout ce qu'ils souffrent depuis les premiers jours d'octobre, surtout la nuit et le matin jusqu'après l'heure habituelle des exécutions. Ils sont déjà morts si souvent qu'ils ont expié leur crime bien plus que si on les avait fait mourir, il y a un mois. Faut-il donc les faire mourir encore une fois de plus?

« Je puis ajouter qu'en ces jours qui précèdent la

Toussaint et la fête des Morts, les boutiques des marchands de fleurs sont établies sur la place de la Roquette, le jour et la nuit, et qu'il me semblerait bien inopportun et inconvenant de dresser l'échafaud et de faire couler le sang sur cette même place, — et, d'un autre côté, serait-il possible de reculer encore d'une quinzaine de jours le supplice de ces condamnés?

« Je laisse toutes ces observations à votre appréciation, et je souhaite qu'elles puissent vous être utiles.

« L'abbé Crozes. »

Aumônier de la Roquette (1).

(1) Je retrouve, dans les papiers de l'abbé Crozes, cette lettre du prêtre qui fit faire à Abadie sa première communion.

Le 20 septembre 1879.

« Monsieur l'Aumônier,

« Permettez-moi de vous écrire et de vous donner mon adresse actuelle, pour le cas où vous jugeriez utile de me donner quelque nouvelle de notre malheureux condamné à mort. J'ai vu ce pauvre enfant le jour même de mon départ. Il m'a bien promis de vous parler en toute confiance. Je n'ai donc aucune raison de croire que ma présence à Paris lui soit bien utile. Néanmoins, si vous voyez un réel avantage à mon retour, n'hésitez pas à me prévenir, même par dépêche, et je tâcherai d'arranger mes affaires pour revenir, car je suis décidé à tout faire pour l'âme de ce pauvre enfant, que Notre-Seigneur m'avait confiée lors de sa première communion.

« La seule chose qui me paraisse utile en ce moment est de beaucoup prier. Soyez sûr que je n'y manque pas. J'ai demandé aussi des prières à plusieurs communautés religieuses pour que vous réussissiez à ramener ce pauvre coupable au bon Dieu. Il m'a dit qu'il portait sur lui une médaille. Puisse la Très Sainte Vierge lui obtenir la grâce du repentir!

« Veuillez croire toujours, monsieur l'Aumônier, au religieux respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur,

« * * *, vicaire. »

UN ROI DE PASSAGE.

De temps en temps l'arrivée d'un grand coupable rompt la monotonie de la prison.

A l'angle nord-ouest de la cour intérieure est une grande porte cintrée, haute de quatre mètres et doublée d'une autre porte pleine en fer.

Quand on ferme cette dernière, il y a grand émoi parmi les détenus.

« — Il y a des nouveaux ! »

Et tous les regards se jettent curieux, anxieux du côté de cette porte derrière laquelle le perruquier procède à la toilette du futur détenu.

Un coup de rasoir, un coup de ciseaux, quelques balafres ; la toilette est faite !

Pauvre Figaro !!!

Le 18 du mois de mars 1884, la porte venait de se fermer. Un bruit se répandit sur la cour :

« — Blin est arrivé ! »

Et la nouvelle, se colportant de groupe en groupe, fut bientôt connue de tous.

Ce nom, complètement inconnu quelques minutes auparavant, était maintenant dans toutes les bouches.

« — Blin est arrivé » ; se répétait-on en s'accostant et presque en se félicitant.

Afin de l'apercevoir aussitôt son entrée sur la cour, on se dirige vers les bancs placés près de la porte sacrée.

On prend place, on attend.

Les conversations commencent.

Quelques personnages mieux initiés, ayant lancé timidement d'abord quelques mots sur un crime commis plusieurs mois auparavant au Palais-Royal, on s'en empare et, bientôt, Blin n'est plus connu que sous le nom de « l'assassin du Palais-Royal. »

« — Je l'ai vu à Taz (1), dit l'un, il était à la 6^e, il revenait des trente-six carreaux (2). Il était bien fringué, il avait l'air d'être à la hauteur.

Être bien fringué est énorme aux yeux de ce monde de voleurs.

L'homme mal habillé est celui qui n'a pas d'argent.

Et celui qui n'a pas d'argent est celui qui ne commet que des vols de peu d'importance.

Il est indigne d'estime.

C'est un ballot (3).

« — Blin se fait bien attendre. »

« — N'est-ce pas lui, dit un gros bonhomme trapu, qui, faisant le type à cautionnement, se débarrassait de ses employés en les envoyant à l'hôtel Drouot enregistrer exactement le montant des ventes ?

« — Parfaitement, reprend un autre, les idiots rentraient le soir, harassés d'être restés debout pendant une demi-journée ; mais heureux d'avoir un emploi et... le placement de leur argent. »

(1) Taz pour Maz, diminutif de Mazas. Fort usité.

(2) Trente-six carreaux. — La porte des cellules de la Préfecture où les prévenus attendent le moment de passer en jugement ou de paraître devant le juge d'instruction est vitrée de trente-six petits carreaux. Ce lieu en a pris le nom. Les trente-six carreaux sont connus de tous les détenus de la Seine.

(3) Ballot, lourd.

Et de rire !

Mille autres histoires.

Toutes plus fantastiques les unes que les autres.

Chaque groupe a la sienne.

Ulysse n'est qu'un Polichinelle en comparaison de Blin.

« — Il a été en Amérique ! »

« — Il a enlevé la femme d'un quaker ! »

« — Il a fait le fric-frac à Chicago, à San-Francisco ! »

« — Partout ! »

« — Jamais pincé ! »

« — Un rude, allez ! »

Cependant la porte demeure fermée.

Les conversations languissent.

Les regards demeurent fixés sur la barrière de fer et semblent vouloir la percer.

Un silence, à peine interrompu par quelques joyeux lazzi.

On attend.

Tout à coup un murmure se fait entendre.

« — Voilà *Transparent*, » dit une voix.

Transparent, c'est le sous-brigadier.

Ainsi surnommé à cause de son étonnante maigreur.

En effet, le sous-brigadier s'avance. Il est suivi d'un gardien porteur d'un énorme trousseau de clefs.

Les rangs s'ouvrent devant les grondements du chef redouté.

La clef est dans la serrure, la porte s'ouvre.

Une dizaine de nouveaux pénètrent dans l'enceinte, tristes, honteux, abasourdis par la torture que Figaro vient de leur infliger.

« — Lequel est Blin ?

« — C'est ce grand brun, dit l'un.

« — Non, c'est le petit gros qui marche derrière lui, » dit un autre.

Blin tranche le différend en disant :

« — Blin, c'est moi. Que me veut-on ? »

Il se présente hardiment, sans aucune honte, et promène autour de lui un regard assuré.

Il semble chercher quelque figure de connaissance.

Puis il va s'asseoir à une place vide.

Il est bientôt entouré.

De taille moyenne, voûté, le cou dans les épaules.

Front découvert, yeux vifs à l'expression changeante. Ils sont profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière. Nez mince et aquilin.

L'ensemble anguleux.

L'aspect premier donne froid.

Il doit être d'une grande énergie ou d'un profond cynisme.

Peut-être les deux.

Des regards d'envie se jettent sur les privilégiés qui ont réussi à se placer près de lui.

La conversation va s'engager.

Toutes les oreilles sont ouvertes.

Rien.

Le terrain est si glissant !

Blin met tout le monde à l'aise en demandant quelques renseignements sur le *modus vivendi* de la Grande-Roquette.

La glace semble rompue.

La conversation est originale, facile.

Blin fascine son auditoire.

On n'a encore parlé ni de sa condamnation ni de son crime.

« — Combien faites-vous ? risqué timidement enfin le voisin de droite.

« — Perpétuité ! » répond Blin.

Un silence.

Un soupir d'admiration.

Les détenus dévorent Blin des yeux.

« — Perpète ? c'est long, reprend l'interlocuteur, ébauchant un sourire contraint. C'est, je crois, pour... l'affaire du Palais-Royal ?

« — Oui, dit Blin ; seulement, je ne croyais pas qu'on aurait fait (1) la veinne (2). »

Nouveau silence.

Les détenus n'osent interroger.

Blin n'ose-t-il raconter ?

Il promène autour de lui ce regard assuré qu'il avait à son entrée sur la cour.

Il ne cherche plus de figures de connaissance.

L'auditoire qui l'entoure est-il digne d'entendre son récit ?

Voilà sa pensée.

Satisfait, il se concentre une seconde, semble réfléchir.

A deux ou trois reprises, il passe sa main sur son front comme pour en chasser un douloureux souvenir.

Les détenus sont tout yeux et tout oreilles.

Blin va raconter son affaire.

Il se décide (3) :

(1) Fait, tué.

(2) La femme.

(3) Le 13 mai 1883, vers trois heures de l'après-midi, Beghein et Blin pénétraient chez M. Prestot, bijoutier au Palais-Royal, et tuaient, pour le voler plus à l'aise, sa servante Célestine Lorière, qu'ils ne comptaient pas trouver.

« — C'est bien simple, commence-t-il enfin.

« Depuis deux ou trois mois, j'avais frimé la case (1).

« Il devait y avoir du pèze (2).

« Le dimanche, il n'y avait jamais personne dans l'après-midi.

« Nous choisissons ce jour.

« C'était au moment de la musique.

Blin était un repris de justice incorrigible, un récidiviste endurci. Il appartient à une très honnête famille d'Auxerre. Son frère même y exerce, je crois, la profession de pharmacien. Il fit son service aux colonies dans l'infanterie de marine. Après sa libération, il vint à Paris comme garçon de café. Il se fit chasser de partout à cause de ses vols. Il subit plusieurs condamnations, fut placé sous la surveillance et rompit son ban. Ce fut à la prison de la Santé, à la fin de 1882, qu'il fit la rencontre de Beghein. Blin et Beghein s'associèrent pour le crime. Ils passèrent l'hiver et le printemps de 1883 à commettre des vols, notamment chez des bijoutiers, des marchands d'articles de voyage, des quincailliers, et surtout dans les gares, où ils s'emparaient des bagages.

Au mois de mai 1883, Beghein, qui vivait séparé de sa femme, apprit qu'elle était caissière chez M. Prestot, bijoutier au Palais-Royal. Il vit là *un coup à faire*. M. Prestot et ses employés sortaient chaque dimanche l'après-midi, laissant la maison à la garde d'une servante, Célestine Lorière.

Le 6 mai, Beghein et Blin voulurent tenter le coup. Ils le remirent au dimanche suivant. Célestine tuée, ils volèrent pour 40,000 francs de bijoux et se sauvèrent en Belgique. Ils furent pris. Beghein fut condamné à mort par la justice de son pays, Blin extradé et traduit devant la cour d'assises de la Seine, le 14 mars 1884. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le récit que je fais de son passage à la Grande-Roquette m'a été conté par un de ses co-détenus. Au bout de huit jours de curiosité, Blin tomba dans l'oubli et l'on craignit pour sa santé. Michel Campi allait remplacer *ce roi de passage*.

(1) Examiné la maison.

(2) Argent.

- « Personne dans les galeries.
 « La route était belle.
 « D'un coup de ciseau à froid, je mets la porte en dedans.
 « Elle ne tenait pas.
 « Je l'aurais faite avec une pince en bois.
 « La caisse était dans le fond.
 « Nous traversons le magasin.
 « Une femme se dresse devant nous.
 « Elle va crier.
 « Nous hésitons.
 « Mon poteau (1) se lance sur elle, lui passe je ne sais quoi autour du cou.
 « Je l'aide machinalement, sans me rendre compte.
 « La veinne tombe.
 « Elle était morte.
 « Reprenant mon sang-froid, je vais à la caisse, je force les tiroirs.
 « De l'or, des billets, des bijoux.
 « J'en bourre mes poches.
 « Mon compagnon est halluciné.
 « Il regarde.
 « Ses yeux sont hagards, ils semblent rivés au cadavre.
 « Il se retourne vers moi.
 « A ce moment, j'empoçais de l'or.
 « — Que fais-tu ? me dit-il. Inutile de se charger de cela. Que veux-tu faire de ce cuivre ? Es-tu fou ?
 « Il prenait l'or pour des centimes.
 « Il faut partir.
 « Ne pas être vu.

(1) Terme d'argot : le poteau, c'est l'ami. Mon poteau, mon ami.

- « Mon compagnon est incapable d'une idée.
 « Je l'entraîne.
 « Personne au dehors.
 « Nous sommes sauvés.
 « Le lendemain, nous étions à Bruxelles.
 « Voilà l'affaire. Seulement, si j'avais su qu'on fasse la veinne, j'aurais laissé ça là.
 « Pourtant il le fallait ! »
 Un long silence suit ce récit.
 Personne n'ose demander des détails.
 Peu à peu, un ou deux détenus se lèvent et quittent Blin.
 Ils vont raconter l'affaire aux autres.
 Cette fois, il ne manquera pas de détails.
 Leur place est bientôt prise.
 L'auditoire se renouvelle ainsi en entier.
 Nouvel embarras.
 Nouvelles questions.
 Nouveau récit.
 Blin semble s'y attendre.
 Il ne se fait pas prier.
 La conversation s'anime, le récit devient plus enlevant, les détails affluent.
 On ne ressent plus cette contrainte du commencement.
 Blin se sent le roi de cette populace.
 Il la dompte.
 Il la fascine.
 Elle est à ses pieds.
 Vingt fois l'auditoire se renouvelle.
 Vingt fois le récit recommence.
 On reconnaîtrait difficilement le premier récit dans la dernière narration.

Que de détails !

Décidément, Blin est cynique.

Huit jours se sont écoulés.

Blin est seul.

Tout le monde connaît l'affaire du Palais-Royal.

On s'en occupe encore, mais peu.

Qu'est devenu cet empressément des premiers jours ?

Où est le sceptre de ce roi déchu ?

En d'autres mains, sans doute.

Blin est seul.

Il réfléchit, il souffre.

L'œil devient vitreux.

La figure pâlit.

Le dos se voûte davantage.

Blin n'est plus que l'ombre de lui-même.

Les détenus se regardent, effrayés.

« — Comme il change ! » dit l'un.

« — Il ne fera pas la traversée. »

« — C'est un homme perdu. »

Les yeux roulent dans leur orbite une prunelle éteinte.

Les lèvres pâles ébauchent un sourire de souffrance.

Le front se contracte.

Blin souffre.

Quelles pensées grouillent sous ce crâne ?

La souffrance redouble.

Le teint est cadavérique.

Les surveillants s'en émeuvent.

« — Pourquoi n'allez-vous pas à la visite ? » disent-ils.

« — Allez à la visite ! » disent les détenus.

Blin refuse.

« — Que me fera le médecin ? » répond-il.

« — Quels remèdes au mal qui me ronge ? »

Tu as raison, Blin.

La science ne peut rien pour toi.

Vois-tu ce cadavre dont les yeux éteints sont rivés sur toi ?

Vois-tu ce spectre ?

Voilà le mal.

Où est le remède ?

Approche !

Un pâle sourire erre sur ces lèvres décolorées.

Approche ! !

Elles demandent un baiser.

Le baiser de la paix.

Le baiser de la mort.

Approche ! ! !

Tu frissonnes ?

Tu recules, épouvanté ?

As-tu reculé, quand, pleine de vie, elle se dressait devant toi ? ?

Approche !

La mort, c'est l'oubli. C'est la paix.

Qui sait ? Peut-être le pardon !

Oh ! le remords ! ! !

Les jours se suivent.

Blin dépérit de jour en jour.

C'est un cadavre vivant.

Les agents ont pitié de lui.

La pitié des agents ! ! !

Un rêve, une impossibilité.

Cela existe, pourtant.

Les agents ont pitié de lui ! ! !

Blin est transporté à l'infirmerie.

Le soir, il partait pour l'île de Ré.

Qu'est-il devenu ?

Bien peu de ses admirateurs s'en occupent.

Bien d'autres ont, après lui, saisi le sceptre de cette royauté éphémère.

On se rappelle l'affaire du Palais-Royal.

Mais parlez de Blin à un détenu.

« — Blin ? répondra-t-il. Connais pas. »

Triste royauté (1) !

(1) Je n'ai pas cru devoir faire un chapitre spécial pour Blin, voilà pourquoi, bien que ce chapitre soit intitulé : *l'abbé Crozes et les condamnés à mort (commués)* : j'ai inséré l'histoire de Blin. C'est pendant que j'exerçais mon ministère à la Grande-Roquette que Blin y a séjourné, attendant son transfèrement.

J'ai déjà fait allusion à ce malheureux dans le tome 1^{er} de cet ouvrage, page 82.

CHAPITRE V

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT.

COURTY DE LA POMMERAIS ET J.-B. TROPDMANN

Désiré-Edmond Courty de La Pommerais (9 juin). — Lettre du docteur M... à l'abbé Crozes. — Lettre de La Pommerais à sa femme. — Lettre de M^{me} Clotilde de La Pommerais à l'abbé Crozes. — Lettre de M^{me} de La Pommerais mère à l'abbé Crozes. — Billet écrit par de La Pommerais à sa femme. — Lettre de La Pommerais à un de ses intimes amis. — Lettre de La Pommerais à sa femme pour la Sainte-Clotilde, jour de sa fête. — Lettre de M^{me} Clotilde de La Pommerais à l'abbé Crozes. — Lettre de M. C. G..., camarade de La Pommerais, à l'abbé Crozes. — Lettre de la sœur de La Pommerais à l'abbé Crozes. — Lettre de M^{me} veuve Clotilde de La Pommerais à l'abbé Crozes, un mois après l'exécution de son mari. — Lettre de la sœur de La Pommerais à l'abbé Crozes.

Jean-Baptiste Troppmann (19 janvier). — La dernière communion de Troppmann. — Je l'ai échappé belle ! — Correspondance de l'abbé Crozes à l'occasion de J.-B. Troppmann. — Cinq lettres Marie de F... — E. M., femme B... — Amélie T... — Veuve Charles. — Marie P... — Troppmann a-t-il existé ?

DÉSIRÉ-EDMOND COURTY DE LA POMMERAIS (1864).

Désiré-Edmond Courty de La Pommerais fut condamné à mort le 17 mai 1864, sous l'inculpation d'un

double empoisonnement. On l'accusait d'avoir empoisonné sa maîtresse, M^{me} de Pauw, le 17 novembre 1863, et, deux ans auparavant, sa belle-mère, M^{me} Dubizy. Il était né le 18 mai 1830 et marié depuis trois ans à peine. Il fut exécuté le 9 juin 1864.

Le procès dura huit jours et passionna le public. L'accusé était défendu par M^e Lachaud. Lui-même prit souvent la parole pendant les débats, surtout avec les médecins légistes.

Écruvé le 19 mai à la Grande-Roquette, il entra tout de suite en relations avec l'abbé Crozes, qui s'ingénia par tous les moyens que le règlement laissait à sa disposition à adoucir sa cruelle situation et à consoler sa famille si éprouvée.

Les lettres qui suivent ont toutes été adressées à l'abbé Crozes, ou communiquées par lui; elles émanent d'amis, de camarades, de la mère, de la femme de La Pommerais. Lui-même en a écrit trois ou quatre à sa femme et à l'ami qui avait toute sa confiance.

Ces lettres n'étaient pas destinées à la publicité.

Si je les publie, c'est qu'à l'heure présente leurs auteurs sont morts, ou dispersés, ou inconnus, et que vingt ans, — presque un quart de siècle, — se sont écoulés depuis ces tristes débats.

Et puis ces lettres sont toutes à l'honneur de ceux et de celles qui les ont écrites. Le parfum de tendresse qui s'en dégage est si pur, si délicat, si embaumé, que personne, j'en suis sûr, ne songera à m'adresser un reproche.

Leur lecture ne fera pas oublier le malheureux que l'amour de l'or et des jouissances malsaines a précipité dans le crime; elles rendront cependant sa mémoire moins odieuse. On se prendra à le plaindre par pitié

pour sa jeune femme si douce, si tendre, si dévouée; pour sa mère si forte et si indulgente; pour sa jeune sœur si naïve, si confiante; pour ses amis, qui lui tenaient une main si compatissante; pour lui-même, cherchant l'oubli de ses tortures morales dans le souvenir de son amour brisé et se retremant dans cette pensée, qu'au moins elle, « sa Clotilde, » ne le croyait pas coupable et qu'elle l'aimait comme aux premiers jours de leur union.

Ce nom chéri erra sans cesse sur ses lèvres pendant les longs jours de sa détention; ce fut aussi le dernier qu'il prononça à l'heure suprême, au moment où le bourreau le jeta sur la bascule :

« Pour Clotilde! » fût sa dernière parole (1).

(1) M. le comte de Villiers de L'Isle-Adam a publié dans le *Figaro* une curieuse étude intitulée : « *Le Secret de l'échafaud,* » où il raconte que de La Pommerais avait promis au docteur Velpeau de correspondre avec lui, aussitôt après qu'il aurait la tête coupée, et que la tête avait fidèlement répondu aux questions du célèbre praticien.

Je demandai à l'abbé Crozes si ce récit était exact. Il me regarda en souriant : « Le vrai titre de cet article, me dit-il, était la signature avec un jambage de moins : *Le Conte de...*, car Velpeau n'était pas là et n'a jamais eu d'entretien avec de La Pommerais en prison; mais c'est si joliment raconté, que je regrette que ce soit un *conte*. Il en est de même des fraises empoisonnées. Autre *conte*. »

J'ai sous les yeux l'article de M. le comte de Villiers de L'Isle-Adam. Je l'ai coupé sans prendre la date du numéro du *Figaro*. Il a dû paraître dans les premières semaines de 1884.

Première lettre.

LETTRE DU DOCTEUR M... A L'ABBÉ CROZES.

« Monsieur l'Aumônier,

« Je n'ai jamais eu, quoique médecin, de rapports directs avec celui de mes confrères qui est aujourd'hui le condamné La Pommerais.

« Bien des motifs m'avaient même tenu éloigné de lui ; mais aujourd'hui qu'il est sur le point de paraître devant Dieu, je ne puis me défendre d'une grande commisération pour lui ; si ce peut être une consolation dans son malheur ou un encouragement au repentir, dites-lui, monsieur l'Abbé, qu'il y a des âmes fidèles qui prient pour lui et qui désirent ardemment le voir revenir dans ce moment suprême à la foi qu'il a perdue, et que ses pauvres parents lui avaient transmise. Dites-lui que, quel que soit l'abîme où il est tombé, il en peut sortir par un élan de foi et de pénitence ; que, s'il a épouvanté le monde par son crime, il peut l'édifier par une mort capable de tout racheter.

« Il a désiré ardemment un bonheur périssable et coupable ; il ne tient qu'à lui d'entrer à pleines voiles dans l'éternelle félicité. Il n'a besoin que de s'abandonner, comme l'enfant prodigue, à la miséricorde de son père.

« Il en est temps encore, tant qu'il n'a pas comparu à ce tribunal bien autrement terrible que ceux des hom-

mes. Ah ! monsieur l'Abbé, dites-lui tout ce que vous avez vu dans les tristes murs de cette prison des condamnés à mort.

« Combien de misérables se sont noblement relevés sur les marches de l'échafaud ! Eh quoi ! Une vie d'égarements, de coupables et basses doctrines auront pu étouffer à tout jamais ce qu'il y avait de bon et d'élevé dans ce cœur ! Non ! j'espère jusqu'à la dernière minute, tant qu'il battra, qu'un sentiment de foi s'y réveillera, que quelque chose de vraiment noble éclatera à tous les regards, et que si ce malheureux condamné n'a pu persuader ses juges et le public de la légitimité de ses prétentions, il leur montrera qu'il sait mourir comme meurent les vrais gentilshommes, en chrétien.

« Faites, monsieur l'Abbé, de cette lettre écrite à la hâte, mais dans un sentiment que vous apprécierez, tel usage qu'il vous plaira : jetez-la au feu, ou lisez-la au pauvre La Pommerais ; il me restera cette consolation d'avoir, avec d'autres, pensé à lui, prié pour lui et tenté quelque chose pour sauver son âme.

« Agrérez, monsieur l'Abbé, l'hommage de mon profond respect.

« D^r A. M... »

19 mai 1864.

Deuxième lettre.

LETTRE DE LA POMMERAIS A SA FEMME

« Ma bonne et chère petite femme,

« Comme tu le penses bien, je suis continuellement à me demander ce que tu fais, ce que tu ferais si le malheur voulait que je te quittasse.

« S'il est écrit que je doive mourir, permets-moi, ma bonne petite Clotilde, de te donner un conseil. Tu as un cœur excellent ; eh bien ! moi, n'étant plus auprès de toi pour te consoler, t'adorer, tu ferais bien de prendre avec toi un bébé (petit garçon), tu lui donnerais le nom d'Edmond, tu lui parlerais souvent de moi, tu ferais en sorte même qu'il soit médecin, et alors que, convaincu de mon innocence, comme tu l'es toi-même, qu'il soit un jour ton soutien et *mon défenseur moral*.

« Tu me comprends, n'est-il pas vrai, chère mignonne ? Car je serais désolé de mourir avec la pensée que tu pourrais te retirer dans un couvent. Oh ! non, jamais !

« Un autre conseil, chère petite femme : on ne sait ce qui peut arriver ; aussi, ferais-tu bien de vendre tes valeurs nominatives, et surtout, ce dont je te prie et te supplie, c'est de ne rien payer, absolument rien, de mon procès inique ; fais la même recommandation à mon père. Si je dois mourir, tu pourrais vendre une partie des meubles, te retirer dans un appartement plus modeste afin de vivre plus largement avec l'enfant que tu aurais adopté.

« Ce à quoi je tiens avant tout, chère petite, c'est, une fois mort, d'être enterré près de ta bonne et excellente mère ; je le désire par-dessus tout ; je serais heureux de reposer près de celle que j'ai tant aimée et qui, si elle a assisté de loin à ces tristes et lugubres débats, a dû pleurer sur mon sort et sur le tien. En te demandant cette faveur de reposer dans le même caveau que cette bonne mère, c'est te demander, en son nom au moins, une minime réparation des outrages qui m'ont été faits par mes semblables.

« Mais que m'importe la société et les hommes ? Toi, toi seule es tout ! Qu'il me soit permis un jour de vivre au bout de l'univers avec toi, de me consacrer entièrement à ton bonheur ! C'est le seul souhait que je forme aujourd'hui, le seul qui soit sérieux au monde, le seul qui ne laisse pas de regrets, qui sera peut-être exaucé !

« A force de voir le bon et excellent aumônier, qui est mon ange consolateur, lorsqu'il vient en ton nom, je finis par croire que la Providence ne s'acharnera pas peut-être toujours après nous comme cela ! Mais, je te le répète, ne donne rien pour moi, je t'en supplie, que la justice s'arrange ! Elle doit être satisfaite de m'avoir écrasé ; je suis brisé, mais elle sait bien que je n'ai pas plié, ayant le bon droit pour moi et la conscience parfaitement en repos.

« Je connais mon père, chère petite mignonne, pardonne-lui ses petits écarts. Oh ! je t'en supplie, ne te tourmentes pas, pense à moi, qui voudrais et qui aurais tant voulu te voir heureuse. Je t'adore et te couvre de baisers.

« Ton Edmond pour l'éternité,

« E. L. »

« Embrasse bien mes parents et ma mère pour moi. »

Troisième lettre.

LETTRE DE MADAME CLOTILDE DE LA POMMERAIS
A L'ABBÉ CROZES.

22 mai 1864.

« Monsieur,

« Je vous remercie d'être venu hier me donner des nouvelles de mon pauvre mari ; vos bonnes paroles ont ranimé mon courage déjà bien ébranlé ; nous avons tant souffert tous deux, lui surtout, pauvre ami, que de tortures il a déjà endurées !

« Oh ! ce n'est pas pour lui qu'il souffre, c'est pour sa pauvre femme, à qui il pense continuellement. Je le connais si bien ! ce noble cœur s'est mis si souvent à découvert devant moi que j'en connais les replis les plus cachés. Oui, sa pensée dominante, c'est moi ! Pauvre enfant, se dit-il souvent, elle est seule au monde, elle souffre ! Et comment en serait-il autrement ? Moi qui l'aime tant, le savoir si malheureux, le voir condamné pour un crime qu'il n'a pas commis !

« Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Dieu a mis dans le cœur de la femme un sentiment, j'ose dire de clairvoyance, qui fait qu'elle devine et qu'elle voit clairement, là où quelquefois on n'aperçoit rien. Oh ! alors quand elle est convaincue, il n'est pas

de puissance humaine capable d'affaiblir cette conviction. Eh bien ! moi, monsieur, j'ai la ferme conviction de l'innocence de mon mari, et elle est si forte en moi cette conviction que rien au monde, non rien, ne saurait l'ébranler. Qui donc le connaît mieux que moi ? Qui donc a lu plus clairement en son âme ? Oui, mon pauvre Edmond est une victime, et pas un coupable ! Que n'ai-je pu faire passer cette conviction dans l'âme de ses juges ? Que n'ai-je pu leur dire de quels sentiments j'étais animée ? Je crois qu'en me voyant si sûre de l'innocence de celui qu'ils accusaient, ils auraient eu peur de se laisser tromper par les apparences ; ils auraient tremblé à la pensée de condamner un innocent et ils m'auraient rendu celui à qui j'ai voué ma vie ; mais je m'illusionne encore et je ne le dois pas ; ces juges en qui j'espérais ont prononcé l'arrêt fatal et mon pauvre mari est le plus malheureux des hommes.

« Oh ! monsieur, je vous en supplie, je vous en conjure, soyez son consolateur, donnez-lui du courage ; aidez-le à supporter les tortures affreuses qu'il endure ; dites-lui que sa pauvre femme ne cesse de penser à lui, qu'elle est toujours auprès de lui, qu'elle veille à son chevet et que plus il est malheureux, plus mon amour pour lui redouble ; dites-lui que sa famille entière souffre de son malheur... Si Dieu voulait permettre que ce jugement fût cassé, peut-être pourrions-nous espérer ! Oh ! monsieur, priez, priez pour deux infortunés qui sont bien malheureux.

« J'ai vu hier M. L..., qui m'a dit que les pièces de la procédure n'étaient pas encore arrivées à la cour de cassation ; il va voir aujourd'hui un avocat à la même cour, et il sera dimanche près de mon pauvre mari.

« Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mon profond respect et de ma reconnaissance.

« CLOTILDE DE LA POMMERAIS. »

« *P. S.* — Puisque vous voulez bien me le permettre, je m'empresse de vous envoyer quelques fraises pour mon pauvre mari. »

Quatrième lettre.

LETTRE DE MADAME DE LA POMMERAIS MÈRE
A L'ABBÉ CROZES.

31 mai.

« Monsieur,

« Vous qui êtes le consolateur ici-bas de la douleur suprême, vous me pardonnerez de venir vous parler de la mienne; une pauvre mère, bien désolée des erreurs de son malheureux fils; car les crimes n'ont jamais pu entrer dans ma pensée; aussi cette condamnation inique m'a-t-elle brisé le cœur!

« Je n'ai pas besoin, monsieur, d'implorer votre sollicitude toute paternelle auprès de lui, car elle est due à tous; veuillez être son soutien, son confident intime, personne mieux que vous, monsieur, ne peut lui parler de la bonté et de la miséricorde de Celui que nous ne cessons d'invoquer pour lui; mais si celui qui en est l'objet n'y coopère pas et ne s'unit pas d'intention, ces prières seront vaines.

« Oh! monsieur, dites-lui bien que sa malheureuse mère, brisée par les larmes, le prie, le supplie de se jeter à genoux, d'élever les yeux au ciel vers son Créateur, de lui demander grâce et pardon de toutes ses erreurs; qu'il se souvienne du Dieu qu'il aimait tant à servir dans sa jeunesse; il est toujours le même, prêt à ouvrir ses bras paternels; il ne demande qu'un acte

d'humilité et de repentir sincère ; que j'aie la consolation, dans mon immense douleur (puisqu'il ne m'est pas permis de lui témoigner toute ma tendresse), de penser qu'au moins il a un Père céleste dont il réclamera l'appui.

« J'ai su par ma belle-fille que son courage ne l'abandonne pas ; tant mieux, qu'il le conserve ; nous faisons maintenant tout ce qu'il est possible de faire pour tâcher de lui adoucir sa malheureuse position.

« Que le Dieu de toute consolation veuille bien nous venir en aide !

« Je suis au pied de la croix, priant, implorant pour obtenir les grâces dont nous avons tous un si grand besoin. Il est bien vrai, monsieur, qu'elles sont accordées proportionnellement aux grandes douleurs ; s'il n'en était pas ainsi, la vie serait bientôt arrivée à son terme.

« J'ai beaucoup regretté, monsieur, de ne m'être pas trouvée chez ma fille lorsque vous vous êtes donné la peine d'y venir. Je sors très peu, cependant ; j'ai toujours été un peu souffrante, ce qui s'explique bien.

« Veuillez, monsieur, agréer l'expression de mes sentiments distingués, et vouloir bien penser à cette mère affligée dans vos bonnes prières.

« J'embrasse, avec toute l'effusion de mon cœur, mon cher enfant.

« A. DE LA POMMERAIS. »

Cinquième lettre.

BILLET ÉCRIT PAR DE LA POMMERAIS A SA FEMME.

« Oui, je souffre, ma bonne et bien-aimée petite femme, mais comme ton cœur te le dit assez, c'est toi, toi seule qui occupes constamment mes pensées. Oh ! quoi qu'il arrive, chère amie, je mourrai innocent et mon dernier mot sera ton nom qui viendra sur mes lèvres. Je suis encore dans mon malheur très heureux ; j'ai dans M. l'Aumônier un homme éminemment bon et qui veut bien me donner de tes nouvelles, comprenant bien l'immensité de mon malheur. Embrasse bien pour moi ma mère et dis mille choses à Cyrille.

« Je t'embrasse de tout mon cœur et t'adore. Ton Edmond qui ne voit que toi.

« E. L. »

Sixième lettre.

LETTRE DE LA POMMERAIS A UN DE SES AMIS INTIMES .

« Mon très cher et très excellent ami,

« Je prie M. l'Aumônier de ma prison, qui est très bon pour moi, de vous voir aujourd'hui même et de vous serrer la main pour moi; qui sait, ce sera peut-être la dernière fois que j'aurai de vos nouvelles?

« Oh! mon ami! quel courage il faut avoir!

« Être vivant et se voir enchaîné et sur le point de perdre la vie!

« Je ne pense qu'à ma chère petite Clotilde, qui va rester seule au monde; je l'aime tant!

« Qu'elle sera à plaindre, cette pauvre enfant!

« Quel cœur noble, mon ami!

« Quelle âme grande, élevée!

« Oh! je vous en prie, parlez-lui souvent de moi, et dites-lui que je mourrai en prononçant son nom!

« Hélas! quoi qu'il arrive, soyez-lui toujours dévoué; aidez-la de vos conseils, et faites qu'il ne lui arrive jamais d'autre malheur que celui sous lequel nous gémissons tous à cette heure.

« Mon Dieu! cher ami, quelles peines de toutes parts! Qu'ai-je donc fait à l'humanité pour la voir se déchaîner ainsi contre moi? Vous me connaissez assez pour savoir que je n'ai toujours eu en vue que le bien et le bien seul!

« Laissez-moi, mon ami, vous embrasser une dernière fois, et croyez toujours à mon amitié bien sincère et bien dévouée.

« A vous pour l'éternité (1).

« E. L. »

(1) Je reproduis ici les passages topiques de l'article fantaisiste de M. le comte de Villiers de L'Isle-Adam, dont j'ai parlé à la page 199 :

..... Le docteur Velpeau tient à de La Pommerais ce langage : « Au tomber du couteau, je serai là, moi, debout, en face de vous, contre la machine. Aussi vite que possible, votre tête passera des mains de l'exécuteur entre les miennes. Et alors — l'expérience ne pouvant être sérieuse et concluante qu'en raison de sa simplicité même — je vous crierai, très distinctement, à l'oreille : — « Monsieur Courty de La Pommerais, en souvenir de nos conventions pendant la vie, pouvez-vous, *en ce moment*, abaisser, *trois fois de suite*, la paupière de votre œil droit, en maintenant l'autre œil tout grand ouvert?.... » Si, *à ce moment*, quelles que soient les autres contractions du faciès, vous pouvez, par ce triple clin d'œil, m'avertir que vous m'avez entendu et compris, et me le prouver en impressionnant ainsi, par un acte de mémoire et de volonté permanentes, votre muscle palpébral, votre nerf zygomatique et votre conjonctive — en dominant toute l'horreur, toute la houle des autres impressions de votre être — ce fait suffira pour illuminer la science, révolutionner nos convictions. Et je saurai, n'en doutez pas, le notifier de manière à ce que, dans l'avenir, vous laissiez moins la mémoire d'un criminel que celle d'un héros. »

De La Pommerais promet de se prêter à cette expérience. M. le comte achève ainsi son *conte* :

« Brusquement la bascule joua, le carcan s'abattit, le bouton céda, la lueur du couteau passa. Un choc terrible secoua la plateforme.... Velpeau se pencha vite sur cette tête et articula, dans l'oreille droite, la question convenue. Si affirmi que fût cet homme, le résultat le fit tressaillir d'une sorte de frayeur froide : *la paupière de l'œil droit s'abaissait, l'œil gauche, distendu, le regardait.*

— Au nom de Dieu même et de notre être, encore deux fois ce signe!... cria-t-il un peu éperdu.

Les cils se disjoignirent, comme sous un effort interne; mais la paupière ne se releva plus. Le visage, de seconde en seconde, devenait rigide, glacé, immobile. — C'était fini. »

*Septième lettre.*LETTRE DE LA POMMERAIS A SA FEMME,
POUR LE JOUR DE SA FÊTE.

« Oh! Clotilde, chère petite femme, qu'il me soit permis, femme adorée, de t'envoyer, du fond de mon cachot, les souhaits que je n'ai osé faire pour ton bonheur! Que ce mot puisse, bonne et tendre enfant, adoucir les angoisses dans lesquelles tu te trouves depuis six mois! Oh! oui, il faut croire que nos saints ne nous protègent guère! Enfin, je ne veux pas aujourd'hui sonder les décrets de la Providence; qui sait, j'ai peut-être tort d'accuser? un jour viendra, peut-être, où tu seras amplement récompensée. Oh! je le désire de tout mon cœur. Car personne, entends-tu bien, personne ne mérite plus que toi d'être heureuse. Tu ne saurais croire, chère amie, avec quel bonheur je répète ton nom! Que de fois, dans la journée, je me surprands prononçant ton nom à mes gardiens, attirant leur attention sur le prince Napoléon, qui a épousé, lui aussi, une Clotilde, et alors il suffit que ce nom résonne à mes oreilles pour répandre sur mon âme un calme momentané.

« Oui, chère petite femme, voilà ce que peut produire un nom, surtout lorsque ce nom vous rappelle la meilleure des femmes; un ange enfin que j'adore toujours, et que j'adorerai jusqu'à mes derniers moments.

« Oh! je t'en prie, je t'en supplie, ma bonne petite Clotilde, ne prête pas l'oreille à tous ces bruits de journaux; sois toi-même avant tout. Je te connais forte, courageuse; reste toujours de même, repose-toi sur mon innocence; mon Dieu! peut-être tout n'est pas perdu; enfin, quoi qu'il arrive, je suis et serai toujours pour toi un esclave dévoué et soumis. Car, je te le répète aujourd'hui, je ne voudrais vivre que pour t'admirer, te servir et t'adorer.

« Adieu! ma bonne et chère petite femme. Adieu! Embrasse bien pour moi mes chers parents et ma petite sœur, dis bien à L..... que je ne suis pour rien dans le prêt de 5,000 francs avancé par le ministère public; mon Dieu! que je puisse le voir et me disculper, il comprendrait de suite combien je suis étranger à tout cela. Il verrait que tout cela vient du juge d'instruction.

« Adieu, chère petite Clotilde. Adieu, femme adorée, adieu, mon ange, je me jette à tes pieds et te donne des baisers, adieu! »

Huitième lettre.

LETTRE DE MADAME CLOTILDE DE LA POMMERAIS
A M. L'ABBÉ GROZES.

« Monsieur,

« J'aurais désiré vous écrire hier, ainsi que je vous l'avais promis; mais j'étais si fatiguée par les émotions de la journée que, malgré ma bonne volonté, mes forces ont trahi mon courage et il a bien fallu attendre à aujourd'hui. Je ne puis vous peindre quelle émotion s'est emparée de moi en voyant ces quelques lignes que vous m'avez fait lire hier.

« J'étais animée, si on peut se servir de cette expression, d'une joie triste et je souffrais d'une manière horrible.

« Pauvre Edmond! penser à ma fête alors qu'il est si malheureux!

« Oh! monsieur, dites-lui combien j'ai été touchée de ce souvenir, il m'a brisé le cœur!

« Et cette souffrance je l'endurais avec plaisir, oui, avec plaisir, car c'était pour lui; cette pauvre petite fleur qu'il m'a envoyée, je la garde comme une relique; c'est lui qui l'a cueillie à mon intention; en la prenant, il pensait à moi; c'est lui qui l'a touchée, c'est lui qui l'a remarquée! Oh! combien elle m'est chère!

En ce moment, elle est auprès de moi; en écrivant, je la regarde.

« Que nous étions loin de tous ces malheurs, il y a trois ans! Nous n'étions pas mariés, mais déjà nous vivions l'un pour l'autre; ma pauvre mère était heureuse de notre bonheur, et chacun enviait notre sort. Hélas! il n'a fallu que six mois pour détruire toute cette joie.

« Mais à quoi bon revenir sur le passé? Il ne fait que rendre plus horrible la position dans laquelle nous nous trouvons. Qu'avons-nous donc fait, mon Dieu! pour être si malheureux? Ah! je n'aurais pas cru qu'il fût au monde des positions aussi horribles. Je n'aurais jamais cru qu'on pût souffrir autant. Qu'est-ce que les souffrances physiques comparées aux tortures du cœur? Et dire que voilà six mois que dure cette douleur, six mois que nous sommes séparés l'un de l'autre! Si l'espérance n'avait pas été là pour nous soutenir, nous aurions succombé à la peine.

« Que de fois il m'est arrivé de tomber sur un fauteuil, brisée par la fatigue et les émotions, je n'en pouvais plus, j'étais à bout de forces; mais bientôt la pensée que ma présence pouvait être utile ailleurs m'animait d'un nouveau courage; allons, me disais-je, en me relevant, marche; c'est pour lui que tu fais tout cela. Oh! que ne puis-je encore le faire? Que ne puis-je aller faire un triste pèlerinage auprès de mon cher prisonnier? Mes forces pourraient faiblir; mais il me semble qu'elles ne m'abandonneraient jamais, mon affection pour lui me soutiendrait toujours.

« Oh! monsieur, est-il rien d'aussi horrible que deux pauvres créatures, jeunes, au printemps de leur vie, et soumises à de pareilles tortures? Il me semble par moments que je fais un mauvais rêve, que mon pauvre

mari est absent et qu'il va revenir. Je ne peux croire qu'on me l'a pris. Oh! monsieur, cette pensée est atroce, elle tue. Je me plains, mais qu'est-ce donc que mes souffrances comparativement aux siennes? Voilà ce qui surpasse toute expression! Voilà ce qui me fait frémir, ce qui me rend folle; Edmond! Edmond! souffrir de la sorte! Mon Dieu, si je pouvais souffrir seule, si je pouvais lui rendre le bonheur qu'on lui a enlevé, oh! alors, je ne me plaindrais pas; je veux bien souffrir tout, moi; mais qu'il soit heureux.

« Voyez-vous, monsieur, ce que je ne puis supporter, ce qui me déchire le cœur, c'est cette pensée: il souffre, il est malheureux; cette douleur est au-dessus de mes forces; je ne puis la supporter, elle est horrible, elle me brise.

« Oh! monsieur, je vous en supplie, veillez auprès de lui, soyez son consolateur, donnez-lui du courage; dites-lui que je le supplie à genoux d'en avoir; que de mon côté j'en aurai aussi. Oh! oui, j'en aurai pour lui.

Dites-lui que je l'aime de toute mon âme; qu'il n'est pas une minute, pas une seconde, où ma pensée ne soit tournée vers lui; dites-lui que son nom est continuellement sur mes lèvres; dites-lui que je lui envoie un million de baisers; dites-lui que son ami, M. L....., l'aime toujours; qu'il se jette dans ses bras, qu'il lui serre la main; dites-lui que tous ceux qui le connaissent l'aiment.

« Enfin, monsieur, soyez notre avocat auprès de lui; dites-lui bien que son père, sa mère, sa sœur l'embrassent; dites-lui qu'il ne se préoccupe pas trop de moi, qu'il ne souffre pas trop pour moi. Mon Dieu! n'a-t-il pas assez de ses douleurs, sans que je sois encore un sujet de chagrin pour lui? Oh! répétez-lui encore, mon-

sieur, que je l'aime, que j'ai foi entière en son innocence et que rien au monde ne peut ébranler ma conviction.

« Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mon profond respect et de ma reconnaissance.

« CLOTILDE DE LA POMMERAIS. »

Dimanche, 4 juin 1864.

« P. S. Si vous pouviez, monsieur, m'envoyer une mèche de ses cheveux, je vous en serais bien reconnaissante. »

Neuvième lettre.

LETTRE DE M. C. G... A L'ABBÉ CROZES.

6 juin 1864.

« Monsieur l'Aumônier,

« La prison dont les malheureux habitants sont confiés à vos soins spirituels renferme en ce moment dans ses murs un homme qui fut au lycée d'Orléans mon condisciple, et avec lequel même j'ai eu des relations assidues et intimes pendant quelques mois dans les murs du collège (1); je parle de La Pommerais, qui vient d'acquérir dans la France entière une triste célébrité.

« J'étais, à cette époque, après une première communion, bien fervente pourtant, tombé dans l'ornière où s'embourbent tant de jeunes âmes, et l'abandon de toute pratique religieuse me conduisit rapidement à l'impiété, plus tard même à l'athéisme, en tant que cette monstruosité est possible dans l'âme humaine.

« Le bon Dieu supporta longtemps mes offenses et mes défis blasphématoires; puis, il y a onze ans, il me frappa, non pas du châtement que je méritais, mais d'un coup de sa toute-puissante miséricorde; il m'en-

(1) L'auteur de cette lettre était le consolateur du jeune de La Pommerais, pendant que celui-ci était en quarantaine au lycée d'Orléans.

voya sur les rives lointaines où m'avait poussé la carrière maritime. Un de ses ministres, après cent autres, dont les efforts s'étaient brisés contre mon endurcissement, sut ébranler mon cœur, pour lequel sans doute l'heure de la grâce avait sonné; un compagnon d'armes, d'une haute piété, aujourd'hui prêtre (1), poursuivit et acheva l'œuvre ébranlée; mon âme ravagée se revivifia sous la douce et irrésistible action de ce phénomène surnaturel, dont Dieu seul a le secret, et qu'avec une profonde justesse on a nommé conversion.

« Depuis, la foi, rentrée dans ce cœur qui l'avait bannie, ne l'a plus quitté; elle y est demeurée inébranlable et chaque jour plus enracinée. Cette grâce insigne, que moins que tout autre, ce me semble, j'avais méritée, je l'ai, depuis onze ans, bien souvent désirée et demandée pour mes camarades anciens et nouveaux.

« Aujourd'hui, que l'un d'eux, tout plein de vie à cette heure, touche pourtant au moment effroyable de la mort, j'ai adressé à Dieu, à Jésus, les prières les plus ardentes que j'ai pu tirer de mon âme, et non content de cela, je voudrais approcher celui qu'autrefois j'appelais mon ami et lui dire :

« Frère, tous deux nous avons été créés pour le ciel. Jusqu'à notre dernier soupir, nous avons droit et pouvoir de le conquérir; non pas plus méritant, mais plus favorisé que toi dans les impénétrables secrets de la miséricorde divine, j'ai retrouvé la voie que tous deux nous avions désertée jadis; je veux t'y ramener avec moi; mon âme était aussi fermée, aussi endurcie que peut l'être la tienne; j'ai levé une fois les yeux au ciel

(1) Le marin devenu prêtre est le R. P. Clerc, jésuite, qui fut massacré pendant la Commune à la Grande-Roquette.

avec un cœur souffrant du vide immense qu'y avait creusé l'impiété; un seul regard a fait descendre en moi le suave rafraîchissement de l'amour divin; fais comme moi, et tu sentiras Dieu, que nos lâchetés et nos ingrattitudes ne rebutent pas, et qui, jusqu'au dernier moment, tient ouvert pour nous le trésor de ses miséricordes. »

« Ce n'est point par présomption, monsieur l'aumônier, que je prétends unir mes faibles efforts à ceux que sans doute vous tentez chaque jour. Mais peut-être, avec la grâce de Dieu, la vue d'un ami de quelques jours, depuis longtemps oublié, touchera-t-elle le malheureux de La Pommerais. Si, pour parvenir jusqu'à lui, il faut quelque recommandation, il me sera facile d'en avoir.

« Daignez donc, monsieur l'Abbé, prendre la peine de me répondre immédiatement ce que je dois faire, et si vous jugez à propos que ma visite puisse être utile à la gloire de Dieu et au salut d'une âme égarée.

« Votre respectueux serviteur,

« C. G. »

Dixième lettre.

LETTRE DE LA SŒUR DE LA POMMERAIS

A L'ABBÉ CROZES.

« Monsieur,

« Ayant appris que vous étiez ici et ne pouvant me présenter, veuillez bien dire à mon père si vous avez encore des cheveux de mon bien-aimé frère, je vous prierais, si vous en avez encore, de vouloir bien m'en donner.

« Veuillez agréer, monsieur l'Aumônier, mon plus profond respect.

« CYRILLE LA POMMERAIS. »

Onzième lettre.

LÉTTRE DE MADAME VEUVE CLOTILDE DE LA POMMERAIS

A L'ABBÉ CROZES

UN MOIS APRÈS L'EXÉCUTION DE SON MARI.

« Monsieur l'Abbé,

« Je ne puis me défendre d'un certain trouble, d'une émotion bien triste en traçant ces lignes ; et pourtant j'accomplis le devoir le plus doux, celui de la reconnaissance ; mais en même temps je touche la plaie la plus vive de mon cœur en vous parlant de celui qui n'est plus. Je viens, monsieur, vous témoigner toute ma gratitude, vous remercier de toute mon âme de la pénible et difficile tâche que vous avez accomplie auprès de mon infortuné mari ; croyez que, mieux que personne, j'admire et j'apprécie le courage qu'il vous a fallu pendant ces tristes jours, et combien votre cœur si bon a dû souffrir en présence du malheureux toujours si plein d'espoir à qui on allait ravir la vie. Vous avez été, monsieur, son consolateur, son appui ; vous lui parliez de ceux qu'il aimait ; vous lui rendiez moins pénibles ces heures d'angoisse qui ont précédé le moment fatal ; vous l'avez soutenu en présence de la mort, vous l'avez aidé à mourir. Oh ! mon Dieu ! comment vous peindre ma pensée ! Comment vous dire quels sentiments m'animent en présence de la grande et difficile mission

que vous avez accomplie ! Je ne puis que pleurer ! Il est des émotions qu'il faut renoncer à décrire ; celle que je ressens est de ce nombre, je serais impuissante à la rendre. Que Dieu exauce mes prières, qu'il veuille sur vous, monsieur l'aumônier, qu'il vous rende tout le bien que vous avez fait à mon infortuné mari ; qu'il vous conserve longtemps à ceux qui vous aiment, et aux malheureux prisonniers dont vous êtes la Providence et le consolateur

« Il y a bien longtemps déjà que je voulais vous écrire ; mais j'étais si faible, si souffrante, que je n'avais pas la force. Je vais mieux maintenant ; l'air de la campagne et le repos me remettront complètement, je l'espère ; j'ai encore des moments où ma tête est bien faible ; la mémoire me fait surtout défaut, et il m'arrive d'avoir la plus grande peine à me rappeler ou à tracer un mot.

« Adieu, monsieur, n'oubliez pas dans vos prières la pauvre femme qui a tant souffert, et croyez à mes sentiments bien sincères de respect et de reconnaissance.

« CLOTILDE DUBIZY. »

8 juillet 1863.

« P. S. — Si vous aviez quelque chose à me faire dire, soyez assez bon pour aller jusque chez M. Lachaud, ou chez M. E..., qui habite plus près de vous. »

Douzième lettre.

LETTRE DE LA SOEUR DE LA POMMERAIS A L'ABBÉ CROZES.

Paris, 28 juillet 1864

« Monsieur l'Aumônier,

« Permettez-moi de répondre à ce que vous me demandez sur mon bien-aimé frère.

« Il a été baptisé à Neuville-aux-Bois (Loiret), le 19 mai 1830, le lendemain de sa naissance; il avait une mère trop pieuse pour le laisser longtemps sans être baptisé; vous pouvez, monsieur l'Aumônier, instruire de ce fait les personnes qui pourraient l'ignorer.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Aumônier, l'hommage de mon respectueux dévouement.

« M. CYRILLE LA POMMERAIS. »

JEAN-BAPTISTE TROPDMANN (1870).

LA DERNIÈRE COMMUNION DE TROPDMANN.

L'an dernier s'éteignait à la maison-mère de la rue Oudinot le frère Jason.

Le frère Jason avait, pendant près de quarante ans, exercé les modestes fonctions d'instituteur à la prison des Jeunes-Détenus. Humble et dévoué, le bon frère n'ambitionnait que de mourir au milieu de ses écoliers de la Petite-Roquette. De cruelles infirmités l'en chassèrent quelques années avant sa mort et l'obligèrent à prendre un lit à la maison-mère. C'est là qu'il est mort, entouré des membres de sa famille religieuse.

Je le connaissais de vieille date. Un de ses supérieurs, qui était mon proche parent, nous avait servi de trait d'union. J'étais allé le voir dans les premiers jours de janvier 1870. La conversation roula tout entière sur Troppmann.

« — Son pourvoi a été rejeté le 3 janvier, me dit le frère Jason; dans trois ou quatre jours au plus tard, il aura réglé ses comptes avec les hommes. C'est ce soir qu'il règle les siens avec le bon Dieu, et demain dimanche il communiera à sept heures. C'est moi qui répondrai la messe avec un autre de mes frères. Revenez me voir demain à dix heures, je vous raconterai la cérémonie. »

Le lendemain, à dix heures, j'étais chez le frère Jason.

« — Ah! monsieur, quelle touchante cérémonie! Troppmann s'est confessé hier soir, à quatre heures; ce matin à sept heures, l'abbé Crozes a dit la messe, à

laquelle il a communiqué. Oh! je n'oublierai jamais cette messe, du 16 janvier 1870, à la Grande-Roquette! La dernière communion de Troppmann!

« Devant l'autel, on avait disposé un prie-Dieu. A sept heures précises, il est entré dans la chapelle par la porte qui fait face à celle du guichet central, escorté des agents, qui ne le quittent jamais, et de deux soldats.

« Mon cœur battait à se rompre dans ma poitrine.

« Je ne perdais pas un seul de ses mouvements.

« Il se mit à genoux et pria. Il avait l'air calme, moi, je tremblais comme une feuille. Si je n'avais pas eu mon paroissien, je crois que je n'aurais jamais pu répondre la messe.

« L'autel était paré comme aux jours de fête : chandeliers, candélabres, fleurs, rien n'y manquait. On avait allumé les cierges de la statue de saint Joseph, patron de la bonne mort, qu'on n'allume que lorsqu'il y a un condamné à mort à la Roquette.

« Malgré mon émotion, pas un détail ne m'a échappé. L'abbé Crozes a commencé la messe. C'est moi qui répondais, l'autre frère lisait les prières à haute voix, parce que le condamné, ayant la camisole de force, ne pouvait se servir de son livre.

« Au moment de la communion, l'abbé Crozes s'est retourné et a adressé quelques paroles à Troppmann. Il me semblait que la voix de l'abbé Crozes tremblait. Mon émotion a redoublé. J'ai failli éclater en sanglots. Je devais être blanc comme un linge. Troppmann est resté à genoux sur son prie-Dieu. Il paraissait très recueilli. En quittant la chapelle, il s'est retourné vers ses gardiens et leur a dit : « Voici une bien belle cérémonie, mais elle m'annonce que tout va être bientôt fini. » Il a été reconduit dans sa cellule. L'abbé Crozes doit le

revoir ce soir à quatre heures. Ah! monsieur, je suis encore tout ému! »

L'émotion du frère Jason n'avait rien que de très naturel.

J'ai toujours été convaincu que Troppmann n'avait pas joué la comédie, et que son recueillement n'était pas un recueillement de commande.

Il avait été élevé chrétiennement et était resté fidèle à ses pratiques religieuses. Se trouvant à Paris de novembre 1868 à mars 1869, il avait fait ses pâques à Saint-Laurent, et j'ai tout lieu de croire, qu'étant de passage à Cernay au mois d'août 1870, il se confessa le 23. Ce fut, il est vrai, le 25 qu'il commença la série de ses crimes.

Qu'en conclure? — Que c'était un hypocrite?

Non, mais que la passion de l'or l'emportait tellement sur la crainte des jugements de Dieu, qu'il était devenu rebelle à toute influence honnête, et que, comptant sur l'impunité des hommes, il s'était formé vis-à-vis de Dieu une conscience mal éclairée, comme se la forment hélas! trop de chrétiens, qui attachent à des pratiques une vertu que Dieu n'y a attachée qu'autant que ces pratiques sont l'expression de sentiments vertueux. Au fond, Troppmann était plus superstitieux que religieux, de cette superstition du bandit italien qui, apercevant un voyageur, baise avec dévotion son paquet de médailles avant d'épauler sa carabine et invoque la Madone pour qu'elle dirige au bon endroit le plomb meurtrier.

C'était un homme prodigieusement intelligent, mais profondément vicieux, que personne n'aurait ramené au bien et qui ne subissait que l'influence de l'ambition de jouir, dont il était dévoré.

Il connaissait de longue date la famille Kinck. Il y

avait été employé et lui avait de la reconnaissance. Il la savait riche, mais crédule. Il fit entrevoir au chef de la famille qu'il y avait une mine d'or à gagner à Paris. Il fut assez persuasif pour l'entraîner loin des siens et le massacrer, pour revenir, un mois après, persuader à sa veuve que l'affaire était en pleine prospérité, mais qu'il fallait lui confier les deux fils aînés pour les aider, lui et le père, pour entraîner toute la famille, la disperser habilement et la réunir dans la même fosse aux environs de Panfin. Il sut concevoir et exécuter son plan avec une méthode et un flair merveilleux. Je ne serais pas éloigné de croire qu'il avait fini par se persuader, en voyant que le succès couronnait si pleinement ses efforts, que la Providence l'avait protégé!

Il comptait, une fois maître des papiers, des titres de la famille, filer en Amérique, envoyer de là-bas une procuration au nom de Kinck, réaliser la fortune de ses victimes et s'assurer une petite existence bourgeoise à la façon de Jean Valjean.

Avait-il lu les *Misérables* de Victor Hugo? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'il avoua à l'abbé Crozes que la cause de sa profonde démoralisation était la lecture des romans. A force de vivre dans ce monde imaginaire, il avait perdu la notion du juste, de l'honnête, et s'était pris d'une belle passion pour ces héros du bagne qui se refont une virginité en semant les bienfaits autour d'eux, avec les dépouilles de leurs victimes, et qui meurent administrateurs d'un bureau de bienfaisance après s'être créé des rentes en jouant du couteau ou du poison.

Quoique très intelligent, il était médiocrement instruit. Il avait de grandes dispositions pour la chimie et devinait merveilleusement ce que d'autres ne découvraient qu'à force de recherches et de labeurs.

A la Grande-Roquette, il affecta de n'avoir qu'une seule préoccupation : échapper à l'échafaud. Il se disait résolu à mourir, mais non de la main du bourreau. Il appliqua toutes ses facultés à la réalisation de son suicide.

A la police, il laissa croire qu'il avait des complices afin de gagner du temps.

Il s'efforça de corrompre ses gardiens, pour que ceux-ci lui procurassent du poison, et d'apitoyer ses visiteurs, dans l'espérance qu'ils favoriseraient son évasion.

Il tenta de s'empoisonner deux fois.

Une première fois, il promit mille francs à un inspecteur de la sûreté si celui-ci voulait lui envoyer telle substance toxique qu'il désignait; le gardien prévint le Directeur, et l'affaire avorta.

Une autre fois, il eut l'audace d'écrire deux lettres au pharmacien même de la prison, à M. Trencart, le priant de lui procurer du poison, l'assurant que l'abbé Crozes lui remettrait en récompense un billet de mille francs. Il ne voulait pas, disait-il, « être traîné à l'échafaud pour ne pas déshonorer sa famille. »

A la folie de l'or avait succédé la folie du suicide.

Voici l'une de ces lettres (1) :

« Monsieur Trencart,

« Vous avez reçu ma lettre; vous avez probablement compris mon intention. Ayez pitié de ma famille, et ac-

(1) M. Trencart n'a reçu que cette seconde lettre; la première a dû être interceptée par un agent.

quiescez à ma demande. Faites-moi de l'acide prussique et du chloroforme; si vous pouvez seulement me donner une de ces deux choses ce soir, ça sera plus que si vous me donniez la vie. Si vous ne pouvez plus faire de l'acide prussique ce soir, je suis sûr que vous avez du chloroforme, je voudrais l'employer pour quelque chose. Si vous voulez me le donner, donnez-le moi entre quatre et cinq heures, car M. l'Aumônier aura la clef, et il pourra tout de suite vous donner une garantie pour les mille francs que j'ai promis.

« Ayez la bonté de me donner une réponse. Si vous n'avez pas pitié de moi, ayez du moins pitié de ma famille.

« J.-B. TROPPMANN. »

« Brûlez les deux lettres. »

Un prêtre, M. l'abbé Schœpfer, secrétaire particulier de M^r Darboy, aujourd'hui deuxième vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, Alsacien comme lui, avait obtenu la permission de le visiter. Troppmann essaya de le circonvenir. Il l'assura qu'il avait des complices, et qu'il était prêt à lui dévoiler leurs noms, si l'abbé voulait agir en sa faveur. Il prononça même un nom ou deux. L'abbé Schœpfer lui imposa silence, et lui dit que, s'il avait des révélations à faire, c'était à la justice et non à lui qu'il devait les faire.

Une autre fois, il dit à ce prêtre :

« — Oh ! si vous vouliez me prêter votre soutane, je « me chargerais bien de sortir de la prison sans que « personne me reconnaisse. » L'abbé crut qu'il voulait plaisanter; mais, voyant qu'il insistait, il détourna la conversation et ne revint plus

Ceci se passait le 17 janvier.

Troppmann reçut plusieurs fois la visite de M^e La-chaud, son avocat; de M^e Bozérian, de M. Claude, du curé de Cernay, de l'abbé Baur, qui lui avait fait faire sa première communion.

A chaque visite, il renouvelait ses demandes.

Il avait dit à l'abbé Schœpfer :

« — Ah ! si seulement j'avais dix jours devant moi ! »

Le 17 janvier, voyant que toutes ses tentatives avaient échoué, il imagina d'attendrir l'Impératrice. Il sut faire prévenir une femme Braig, qu'il connaissait, d'avoir à écrire à l'Impératrice, sans qu'on soupçonnât que cela venait d'elle ni de lui, qu'il était prêt à lui faire, à elle, des révélations.

« J'étais installé depuis peu de jours au secrétariat du Ministère de la Justice, a raconté M. Philis (1), lorsque je fus appelé à statuer sur le sort de Troppmann. Son pourvoi en cassation avait été rejeté le 3 janvier, et, malgré ce qu'avait de monstrueux l'idée d'un recours en grâce émanant d'un si grand coupable, Troppmann, pour gagner du temps, n'avait pas hésité à en signer un. Les décisions relatives aux recours en grâce des condamnés à mort sont préparées à la Chancellerie par un conseil d'administration, qui était alors composé des directeurs du Ministère de la Justice et du secrétaire général, président. Ces décisions sont rapportées ensuite au garde des sceaux, qui les soumet au chef de l'État.

La délibération du Conseil d'administration ne fut pas longue. Si la peine de mort eût cessé d'exister, il aurait fallu la rétablir pour cette bête fauve. C'est ce qu'on n'a pas manqué de faire, en pareil cas, dans les

(1) *Figaro*, 30 mars 1884.

pays où elle avait été momentanément abolie faute d'assassins, en Toscane, en Suisse, par exemple. Nous entrevîmes seulement les embarras qu'allait nous créer dans l'avenir l'atrocité d'un pareil crime, lorsque nous aurions à prononcer sur des exécutions capitales qui seraient motivées par des faits d'un caractère moins épouvantable.

« J'allais transmettre notre décision au garde des sceaux, lorsqu'il me fit prier de me rendre chez lui. M. Emile Ollivier me dit qu'il venait de recevoir de S. M. l'Impératrice une communication concernant cette affaire. C'était une liasse de lettres, écrites à l'encre bleue, d'une écriture fine et serrée, adressées à une dame Braig, propriétaire d'un restaurant-taverne de la rue Grange-Batelière, dans lesquelles on affirmait que Troppmann n'avait pu accomplir à lui seul l'assassinat de huit personnes, et que, si elle obtenait de l'aller voir à la Roquette, il lui ferait connaître les noms de ses complices. Pour expliquer son intervention, on ajoutait que Troppmann, qui avait vu M^{me} Braig avant le crime, prétendait qu'elle ressemblait étonnamment à sa mère.

« Ces lettres avaient été mises sous les yeux de l'Impératrice, qui avait été très émue, et qui n'avait cru pouvoir se dispenser en conscience d'en saisir le Ministre de la Justice. Elle demandait instamment, me dit le Ministre, qu'on procédât à une enquête à ce sujet et qu'on suspendît l'exécution du condamné jusqu'après une confrontation, d'où pourraient sortir des conséquences inattendues.

« Il fut convenu que je m'entendrais avec le chef du service de sûreté, M. Claude, pour donner satisfaction aux scrupules de Sa Majesté, le plus rapidement pos-

sible, et sans retarder trop longtemps la conclusion du drame de Pantin, impatientement attendue par le public.

« Lorsque nous nous trouvâmes réunis dans mon cabinet, M. Claude et moi, nous eûmes quelque peine à nous regarder sans rire. Nous nous souvenions tous les deux des hommes barbus inventés, en 1861, par Dumolard, le sinistre assassin des servantes de Lyon, et sur lesquels il rejetait la responsabilité de ses odieux forfaits. M. Claude avait reçu, en outre, dès le 5 janvier, une lettre cachetée de Troppmann, à l'adresse de M. le procureur général, et qui devait contenir des révélations, tandis qu'elle avait été jugée absolument insignifiante. Cependant, comme cette fois les lettres n'émanaient pas du principal intéressé, et que les renseignements recueillis sur la dame Braig ne permettaient pas de la croire capable de se jouer de la bonté compatissante de l'Impératrice, M. Claude se mit en campagne.

« Le 17 janvier, M^{me} Braig fut introduite dans la cellule du condamné par le chef du service de la sûreté. Elle y resta deux heures, pendant lesquelles Troppmann fut adjuré de dire toute la vérité. L'assassin, entrevoyant dans cette démarche l'occasion d'un nouveau délai, se borna à répondre qu'il écrirait le lendemain à la dame Braig le nom de ses complices; mais, le lendemain 18, elle ne reçut de lui aucune communication. M. Claude m'ayant rendu compte du résultat négatif de l'entrevue, je rédigeai moi-même un rapport au garde des sceaux, destiné à éclairer complètement l'Impératrice sur ces derniers incidents, et l'exécution fut définitivement fixée au 19 janvier. »

M. Philis s'est demandé d'où les lettres à l'Impératrice étaient parties? Elles venaient de Troppmann lui-même, qui, à bout d'expédients, conçut ce projet et

l'exécuta, grâce à un agent qu'il était parvenu à corrompre.

Quand, le 19, il vit que tout était fini, et qu'il ne pouvait échapper à l'échafaud, il se renferma dans un mutisme solennel. Interpellé par M. Claude, au pied même de l'échafaud, sur ses prétendus complices, il répondit :

« — Je ne puis les nommer. »

Et, de fait, il eût été bien embarrassé.

On a raconté que, jeté sur la bascule, il avait essayé de se révolter contre la mort, et qu'il y avait eu lutte entre lui et le bourreau. Ce n'est pas exact. Au moment où le couperet allait tomber, il essaya automatiquement de relever la tête, fit, ce qu'on appelle, un saut de carpe. Le bourreau, craignant qu'il ne fût mutilé, lui rabattit la tête et eut le doigt pris par ses dents. Mais il n'y eut pas lutte, par cette raison, qui en vaut une autre, que la lutte est impossible entre le patient et l'exécuteur (1).

(1) M. Trencart, qui a eu l'extrême obligeance de me communiquer la lettre que Troppmann lui avait écrite, a bien voulu me communiquer deux autres autographes de ce grand criminel.

Le premier est pour remercier M. Trencart de lui avoir donné du vin. Troppmann paraît avoir voulu écrire en vers.

Le 14 janvier 1870.

« Monsieur Trencart, je vous remercie pour le vin que vous me donnez, Je suis sûr qu'il est donné de bon cœur, de bon cœur il est accepté. D'ailleurs je ne suis pas exigeant, la moindre des choses me fait du bonheur. Car on ne sent le bien dans aucune position, mieux que dans le malheur. Je crois que de tous les malades une telle médecine serait acceptée, Et puis l'Administration est assez riche, elle saura bien le payé!

« J.-B. TROPPMANN. »

Au verso, Troppmann a tracé ces quatre lignes :

Monsieur Brestville (1) est bon garçon, un peu blagueur, un peu lutteur, Mais que voulez-vous, c'est son caractère, c'est son bonheur; C'est la nature qui l'a fait comme ça, ça lui a été donné, Aussi je ne lui en veux pas, c'est Dieu qui lui a donné, il doit le gardé.

J.-B. TROPPMANN.

(1) Un agent de la prison qui gardait Troppmann.

JE L'AI ÉCHAPPÉ BELLE!

C'était en 1882, au Salon des Œuvres, l'abbé Crozes y était venu plusieurs fois déjà nous charmer par le récit de ses souvenirs. Un soir, il nous arriva tenant un journal à la main. C'était le *Figaro* du 15 janvier 1882. Il paraissait très ému.

« — Je l'ai échappé belle! Messieurs, nous dit-il, en commençant, oui, je l'ai échappé belle! Ce journal, que je tiens à la main me le prouve, et je vous demande la permission de vous raconter ce qui a failli m'arriver dans la nuit de l'exécution de Troppmann; vous jugerez vous-mêmes si j'ai raison de vous dire que je l'ai échappé belle. »

Et l'abbé Crozes nous lut quelques passages de l'article du *Figaro*.

C'était le récit fait, à douze ans de distance, par Albert Wolf, de ce qui s'était passé à la Grande-Roquette, dans la nuit du 18 au 19 janvier 1870, quelques heures avant l'exécution de Troppmann.

Je résume en quelques lignes, pour l'intelligence de ce qui doit suivre, ce long article d'Albert Wolf.

Le 18 janvier 1870, à minuit, deux journalistes, MM. Albert Wolf, l'auteur de l'article, et Victorien Sardou, invités par M. Piétri, préfet de police, et le chef de la sûreté, M. Claude, se rencontraient devant la statue du Prince Eugène, où il s'étaient donné rendez-vous, pour de là se rendre à la prison de la Grande-Roquette.

Déjà la place était occupée militairement : deux régi-

ments d'infanterie, un régiment de cavalerie, et la garde municipale avaient toutes les peines du monde à maintenir la foule, d'un côté à la hauteur du Père-Lachaise, de l'autre à l'angle de la rue et de la place de la Roquette. Du centre de Paris affluaient des milliers de curieux, décidés à passer, par un froid sibérien, la nuit à la belle étoile, pour voir mourir l'assassin de Pantin. Le froid était abominable, les fantassins soufflaient dans leurs doigts, les cavaliers avaient mis pied à terre et battaient la semelle; les charpentiers donnaient des coups de marteau sur les bois de justice, et, aux environs du Père-Lachaise, la foule, pour s'échauffer, chantait des airs de café-concert.

Albert Wolf et Victorien Sardou avaient emporté quelques provisions : un pain, un jambonneau, deux bouteilles de vin de Bordeaux, du tabac et des cigares. De minuit à huit heures du matin, l'estomac avait le temps de crier la faim.

« — Vous voyez que nous avons des vivres, dit Sardou à M. Claude.

« — Précaution inutile, répondit M. Claude. A tout hasard, j'ai envoyé une dinde truffée chez le pharmacien de la prison, vous m'en direz des nouvelles.

Chez le pharmacien de la prison, une quinzaine de personnes étaient réunies. On se chauffait, quelques-unes mangeaient.

Chez le directeur, M. de La Roche d'Oisy, la réception était plus brillante. L'appartement du directeur, situé au-dessous du petit logement contigu affecté à l'aumônier, et que le pharmacien occupait, était éclairé *a giorno*. Des bougies dans les lustres, tous les candélabres sur la cheminée. Flamboyant de lumière, un buffet avait été dressé avec tout ce qu'il faut pour pas-

ser un bon moment : sandwiches, jambon froid, poularde, pâté de foie gras; des domestiques circulaient avec du thé, du punch, du vin.

Pour embellir ses salons, M. le directeur avait fait prier MM. les officiers de monter. On servait le café aux soldats dans la cour.

« — Mais prenez donc un verre de punch.

« — Merci, je préfère une tasse de thé.

« — Un verre de bordeaux, je vous prie!

« — Avec un sandwich?

« — Non, merci, je vais prendre un peu de poulet.

« J'avais oublié ma canne dans le salon du directeur, a raconté Albert Wolf, un des invités. Le jour les éclairait à peine; les domestiques n'avaient pas fait encore disparaître les derniers vestiges de la petite soirée; il y régnait une atmosphère empestée par le vin, le punch et la fumée du tabac : sur les assiettes les os rongés des volailles, la graisse des jambons et la croûte mélancolique du pâté de foie gras, vide jusqu'au fond.

« En traversant la cour, j'aperçus pour la première fois de ma vie l'abbé Crozes. Dans cette nuit terrible, lui, déjà un vieillard, ne se coucha point; tête nue, il courait à tout instant vers la cellule du condamné; il avait peur que le bruit des charpentiers et les hurlements de la foule ne parvinssent jusqu'à Troppmann; il était anxieux, fiévreux, lui seul avait compris la gravité de la situation; au milieu de tous ces êtres insensibles par l'habitude de ces spectacles, lui seul avait conservé un cœur. Sardou et moi, en passant devant ce vieillard, nous nous découvrîmes instinctivement. Sans que nous eussions échangé une seule parole, nous nous étions compris. »

« Ce qu'Albert Wolf n'a pas raconté, Mesdames et Messieurs, c'est le malheur épouvantable dont j'ai failli être la victime, malheur dont le souvenir me fait encore frémir, bien que douze années se soient écoulées depuis cette triste nuit, malheur dont je ne saurais trop remercier Dieu de m'avoir protégé.

« Vous me demandez, Mesdames et Messieurs, quel est ce malheur dont personne n'a jamais parlé, auquel il n'a même jamais été fait allusion et dont le souvenir m'agite si vivement. Peut-être allez vous croire que le bourreau, au moment suprême, faillit se tromper de victime ? C'eût été un malheur, je l'avoue, et cependant, ce malheur, je l'aurais subi sans trop protester, si j'avais pu espérer que ma mort volontaire eût sauvé l'âme du grand coupable que j'accompagnais. Mais non, Mesdames et Messieurs, le bourreau n'a manqué ni de sang-froid ni de coup d'œil. Il ne m'a pas touché du bout du doigt, il n'en n'a même pas fait le simulacre, je n'ai pas eu à éviter son étreinte. Le malheur dont j'ai été protégé était mille fois pire que celui-là.

« Vous voyez ce journal, Mesdames et Messieurs, vous avez entendu les fragments de l'article dont je vous ai donné lecture ; écoutez maintenant ce que personne n'a jamais su, et ce qui m'émeut cependant, au point que ma voix tremble, quand je songe à cette épouvantable catastrophe :

« J'étais arrivé à la prison vers dix heures du soir.

« Il faisait horriblement froid.

« Je m'étais réfugié au greffe.

« Une vingtaine de journalistes, je crois, avaient été

convoqués pour assister aux derniers moments de Troppmann.

« Le directeur, par humanité et par politesse, nous pria de monter chez lui ; quelques-uns se réfugièrent chez le pharmacien. Les uns et les autres avaient apporté quelques vivres. Ces Messieurs buvaient, mangeaient, fumaient, à coup sûr sans y voir le plus petit mal.

« J'ai même tout lieu de croire que ce pique-nique fut absolument improvisé, et que le spirituel journaliste, dont la digestion est si rancunière, a donné à cette réception très sommaire un aspect qu'elle n'a jamais eu : celle d'un festin de noces splendidement servi. Déjà, ceux qu'il prend pour des domestiques, étaient deux agents de la prison, auxquels le directeur avait demandé ce service.

« Vers onze heures, le directeur envoya un gardien me prier de monter chez lui : il craignait que je n'eusse froid et me faisait offrir l'hospitalité dans son salon. J'ignorais d'ailleurs qu'il y eût tant de monde chez lui.

« Je répondis au gardien que je remerciais M. le directeur de son aimable invitation, qu'installé au greffe, près du poêle, je me trouvais aussi bien que possible.

« L'heure s'avavançait.

« Évidemment, pour tuer le temps, ces Messieurs causaient de la prison, des exécutions : quelqu'un prononça mon nom, plusieurs exprimèrent le désir de faire ma connaissance. Aussi, ne fus-je pas autrement surpris, quand, vers minuit, deux de ces Messieurs vinrent me prier de vouloir bien monter chez M. le directeur, où je serais moins tristement qu'au greffe, et où je rencontrerais des personnes désireuses de me saluer.

« Je ne crus pas devoir me dérober.

« Je fus reçu avec beaucoup d'égards et de prévenances par tous ces messieurs. Tout d'un coup, l'un d'eux me dit :

« — Mais, monsieur l'Aumônier, vous devez être bien fatigué? Si vous preniez quelque chose? un petit verre de punch?

« J'éprouvai un instant d'embarras. Que faire?

« Refuser : ne me paraissait pas honnête. Il me répugnait de passer pour un homme de petit esprit, de mauvaise éducation, pour un original.

« Accepter : outre que cela n'était pas dans mes habitudes, je trouvais qu'il était peu convenable de choquer mon verre, moi, aumônier de la Grande-Roquette, avec des personnes auxquelles leur position ne recommandait pas la retenue qui m'était imposée. Étais-je bien sûr que ces messieurs comprendraient mes scrupules et ne s'en formaliseraient pas?

« Que faire?

« J'eus tout d'un coup une inspiration.

« Sans rien dire, je tirai ma montre.

« — Oh! messieurs, dis-je en la leur montrant, je suis désolé, mais il est minuit passé, et vous ne voudriez pas me priver de dire la messe ce matin, pour le repos de l'âme du malheureux qui va mourir?

« Ces messieurs comprirent (1), ils n'insistèrent pas.

(1) Pas tous, cependant. Un journaliste du nom de B..., alors rédacteur au *Gaulois*, où, me dit-on, il a repris pied après l'avoir quitté, était enfoncé dans un fauteuil, ivre-mort, si ivre qu'il ne put accompagner ses collègues dans la cellule de Troppmann et à l'exécution. Il resta à cuver son vin dans l'appartement du directeur et ne se réveilla qu'à huit heures. Il n'en fit pas moins un récit *de visu* des derniers moments et de l'exécution de Troppmann. Lorsque l'abbé Crozes s'excusa de ne rien prendre pour pouvoir dire

Quelques instants après je quittai le salon du directeur et rentra dans le greffe.

sa messe, B... sortit de son ivresse un instant, pour marmotter entre deux hoquets, assez haut cependant pour que ses collègues l'entendissent, et du ton particulier aux ivrognes :

« — Qu'est-ce que ça fait? » Et il grommela un blasphème que la décence m'interdit de reproduire.

Cette nuit, d'ailleurs, fut une nuit de liesse pour MM. les journalistes. Quand la guillotine fut dressée, plusieurs montèrent sur la plate-forme, et Heinderech leur donna des explications. A un moment même, Sardou se laissa jeter sur la bascule par les aides du bourreau et on fit le simulacre de le guillotiner. A sa tête on avait substitué une botte de paille. Il en fut quitte pour une courbature, qui dura, paraît-il, plusieurs jours.

J'ai retrouvé dans *le Voleur*, à la date du 2 juin 1864, une lettre que l'illustre Gagne, qui fut notre joie sous l'Empire, avait envoyée à Émile de Girardin, et qui fut insérée dans *la France* :

« Je viens d'apprendre, monsieur, qu'on a demandé au Sénat l'abolition de la peine de mort. *L'incorruptible* et *doux* Robespierre, qui avait également demandé l'abolition générale de la peine de mort, vota le trépas de Louis XVI, en déclarant qu'il exceptait les rois, parce qu'il ne les considérait pas comme des hommes, mais comme des *monstres*, que chacun doit tuer, même sans jugement!!!

« Je demande à mon tour l'abolition de la peine de mort pour tout le monde, *excepté pour les journalistes*, qui sont à mes yeux *l'incarnation de Satan*, et devant lesquels les Lacenaire sont des grands saints.

« Je serais très flatté, monsieur, si vous me faisiez l'honneur d'insérer ma lettre dans *la France*.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très respectueux serviteur,

« GAGNE. »

Avocat, auteur de *l'Unitéide*,
du *Calvaire des Rois*, du *Congrès sauveur*, etc.

Un peu raide, l'ami Gagne! Mais aussi pourquoi MM. les journalistes dépassent-ils trop souvent les limites permises?

L'affaire des joyusetés de ces Messieurs pendant cette nuit fit,

« Vous voyez, messieurs, avec quelle sévérité un journaliste a traité la conduite du directeur de la Roquette, et dans quels termes excessifs, douze ans après, il l'appréciait.

« Qu'aurait-il dit de moi, si, quand on m'offrit le verre de punch, j'avais eu le malheur d'accepter? A coup sûr, je le pouvais. Il n'y avait aucun mal...

« Mais, voyez-vous l'aumônier choquant son verre avec les invités? L'aumônier, bon vivant, prenant sa petite part de la fête, et s'oubliant à cette heure au point d'être un joyeux convive?

« Si le journaliste avait publié son récit au lendemain de l'exécution de Troppmann, ma carrière était brisée. J'étais obligé de donner ma démission. C'étaient trente ans de loyaux services perdus, c'étaient mes derniers jours empoisonnés.

« A l'heure actuelle, ce serait encore ma seule ressource, je me retirerais déshonoré.

« Ai-je raison, de vous dire, Mesdames et Messieurs, que je l'ai échappé belle? »

d'ailleurs, assez de bruit pour que M. Steenackers interpellât vivement le ministre, M. Chevandier de Valdrôme au Corps législatif. Il affirmait, entre autres choses, qu'un des rédacteurs du *Petit Journal* avait rempli les fonctions d'aide du bourreau (1)!

(1) *Moniteur*, 22 et 23 janvier 1870.

CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ CROZES

A L'OCCASION DE TROPDMANN.

Parmi les lettres nombreuses que l'abbé Crozes reçut à l'occasion de Troppmann, j'en citerai cinq, que l'abbé Crozes s'est plu à lire dans plusieurs réunions pour instruire et édifier ses auditeurs. Il est curieux comme les âmes pieuses s'intéressèrent au salut éternel de ce malheureux. De différents côtés, on entreprit des neuvaines pour favoriser l'action de la grâce dans l'âme de ce criminel, dont l'audace égalait le cynisme. Tout porte à croire que cette sollicitude ne fut pas inutile, et que les appréhensions des bonnes âmes furent agréables à Dieu. J'ai raconté ailleurs dans quels sentiments de piété et de repentir mourut Troppmann.

La première de ces lettres adressées à l'abbé Crozes prouve à quel degré d'indulgence et de mansuétude la charité chrétienne peut élever une femme chrétienne, même lorsqu'il s'agit d'un grand criminel. Cette lettre est signée Marie de F....., un nom aristocratique très connu; elle en renfermait une autre destinée à la mère de Troppmann, que l'abbé Crozes envoya sans retard. Un instant, j'ai eu la pensée d'écrire à cette pauvre mère pour la prier de m'envoyer cette lettre, que j'aurais publiée à la suite de celle écrite par Marie de F..... à l'abbé Crozes. Je me suis senti arrêté par la crainte de raviver les douleurs de cette mère en lui rappelant le souvenir du fils qui a abreuvé sa vieillesse de tant d'amertume. La lettre qui suit indique d'ailleurs suffisamment ce que devait contenir la lettre à la mère.

Première lettre.

MARIE DE F..., A L'ABBÉ CROZES.

« Monsieur l'Abbé,

« Pardonnez-moi si j'ose vous écrire ; mais le motif de ma démarche me fera trouver grâce, je l'espère, à vos yeux.

« Le monde, comme vous le savez, a ses exigences, et les démarches les plus honnêtes, et les prétentions les plus pures doivent souvent y plier, afin de se soustraire à la critique de ce cruel et injuste despote.

« La lettre renfermée dans celle que j'ai l'honneur de vous adresser vous en dit assez pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans de plus amples détails. Habitant une petite localité où les esprits sont plus petits encore, je n'oserais pas mettre à la poste cette lettre adressée à la plus éprouvée des mères !... qui a éveillé dans mon cœur une profonde sympathie, et un sentiment non moins profond de respect et de commisération !

« Daignez bien croire, monsieur l'Abbé, qu'en l'écrivant, je n'ai pas cédé à un sentiment de vaine curiosité ou d'originale excentricité ; car vous feriez injure à mes sentiments tout pénétrés de la plus profonde sympathie pour cette malheureuse famille. J'ai voulu simplement verser dans ces cœurs si cruellement éprouvés la conviction que, dans ce monde d'égoïsme et de passion, tout le monde ne jette pas l'anathème sur ce jeune cou-

pable qui va bientôt paraître devant le juge suprême, toujours prêt au pardon quand le pécheur pleure ses torts... J'ai voulu dire à la mère que, dans le monde, une femme, mère comme elle, souffre de ses souffrances et prie pour son enfant ! et lui faire sentir que son nom, loin d'être flétri, porte le sccau du martyr que sait honorer tout vrai chrétien ! J'ose donc vous prier, monsieur l'Abbé, de vouloir bien lui faire parvenir ce gage de sympathie.

« Je reste, avec le plus profond respect, votre obéissante servante.

« MARIE DE F..... »

5 janvier 1870.

Deuxième lettre.

E. M., FEMME B..., A L'ABBÉ CROZES.

La deuxième lettre trahit dans l'âme de la dame B... les mêmes bons sentiments, la même inquiétude chrétienne.

Elle les exprime malheureusement dans un style moins contenu, et qui amènerait le sourire sur les lèvres, si la femme qui a écrit cette lettre n'était à l'abri du plus léger soupçon. C'est une femme qui, elle aussi, a passé par de cruelles épreuves. Quelqu'un qui lui était lié par les liens les plus intimes a déshonoré le nom qu'elle portait et a connu les hontes de la prison.

En écrivant à l'abbé Crozes, elle a soulagé son cœur. En s'intéressant au misérable dont le nom, devenu tristement célèbre, ravivait ses propres douleurs, elle a cédé à un mouvement de compassion légitime, quoique irréfléchi dans son expansion. On peut, en effet, regretter qu'il se trahisse avec cette véhémence et que des tendresses déplacées soient mêlées à cette pitié respectable.

M... M..., le 17 janvier 1870.

« Monsieur l'Aumônier,

« Soyez assez bon pour me pardonner cet élan d'un cœur brisé. Plus d'une fois j'ai voulu vous écrire, puis j'avais peur de ma hardiesse, mais aujourd'hui je souffre et voudrais pouvoir vous dire, de vive voix, cher prêtre, vous qui êtes appelé à une aussi rude tâche auprès de ce malheureux enfant de 19 ans n'ayant que vous pour le soutenir dans d'aussi rudes souffrances,

dites-lui, *en l'embrassant de la part d'une famille chrétienne*, qu'il existe des âmes qui ne le voient que comme une victime dévouée à l'expiation du sort; que nous n'avons cessé de prier pour lui et l'ayant mis sous la protection de Notre-Dame de Sézéz, qu'il espère en cette protection qui n'a trompé personne, qu'il embrasse cette image que je lui envoie: elle a sauvé, en 1863, un malheureux du déshonneur, et plus tard encore de la mort; et après, mes trois jeunes filles d'une terrible maladie; qu'il la mette sur son cœur à ses moments terribles, il aura force et courage.

« Ici, nous nous joindrons à vous afin que le Dieu des miséricordes ait pour ce malheureux J.-B. Troppmann un cœur paternel; que le cœur immaculé de la mère de Dieu soit son salut. Nous priions pour lui ce soir, demain et toujours; dites-lui nos angoisses de chrétiennes pour lui; *embrassez-le bien pour nous*; dites-lui qu'il *est mon fils d'adoption depuis son malheur*, que le moindre fragment venant de cet enfant nous serait bien cher.

« Recevez, monsieur l'Aumônier, etc....

« E. M., femme B. »

A J.-B. Troppmann.

« Confiance et courage en Dieu, pauvre enfant, vous n'êtes point seul, nous priions, réfugiez-vous dans le cœur de Jésus et de Marie.

« Vous y trouverez des sœurs en Jésus-Christ.

« E. B. »

Troisième lettre.

AMÉLIE T..., A L'ABBÉ CROZES.

Lundi 7 février.

« Monsieur l'Abbé,

« Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de vous remercier aussi promptement que j'aurais désiré le faire, de l'extrême bonté que vous avez eue de me rassurer touchant les dispositions intérieures du malheureux Troppmann. J'ai été bien heureuse d'apprendre qu'il est mort en bon chrétien, et une messe d'action de grâces a été dite samedi pour remercier Dieu de cette grande miséricorde avec laquelle il a traité cette pauvre âme.

« Je n'attendrai pas qu'une occasion m'amène dans votre quartier pour profiter du moyen que vous voulez bien m'offrir de vous témoigner de vive voix toute ma gratitude. En attendant la visite que je compte vous faire prochainement, permettez-moi de vous renouveler, monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

« A. T. »

Je publie cette troisième lettre, bien que l'abbé Crozes ne l'ait jamais lue en public, à cause de la modé-

ration dont elle est empreinte. La signataire est pieuse; mais sa piété n'a rien d'outré, sa commisération n'a rien d'exagéré. On sent que ce qui préoccupe Amélie T... est beaucoup moins le criminel que son repentir. Pour elle, tout est dans ses regrets, dans ses dispositions chrétiennes, dans le pardon qu'il a sollicité de Dieu et obtenu. Je l'ai mise à la suite de celle de la femme B..., pour rendre à la charité chrétienne, dont toute âme pieuse doit être remplie pour les prisonniers, son caractère impersonnel, élevé, vraiment désintéressé.

Quatrième lettre.

VEUVE CHARLES, A L'ABBÉ CROZES.

La quatrième lettre est loin d'exprimer les mêmes sentiments que les précédentes. La veuve Charles, qui l'a écrite, a une tout autre manière d'apprécier les choses que Marie de F..., que la femme B... et qu'Amélie T.....

Ce 1^{er} février 1870.

« Monsieur l'Abbé,

« Le procès de ce misérable Troppmann a donné lieu à bien des réflexions. On n'a qu'à vous louer de votre charité chrétienne; ainsi que du courage que vous apportez dans l'exécution de votre saint ministère. Mais... (il y a un mais)!... de la pitié pas trop n'en faut, l'excès en tout est un défaut.

« Vous venez d'assister un grand coupable, comme il ne s'en est pas encore présenté un pareil. C'est sans doute à cette rareté qu'il a dû tous les *égards*, les *soins*, le *bien-être* même qui lui ont été prodigués depuis son arrestation, jusqu'à son exécution; bien des personnes en ont été scandalisées.

« Pourquoi cette déférence? Un misérable qui n'avait eu nulle pitié pour détruire une honnête famille de huit

personnes, qui le recevait comme un fils, des innocents enfants qui l'accueillaient comme un frère, rien ne l'a arrêté de commettre ce forfait, à *vingt ans!* l'âge ou d'ordinaire on aime tout le monde pour le besoin d'aimer, et tout ce mal pour s'approprier le bien de cette famille; de plus, pendant *tout* le temps de sa détention, il n'a manifesté aucun repentir; enfin, rien en lui qui puisse apitoyer un cœur. Il s'est même moqué de toute la magistrature et employés de police, les faisant aller comme des tons-tons. Ils s'empressaient tous de se rendre à ses désirs pour entendre ses révélations, qu'il n'a jamais voulu faire. Chacun de vous, monsieur l'Abbé, s'est laissé prendre à sa vanité de grand criminel. Pour toute cette comédie, il n'a reçu que des marques de bienveillance: c'est à n'y rien comprendre.

« Ce n'est pas son raisonnement qui pouvait attacher, car il a paru être un *sot*, rien en lui qui fait avoir de la compassion; ce n'était qu'un monstre qui méritait les plus grandes rigueurs. Loin de là, on l'a posé, on l'a *chéyé*, j'ai vu le moment où on allait le faire monter en équipage, pour lui faire prendre l'air et le distraire.

« Monsieur l'Abbé, c'est une mère qui a l'honneur de vous communiquer sa pensée et qui est plus humanitaire que personne, mais qui a une conscience sévère; pour le crime, elle est inexorable, elle trouve qu'il y a en justice beaucoup de circonstances atténuantes, ce qui propage les délits; tel est mon avis. Dans ce siècle d'humanité, on rencontre beaucoup plus d'inhumains; très souvent la main qui vous est tendue est remerciée par un forfait: voilà les fruits que recueillent toutes les circonstances atténuantes de la magnanimité du juge.

« Punissez... Punissez sévèrement tous ces bandits de toutes sortes qui alarment l'honnête société et font

douter de la justice. Qu'on ne craigne pas tant de dresser l'échafaud en public pour les assassins voleurs.

« Ah ! si on abolissait la peine de mort ! la seule qu'on craigne, que deviendrait la société, quoi qu'en disent nos libres-penseurs, qui ne croient même pas qu'il y a un Être suprême, pour parer à la justice humaine qui est faillible ?

« Mon cœur de femme, monsieur l'Abbé, ne peut comprendre la pitié qu'a inspirée l'assassin de Pantin dont j'espère il ne sera plus question.

« J'ajoute, comment a-t-on permis que son corps ait une autre terre que celle des maudits ?

« Recevez, etc.

« V^{re} CHARLES. »

Cinquième lettre.

MARIE P..., A L'ABBÉ CROZES.

Paris, 27 mars 1870.

« Monsieur l'Abbé,

« Après un long silence, je viens encore m'adresser à vous pour avoir un renseignement au sujet du pauvre Troppmann.

« *A-t-il été, oui ou non, exécuté ?*

« Jusqu'ici j'avais cru que l'exécution avait réellement eu lieu, mais une personne m'a affirmé qu'elle n'a pas eu lieu réellement. On m'a assuré que la hache n'ayant pas été bien dirigée avait glissé, et qu'alors on avait enlevé le jeune homme, on l'avait mis dans sa bière pour donner le change aux assistants, et que, plus loin, on l'avait rendu à la liberté !

« Voilà la chose telle qu'on me l'a rapportée.

« Est-ce vrai ?

« En attendant l'honneur d'une réponse, veuillez recevoir, monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« MARIE P. »

(Suit l'adresse.)

Cette lettre provoque le sourire. Je la publie parce qu'elle répond à une inquiétude dont, à l'heure actuelle,

certaines personnes ne sont peut-être pas délivrées. Il fut de mode, au temps où Troppmann occupa démesurément l'attention du public, de proclamer que ce criminel n'avait jamais existé, et qu'il était une invention de l'Empire pour détourner les esprits de la politique. Ce bruit a pris même assez de consistance pour qu'aujourd'hui encore on rencontre de fortes têtes, affirmant que Troppmann est un mythe, et que le récit de ses crimes et de sa mort est une pure invention de police.

De semblables puérités ne méritent ni une réflexion, ni une réponse (1).

(1) Pour ceux de mes lecteurs qui ne se rappelleraient pas le crime de Troppmann, en voici le récit succinct emprunté aux *Mémoires de M. Claude* :

« Un soir du 19 septembre 1869, un fiacre s'arrêtait à la porte de Pantin.

« La nuit était profonde, le vent soufflait avec violence, des nuages épais voilaient de plus en plus les rayons de la lune.

« Le fiacre, après s'être ralenti à la porte de Pantin par la volonté indécise et troublée du cocher, reprit sa route ; celui-ci fouetta ses chevaux sur l'ordre formel d'un homme qui sortit la tête de la portière et ordonna à l'automédon d'avancer.

« Cet individu, c'était Troppmann.

« Il se tenait au milieu de la voiture, placé en face de M^{me} Kinck, la femme de son protecteur et de son *meilleur ami*.

« La mère était avec ses deux plus jeunes enfants.

« Les trois autres étaient sur le siège de devant, entre eux Troppmann.

« Toute cette famille venait d'Alsace ; elle était alors en quête, dans l'endroit le plus désert de Pantin, d'une propriété que Kinck père avait dû acheter récemment, où, sur le dire de Troppmann, ce nouveau propriétaire attendait sa femme et ses enfants.

« La mère et les cinq enfants ne pouvaient déjà retrouver le père, ni le fils aîné, puisqu'ils étaient assassinés.

« Troppmann, pour la justice et pour la femme de Kinck, s'était

déjà substitué à son fils aîné, pretextant, dans ses correspondances avec cette famille, que Jean Kinck s'était blessé à la main, et qu'il ne pouvait écrire à sa famille à la suite d'une chute.

« La ruse ne pouvait durer longtemps après la mort du père Kinck et la disparition de son fils aîné.

« A ces deux crimes, il n'y avait, pour l'assassin, qu'un dénouement plus sanglant : l'anéantissement d'une famille qui, d'un jour à l'autre, lui aurait demandé compte de la disparition de Jean Kinck et de son fils Gustave.

« Voilà ce que tramait, le soir du 19 septembre, ce monstre, en désignant au cocher la route où il devait mener son fiacre.

« La voiture s'arrêta près d'un chemin bordé d'un champ de luzerne.

« Troppmann descendit le premier avec la dame et les deux enfants.

« Il recommanda bien aux autres de rester.

« — Nous allons, leur dit-il, au-devant de votre père et nous vous le ramènerons.

« Il désigna, à l'autre bout du champ, un grand mur blanc qui se détachait aux rayons incertains de la lune.

« M^{me} Kinck, avec un de ses enfants sur les bras, suivit Troppmann, qui tenait l'autre par la main.

« Une fois Troppmann parti avec la mère et les deux enfants, le cocher s'adressa par la portière aux trois autres dans le fiacre et leur demanda :

« — Pourquoi donc voyagez-vous si tard ?

« — Nous n'en savons rien, reprit le plus âgé des trois. C'est notre ami Troppmann qui nous a conduits ici, d'après la volonté de papa.

« Environ vingt-cinq minutes s'écoulèrent.

« Le cocher ne parla plus, car le bruit du vent devenait si violent qu'on ne l'entendait plus parler.

« Seulement quelques cris dans la direction du mur, des aboiements de chien dominèrent par moments le bruit de la rafale.

« Quand tout ce bruit eut cessé, Troppmann revint.

« Il fit descendre d'un air agité les trois enfants.

« Il dit impérativement au cocher :

« — Partez. Il est décidé que nous resterons ici.

« Le fiacre reprit la route de Paris.

« Le lendemain matin, le cultivateur du champ, un nommé

Langlois, aperçut un monticule singulier qu'il n'avait pas vu la veille en parcourant sa propriété.

« Vite il s'approche de cette excroissance de terrain, il bêche par curiosité; il recule avec terreur.

« Il aperçoit au fur et à mesure le corps d'une femme, puis les corps de cinq enfants.

« Les blessures de cette femme, de cette mère, sans doute, les blessures des enfants semblent avoir été faites avec une pioche. La mère a reçu vingt-neuf blessures, qu'elle a reçues toutes en arrière, et deux au milieu des reins.

« Par les contorsions de ces corps labourés d'incisions, le témoin de cet horrible tableau constate, avant les experts, que les organes de la vie n'étaient pas éteints quand on les a enterrés.

« C'est le massage des terres qui a amené la mort!

« Ils ont été enterrés vivants.

« Les corps offrent des marques de résistance; les mains sont toutes blessées.

« Les six victimes ont dû être achevées à coups de pioche! »

Le 26 septembre, un nommé Hughs découvrait à côté du champ Langlois une nouvelle fosse de date plus ancienne que les fosses creusées pour M^{me} Kinck et ses cinq enfants, Hughs en sortait le cadavre d'un homme frappé de plusieurs coups à la poitrine.

La fosse où Hughs avait découvert ce septième cadavre était placée à une quarantaine de mètres des précédentes. C'était le cadavre de Gustave Kinck, le fils aîné.

Quelque temps après, M. Claude recevait la dépêche suivante :

Cernay, 4 heures.

Cadavre Kinck père trouvé à 1 heure 50, près de la lisière de la forêt qui avoisine les prés de M. Aimé Gros, sur l'arrondissement judiciaire de Belfort, commune de Waltwiller, dans les ruines d'Hirsheim. Cadavre en putréfaction, méconnaissable, mais chaussettes tricotées de la même laine que celle des enfants Kinck. Linge à la marque de Jean Kinck.

CHAPITRE VI

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT

LEMAIRE ET AVINAIN.

Charles-Félix Lemaire. — M. Maxime du Camp et l'abbé Crozes. — Notes de l'abbé Crozes sur Lemaire. — Lemaire est-il mort chrétiennement? — Histoire providentielle de sa victime.

Jean-Charles Avinain. — Né en 1799. — Son portrait par M. Claude. — Sa première condamnation, — Sentis. — Il part pour Cayenne. — Son retour. — Il tue un grainetier de Grézy, un nommé Vincent, un sieur Duguet. — Avinain et le professeur Roussin. — Son arrivée à la Grande-Roquette. — Sa première entrevue avec l'abbé Crozes. — Sa deuxième entrevue. — Sa femme et sa fille. — Le 26 octobre 1877. — Il se confesse. — Les deux *ex-voto* de Notre-Dame-des-Victoires. — Détails dramatiques de l'arrestation d'Avinain racontés par M. Claude, dans ses *Mémoires*.

CHARLES-FÉLIX LEMAIRE

8 mars 1867.

Le 25 février 1867, la cour d'assises de la Seine condamnait à la peine de mort Charles-Félix Lemaire, né à La Chapelle le 18 mars 1845. Ce misérable avait assassiné, le 20 décembre 1866, une femme Bainville que son père devait épouser le lendemain. Il aurait massacré quiconque se serait porté au secours de sa victime, sans en excepter son père.

A l'audience, ce précoce assassin, un imberbe aux cheveux blonds, à l'œil bleu et doux, à la figure pâle, fut d'un cynisme dont rien n'approche.

« — ... J'ai toujours été un fainéant, cherchant à m'amuser le plus possible... »

« — Je fréquentais les églises, c'est vrai, mais comme on va au spectacle, parce que j'aime les cérémonies... »

« — Je ne m'approchais des sacrements que pour m'approcher des demoiselles... »

« — J'aimais à voir une procession ; je la regardais comme je regardais défiler un bataillon... »

Il y avait dix-huit mois déjà qu'il méditait son crime ; plusieurs fois il avait été sur le point de frapper sa victime ; chaque fois, il s'était arrêté, attendant une heure plus favorable. Il attendit jusqu'à la veille du mariage, et frappa sans remords et sans regrets.

Lorsque le président des assises lui annonça qu'il était condamné à la peine de mort, il se leva et, se tournant vers la cour et les jurés, il s'inclina et salua :

« — Je vous remercie, Messieurs. »

On a dit que Lemaire était tourmenté par la pensée de la mort ; qu'il avait hâte d'en finir avec la vie, qu'il avait la passion de l'échafaud. Causant avec M. Barboux, directeur de la Conciergerie, il lui raconta que si, au moment de tuer la femme Bainville, celle-ci lui avait dit :

« — Que vas-tu faire ? Ne vois-tu pas que tu seras condamné à vingt ans de prison ? » il se serait arrêté.

La pensée de la prison l'épouvantait.

S'il tuait, c'était pour être tué lui-même, pour périr violemment sur un échafaud.

Dans une autre circonstance, il expliquait que, s'il avait voulu sauver sa tête, cela lui était facile. « Je

n'avais, disait-il, qu'à prendre à l'audience une autre attitude, à évoquer le souvenir de ma mère et à déclarer que je n'avais tué la femme Bainville que pour empêcher mon père d'épouser une autre femme que celle qui m'avait donné le jour. Si je l'avais voulu, j'aurais été gracié, mais je ne l'ai pas voulu. »

« Voyez-vous, c'est sur l'échafaud qu'on verra quel homme je suis. »

Il fut exécuté le 8 mars.

M. Maxime du Camp pria l'abbé Crozes de lui communiquer ses impressions sur Lemaire. Voici la lettre par laquelle M. Maxime du Camp accusait à l'abbé Crozes réception de son manuscrit :

17 mars 1870, rue de Rome, 62.

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai reçu avec infiniment de reconnaissance les notes sur Lemaire que vous avez bien voulu faire remettre chez moi ; je vais en faire quelques extraits et vous les reporterai ; j'aurai l'honneur de vous communiquer en même temps les observations physiologiques que l'on a recueillies par l'autopsie ; dès à présent, je puis vous affirmer que vous l'aviez bien jugé ; la science médicale n'a plus aucun doute sur ce malheureux, il était fou : son cerveau offrait à cet égard des indices qui ne peuvent laisser aucun doute.

« Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

« MAXIME DU CAMP. »

Ce sont ces notes de l'abbé Crozes que je publie.

NOTES DE L'ABBÉ CROZES

SUR LEMAIRE.

1° Lemaire a été accueilli à la Roquette avec les préventions les plus défavorables : scélératesse consommée, cynisme des plus révoltants, impiété hautement affichée; ambition de poser comme un héros de causes célèbres. Sa tenue à la cour d'assises et quelques propos tenus à la Conciergerie ne justifiaient que trop ces préventions.

2° A la Roquette, où il est entré le 1^{er} mars, le héros a disparu; les préventions se sont amoindries.

3° Dès le premier jour, il a parlé de l'aumônier, dont il attendait la visite, en des termes qui pouvaient faire espérer à celui-ci un accueil des plus convenables. L'aumônier, en effet, n'a eu qu'à se louer, dans toutes ses entrevues avec Lemaire, de ses formes, de sa politesse, de l'attention qu'il lui prêtait et même des témoignages non suspects de sentiments affectueux.

4° Mais il avait bien soin de prévenir l'aumônier, au commencement de chaque entretien, qu'il n'avait pas le repentir de son crime et qu'il ne l'aurait jamais; que ce n'était pas la confession qui lui coûtait, puisqu'il avouait tout et à tout le monde, mais qu'il présumait bien que l'aumônier n'assumerait pas sur lui la responsabilité d'une absolution, en l'absence de tout repentir.

5° L'aumônier essaya un jour de faire la revue et comme la confession des bonnes qualités et en quelque sorte des vertus de Lemaire. Il était, dès l'âge de treize ans, très rangé et économe; il aspirait à se faire quelques rentes pour ses vieux jours, ce qui le rendait

sobre et peu dépensier; il n'allait jamais, même étant plus grand, chez les marchands de vin, ne fréquentait pas le jeu, pas de camarades débauchés; peu courageux à l'ouvrage, sans doute, mais cependant assidu au travail, sous les yeux de son père et du même état, n'ayant jamais quitté le toit paternel pour vivre comme tant d'autres, dans l'indépendance, enfin tout le monde connaissait sa franchise en toutes choses.

6° Une mauvaise fréquentation, cause d'une maladie honteuse, et un affaiblissement de forces, furent pour lui l'occasion d'un grand découragement; il crut qu'il ne pourrait jamais réaliser ses rêves d'avenir par son travail et ses économies, que son père d'ailleurs ne lui laisserait que des dettes, et il se dégoûta de la vie.

7° Mais la croyance en Dieu et dans une autre vie le retenait, ainsi que la crainte de se faire du mal. Il essaya de douter d'abord, mais le doute le gênait encore, et il parvint à ne plus croire ni en Dieu ni en une autre vie, et, toutes les barrières étant tombées, il se dit : « Je ne crains pas la mort, puisque je la désire; l'échafaud me la donnera et la plus douce de toutes. Pourquoi ne pas commettre un crime qui me profitera du moins pour quelques jours et qui me conduira ensuite où je veux aller? »

8° Sur ces entrefaites, il découvre les projets de mariage de son père; il se voit dépouillé non seulement du bien qui devait lui revenir, toutes dettes payées, mais surtout du matériel d'un état (serrurier) qui l'a vu naître, qui l'a nourri jusqu'ici et qui un jour pouvait le rendre heureux. Ce matériel, il le savait, devait être vendu afin d'établir à la place le matériel d'une blanchisseuse, sa future belle-mère; de sorte que lui, devenu inutile à la maison, où il avait toujours trouvé

du travail et l'existence, serait forcé d'aller chercher ailleurs un gîte et de l'ouvrage dans des ateliers où il ne connaissait personne et où peut-être on refuserait de l'accepter.

9° Ses pensées criminelles ont trouvé là un objectif; il n'avait plus besoin, pour trouver lui-même la mort, de chercher d'autres crimes. Le mariage projeté le rendra malheureux; il ne peut l'empêcher que par l'assassinat et le parricide, rien ne l'arrêtera. La haine contre son père et sa future belle-mère sera satisfaite. Le crime était fixé d'abord au mois d'avril 1866; mais l'instinct de la vie le fit différer. Il veut encore vivre une année, pourvu toutefois que le mariage ne doive pas s'accomplir auparavant.

10° Cette haine contre son père n'a pu être assouvie par la mort de la femme B..., et, quoique sans manifestations apparentes, elle a duré jusqu'au dernier moment.

11° Cependant les croyances religieuses commençaient à revenir; car elles n'avaient jamais été systématiquement rejetées. Mais quand l'aumônier voulait en tirer une conclusion logique et pratique, Lemaire lui échappait en quelque sorte; un nuage passait devant cette intelligence d'élite et l'empêchait pour ainsi dire de saisir la liaison entre les prémisses et la conséquence.

12° Son idée fixe était l'échafaud. Ses discours, ses réponses à la cour d'assises, son refus de se pourvoir en cassation et de signer un recours en grâce le prouvent assez, et il ne s'est pas démenti un seul instant pendant son séjour à la Roquette.

13° Aussi on était sûr de lui déplaire et de le contrarier quand on voulait lui donner quelque espoir de com-

mutation, et sa réponse était toujours la même: « Ou bien, je me tuerai si je le puis, et le plus tôt possible, ou bien je commettrai un nouveau crime pour n'être pas épargné. » — « Comment! Lemaire, lui dit le Directeur à ce sujet, ainsi moi qui ne vous fais que du bien, si vous étiez commué, vous me tueriez donc pour ne pas manquer l'échafaud? — « Monsieur le Directeur, répondit Lemaire, vous me faites là une question indiscreète. » Aussi a-t-il plusieurs fois supplié l'aumônier de ne pas s'intéresser à sa commutation, non pas précisément pour éviter le bain et le travail forcé, comme on le suppose, mais pour ne pas l'empêcher de mourir.

14° C'est à cette idée fixe, à ce désir persistant de la mort, plutôt qu'à la forfanterie et à l'envie de poser, que l'on doit attribuer la plupart de ses discours ou de ses réponses; car M. le Directeur lui ayant demandé s'il mourrait courageusement et sans faiblesse, il répondit avec simplicité: « De plus intrépides que moi ont tremblé; je ne suis pas passé par là; je ne puis dire ce que je serai à ce moment. » Et un quart d'heure avant sa mort, l'aumônier lui ayant recommandé d'être du moins digne et convenable, de ne rien dire de déplacé, il lui répondit: « Tant que j'avais à craindre un acquittement, des circonstances atténuantes, la cassation ou la commutation, je devais, par tous les moyens possibles, provoquer en quelque sorte mes juges et la rigueur des lois; mais maintenant mon sort est assuré, j'ai ce que je désirais, je n'ai plus de motif de dire quoi que ce soit qui puisse vous contrarier. Comptez sur mon silence. »

15° Il a tenu parole, et, sur l'échafaud, où on supposait qu'il voudrait pérorer, il n'a pas même essayé de dire un mot.

16° Au point de vue purement religieux, j'ai dit plus

haut qu'il avait trompé nos craintes, du moins dans une certaine mesure. Ainsi, on supposait : 1° qu'il refuserait de recevoir l'aumônier, et il a parfaitement accepté ses visites et ses entretiens; un moment l'aumônier put croire qu'il voulait lui faire une sottise en refusant quelques douceurs qu'il lui offrait et qui sont tolérées par l'administration, mais Lemaire lui répondit :

« — Ces douceurs et le régime exceptionnel que l'on donne aux condamnés à mort peuvent être utiles pour relever les courages abattus, mais mon moral n'est pas abattu : loin de craindre la mort, je la désire ; mais j'accepterai pour ne pas vous faire de la peine. »

On supposait : 2° qu'il refuserait d'aller à la messe, et on avait recommandé expressément pour cela de ne pas lui en parler, mais il a été le premier à demander s'il pourrait y assister; il a ajouté qu'il aimait beaucoup les cérémonies religieuses et qu'il préférerait à toute autre la musique d'église.

Il a lu avec un vif intérêt l'histoire (roman historique) d'un condamné au bagne, victime du dévouement chrétien, et le plus admirable modèle de foi et de piété.

Je ne pense pas qu'il ait dit une seule parole qui sentît l'impiété, ou qui témoignât du moindre mépris des choses religieuses.

17° En considérant ce mélange de bien et de mal, en observant ce caractère mystérieux et insaisissable, en voyant l'énorme disproportion entre le crime et les résultats qu'en attendent ordinairement les criminels, n'oubliant pas que, pendant plusieurs années, il a été poursuivi par la pensée du suicide, que depuis le crime il ne s'est pas une seule fois démenti, qu'on ne peut

lui reprocher la moindre contradiction, ni dans ses idées, ni dans ses paroles, ni dans ses actes; en fixant cette figure calme, impassible, froide, en écoutant ces réponses toujours précises, bien formulées, et qui presque toujours vous déconcertent, on est à se demander si cette nature incomprise n'est pas la nature d'un fou.

18° L'aumônier l'a supposé dès le premier jour, et il persiste encore aujourd'hui dans sa supposition.

Sans doute, il n'admet pas dans Lemaire cette folie, ou cette monomanie reconnue, définie par la science, qui a des symptômes uniformes et classiques, qu'on observe dans tous les sujets, mais une folie raisonnable, excentrique, indéfinie, trompant toutes les données de la science, un véritable état de maladie du cerveau ôtant à Lemaire la parfaite liberté d'appréciation et de détermination, et par suite la responsabilité de ses actes. Aussi, sans partager précisément mon opinion, mais aussi sans la rejeter, j'aurais voulu qu'on étudiât, après sa mort cette tête, ce cerveau, qui ont conçu le crime, et je suis convaincu qu'on y aurait trouvé une organisation profondément défectueuse et l'explication de ce qu'il y a de mystérieux et d'explicable, sinon dans la conception et la perpétration du crime, du moins dans la manière d'être du coupable depuis le moment où le crime a été commis.

19° Une dernière observation que j'aurais dû placer plus haut et qui est relative à cet esprit de forfanterie qu'on lui a supposé :

On a dit (je n'ai pu vérifier le fait) qu'il s'était vanté à la Conciergerie de se préparer à la mort par un bon déjeuner qu'il se ferait servir et que la guillotine serait le dessert. Or, à ce dernier moment, il n'a rien

demandé; il a même refusé un verre de liqueur, et n'a accepté qu'un verre d'eau rougie. On avait également supposé qu'il avait voulu lui-même présenter sa défense afin de poser devant le public et satisfaire un sot et bien coupable orgueil. Eh bien! il nous a donné à la Roquette une explication fort simple et fort naturelle. Son avocat ne pouvant le faire entrer dans ses vues et lui faire adopter ses plans de défense, lui avait dit dans un moment d'impatience : « — Alors on se défend soi-même. »

Lemaire le prit au mot et lui répondit : « — Cela suffit, je me charge de ma défense. » Sans cette circonstance, il en aurait laissé le soin à son avocat d'office.

20° Enfin pendant les huit jours qu'il a passés à la Roquette, on n'a rien eu à lui reprocher dans sa conduite habituelle : honnête envers tous, convenable dans toutes ses conversations, n'exigeant, ne demandant rien, toujours content de sa nourriture, de son coucher, de ses vêtements, des règles auxquelles il se trouvait assujéti, ne se plaignant même pas des incommodités de la camisole qui ne le quittait pas un seul instant, d'une surveillance très facile, et je dirais presque d'une timidité d'enfant; on ne retrouvait chez lui le scélérat que quand on lui parlait de son crime. Alors le sourire sur les lèvres, il cherchait à bien vous convaincre qu'il n'en avait aucun regret, excepté cependant le regret de n'avoir pu faire qu'une seule victime.

Tel est le résumé des faits que j'ai pu recueillir, des observations que j'ai pu faire, pendant le peu de jours qu'il a passés chez nous, sur ce mystérieux criminel que l'on peut considérer ou comme un monstre de perversité ou comme un fou qui dérouté et déconcerte l'observateur et qui restera, je crois, comme une énigme

indéchiffrable. S'il s'était pourvu en cassation, nous aurions eu le temps de l'observer, de l'étudier à fond; certains phénomènes auraient pu se produire et nous découvrir les secrets de cette âme impénétrable. Il est même assez probable que, s'il eût été prévenu vingt-quatre heures d'avance de l'exécution de l'arrêt, la commotion qu'il a éprouvée, mais qui n'a pas eu le temps de produire son effet, aurait rétabli dans leur état normal les facultés de son intelligence, et qu'il aurait compris l'énormité de son crime.

Le 13 mars, cinq jours après l'exécution de ce malheureux, l'abbé Crozes recevait d'une dame anglaise, habitant le comté de Sussex, la lettre suivante :

13 mars 1867.

RÉV. PÈRE,

« Je viens de lire avec une vive émotion dans ce moment même que Charles Lemaire a subi la peine capitale s'étant confessé et ayant communiqué. J'en rends grâce à Dieu du plus profond de mon âme. Je ne puis vous exprimer combien cette assurance a porté de consolation dans cette maison et surtout à une amie qui s'est sentie portée à prier pour le pauvre condamné, et qui attendait chaque jour avec une anxiété croissante de savoir que Charles Lemaire montrait un signe de repentir. J'ose venir, Rév. Père, vous demander plus de détails de ce jeune prisonnier, si vos occupations vous permettent d'écrire.

« Cette âme, qui a déjà tant prié pour cette conversion, s'unira à vos prières pour l'âme du condamné

et rendra grâces à Dieu en union avec vous, pour sa miséricorde infinie.

« Agréez l'expression de mon dévouement en Jésus-Christ. »

(Suit la signature.)

Le 21 mars, l'abbé Crozes répondait à cette personne le billet suivant, dont je retrouve le brouillon :

« Le condamné *Lemaire* s'est confessé, mais au dernier moment, et il n'a pu par conséquent communier : du reste, il assistait régulièrement à la messe, il écoutait avec la plus grande attention et une parfaite docilité les exhortations que lui faisait tous les jours l'aumônier. Mille remerciements aux personnes qui ont prié pour lui ; que Dieu les en récompense ! Celui qui trace ces lignes regrette de ne pouvoir donner d'autres détails, mais sa position ne le lui permet pas : il se recommande lui-même aux prières de M.... et lui offre tous ses respects. »

Quatre ans plus tard, l'abbé Crozes, captif à Mazas, écrivait à cette même personne la lettre suivante :

« Madame,

« Il y a quatre ans vous avez prié pour la conversion d'un grand criminel, Charles Lemaire. Après sa mort, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander quelques renseignements sur ses derniers moments.

« Aujourd'hui, captif moi-même et depuis un mois arrêté par les persécuteurs de la Religion, je parcours pour me distraire les dossiers de mes anciens prisonniers de la Roquette. C'est là que je retrouve votre

lettre si bien inspirée par la foi et la charité chrétienne. Sa lecture me soutient et me console. J'ai eu la pensée, peut-être indiscrete, de venir à mon tour recommander à vos saintes prières l'aumônier captif. Demandez pour lui, Madame, la patience, la résignation, le pardon des ennemis, l'amour de la prière et de la souffrance et toutes les vertus qui feront de ma captivité un temps de retraite et de recueillement et de préparation à la mort, qu'à mon âge surtout il est permis d'attendre d'un jour à l'autre. Avec ma reconnaissance, Madame, daignez agréer l'expression de ma respectueuse considération pour une âme aussi chrétienne que la vôtre.

« L'abbé Crozes, »
« curé de la Roquette. »

J'ajoute à ces notes ce que l'abbé Crozes appelle *l'Histoire providentielle de la victime le jour même où elle fut assassinée*.

Lemaire et la femme Bainville devaient se marier le 21 décembre. Lemaire vint trouver le premier vicaire de sa paroisse, qui était l'abbé Guédon, actuellement curé de Saint-Ambroise, pour régler avec lui l'heure de la cérémonie et se confesser. Il lui avoua que sa future ne faisait aucune difficulté de se marier à l'église, mais qu'elle répugnait à venir se confesser.

L'abbé Guédon fit promettre à Lemaire de lui envoyer quand même la femme Bainville.

Cette femme vint et fut si touchée de l'accueil paternel du premier vicaire, que d'elle-même elle se mit à genoux et se confessa avec des sentiments très chrétiens. Quelques heures après, elle tombait sous les coups de son assassin.

JEAN-CHARLES AVINAIN

28 novembre 1867.

L'assassin que la cour d'assises de la Seine condamnait à mort, le 26 octobre 1867, n'était pas un personnage intéressant.

Jean-Charles Avinain, se disant Davinain, — les criminels de profession ont tous la manie de dépister la police en se déguisant plus ou moins, — était né en 1799. Il avait donc soixante-huit ans. Il est vrai qu'il en portait à peine soixante.

Quand il apparut à l'audience, vêtu comme un bourgeois, d'une redingote et d'un gilet noir, sur lequel apparaissait du linge très blanc, on se regarda tout surpris, on l'aurait pris volontiers pour un honnête et paisible fonctionnaire. C'était un homme de haute taille, au visage blafard; ses lèvres, minces et serrées, son nez fin et effilé, sa tête grisonnante, son front large et dénudé, son œil mobile et s'enfonçant profondément sous l'arcade sourcilière, donnaient à sa physionomie un air sinistre. Tout en lui trahissait une ruse et une finesse peu communes. Avinain, d'ailleurs, n'avait vécu, *depuis quarante-cinq ans*, que du produit de ses vols et de ses assassinats.

« Sa tête énergique, a écrit M. Claude dans ses *Mémoires*, un peu rude, n'aurait pas manqué de distinction, sans l'expression louche de ses yeux, qui lui donnait un air sournois et violent.

« Il avait le front haut, les cheveux gris, les sourcils noirs et proéminents; ses yeux clignotants et enfoncés

sous l'arcade sourcilière tenaient du fauve ou de l'oiseau de proie. »

Dès 1833, il était arrêté comme escroc. A Senlis, où il habitait, il avait laissé les plus tristes souvenirs. Trois ans après, le tribunal de Beauvais le condamnait à deux ans de prison et cinq ans de surveillance, pour avoir volé...

« — Oh! des artichauts! répondait-il d'un ton goguenard, des artichauts!...

« — Oui, mais volés dans des circonstances d'une extrême gravité. Vous dévastiez tous les champs de Senlis, et lorsqu'on vous a arrêté, il a fallu vous attacher pour vous conduire en prison.

« — C'est vrai, je me suis rebiffé; mais, si je l'avais voulu, j'aurais assommé comme un mouton celui qui m'arrêtait. »

Après avoir subi diverses condamnations, dont une de six ans de reclusion pour vol qualifié, il fut transféré à Cayenne, le 20 avril 1855. Il en revenait, au mois de mars 1866, dans le plus profond dénuement. Arrêté de nouveau et de nouveau condamné, il ne recouvrait sa liberté qu'à la fin de janvier 1867.

Il ne vécut plus que d'expédients.

Après avoir essayé de tuer un grainetier de Grisy, qui ne put le faire arrêter, il assommait un nommé Vincent, dont il jetait le cadavre dans la Seine, et assassinait un vieillard, le sieur Duguet, le 28 juin 1867. C'est ce dernier assassinat qui l'amenait sur les bancs de la cour d'assises de la Seine.

A l'audience, il fut d'un cynisme révoltant. Lorsque le professeur Roussin exprima au jury son étonnement de la grande habileté que révélait la dissection des cadavres :

« — Ce n'est pas étonnant, puisque j'ai été employé aux autopsies.

« — Où donc ?

« — A la centrale de Melun ! »

En quittant l'audience, après le verdict, il demanda à boire, et but largement à la cruche que l'un des gardes lui présenta.

Condamné le 26 octobre, il fut transféré le 27 à la Grande-Roquette.

Il y était à peine depuis une heure, lorsque l'abbé Crozes arriva à la prison pour y donner ses audiences habituelles. Dans l'avant-grefte, il rencontra le brigadier.

« — Nous avons un client au quartier des condamnés à mort, monsieur l'Aumônier.

« — Ah ! et comment s'appelle-t-il ?

« — Davinain. Un rude gaillard !

« — A-t-il bonne tenue ?

« — Pas fameuse. Je doute fort, monsieur l'Aumônier, que ce soit un client pour vous. Il a l'air de ne croire à rien et de se moquer de tout le monde. »

L'abbé Crozes donna ses audiences, puis il se rendit au guichet central.

« — Je vais voir le condamné à mort, dit-il au brigadier.

« — Très bien, monsieur l'Aumônier. »

Et le brigadier, prenant son trousseau de clefs, conduisit l'aumônier à la cellule d'Avinain.

Ici, je laisse la parole à l'abbé Crozes :

« Je le trouvai assis sur son lit. Il était revêtu de la camisole. A mon entrée, il se leva.

« — Bonjour Avinain, bonjour.

« — Ah ! bonjour, monsieur l'Aumônier, me répon-

dit d'une voix forte, une grosse voix de basse grondante et un peu menaçante.

« — Je viens vous voir...

« — Dame ! c'est votre métier, je comprends. Après tout, chacun fait son métier. Vous faites le vôtre.

« — Vous n'avez besoin de rien ?

« — Non, j'ai tout ce qu'il me faut ; je n'ai besoin de rien. Après tout, comme vous appartenez à la police, il faut bien que vous gagniez votre paye. Chacun vit de son métier. Je comprends pourquoi vous venez me voir...

« Et Avinain accompagnait sa phrase d'un mouvement d'épaules qui pouvait se traduire : « Vous savez, ça m'est bien égal. »

« Je l'avais écouté sans l'interrompre.

« Au fur et à mesure qu'il parlait son ton devenait plus bourru ; évidemment il cherchait à m'intimider.

« Je m'étais rapproché de lui, et ne pouvant lui prendre les mains, j'avais appuyé les miennes sur ses bras qu'il tenait croisés sur sa poitrine. J'étais obligé, à cause de sa haute taille et pour le regarder bien en face, de relever la tête.

« — Eh bien ! Avinain, lui dis-je, en pressant ses mains que la camisole enserrait, vous croyez que vous me faites de la peine en me parlant ainsi. Détrompez-vous. Je suis enchanté de ce que vous venez de me dire... Oui, enchanté ! Cela vous étonne ? D'autres auraient pu me recevoir d'une toute autre manière, d'autres auraient pu s'attendrir, pour m'attendrir moi-même. En sortant, je me serais dit : « Est-ce bien sincère ? » J'aurais eu des doutes. Avec vous, je n'en ai aucun. Vous me parlez avec une franchise qui me plaît. Voilà déjà une première qualité que je découvre

en vous, je suis bien sûr que j'en découvrirai d'autres. Allons, tout n'est pas perdu. Seulement, je ne reviendrai vous voir que si vous avez besoin de moi. Au revoir, Avinain.

« — Au revoir, monsieur l'Aumônier.

« Et je partis, le laissant un peu décontenancé.

« Je fus trois jours sans le revoir. Le matin du quatrième jour le brigadier m'avertit qu'Avinain désirait me parler. Je me rendis dans sa cellule.

« — Vous m'avez fait demander, Avinain ?

« — Oui, monsieur l'Aumônier.

« — Eh bien ! passons dans la cellule à côté, c'est mon cabinet. Nous serons plus à l'aise pour causer.

« — Allons, mon pauvre ami, lui dis-je, quand nous fûmes seuls, allons, prenez courage. Je ne sais pas au juste ce que vous avez fait ; mais, si coupable que vous soyez, ayez confiance. Croyez qu'on ne vous abandonne pas. Tenez, laissez-moi vous embrasser...

« Et le courbant vers moi, je l'embrassai.

« Une grosse larme mouilla sa paupière. Une seconde après il reprenait son masque impénétrable.

« — Mais je ne suis pas un athée, monsieur l'Aumônier, je crois en Dieu. Quand on a été comme moi, témoin des beautés de la nature, quand on a assisté au lever du soleil en Amérique, on sent bien qu'il y a un être supérieur, et que c'est le soleil !...

« Je le laissai pérorer et me répéter ce qu'il avait trois ou quatre fois débité à ses gardiens, devant lesquels il posait pour un beau parleur.

« — Voyez-vous, monsieur l'Aumônier, votre Jésus-Christ n'est qu'un maladroït. Il s'y est mal pris. Au lieu de s'adresser aux malheureux, il aurait dû gagner les riches à sa cause. Son affaire était superbe.

« — C'est tout ce que vous avez à me dire, Avinain ? Allons, nous reprendrons cette conversation demain.

« Les jours suivants je l'entretins de son avocat, de son pourvoi, de ses petites affaires ; de religion il n'en fut plus question, du moins de mon côté. Je sentais d'ailleurs qu'il ne pérorait ainsi que pour m'empêcher de parler, et que la pensée de la mort l'obsédait. Tout en recherchant mon influence, il la redoutait. Une lutte terrible se passait dans cette âme, et plus il se débattait, plus la lutte était vive. Je ne lui avais pas encore parlé de sa femme et de sa fille. Ces deux créatures avaient été pour lui d'un dévouement sans bornes, et je savais qu'il les aimait profondément. Après chacune de ses escapades, c'était chez elles qu'il revenait, et chaque fois il était l'objet des soins les plus affectueux.

« Elles demeuraient dans une misérable bicoque aux alentours de Levallois-Perret.

« Là, a raconté M. Claude dans ses *Mémoires*, je vis « deux pauvres femmes, l'une d'âge mûr, l'autre tou-
« chant à l'extrême vieillesse. La plus jeune travaillait
« pour la plus vieille.

« Toutes deux offraient, par leur physionomie, « l'image de la détresse et du malheur. Ces intéres-
« santes créatures ressortaient, au milieu de la misère
« navrante qui les entourait, par la distinction de leurs
« manières bien au-dessus de leur condition.

« Je les saluai avec respect, comme on doit saluer
« l'infortune imméritée.

« — Monsieur, me dit sa fille, mon père est venu
« voir ma mère et moi à son retour de Cayenne, en
« 1866. Il était misérable, sans linge, sans chaussures
« et sans pain.

« Nous l'engageâmes à travailler honorablement

« comme nous. Il ne nous répondit pas et il disparut
« pour être condamné de nouveau.

« Enfin, en 1867, il revint en nous annonçant qu'il
« avait suivi nos conseils, qu'il avait fait des écono-
« mies, qu'il était établi depuis peu marchand de four-
« rages, et que, grâce à un bailleur de fonds, il possé-
« dait sur les bords de la Seine plusieurs remises pour
« effectuer son lucratif commerce. La première fois, il
« était trop misérable pour que nous lui refusions notre
« porte. La seconde fois il paraissait trop riche pour
« n'être pas retombé dans le crime. »

« Dans un de ses entretiens avec Avinain, l'abbé
Crozes voulut lui parler de ces deux personnes.

« — ... Je suis sûr que vous aimez toujours votre
femme et votre fille, que vous pensez à elles...

« Je vis deux grosses larmes jaillir de ses yeux, et,
se levant brusquement, il rentra dans sa cellule.

« Évidemment, cet homme ne voulait pas paraître
attendri. Il tenait à garder devant moi cette attitude
farouche qu'il avait prise dès le premier jour. Il affectait une insensibilité qu'il n'avait pas.

Cette découverte me fit espérer que tout n'était pas
perdu, et qu'avec des égards, de la bonté, et la grâce
de Dieu aidant, j'arriverais à le réconcilier avec Dieu
et à obtenir de lui un aveu qui me permit de l'absoudre.

L'heure de l'expiation suprême approchait.

Je fis vœu, si Avinain revenait à Dieu, d'offrir deux
ex-voto, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Joseph.

« Le 27 novembre, je reçus la lettre suivante, à huit
heures du soir :

Paris, le 27 novembre 1867.

« Monsieur l'Abbé,

« L'arrêt de la cour d'assises de la Seine, du 26 oc-
tobre 1867, qui condamne à la peine de mort, pour
assassinats et vols, le nommé Avinain (Jean-Charles),
dit Davinain, recevra son exécution le 28 de ce mois, à
sept heures du matin.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous
rendre quelque temps avant à la maison du Dépôt des
Condamnés afin de l'assister dans ses derniers mo-
ments.

« Veuillez agréer, monsieur l'Abbé, l'expression de
mes sentiments respectueux.

Pour le procureur général :

« L'avocat général : BRIÈRE VALIGNY. »

M. l'Aumônier du Dépôt des Condamnés.

« Dès cinq heures du matin, j'étais au greffe, anxieux
et priant. A six heures, nous entrions dans la cellule
du condamné.

« Le Directeur s'approcha de son lit. Il dormait pro-
fondément. Il le réveilla doucement.

« — Votre pourvoi a été rejeté. Tout est fini.

« — Ah! très bien, » et il se tut un instant; puis, se
reprenant :

« — A propos, monsieur le bourreau, — il prenait
le Directeur pour le bourreau — à quand?

« — Mais tout de suite.

« Une idée lumineuse me traversa l'esprit. J'étais resté un peu en arrière...

« — Ah! pardon, monsieur le Directeur, dis-je en m'avançant précipitamment, pardon, je réclame. J'ai droit à un quart d'heure.

« Je m'étais rapproché d'Avinain, et, me penchant vers lui de manière que lui seul m'entendit :

« — Nous tâcherons de le faire durer une demi-heure!

« Tout le monde se retira. Je restai seul avec le condamné. Cet homme à qui on venait de dire : C'est tout de suite! et auquel j'accordais un grand quart d'heure, une petite demi-heure de vie, me regarda avec attendrissement.

« — Eh bien! c'est fini, mon pauvre ami, oui, bien fini. Vous avez vu comme j'ai respecté votre liberté de conscience. Je la respecte encore. Je la respecterai jusqu'à la fin. Je ne vous demande qu'une seule faveur, c'est de vous conduire convenablement, de ne rien dire. Je tiens cependant à vous donner encore un avis. Si, au dernier moment, quand vous serez au pied de l'échafaud, tout à coup, vous éprouvez un regret, un repentir, un désir de vous réconcilier avec le bon Dieu, dites-moi un mot tout bas; je comprendrai et je vous donnerai l'absolution, sans même que personne s'en aperçoive.

« Aussitôt il se lève.

« — Et pourquoi, monsieur l'Aumônier, ne pas faire tout de suite ce que vous me dites que je pourrai faire au pied de l'échafaud?

« Je me jette à son cou et l'embrassant :

« — Ah! mon pauvre Davinain, ce que vous me dites là ne m'étonne pas. Je me doutais bien que vous aviez une croyance au fond du cœur, bien que vous cherchiez à me la cacher. Allons, mettez-vous à genoux. —

Demandez bien pardon à Dieu de toutes vos fautes..... Et je reçus sa confession. Et maintenant : Au nom du bon Dieu, je vous pardonne. *Ego te absolvo*..... Allons, relevez-vous, mon pauvre ami.

« — Je vous remercie, monsieur l'Aumônier. Voilà un mois que je lutte. Vous m'aviez gagné; mais je ne voulais pas vous l'avouer. J'avais peur de me confesser. Maintenant je suis en règle avec Dieu. Ça me suffit.

« On frappait à la porte, l'heure avançait, il fallait se hâter.

« Arrivé au pied de l'échafaud, j'embrassai de nouveau Avinain. De lui-même il approcha ses lèvres du crucifix que je tenais à la main, et parut se recueillir de nouveau en un sentiment de suprême repentir.

« Si vous apercevez à Notre-Dame-des-Victoires deux *ex-voto* en marbre, numérotés 4,365 et 4,366, ce sont ceux que j'ai offerts à la sainte Vierge et à saint Joseph, en reconnaissance du repentir *in extremis* d'Avinain (1). »

(1) J'emprunte aux *Mémoires de M. Claude* le récit dramatique de la capture d'Avinain :

« Lorsque nous arrivâmes à l'endroit indiqué, je trouvai Bagasse la canne derrière le dos, montant sa faction à l'entrée de la cité du côté de la Seine, pendant que de l'autre côté de l'habitation s'ouvrant sur le hangar, Requin se tenait immobile à l'angle de la grande porte.

« Laisant là ces deux agents, j'entrai hardiment avec la Fouine dans le hangar. Il était vide : au fond, une porte fermée donnant sur deux chambres se dressa devant nous. A l'aide d'un levier, la Fouine pesa sur la porte qui s'ouvrit brusquement en se fendant en deux. Nous entrâmes dans l'intérieur des deux pièces qui se commandaient.

« Nous vîmes dans la seconde chambre un homme d'une haute taille, aux formes athlétiques, aux yeux enflammés de colère; il fit mine d'abord de sauter sur nous, le marteau à la main. Nous

nous élançâmes sur lui. La Fouine, muni de son *lasso*, s'apprêtait à ligotter notre homme pendant que je me préparais à l'appréhender au collet; mais il disparut comme par enchantement.

» La Fouine et moi nous restâmes stupéfaits. Jamais truc de féerie ne s'exécuta avec plus de promptitude. Mon Avinain s'était comme fondu sous nos yeux. C'était à ne pas y croire, tant cette disparition tenait de la féerie! Hébétés, ahuris, la Fouine et moi, nous comprîmes pourquoi quatre mois auparavant Avinain avait pu déjouer les précédents agents, qui croyaient aussi le tenir au fond de sa maison sur les dénonciations de Lecomte.

» Mais la Fouine, bien digne de son sobriquet, tenait à se rendre compte des êtres les plus mystérieux. Mon Avinain était à peine disparu que mon agent s'était jeté à plat ventre sur le plancher où le meurtrier s'était éclipsé comme un diable au fond de sa boîte.

« Là, il avait découvert une trappe dont le bois était de la couleur du plancher.

« Plus de doute, Avinain s'était glissé dans un souterrain qui, vu le voisinage de la Seine, devait aboutir à l'embouchure d'un égout ouvert sur la berge.

« La Fouine n'eut que le temps de me faire part de ses observations que je devinais par son geste, en m'indiquant la trappe.

« Un cri d'appel que je reconnus pour être celui de Bagasse se fit entendre du côté de la Seine.

« Au même moment, j'ordonnai à la Fouine de garder la trappe qu'il venait de découvrir, je m'élançai en dehors de l'habitation, surveillée par l'immobile Requin.

« En descendant vers la Seine, derrière le hangar, j'aperçus Bagasse. Il tenait par un bras mon Avinain, en dedans de la grille de l'embouchure d'un égout, s'ouvrant à deux mètres de distance de sa maison.

« La Fouine avait étudié la maison que je lui avais donnée à cerner, et il ne s'était pas trompé; Avinain, après être descendu dans sa trappe, avait gagné l'égout voisin.

« Comme une première fois, il avait espéré, à l'aide de cet égout, s'enfuir sur la berge pour y dépister mes agents; il avait compté sans Bagasse, mis en faction à cette embouchure par le perspicace la Fouine.

« Alors je m'empressai de m'emparer du meurtrier. Sur un coup de sifflet de Bagasse, la Fouine et Requin quittèrent leur poste.

« Alors Avinain n'échappa plus à mes plus fins limiers; il était emmené, ligotté, les poucettes aux mains, à la Préfecture de police.»

CHAPITRE VII

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT.

MOREUX. — MOREAU. — BILLOIR. — ALBERT.

Moreux. — Eugène-Alphonse Jolly. — Couturier. — Moreau et Boudas. — Bacquet. — Gervais. — Billoir. — Welker.

Albert : Mémoires d'un condamné à mort. — Mon dernier désir. — Mon enfance et mon abandon. — Mon départ de Paris et mon arrivée en Belgique. — Ma jeunesse. — Mon entrée au régiment. — Ma désertion. — Mon arrivée en France. — Mon arrivée à Paris. — Une bien funeste connaissance. — Une disparition imprévue. — Un premier vol. — Un second vol. — Premières tentations. — Seconde tentation. — Souvenir qui brise mon âme. — Suite du 24 août 1876. — A mon père et à mes deux sœurs bien-aimées — Seigneur, mon Dieu ! pardonnez-moi !

Du 17 juin 1872 au 30 avril 1884, quinze condamnés à mort ont été exécutés à Paris.

Sauf le dernier, Michel Campi, l'abbé Crozes a assisté tous ces malheureux pendant leur détention à la Grande-Roquette et à l'échafaud. Il m'a paru intéressant de confier au public les détails de leur repentir et de leur mort.

MOREUX.

17 juin 1872.

Quand l'abbé Crozes lui annonça que l'heure de l'expiation était arrivée, il reçut très tranquillement la fatale nouvelle.

« — Je croyais pourtant que ça irait jusqu'à mercredi, dit-il seulement. »

Puis il posa sa pipe et se confessa.

A moitié chemin de la porte à l'échafaud, l'abbé Crozes s'arrêta, embrassa Moreux, lui donna à baiser le crucifix, et vint à sa voiture. Moreux tourna la tête dans la direction que venait de prendre l'aumônier, et, apercevant à sa gauche le gardien-chef.

« — Adieu, Morel, lui dit-il, vous voyez où conduit le vice. »

Cet homme, une sorte d'Hercule, avait assassiné une fille pour la voler au profit de sa femme légitime!

EUGÈNE-ALPHONSE JOLLY.

18 décembre 1872.

Eugène-Alphonse Jolly était né à Vivier-au-Court (Ardennes) le 11 février 1848.

Il exerçait à Paris la profession de vidangeur. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, le 7 juin 1872, pour vol qualifié, et transféré à la Roquette.

Au moment de partir pour le bagné de Toulon, pendant qu'on procédait à la toilette, il essaya de tuer un de ses gardiens. La cour d'assises de la Seine le condamna à mort le 29 octobre 1872. Il n'avait pas vingt-cinq ans.

La nuit qui précéda son exécution, il joua aux cartes avec ses gardiens jusqu'à deux heures du matin.

Je retrouve cette petite note dans les papiers de l'abbé Crozes, note qui dut lui servir dans une homélie sur la mort.

« — Jolly ne s'inquiétait guère de sa mort. Il a joué aux cartes jusqu'à deux heures du matin, sans se douter. *On trouve ça extraordinaire!* et pourtant c'est ce qui nous arrive tous les jours. Seulement, il a été averti une demi-heure d'avance — et vous, *non!* »

Quand on vint éveiller Jolly, il ne parut pas autrement effrayé. Il s'entretint quelques instants avec l'abbé Crozes, et embrassa le crucifix avec des larmes de repentir dans les yeux.

Sa mort fut digne et vraiment chrétienne.

COUTURIER.

24 mai 1873.

Couturier avait soixante ans. C'était un grand bel homme, aux cheveux tout blancs, portant la moustache blanche en brosse, tournure d'ancien militaire. Ce n'était pourtant pas de l'armée qu'il sortait, mais des Pompes funèbres, et le seul uniforme qu'il eût porté était l'habit noir et le chapeau luisant du croque-mort. En quittant les Pompes funèbres, il s'était établi marchand de vin sur le boulevard de Vaugirard. Sous le prétexte d'allumer le client, il buvait toute la journée.

Le 11 décembre 1872, il abattit sa femme d'un coup de hache, sous prétexte qu'elle l'avait défié.

Il fut exécuté le 24 mai 1873.

A quatre heures du matin, il fut réveillé par l'abbé Crozes. La vue de l'aumônier, à pareille heure, lui fit comprendre le but de sa visite.

« — Mon ami, il faut vous résigner...

« — Je me tiendrai bien, allez, monsieur l'Aumônier; je ne suis pas de ceux qui *planchent*. »

A cinq heures, la grande porte de la Roquette s'ouvrait à deux battants.

Devant lui, marchant à reculons, l'abbé Crozes cherchait à l'empêcher d'apercevoir la guillotine; mais le digne aumônier est de petite taille. Par-dessus sa tête, le condamné vit le couteau. Il fit un bond en arrière, puis reprit son impassibilité.

Il baisa pieusement le crucifix et se livra aux aides.

MOREAU et BOUDAS.

13 octobre 1874.

Moreau est ce pharmacien de Saint-Denis qui fut accusé d'avoir empoisonné ses deux femmes. Il fut assisté à ses derniers moments par l'abbé Legros, vicaire de Belleville. Pierre-Désiré Moreau, âgé de 32 ans, né à Châteaudun, demeurant à Saint-Denis, alors à la tête d'une herboristerie de la rue de Paris, n° 28, était le fils d'un paysan qui n'avait pas le moyen de lui donner de l'instruction.

Un prêtre, séduit par l'imagination précoce du jeune garçon, se chargea de l'instruire. Il fit de tels progrès que ce prêtre envoya son élève au séminaire.

Là il étonna ses professeurs par son intelligence. Les passions qui grondaient dans son crâne, non dans son cœur, l'obligèrent à jeter le froc aux orties.

Il voulut être riche à tout prix. Il se maria deux fois et fut accusé d'avoir empoisonné ses deux femmes, pour hériter d'elles.

.....
Moreau, qui avait dormi toute la nuit, reçut la terrible nouvelle avec calme, et dit :

« — Je m'y attendais, messieurs; je suis innocent! »

Il s'habilla, et arriva avec une escorte de gardiens à l'avant-gresse.

En deux minutes, on lui fit sa toilette. L'exécuteur et ses aides reçurent le condamné, on se remit en route.

Il était six heures.

Les deux battants de la porte de la prison s'ouvrent, le premier condamné paraît.

Moreau marche d'un pas assuré, sans le secours des aides. Son calme est exempt de forfanterie.

A quelques pas de la machine, il s'écrie d'une voix forte :

« — Sachez-le tous ! je meurs innocent ! »

Boudas fut assisté par l'abbé Crozes. Boudas avait assassiné un brocanteur de la rue Audran, nommé Faath, dans la nuit du 2 décembre 1873.

Ce fut sa femme, devenue folle, qui le fit découvrir. Il était scieur de bois de son état et abominablement laid.

« — C'est ma figure qui m'a perdu, monsieur Claude, disait-il au chef de la sûreté. Je suis innocent, mais allez donc croire à mon innocence avec ma face de loup ! »

De fait, Boudas ressemblait à un loup, à un fauve. C'était un être informe, aux traits à peine dégrossis, dont la grossièreté cynique jurait, à la Roquette, avec la tenue correcte de Moreau, son voisin de cellule, d'une figure douce et d'une politesse exquise. Boudas était de petite taille, trapu ; il avait le front fuyant et portait toute sa barbe, aux poils hérissés. Sa physionomie était constamment irritée. Aux assises, il lançait des regards furieux, prêt à interpeller tous les témoins !

La toilette de Boudas avait eu lieu dans un autre corridor... Le second supplicé arriva sans savoir que le couperet était déjà teint du sang de Moreau.

Il protesta également de son innocence, avec plus d'agitation, plus de brutalité que son devancier.

« — La justice, cria-t-il, commet un crime en me tuant ! Devant Dieu et devant les hommes, je suis innocent ! »

Boudas fut assisté par l'abbé Crozes.

BACQUET.

3 mars 1875.

Bacquet avait assassiné, le 20 décembre 1874, un commissionnaire en marchandises de la rue Hauteville. Lorsqu'on le réveilla, à cinq heures et demie, et qu'il fut habillé, on le laissa seul avec l'abbé Crozes.

Après la toilette :

« — Je voudrais dire quelques mots encore à M. l'Aumônier. »

On le fit entrer dans une cellule avec l'abbé Crozes. L'entretien dura quelques instants. Lorsqu'il en sortit, il pleura à chaudes larmes, et on l'entendit plusieurs fois répéter ces mots : « Mon Dieu ! pardonnez-moi ! »

GERVAIS.

12 août 1876.

Gervais vivait au Moulin-Joli, près de Colombes, avec une femme d'un certain âge, Alsacienne, marchande de paniers d'osier et de bibelots, qu'elle vendait dans les campagnes. Il lui connaissait des économies. Il se dit qu'avec ces économies il pourrait en épouser une plus jeune.

Le 4 décembre 1875, il se débarrassa de la vieille et l'enterra dans sa cave ; il était connu sous le nom de *l'assassin de la Garenne*.

Le 12 août fut fixé pour le jour de l'exécution.

A quatre heures, on pénétra dans sa cellule.

Il dormait profondément.

Son réveil fut terrible.

L'abbé Crozes s'approcha aussitôt de lui et l'embrassa.

« — Oh! c'est impossible, ajouta-t-il à plusieurs reprises d'une voix rauque. C'est impossible! mais c'est un crime que va commettre la société. »

L'abbé Crozes parvint à le calmer. Il but quelques gorgées d'eau-de-vie, puis il s'entretint avec l'aumônier; il écouta paisiblement ses exhortations et parut résigné.

Pendant la toilette, il continua à s'entretenir avec l'abbé Crozes. A un moment, il le pria de remettre à ses enfants sa montre et 7 fr. 50 qui lui restaient au greffe.

Sa marche jusqu'à l'échafaud fut marquée d'un incident pénible.

Lorsqu'on ouvrit la grande porte à deux battants, il eut un sourire effrayant.

Plusieurs crurent à du cynisme, et quelques murmures s'élevèrent. On croyait à un défi.

Ce sourire était purement nerveux.

Darwin a décrit ce rictus causé par la contraction des muscles peauciers de la face, dont le principal est le *muscle risorius de Santini*, lequel attire en arrière et en grand l'orbiculaire des lèvres.

De là cette terrible illusion du sourire.

Gervais était dans une telle surexcitation nerveuse que l'exécuteur eut toutes les peines du monde à accomplir sa lugubre besogne et dut s'y reprendre à deux fois.

Avant de mourir, et en embrassant l'abbé Crozes, il manifesta un grand repentir.

BILLOIR.

26 avril 1877.

Le crime de Billoir eut du retentissement, tant à cause des circonstances particulièrement lugubres dans lesquelles il fut accompli, qu'à cause des bons antécédents de l'assassin.

Billoir était un ancien sous-officier, décoré de la médaille militaire, dont le passé était irréprochable.

Il vivait avec une fille Marie Le Manach, qu'il avait prise en grippe à cause de son désordre et de sa révoltante malpropreté. Incapable de s'en séparer, il lui faisait des scènes.

Un jour, il la frappa dans le bas-ventre et la crut morte. Au lieu de se rendre aussitôt chez le commissaire de police pour se constituer prisonnier, il perdit la tête, dépeça sa victime et en jeta les membres dans la Seine. On crut à un raffinement de cruauté. Il parut à peu près démontré que la malheureuse avait été coupée en morceaux respirant encore.

Billoir fut condamné à mort le 15 mars 1877.

Quelques personnes espérèrent que le maréchal de Mac-Mahon lui ferait grâce, et invoquèrent auprès du Président les bons antécédents du criminel. Le Maréchal entra dans une violente colère et refusa toute commutation.

L'exécution fut fixée au 26 avril.

« — Allons, mon pauvre Billoir, lui dit M. Jacob, votre pourvoi est rejeté... »

« — Ah! fit Billoir avec un tressaillement. »

Puis, le réprimant aussitôt, il croisa ses mains sur

sa poitrine et se tourna vers l'abbé Crozes, qui s'approcha aussitôt et l'embrassa avec effusion.

Il s'habilla rapidement et revint vers l'abbé Crozes, avec lequel il s'entretint.

Arrivé au pied de l'échafaud, il baisa le crucifix; puis, faisant une inclination de tête, il murmura d'une voix douce :

« — Au revoir, mon père... »

WELKER.

10 septembre 1877.

Ce misérable avait assassiné une jeune enfant de huit ans, à laquelle il avait fait subir les derniers outrages. Il fut condamné à mort le 13 août.

Son réveil fut horrible.

Il fut traîné à l'échafaud. Quand on l'étendit sur la bascule, il était déjà mort d'effroi.

Un des gardiens, présent à l'exécution, m'a assuré que, si on lui avait accordé sa grâce sur l'échafaud, Welker aurait été incapable d'en profiter.

Ce fut un cadavre que l'exécuteur guillotina.

Ses rapports avec l'abbé Crozes pendant sa détention furent empreints d'une grande cordialité, et à plusieurs reprises il exprima à l'aumônier combien il regrettait son crime.

« — Je ne m'explique pas, dit-il un jour à l'abbé Crozes, ce qui a pu me passer par la tête quand je me suis jeté sur cette petite fille. Je crois que j'étais fou. Enfin, mon père, vous m'assurez que le bon Dieu me me pardonnera? »

ALBERT

25 octobre 1877.

Le 24 août 1876, le cadavre de M^{me} Lepelletier, locataire de la salle de bal connue dans le quartier de la plaine de Vanves sous le nom de « la Tour Malakoff, » était trouvé couvert de blessures, au fond d'un puits. Une enquête fut ouverte. Elle ne produisit aucun résultat. On avait un instant soupçonné le mari de la victime d'être son meurtrier.

Un an s'était écoulé; l'affaire était enterrée, lorsqu'un jour un homme d'aspect bizarre, l'air aviné, l'œil égaré, se présente chez le commissaire de police de Vanves et dit à ce magistrat :

« — Arrêtez-moi, c'est moi qui suis l'assassin de la Tour Malakoff; c'est moi qui ai tué M^{me} Lepelletier.

« — Vous ?

« — Oui, moi. Arrêtez-moi, je m'appelle Albert; mais arrêtez aussi ma maîtresse Hortense, qui est ma complice. »

On arrêta cet étrange criminel, et on lui demanda pourquoi il se livrait ainsi à la justice. Il répondit :

« — Hortense m'a trompé avec un autre, et je veux me venger. Je ne pouvais la dénoncer qu'en me dénonçant. »

Albert et Hortense Lavoitte furent traduits devant la cour d'assises de la Seine, le 26 septembre 1877.

Albert, connu encore sous le nom de Dessy, était un garçon de taille moyenne, très brun, au front bas et aux yeux perçants empreints d'un caractère de fausseté.

et de méchanceté. Il affecta à l'audience un grand calme et ne manifesta aucune émotion.

Sa maîtresse et sa complice, la fille Lavoitte, ou plutôt la femme Louette, puisqu'elle était mariée et séparée de son mari, était une grosse créature aux cheveux châtain, à l'air parfaitement commun, et l'on comprend difficilement l'ardente passion qu'elle avait pu inspirer à son coaccusé.

Elle fut condamnée à la peine des travaux forcés, et Albert à la peine de mort.

Albert fut exécuté le 25 octobre 1877.

Son attitude à la Grande-Roquette fut convenable. Il manifesta un sincère repentir. Son occupation favorite était de composer des vers et de rédiger ses Mémoires. Il les laissa en souvenir à l'abbé Crozes.

J'en publie des extraits tels que je les ai trouvés dans le fameux tiroir des *condamnés à mort*. Ils sont empreints de bons sentiments et de regrets des plus vifs. C'est à ce titre qu'ils trouvent une place dans ces *Souvenirs*.

MÉMOIRES D'UN CONDAMNÉ A MORT.

MON DERNIER DÉSIR.

« Ce que je peux demander comme une grâce en ce monde, avant de disparaître d'ici-bas, consiste en ce que M. l'Aumônier du dépôt des condamnés à la Grande-Roquette veuille bien avoir l'extrême obligeance de donner lecture de mon histoire à mes infortunés compagnons de détention, pour qu'ils puissent en tirer une

leçon qui peut être salutaire à ceux qui ont encore quelques bons sentiments. M. l'aumônier pourra faire ressortir de ce simple et sincère mémoire une morale qui sera bien utile à la jeunesse. »

MON ENFANCE ET MON ABANDON.

« Je suis né à Falisolles, petite commune de la province de Namur, en Belgique, le 13 décembre 1851.

« Mon père, bon et honnête ouvrier, vint à Paris en 1855, comme chef ouvrier dans l'établissement de Javel, à Grenelle. Ma mère mourut en 1856, et fut enterrée chrétiennement au cimetière de Grenelle. Mon père se trouva veuf avec cinq enfants, et eut beaucoup de peine pour élever sa famille.

« Marie était l'aînée, Charles le second, Clémence la troisième, Joseph le quatrième et Philomène la cinquième.

« Marie épousa, en 1858, le sieur Albert Coliette, honnête homme, bon ouvrier et bon père, qui mourut par suite d'une maladie contagieuse, occasionnée par les acides nitriques, dont il connaissait les propriétés cependant, mais trop zélé pour le maniement de ces substances, tout à la fois brûlantes et malsaines, ce qui le conduisit au tombeau le 15 juin 1871. Il laissa trois enfants à sa femme. Deux furent placés en Normandie, chez les parents de Coliette, et le troisième fut placé chez la dame Lepelletier, à Malakoff.

« En 1858, mon père épousa en secondes noces la femme Céleste Vasseur. Cette union n'amena que de tristes résultats. Des voisins, jaloux de notre douce et

honnête existence, conçurent le projet de jeter la discorde dans la maison de mon père, en lui disant que sa femme avait des relations avec d'autres.

« Mon père disparut tout à coup. Toutes les recherches faites pour découvrir le lieu de sa retraite restèrent infructueuses.

« Alors tout changea de face.

« Charles, mon frère, ayant atteint l'âge viril, se retira dans la capitale, où il fit comme beaucoup de jeunes gens.

« Marie était mariée et ne s'occupait plus de moi.

« Clémence avait été placée dans un orphelinat.

« Philomène était retournée en Belgique chez une de mes tantes, sœur de mon père.

« Je restai entre les mains d'une belle-mère ! Qu'allait-elle faire ? Me mettre à l'école ? ou bien me faire travailler ? Elle m'envoya aux Enfants-Assistés, rue d'Enfer, n° 100.

« Je fus donc abandonné de mes parents.

« Persécuté par une belle-mère, abandonné par mon père, rebuté par ma sœur, oublié par mon frère, tel fut mon triste sort dès mon enfance !

« La Providence cependant veillait sur moi. Je trouvai un refuge hospitalier, généreux, dans l'asile où je fus placé ; j'appris à connaître Dieu, et je reçus beaucoup de douceurs. Les frères de la Doctrine chrétienne m'avaient pris en estime ; le directeur, digne du titre qu'il portait, était mon protecteur, et M. Vacher, un saint prêtre, dont j'étais le servent au saint sacrifice de la messe, m'avait pris en amitié. Ce digne ministre de Dieu mourut pendant que j'étais dans cet honorable refuge, et j'eus le bonheur de le servir jusqu'à son dernier soupir.

« Combien de fois depuis ai-je regretté cette bonne maison !

« Comme je n'étais pas orphelin, l'administration de l'Assistance publique fit des recherches pour connaître la retraite de mon père ; elle découvrit qu'il était retourné dans son pays natal, en Belgique. »

MON DÉPART DE PARIS ET MON ARRIVÉE EN BELGIQUE.

« Je quittai la maison des frères pour aller près de mon père, en Belgique, pays pieux à la vérité, mais très débauché.

« Mon père me reçut assez froidement, ce qui m'étonna d'abord ; je n'étais nullement la cause des maux qui lui étaient arrivés. Ce n'est pas précisément la question. Dieu me pardonnera cette accusation ; car c'est avec un certain dégoût que je prends la liberté de juger mon père. Pour mieux vous développer mon existence, digne pasteur, il est de la plus grande utilité de vous dire que mon père avait enraciné dans le cœur l'un des péchés capitaux : il était avare !! C'était simple à comprendre : je lui étais à charge ! J'avais neuf ans et demi ! N'ayant pu faire ma première communion à Paris, d'où j'étais parti trop tôt, je priai mon père de s'en occuper. Il me fit descendre dans les mines de charbon. Il y avait un an que j'y travaillais ; j'avais donc dix ans et demi. Nous étions en l'année 1862, et nous demeurions à Farciennes, petite commune de la province de Hainaut.

« Ma jeune sœur Philomène avait huit ans, et mon père exigeait de cette enfant de l'économie, de l'entente dans le ménage ! Pauvre sœur ! Toi aussi, tu eus de

mauvais jours ! Tu eus à souffrir de l'égoïsme de notre père !

« Je désirais faire ma première communion ; j'allai trouver le curé de Farciennes, qui m'aida à la faire dans cette même année 1862. »

MA JEUNESSE.

« Je grandissais et me fortifiais à merveille, malgré les privations qui m'étaient imposées par l'avarice de mon père. Cependant il avait des ressources ; il avait à Fall-solles, son pays natal, une jolie habitation, avec vergers et dépendances. Mais il lui fallait davantage ! Il rêvait des amas d'or !

« Ma conduite était assez régulière. Le peu d'instruction que j'avais reçu au dépôt des Enfants-Assistés m'avait appris à craindre Dieu, à respecter mon père. Il ne peut me faire de reproches à cet égard, car je lui fus toujours soumis jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. A cette époque, je tirai dans le *ball* municipal un numéro qui devait bien changer mon existence

« Jusqu'à cette date, aucune insolence, aucune querelle, aucun vol. Toujours respectueux envers mon père, souffrant en silence les privations pénibles auxquelles nous étions astreints avec ma douce et tendre sœur.

« Des renseignements pris près de mon père sur mon passé disent ceci : « Mon fils Joseph et mon fils Charles « étaient de mauvais sujets, travaillant peu, buvant « beaucoup, capables de me voler mon argent. » Hélas ! Dieu connaît la fausseté de ces tristes paroles ! Mon frère Charles put faire quelques larcins au préjudice

de mon père, mais ils étaient bien minimes ! Il ne lui volait pas cet argent, en résumé ; il lui demandait, et mon père ne lui donnait qu'avec l'intention de faire payer cher ses intérêts. Ma sœur Clémence vint nous rejoindre en Belgique. Elle sortait de l'orphelinat de Paris, rue Notre-Dame-des-Champs. Tu fus aussi chassée du toit paternel, ange d'innocence ! et pourquoi ? Parce que tu priais Dieu ! et puis tu n'avais pas d'or ! »

MON ENTRÉE AU RÉGIMENT (ANNÉE 1871).

« J'entrai au régiment le 1^{er} novembre 1871, pour abandonner plus tard lâchement mon drapeau ! ! Ma conduite fut trouvée bonne, puisque je devins soldat de première classe, porté sur la liste des nominations de brigadier et que le sous-lieutenant de mon peloton me demanda pour lui servir d'ordonnance. J'acceptai.

« J'écrivis à mon père à peu près en ces termes :

« Mon très cher père,

« Désireux de savoir et connaître votre état actuel, « je m'empresse d'écrire ces mots heureux sur ces « lignes remplies de bonheur, pour vous donner à connaître que M. Braconnier, sous-lieutenant de mon « escadron et peloton, m'a pris à son service.

« Je serais heureux de posséder quelques effets civils ; « mon nouveau poste l'exige.

« Recevez, cher et bon père, les sentiments sincères « de votre fils qui vous embrasse de tout son cœur.

« JH. ALBERT, votre fils affectionné. »

« Il me répondit par la lettre suivante :

Pont-de-Loup, ce 6 septembre 1873.

« J'ai reçu ta lettre du 3, je me porte bien, tu me
« demandes de l'argent ; crois-tu que je sois million-
« naire ? Tu as bien assez avec ce que ton maître te
« donne pour t'entretenir. Tu n'as pas besoin de faire le
« coquet ; pense plutôt à l'avenir. Ne m'écris plus dans
« ces propos, ou je brûlerais tes lettres.

« Ton père,

« ANTOINE ALBERT. »

MA DÉSERTION.

« Je tentai de nouveaux efforts pour avoir des effets civils, ou de l'argent pour en acheter. Rien !! J'en fis part à mon maître, qui m'engagea à patienter. Je lui demandai pour faire mon service respectif ; il ne voulut pas, m'ayant en estime.

« Que se passa-t-il en mon cœur ? Pour la seconde fois j'avais besoin d'un appui, je me trouvais abandonné. Je m'enivrai, et, sans avoir conscience de ce que j'allais faire, je passai en France.

« N'ayant pas d'argent, ne pouvant travailler sans livret, je retournai en Belgique. Je vis mon père, lui demandai de l'argent, n'osant lui dire que j'avais abandonné mon maître. Il me repoussa d'abord et finit par me donner 15 francs. Je le quittai les larmes aux yeux, pour ne plus hélas ! le revoir !! J'allai faire viser et

contrôler mon livret au puits du Trien-Kaisin, fosse n° 1, à Gilly, près de Charleroy, où je travaillais avant d'aller au régiment. Je regrettais la faute que je venais de commettre. »

MON ARRIVÉE EN FRANCE.

« J'arrivai en France le 16 novembre 1873. J'étais âgé de vingt et un ans. Voulant faire contrôler et signer mon livret à seule fin qu'il fût en règle, je m'occupai chez M. Debruc, fabricant de sucre et maire de Raimmes, près de Valenciennes. Je quittai cette fabrique le 4 janvier 1874 et vins à Liévin, petite commune du Pas-de-Calais. J'y remplis mes devoirs d'honnête homme ; si je dis cela, c'est pour vous montrer, digne pasteur, qu'il y eut aussi du bon dans ma vie.

« A l'occasion d'une explosion de feu grisou, je sauvai de la mort mes semblables avec courage et sang-froid. Plût à Dieu que j'eusse eu autant de courage pour résister aux conseils pervers de la misérable femme qui me lança et me poussa dans le chemin du crime !

« Un certain dégoût pour le travail souterrain s'empara de moi, et, en septembre 1874, je demandai mon compte et je partis de Liévin, le cœur net et sans reproche.

« Je vins à Denain, près de Valenciennes, où, après un travail de huit mois, je devins premier fondeur dans une usine. Un incident, amené à l'occasion d'un éboulement, fut cause de mon départ. Le directeur, m'ayant adressé des reproches à ce sujet, je lui répondis que c'était l'affaire du chef fondeur à veiller aux

préparatifs de la coulée et non à moi. Je partis, laissant une dette de 50 francs, que ma trop grande libéralité m'avait fait contracter. »

MON ARRIVÉE A PARIS.

« Je partis de Denain le 14 décembre 1875 et arrivai à Paris trois jours après, le 17. Je me rendis chez ma sœur Marie, que je n'avais pas vue depuis quinze ans. Elle me reçut avec la plus grande bienveillance; je demeurai chez elle. Elle avait trois enfants; un de ces enfants était en garde chez la dame Lepelletier, concierge, ou gardienne des ruines de la Tour Malakoff, entre Vanves et Montrouge. J'allais voir cet enfant très souvent et j'avais beaucoup de bontés pour lui. J'étais en bonnes relations avec les époux Lepelletier, qui n'eurent jamais à se plaindre de moi pendant le temps qui précéda le crime.

« A mon arrivée à Paris, je travaillai chez le sieur Deschamps, marchand carrier, à Malakoff. Je le quittai, libre de tout engagement, le 5 février 1876. J'entrai chez le sieur Descamps, fabricant de produits chimiques, à Issy, le 8 du même mois.

« Il est nécessaire de vous dire que j'avais quelques défauts. J'étais assidu au travail, obéissant, mais j'aimais trop la société, c'est ce qui me perdit; j'aimais à boire, m'enivrer; j'étais jaloux, d'un caractère emporté, mais j'avais bon cœur. »

UNE BIEN FUNESTE CONNAISSANCE.

« Je travaillais toujours chez le sieur Deschamps, lorsque, au commencement de juin, je fis connaissance de la nommée Philomène-Hortense Lavoitte, qui vint comme domestique chez le sieur Padiou, marchand de vin à Issy, où je prenais mes repas. Vous le dirais-je? L'amour que j'eus pour cette femme était sans bornes!! Je ne l'aimais pas, je l'adorais!!

« Je quittai le sieur Deschamps le 15 juin 1876, et allai travailler chez le sieur Chauvot, à Malakoff. Je demeurais toujours chez ma sœur Marie, où bientôt, sans que je m'en doute, Philomène Lavoitte vint me trouver. Je quittai le logis de ma sœur et allai avec Philomène habiter chez le sieur Drot, restaurateur, rue de la Tour-Malakoff.

« Pendant les trois semaines qu'elle resta avec moi, je m'aperçus de son inconduite : elle ne rentrait qu'à dix ou onze heures du soir, pendant que je me tuais à travailler pour faire honneur à mes affaires.

« J'eus l'imprudence de lui donner un jour un soufflet, lui reprochant sa vie déréglée; elle me demanda pardon. Hypocrite que tu étais! tu cachais quelque chose dans ton âme pervertie! Nous allâmes souvent chez la dame Lepelletier, laquelle recevait assez froidement la fille Lavoitte, parce que, me disait-elle, « elle a l'air d'une saltimbanque et d'une voleuse; » ce que la mère Lepelletier répéta à la dame Barbet, qui la confirma dans cette impression. La fille Lavoitte me montra un jour un riche couvre-pieds; je fus obligé de le cacher craignant que la dame Lepelletier ne l'aperçût et profitât de l'occasion pour chercher dispute à la fille Lavoitte. »

UNE DISPARITION IMPRÉVUE.

« La dame Lepelletier nous avait arrangé, au sous-sol de sa maison, une chambre dans le but de nous faire économiser les 15 francs par mois que nous donnions au sieur Drot pour notre logement ; ce qui nous serait avantageux et nous faciliterait le moyen de nous procurer des meubles. Nous y consentîmes. Ça ne devait pas durer longtemps. La fille Lavoitte, ne pouvant s'accorder avec la dame Lepelletier, disparut un jour emportant avec elle 25 francs, fruit de mes économies. Faut-il vous faire le récit de mon désespoir ? Cette femme, qui m'avait dominé, fasciné, trompé et volé, était partie ! La jalousie, mauvais défaut, s'empara de moi et le désespoir prit place dans mon âme affolée. »

UN PREMIER VOL.

« La dame Lepelletier, chez qui je restais toujours, tâcha de me calmer. Elle ne put rien en faire. Insensé que j'étais ! Je m'enivrais plus que jamais, et un jour, entre autres, voulant me faire sauter la cervelle, je m'enivrai ! J'allai au Point-du-Jour, à Auteuil, et pris chez un marchand de vin un revolver qui était sur une fenêtre, bien résolu à me brûler la cervelle !! Mauvaise idée ! Il y avait quinze jours que la fille Lavoitte était disparue, et nous étions le 14 août 1876, le jour même que j'avais pris ce revolver, que je vendis, ayant repoussé l'idée de me faire sauter la cervelle et n'osant pas reporter le revolver que j'avais pris. Cette entrevue ne fut que plus funeste à mon état moral. »

UN SECOND VOL.

« Le soir de la journée du 14, je retournai à Malakoff et y travaillai jusqu'au 21, sans accident. Je demeurais toujours chez la dame Lepelletier et vivais avec elle et son époux en parfaite intelligence. La fille Lavoitte, à son départ m'avait laissé des dettes et pour les couvrir ou les payer j'engageai mon couvre-pieds au Mont-de-Piété, couvre-pieds qui ne m'appartenait pas, et qui était dans ma chambre. J'avais dans le moment bonne intention de le retirer sitôt que j'aurais de l'argent. En le portant, je vis un de mes compagnons de travail qui était accompagné d'un brocanteur, qui, à mon retour du Mont-de-Piété, m'engagea à lui vendre la reconnaissance, ce que je fis. Je revins comme d'habitude à la tour de Malakoff, où, à ma grande honte, je regrettais ce que je venais de faire. Le 22, j'allai à mon travail comme d'habitude quand vers deux heures du soir, j'aperçus la fille Lavoitte.

« — Voici, me dit-elle, des effets pour votre usage. Comme vous avez du retard et que je vous ai causé du mal, je veux le réparer. Ces effets viennent de mon frère Pierre, tué pendant la guerre; prenez-les, habillez-vous et venez avec moi chercher le reste de mes effets qui sont restés chez le veuf, dont je gardais les enfants, et qui est retourné à son pays. »

« Je m'habillai, quittai mon travail, allai avec elle chez la dame Julien, marchande de vin, où nous déposâmes ces paquets. Je lui dis alors de se dépêcher. Je voulais me rendre à La Villette chercher du travail, étant décidé à ne plus retourner à Malakoff. Nous partîmes chez

elle à Issy, rue La Fontaine, où sans défiance je pris les effets qu'elle me donna et revins, ignorant que c'étaient des effets volés. »

23 août 1876.

PREMIÈRES TENTATIONS.

« Ayant pris les effets, qui n'étaient que des effets de femme, nous allâmes coucher chez Bezombre, marchand de vin à Malakoff, où nous laissâmes ces paquets, disant que nous allions chercher du travail à La Villette, ce qui était la vérité. Nous partîmes, je fis faire mon compte chez le sieur Chauvot et je pris mon livret. Nous prîmes chez la dame Julien les paquets qui étaient bien petits, il y en avait deux, et nous partîmes à La Villette.

« N'ayant pu trouver de place pour mouler des briques, nous revînmes à Malakoff.

« J'allai voir ma cousine Eugénie, rue de Grenelle-Saint-Germain, et de là nous partîmes pour aller coucher chez Bezombre, où nos paquets étaient déposés. Il ne devait pas en être ainsi, hélas ! Il se faisait tard et la fille Lavoitte me proposa de nous asseoir, j'acceptai. Nous nous reposâmes sur un banc et la fille Lavoitte prenant la parole me dit :

« — Albert, nous ne pouvons plus nous séparer, vous ne pourriez vous figurer le mal que ça m'a causé de vous avoir quitté. »

« Sautant d'une parole à une autre :

« — Albert, disait-elle, quand j'étais chez la mère Lepelletier, j'eus la curiosité de regarder dans les armoires et je suis certaine qu'il y a, outre des bijoux, de l'or. Tu

es fort, Albert, tu pourrais sans les tuer, assommer le père et la mère Lepelletier, puis alors nous pourrions prendre les objets et l'or. »

« Je regardai cette femme avec étonnement, je lui demandai si elle devenait folle ; s'apercevant que ces idées de meurtre me répugnaient, elle me dit que c'était pour m'éprouver et ne revint plus sur ce sujet. »

23 août 1876.

SECONDE TENTATION.

« Au lieu de retourner chez Bezombre où se trouvaient nos effets, sur la prière de la fille Lavoitte, nous allâmes coucher à la Tour Malakoff, la nuit du 23.

« Étant des habitués pour les époux Lepelletier, escalader les murs ne nous paraissait pas une chose bien grave ; du reste, j'en avais la permission ; de plus, les murs étaient démolis. Nous nous couchâmes.

« Sous prétexte qu'elle était en désaccord avec la dame Lepelletier, la fille Lavoitte me recommanda la plus grande discrétion ; je ne devinais pas le but de cette recommandation, je lui promis ce qu'elle demandait. Le 24 au matin, le sieur Lepelletier étant parti à son travail, la fille Lavoitte renouvela les propositions de meurtre et de vol qu'elle avait faites sans succès auparavant. Il était cinq heures du matin, heure à laquelle Lepelletier partait ; je repoussai ces propositions avec fermeté. Que n'ai-je pas continué !

« Je vis la dame Lepelletier à sept heures : elle me demanda à quelle heure j'étais revenu. Elle fit son café, et je profitai de son absence pour porter à manger à la fille Lavoitte, qui était dans ma chambre.

Nouvelles tentations et provocations de sa part, même refus.

« — On tue bien pendant la guerre, me disait-elle, et ce n'est pas un péché. Dieu nous pardonnera, il sait que nous sommes pauvres ! »

« Je lui représentai quelle infamie nous allions commettre, elle resta inébranlable.

« Enfin, vers une heure et demie, j'allai avec la dame Lepelletier cueillir des branches d'acacia ; sur ce temps-là, la fille Lavoitte remuait les armoires, regardait à travers les carreaux des fenêtres si la dame Lepelletier ne la voyait pas, et nous revînmes, la dame Lepelletier et moi, avec les branches d'acacia.

« Nouvelles tentations de la fille Lavoitte.

« — Va chercher, me dit-elle, un peu d'eau-de-vie. »

« J'y allai et revins avec l'alcool.

« — Voyons, Albert, me dit-elle, es-tu décidé ? Tu sais qu'elle m'a fait passer pour une voleuse et une rouleuse, bois cette eau-de-vie. »

« Je bus, et grand Dieu ! je cédai. Elle m'avait électrisé. »

24 août 1876.

LE CRIME. — SOUVENIR QUI BRISE MON AME.

« La dame Lepelletier était dans sa chambre ; je la fis descendre prétextant qu'il y avait des lapins dans la cour, échappés de leur gîte. La fille Lavoitte m'avait devancé : elle était cachée dans un coin et, par des signes d'encouragement, m'excitait à frapper. La victime

était devant moi, j'étais fou, je frappai ! Je la pris par le cou et la renversai par terre. La fille Lavoitte s'avança, frappa dessus ; moi, je donnai deux coups de poing à la victime. A ce moment, parut mon neveu, jeune enfant de quatre ans. Vous dirai-je ce qui se passa ? L'homme était devenu féroce ! La femme qui l'aidait le dominait encore ! Terrible scène ! Je craignais pour les jours de l'enfant, je le montrai à la fille Lavoitte, qui l'aperçut. L'enfant m'avait vu abattre la victime, j'eus un moment de honte, de prostration. La fille Lavoitte me reprocha ma faiblesse.

« Au même instant, la dame Barbet, marchande de vin, m'appela ; je le fis remarquer à la fille Lavoitte, qui me dit d'y aller bien vite, qu'elle se chargeait du reste. La victime vivait encore. Trois visiteurs vinrent successivement demander à voir la Tour ; la victime survécut deux ou trois heures après les deux coups de poing que je lui donnai à la tempe droite et la strangulation qui ne pouvait avoir des suites si funestes !

« La fille Lavoitte resta dans l'intérieur de la cave pendant tout le temps que je fus avec les visiteurs de la Tour, et, quand elle en sortit, ses bas étaient pleins de sang. La victime avait rendu le dernier soupir. Il fallait chercher un moyen de soustraire le cadavre aux regards, je tâtai du talon le sol de la cave ; je le trouvai trop dur. Ma complice me proposa de le jeter dans le puits, où on l'a retrouvé. La dame Barbet m'avait demandé où était partie la dame Lepelletier, quand les visiteurs s'étaient présentés ; je lui répondis qu'elle était allée à Ménilmontant, chez une amie ; elle en parut étonnée, et tout resta dans le silence jusqu'à sept heures du soir. »

SUITE DU 24 AOÛT 1876.

« A sept heures du soir, le sieur Lepelletier rentra; on lui dit que sa femme était partie à Ménilmontant; on l'envoya chercher du vin pour que nous eussions le temps de descendre le corps dans le puits; n'ayant pu y arriver à cause du peu de temps que le père Lepelletier mit pour faire cette petite commission, nous trouvâmes le moyen de le faire sortir une seconde fois, c'est alors qu'à l'aide d'une corde, que la fille Lavoitte alla chercher dans une cave, que nous pûmes descendre le cadavre dans le puits. Le mari revint, nous le fîmes boire pour l'enivrer.

« La fille Lavoitte lui dit ces paroles: « — Nous ferons ménage à trois, » et la victime gisait dans le puits! !

« Pour dissimuler la lividité et la pâleur de nos visages, la fille Lavoitte me mit du rouge sur la figure, et se farda à son tour, afin de détourner les soupçons. Elle coucha dans un lit, dont le mur touchait au puits où gisait la victime! Et elle dormait!

« Je la déterminai à sortir; elle y consentit. On était au 25 août 1875.

« Nous avions pris les objets de valeur: la fille Lavoitte portait sur elle une tabatière, une montre en argent, des boucles d'oreilles et une broche en doublé qu'elle avait pris sur la victime. On avait vendu ou donné les autres objets dans Grenelle.

« Le 25, nous allâmes coucher chez Bezombre, nous y prîmes les effets qui étaient déposés chez lui. La fille Lavoitte m'indiqua ceux que je devais revêtir.

« — Prends ce pantalon, Albert, mets ce paletot, tu seras plus propre, je vais prendre ce corset. »

Nous nous rendîmes à La Villette, où je restai caché sous un faux nom et y travaillai régulièrement. La fille Lavoitte, au lieu de revenir à de meilleurs sentiments, avait des relations avec Pierre et Paul, le premier venu. Je m'aperçus de son inconduite, et je lui répétai ce que déjà je lui avais dit: que si elle ne voulait pas redevenir honnête, je la dénoncerais. Elle ne m'écouta pas. Je tins parole. Je la dénonçai, je la fis arrêter, et, devant elle, je fis les aveux les plus exacts. Et cette femme, qui avait eu tant de courage et de sang-froid le jour du crime, tremblait devant les juges et ne dit que des choses invraisemblables.

« Voilà comment ces deux malheureux commirent ce crime atroce, qui fit tant de bruit dans Malakoff la femme par cupidité et par vengeance, l'amant pour obéir aux suggestions de sa maîtresse.

A MON PÈRE ET A MES DEUX SŒURS BIEN-AIMÉES.

« Les larmes dans les yeux et la main tremblante, je trace sur ces lignes douloureuses des mots bien amers.

« La cour d'assises de la Seine a prononcé la mort! Terrible sentence! Je vous engagerai, bien-aimés parents, à ne pas vous effrayer en recevant ces terribles nouvelles! Ce ne serait qu'aggraver ma situation! La justice a suivi son cours: elle était dans ses droits. Mon dernier espoir en ce monde repose dans la générosité du Chef de l'État. Aura-t-il de la pitié pour un pauvre

malheureux ? J'ose espérer. Si, au contraire, la fatalité me poursuit, je vous engagerai, bien-aimés parents, à ne pas m'oublier dans vos prières.

« C'est à toi, bonne Clémence, que je m'adresse en ce moment, toi, douce sœur, qui appris à connaître Dieu de bonne heure, oublieras-tu ton infortuné frère Joseph ? Oh ! non, un pressentiment me le dit. Je n'ai pu suivre, ange d'innocence, les enseignements salutaires que tu me donnais ; toi aussi, douce et tendre sœur, tu eus à souffrir de l'égoïsme d'un père ! Tu fus aussi chassée du toit paternel ! Pourquoi ? Ah mon Dieu ! parce que tu n'avais pas d'or ! parce que tu priais Dieu. Oui, toi, sœur chérie, qui sus toujours supporter avec calme les maux dont tu fus atteinte, prie Dieu, à cette heure, qu'il daigne apaiser son courroux et avoir pitié de ton frère infortuné ! Adieu ! bonne sœur. Clémence ! Adieu ! Prie le Seigneur, intercède pour ton malheureux frère, il t'écouterà !... Adieu, bonne sœur chérie, adieu !!! C'est pour l'éternité ! Adieu ! »

« Toi aussi, petite sœur Philomène, adresse à l'Éternel tes vœux les plus sincères pour ton malheureux frère qui, influencé par une malheureuse femme, se laissa séduire d'une manière si odieuse ! Le dimanche, quand tu vas à l'église, ne m'oublies pas dans tes prières ; le Seigneur les exaucera. Conduis toujours tes enfants dans la crainte de Dieu, et qu'ils n'imitent pas leur oncle infortuné. Adieu ! bonne Philomène ! Adieu ! C'est pour l'éternité ! Pardon et adieu ! ! »

« ALBERT. »

Albert s'attendait à être exécuté. Néanmoins, lorsqu'on vint l'éveiller, il ne put réprimer un tressaillement nerveux et devint livide.

Remarquant que le brigadier l'observait :

« — Eh bien ! brigadier, est-ce que la couleur s'en va ? »

Bien qu'il fût très pâle, le brigadier fit un signe négatif.

« — C'est que j'ai la conscience nette au moment de paraître devant l'Éternel, reprit Albert, non sans une certaine emphase inhérente à sa nature. J'ai été franc pour me livrer à la justice, et je serai aussi franc pour mourir. Maintenant, il n'y a plus de pitié pour moi en ce monde ; je n'en n'implore que dans l'autre. Peut-être y en aura-t-il ? »

Il causa dix minutes avec l'abbé Crozes.

« — Maintenant le courage ne me manquera pas... Je dormais tout à l'heure du sommeil de l'innocence ; je vais dormir maintenant du sommeil de l'éternité ! »

Le contact de la corde, avec laquelle on le ligottait, lui ayant fait passer un frisson par tout le corps.

« — Est-ce que je vous fais mal ? demanda l'exécuteur.

« — Non, répondit Albert, en faisant un effort sur lui-même. D'ailleurs, il faut que je souffre beaucoup pour expier le mal que j'ai fait aux autres. »

Pendant qu'on achevait sa toilette, l'abbé Crozes lui lut la lettre dans laquelle il envoyait à son père et à ses deux sœurs bien-aimées ses derniers adieux et l'assurance de son repentir. Albert parut écouter cette lettre avec une certaine satisfaction.

Arrivé au pied de l'échafaud, il s'écria d'une voix vibrante :

« — Seigneur ! mon Dieu ! pardonnez-moi ! »

Voici un spécimen des poésies d'Albert, spécimen adressé à son avocat :

J'OSE ENCORE ESPÉRER !!

Oserais-je me plaindre du sort qui m'écrase ?
De ces fâcheuses étreintes, qui me serrent, qui m'enlacent ?
Serais-je innocent ?...

Ou bien serait-ce un rêve ??

Qui à chaque moment...

M'illusionne sans trêve ?

Ces dernières pensées ne sont réalisables !..
Hélas ! ne sont que vaines ! et ne sont admissibles !!
Ah ! oui ! elles sont trompeuses ! une culpabilité
Dévoile, ô mon Dieu ! l'affreuse vérité !!!...
Oserais-je prononcer... le titre... sans qu'une offense,
De celui en ce monde, qui d'une juste balance,
Pourra, seul, peser...

Ma culpabilité ?

Me fit par propre faute, hélas ! condamné ! !..
Suis-je le seul, enfin, qui osa espérer
En Sa Haute Excellence !!

Le Chef de la France !

Et qui ne fut écouté ?
Pardon de ma franchise.

Lui seul peut donner

La grâce libératrice !

En lui j'ose espérer ! ! ! ! ..

Que Sa Haute Excellence, qu'en ces instants j'implore !!
Me grâcias, hélas ! de la peine de Mort ! ! !..
Toujours je bénirai son nom, digne, noble et cher ! !
Ici, et en tous lieux, et au delà des mers ! !
Afin que l'Éternel le garde à la Patrie !
Pour qui il est si cher et si digne d'envie !

ALBERT.

CHAPITRE VIII

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT.

BARRÉ ET LEBIEZ,
PRÉVOST, MÉNESCLOU.

Barré et Lebiez. — Pourquoi occupent-ils une si grande place dans ces *Souvenirs* ? — A l'audience. — Barré. — Lebiez. — Poésie de Lebiez : *A un crâne de jeune fille*. — Testament de Barré. — Lebiez et sa famille. — Son oncle. — Sa cousine. — Sa mère. — Pourquoi je publie ces lettres. — L'exécution. — L'allocution de l'abbé Latour. — Le crucifix de Terre-Sainte.

Prévost. — Son crime. — Sa première communion à la Grande-Roquette. — Le comte O'Connell. — Lettre de Prévost à son frère le soir de sa première communion.

Ménescloeu — Son crime. — Ce que sont devenus ses parents : sa mère, son père. — Une lettre de son père à l'abbé Crozes. — L'abbé Crozes et Ménescloeu. — Quatorze histoires de l'abbé Crozes. — L'exécution.

BARRÉ ET LEBIEZ.

7 septembre 1878.

Le *Mystère de la rue Poliveau*, comme on appela le crime, dont Barré et Lebiez se rendirent coupables sur la femme Gillet, eut d'autant plus de retentissement

que les deux criminels appartenâient à une classe de la société relativement élevée. L'un était *agent d'affaires*, l'autre *étudiant en médecine*.

Si je reproduis cette cause en détail, c'est qu'elle est pleine d'enseignements.

Je prie mes lecteurs de ne pas s'y méprendre.

Barré et Lebiez n'eussent été que de vulgaires assassins comme Boudas, Bacquet, Welker, je ne leur aurais consacré que quelques lignes.

Le document humain, que les assassins de la femme Gillet nous ont légué, mérite une place importante dans ces *Grands jours du crime*. Je la leur donne, non pour glorifier ces misérables, mais pour que leur exemple, bien compris, serve de leçon.

J'ai emprunté le récit de leur forfait à la *Gazette des Tribunaux* : c'est de l'abbé Crozes et de l'abbé Latour que je tiens le récit de leur repentir et de leur mort. *Et nunc erudimini!*

Le 6 avril 1878, une logeuse de la rue Poliveau accourut très émue chez le commissaire de police de son quartier, et lui annonça qu'elle venait de découvrir, dans une chambre inoccupée, des membres humains. Le commissaire de police se transporta immédiatement rue Poliveau, 42, et saisit deux paquets soigneusement enveloppés; il les fit ouvrir, et il constata que chaque paquet contenait un bras et une cuisse détachés du corps d'une femme.

La logeuse lui apprit que la chambre, dans laquelle elle venait de faire cette lugubre découverte, avait été louée par elle, le 23 mars, au soir, à un jeune homme, qui avait pris le nom de Gérard (Émile), qui s'était dit étudiant et qui avait payé à l'avance le loyer d'une semaine; que ce jeune homme était accompagné d'un

autre homme; que le 24, de grand matin, il était venu pour la deuxième fois, s'était fait remettre la clef de la chambre, était monté dans cette chambre, puis, qu'après un séjour très court il était redescendu, s'était éloigné, et que depuis lors il n'avait pas reparu. Il était évident que c'était dans la matinée du 24 mars qu'il avait apporté les deux paquets, qui avaient séjourné dans la chambre jusqu'au 6 avril. Il les avait renfermés dans un placard dont il avait emporté la clef. Aucun signe extérieur n'avait révélé la présence de ces débris, dont la conservation était remarquable, et c'était une circonstance fortuite qui avait déterminé la femme Jeanson à faire ouvrir ce placard dans lequel ils étaient déposés.

Presque immédiatement, la presse annonça cet événement, qui excita vivement la curiosité publique. Pendant plusieurs semaines, les journaux entretenirent leurs lecteurs du *Mystère de la rue Poliveau*. On crut d'abord que les membres humains, cachés dans la maison garnie de la femme Jeanson, avaient été déposés par un jeune étudiant, qui avait voulu faire une légende mystérieuse.

Un journal s'empara de cette idée, la développa, grossissant les détails, tournant en dérision les journalistes à l'affût de nouvelles à sensation, et les magistrats, désireux de poursuivre comme des criminels les plaisants de mauvais goût. Mais le jour même où cette raillerie était publiée, la preuve du crime était faite; l'identité de la victime établie. Deux jours plus tard, l'un des assassins était arrêté; il ne tarda pas à avouer sa culpabilité et à faire connaître son complice.

Dès que le crime fut connu, il s'éleva de toutes parts un sentiment d'horreur.

Comment admettre que ces deux jeunes hommes

avaient concerté, préparé et exécuté un crime qui semblait être l'œuvre d'un malfaiteur de profession, que le vol avait été leur mobile; que ces deux hommes, qui étaient nés pour le bien, étaient devenus, par une chute inexplicable, des voleurs et des assassins? Ils appartenaient l'un et l'autre à une famille honorable; ils suivaient des carrières libérales; le succès les attendait. Comment expliquer cette dégradation morale (1)?

(1) « Les sociétés humaines, a écrit Victor Hugo (1), ont toutes ce qu'on appelle dans les théâtres un *troisième dessous*.... Lieu formidable.... C'est la fosse des ténèbres. C'est la cave des aveugles. *Inferi*.

« Là, le désintéressement s'évanouit. Le démon s'ébauche vaguement; chacun pour soi.... Les silhouettes farouches qui rôdent dans cette fosse... n'ont souci que de l'assouvissement individuel. Elles ont deux mères, toutes deux marâtres, l'ignorance et la misère. Elles ont un guide, le besoin; et pour toutes les formes de la satisfaction, l'appétit. Elles sont brutalement voraces, c'est-à-dire féroces..., à la façon du tigre. De la souffrance ces larves passent au crime; filiation fatale..., logique de l'ombre. Ce qui rampe dans le *troisième dessous* social... c'est la protestation de la matière. L'homme y devient dragon. Avoir faim, avoir soif, c'est le point de départ; être Satan, c'est le point d'arrivée. De cette cave sort Lacenaire. »

(1) *Les Misérables* troisième partie, livre VII, chap. 1 et II.

BARRÉ.

Barré était originaire de la commune de Saint-Georges-sur-Loire. Son père, ancien ouvrier, qui avait acquis par son travail une modeste fortune, n'avait d'autre souci que son bonheur. Il l'avait fait élever au collège d'Angers, où ses études furent brillantes. Il voulait acquérir pour lui, dans le pays, un office de notaire, lui faire contracter une union heureuse et le voir prospérer près de lui. Sa mère était morte en lui donnant le jour; mais il avait trouvé dans la seconde femme de son père une affection maternelle. Son enfance fut entourée des soins les plus tendres.

D. Barré, levez-vous. Vous êtes né à Saint-Georges, le 18 avril 1853; vous avez vingt-cinq ans?

R. Oui, monsieur.

D. Je vous invite à parler plus haut. Il faut que les jurés vous entendent. Vous avez reçu une bonne éducation. Votre père est un parfait honnête homme. Les renseignements recueillis sur lui sont excellents. Il était simple ouvrier menuisier. A force de travail et d'économie, il s'était fait une situation modeste, mais honorable. Il a entrepris le commerce des bois et il y a gagné une petite fortune qui s'est élevée à 20,000 francs environ. Votre père vous aimait beaucoup; il a fait de grands sacrifices pour votre éducation?

R. Oui, monsieur le président.

D. Il vous a placé au lycée d'Angers de 1865 à 1869?

R. Oui.

D. Vous y avez montré une intelligence plus qu'ordinaire. J'ai entre les mains le palmarès du lycée d'Angers de 1868; j'y vois que, dans le premier semestre, vous

avez obtenu le prix d'excellence, et dans le deuxième semestre, le premier prix de langue française, le premier prix d'anglais, le premier accessit de sciences naturelles, le deuxième prix d'arithmétique et de géométrie, le deuxième prix d'histoire et de géographie, le premier accessit d'écriture et de comptabilité. En somme, dans toutes les branches de l'instruction, vous teniez le premier rang?

R. C'est vrai.

D. Votre mère est morte; votre père s'est remarié. C'est généralement un malheur pour les enfants du premier lit que ces seconds mariages. Pour vous, les conséquences ordinaires ne se sont pas produites. Vous avez retrouvé une seconde mère, n'est-ce pas?

R. Oui, monsieur le président.

Barré semble ému à ce moment et sa voix tremble.

D. Cette femme est également décédée. En mourant, elle vous a institué son légataire universel en nue-proprieté; elle ne donnait que l'usufruit à votre père. Ainsi votre jeunesse était heureuse. Dans une famille modeste et simple, le bonheur peut exister plus facilement encore que dans une famille riche.

L'accusé incline la tête.

D. En 1869, vous avez quitté le lycée d'Angers. Vous êtes aussitôt entré comme clerc chez divers notaires. Vous aviez déjà le tort de ne pouvoir rester en place. Vous êtes resté chez M. Bonnet de 1871 à 1873; il a dû vous renvoyer à cause de votre immoralité; on avait surpris la domestique dans votre chambre. Chez M. Bailly, vous êtes resté de 1873 à 1875. Vous aviez 35 francs par mois; vous étiez tout jeune encore. Vous étiez près de vos parents. Pourquoi n'êtes-vous pas resté chez M. Bailly?

R. Mon père m'avait fait faire le voyage de Paris pour me récompenser, et...

D. Oui, et je tremble vraiment en voyant tant de jeunes gens de la province envoyés ainsi dans la capitale. L'attraction des plaisirs sensuels devient pour eux un véritable danger. Ils ne voient l'existence de Paris que sous ses manifestations de récréations et de jouissances. Cela seul les frappe et les fascine. Ils oublient les obligations dû travail et du devoir. Enfin, vous étiez venu à Paris par un train de plaisir?

R. Oui, monsieur le président.

D. C'est cela, et dès ce voyage, vous avez arrêté votre résolution de revenir vous fixer dans ce Paris, qui vous apparaissait si heureux et si propice. Votre père voulait vous voir demeurer en province. Il vous disait: « Reviens, reste à Angers, la vie te sera plus douce, tu trouveras une place chez un bon notaire, et, plus tard, je t'achèterai une étude; tu dépenseras moins, et tu arriveras tranquillement et honnêtement au but souhaité.» Voici, par exemple, ce qu'il vous écrivait dans une lettre du 8 janvier 1877:

« Mon cher fils,

« Je te réponds sur ta demande d'argent. Tu ne te figures pas le mal que j'ai en ce moment pour faire face à mes affaires de commerce; le détail en serait trop long. Si tu voyais mes comptes et le retard de mes paiements et les marchandises d'avance... Tu me dis que tu ne pourrais pas vivre avec M. Engibault. Quand l'on a sa vie à gagner dans le monde, il faut supporter tous les caractères. Celui qui fait bien son travail ne craint pas son maître. Moi, lorsque j'étais ouvrier, c'était tou-

jours les maîtres qui dépendaient de moi ; en faisant mon travail, je me trouvais indépendant ; et toi qui travailles bien, tu serais toujours bien avec les patrons les plus méchants. »

Et le 15 juin suivant, il vous disait encore :

« C'est un grand malheur que de ne pas penser à l'avenir, parce que c'est par l'économie que l'on parvient. »

Avec de pareilles leçons et de tels exemples, il était bien facile de rester honnête homme ; mais vous vouliez être à Paris, vous vouliez y rester, coûte que coûte, pour y satisfaire vos ambitions malsaines et y goûter les jouissances matérielles. Est-ce vrai?... Allons, répondez ; il le faut.

R. (En baissant la tête). C'est vrai.

D. Une fois à Paris, dans votre correspondance, vous écrivez à votre père que vous vivez seul ; que vous travaillez ferme ; que vous n'avez qu'un ami. A votre père, laborieux et économe, vous faites une description fantaisiste de votre existence ; description de nature à l'illusionner et à le rassurer sur votre compte. Vous lui mandiez :

« ... J'ai acheté du charbon de terre et du bois, et, dans ma chambre, au cinquième étage, je passe mes soirées, tantôt en compagnie de Paul (Lebiez) qui s'est rapproché de moi, car il est externe à Lariboisière, tantôt et le plus souvent seul.

« Ton fils dévoué. »

Eh bien ! cela n'était pas vrai.

Barré, dès son arrivée à Paris, avait trompé son père. Il lui annonce ses rapports avec son camarade Lebiez et lui écrit à deux reprises que Lebiez suit le cours régulier de ses études médicales et qu'il est élève

externe à l'hôpital de Lariboisière. C'était un mensonge. Le mensonge, la fraude sont les procédés habituels de cette âme basse et cupide.

Mais le trait dominant chez lui, c'est l'avidité, le désir du gain : « Avec de l'argent, écrit-il à son père, on gagne de l'argent, et certes, je te prie de croire que, si j'en avais en ma possession, je saurais bien l'employer utilement et le faire produire. » Cette lettre porte une annotation de Lebiez, qui s'étonne que Barré ait prétendu que son ami lui avait conseillé de jouer à la Bourse. Lebiez dit vrai.

Barré n'avait aucun conseil à recevoir. C'était lui qui donnait des conseils à son père et se vantait de son habileté à faire fructifier ces fonds, dont il sollicitait l'envoi. Il se vantait de ses succès, et il écrivait au mois de novembre 1877 à son père : « Deux mots de moi te feront plaisir en voyant que, dans l'espace de trois jours, ton fils a gagné 302 francs ; je te vois rire d'ici. »

La fureur de la spéculation s'était emparée de lui, et il l'avoue : « Tous les soirs, écrit-il à son père, en m'en allant dîner, j'achète le journal qui vient de paraître, et je dévore le cours de la Bourse pour voir si j'ai fait une bonne ou une mauvaise journée. » Cette lettre est datée du 29 juin 1877.

A cette époque, il travaillait en qualité de troisième clerc dans une étude de notaire. Il recevait des appointements de son patron, des fonds de son père. Mais il ne comptait plus sur un travail régulier. Il voulait faire fortune rapidement, et n'avait d'espoir que dans les variations rapides des cours de la Bourse.

Son père, séduit par ses promesses, lui avait envoyé à diverses reprises environ 6,000 francs. Il les avait perdus. Il avait eu recours, pour réparer ces pertes, à

des manœuvres qui montraient qu'il avait oublié depuis longtemps tout sentiment d'honnêteté.

Insinuant, doucereux, habitué à parler le langage des affaires, il avait inspiré confiance à deux pauvres filles qui lui avaient confié le produit de leurs économies. L'une, la fille Mosbacher, lui avait remis, le 19 janvier 1877, 3,000 francs, qu'il devait placer en rentes ou en obligations; l'autre, Élisabeth Garceau, lui avait versé 2,000 francs, qu'il s'était engagé à lui rembourser le 22 février 1878. Ces 5,000 francs, hasardés dans des spéculations, avaient été perdus.

Barré, ne pouvant rembourser ces deux créancières, voulut tenter de nouveau le hasard et faire de nouvelles dupes. C'est ce désir qui le détermina à créer, au mois de novembre, un cabinet d'affaires. Pour réaliser ce projet, il voulut obtenir de son malheureux père l'envoi de nouvelles sommes, et c'est alors que s'engagea entre eux une correspondance qui se prolongea pendant cinq mois et qui donne la mesure de la valeur morale de l'accusé. Pour inspirer confiance à son père, il se prétendit acquéreur d'un cabinet d'affaires que lui vendait une dame Lévy, veuve et tutrice de ses enfants mineurs. Il ne cesse d'insister sur les prétentions de cette dame Lévy, et lorsque son père s'étonne de ne recevoir d'elle aucune communication, Barré dicte à sa maîtresse une lettre qu'elle signe du nom de femme Lévy.

Le 23 février, la demoiselle Garceau fit sommation à Barré d'avoir à lui rembourser les 2,000 francs qu'elle lui avait confiés l'année précédente. Barré, désireux d'apaiser l'irritation de cette femme, mais hors d'état de lui donner satisfaction, eut recours à une double fraude. Il écrivit à son père qu'il était vivement pressé par la prétendue dame Lévy, qui lui avait cédé son ca-

binet d'affaires, et lui envoya le modèle d'une dépêche télégraphique ainsi conçue que son père devait lui expédier :

« Ne puis envoyer 2,000 francs avant fin courant. Te cautionne envers cette dame. »

Si cette dépêche lui était parvenue, il l'aurait présentée à la demoiselle Garceau, qui se serait cru garantie par le cautionnement de Barré père. Mais Barré père refusa de contracter aucun engagement.

La sommation de la dame Garceau fut suivie d'une poursuite dirigée par un changeur, à qui Barré devait des différences de Bourse, qu'il n'avait pas payées.

La situation était désespérée : le cabinet d'affaires ne produisait rien ; son malheureux père ne pouvait plus satisfaire à ses incessantes demandes d'argent.

Il lui écrivait : « Je crois que cela va me faire mourir de chagrin de voir que j'ai tant dépensé d'argent pour un enfant qui ne me cause que des tourments. »

La femme Lepin, sa maîtresse, qu'il avait connue à Angers, et avec laquelle il vivait à Paris, avait, dès la fin du mois de février, abandonné le domicile de son amant, et s'était placée, comme femme de service, dans une brasserie de la rue Charlot.

Barré, assisté de Lebiez, son ami inséparable, commit alors son premier vol.

Il fréquentait une fille publique qui habitait, à cette époque, rue Saint-Denis. Depuis plusieurs années, il avait des rapports avec elle. Il se rendit dans son logement, la pria d'aller acheter des liqueurs, et, pendant son absence, décrocha la montre d'or de cette fille et la cacha dans ses chaussures. Lorsque la fille Thilloy entra dans sa chambre, elle constata le vol et s'en plaignit; mais elle sortit de nouveau.

A son retour, Barré, craignant d'être arrêté, avait restitué la montre.

C'est Lebiez qui révéla cette tentative de vol. Il devait partager avec son ami le produit de la vente de la montre de la fille Thilloy.

Quelques jours plus tard, Barré retourna chez cette fille qui lui adressa ces mots :

« — Vous voilà, petit voleur. »

Il fut très ému, et néanmoins il resta avec cette fille

A son départ, la fille Thilloy constata qu'il lui avait volé huit francs de menue monnaie déposés sur la cheminée.

Barré avoua ce vol. Il avait partagé ces huit francs avec Lebiez, qui l'attendait dans un débit de marchand de vin du voisinage.

Telle était la dégradation morale de ces deux hommes, au moment où le meurtre de la femme Gillet fut résolu par eux (1).

(1) Le lundi 24 et le vendredi 28 avril 1882, l'abbé Crozes fit deux entretiens, au *Salon des Œuvres*, sur *Barré et Lebiez*, auxquels assistèrent un certain nombre de publicistes. Parmi les demandes d'invitation adressées à l'abbé Crozes, je retrouve celle d'un rédacteur du *Temps* :

LE TEMPS

10, Faubourg Mont-
martre. Paris.

Le 26 avril 1882.

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai recours à votre obligeance pour obtenir une invitation à la conférence que vous devez faire vendredi prochain. Peut-être voyez-vous avec peine l'attention se porter ainsi sur vous. Le pénible ministère dont vous êtes chargé depuis vingt ans et la façon dont vous l'avez rempli en sont la cause, et je vous prie d'agréer mes excuses pour ce que ma demande peut avoir d'un peu indiscret.

« Veuillez accueillir, monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« P. BOURD. »

LEBIEZ.

Lebiez comme Barré, était le fils d'un honnête homme. Sa famille occupait même dans la société un rang plus élevé que la famille de Barré.

Voici quelques extraits de son interrogatoire.

D. Vous avez le même âge que Barré. Vous êtes né le 30 juillet 1853, vous avez donc, comme lui, environ vingt-cinq ans. Je disais que sa famille était honorable; la vôtre l'est également. Votre père est photographe et a une très bonne réputation dans le pays. Il était à peu près sans fortune, mais il gagnait sa vie, à force de travail et de talent, et il avait fini par acquérir une maison qui, au lieu d'être une ressource pour lui, est devenue, comme il arrive trop souvent, une charge. Cet immeuble lui est revenu en tout à 45,000 francs, sur lesquels il redoit à peu près 25,000 francs. La maison lui rapporte 1,200 francs seulement.

Ces déclarations n'ont d'autre but que de constater les ressources de votre père. Sa situation était bonne et honorable, mais il n'avait pas de revenus sérieux. Comme Barré père, il a voulu cependant donner à son fils une bonne instruction. Il vous a mis au lycée d'Angers, puis à celui de Nantes. Est-ce exact? — R. Oui.

D. Jusqu'en 1872. En 1872, vous vous êtes fait recevoir bachelier ès lettres; en 1873, bachelier ès sciences? — R. Oui.

D. Vous aviez acquis, à peu de mois d'intervalle, ces deux diplômes. Votre intelligence, comme celle de Barré

était donc au-dessus de la moyenne. Vous êtes entré à l'école de médecine d'Angers? — R. Oui.

D. Vous y avez pris sept inscriptions et, après la quatrième, vous avez obtenu le premier diplôme, une sorte de *satisfecit*. Vous vous occupiez surtout d'anatomie, c'est-à-dire de l'étude de la structure du corps. Vous vous occupiez beaucoup aussi de dissection. Vous aviez réussi dans ces travaux. Vous étiez aide du professeur de l'école. Est-ce vrai? — R. Oui, monsieur.

D. Vous avez été à Brest pour entrer à l'école Navale. Mais au bout de quelques mois on a dû vous congédier pour manque de discipline? — R. Pas pour cela.

D. Pourquoi donc? — R. Pour manque de ressources. Je recevais 60 francs par mois. Je ne pouvais me suffire.

D. Vous vous étiez suffi avec cet argent pendant quelques mois? — R. C'est vrai, mais en accumulant les dettes; ma situation était devenue impossible.

D. Votre caractère était noté comme difficile et insoumis. Vous n'aviez aucun principe de morale. Comme Barré, vous n'aimiez pas votre mère; vous lui parliez dans les termes les plus injurieux?

Lebiez, la tête baissée, fait signe que non.

D. Barré, vous l'avez dit dans l'instruction. Est-ce vrai?

Barré: Oui, monsieur.

D. Lebiez, vous aussi, vous avez été attiré à Paris. Vous n'y êtes pas venu seul? — R. Pardon.

D. Vous étiez avec la fille Lebeugle? — R. Non, monsieur; je ne l'ai amenée que plus tard, lors de mon dernier voyage.

D. Mais vous l'aviez déjà pour maîtresse? — R. C'est vrai.

D. Et voilà ce qui vous empêchait de pouvoir vivre en faisant vos études à l'école de Brest. — R. Mais je ne l'ai connue que bien après mon séjour à Brest.

D. Que vous avez vécu à Brest avec elle ou avec une autre, peu importe; mon raisonnement reste le même. Enfin, vous venez à Paris. Là, non seulement vous avez vécu avec cette fille, mais on a saisi à votre domicile des photographies obscènes? — R. Je n'en n'ai pas connaissance.

D. Les renseignements recueillis sur cette fille sont d'ailleurs détestables. Vous avez retrouvé Barré à Paris. Vous aviez les mêmes mœurs, la même situation, vous vous êtes unis, sinon d'amitié (il ne faut pas prostituer ce mot), au moins de relations. Vous avez vécu ensemble. Au bout de quelques mois, vous êtes tombé malade et vous êtes retourné à Angers? — R. Oui.

D. Combien de temps y êtes-vous resté? — R. Je suis parti en octobre et revenu à Paris en septembre de l'année suivante.

D. Votre famille vous voyait repartir avec regret. De retour à Paris, vous êtes entré chez un chef d'institution comme professeur? — R. Oui.

D. Il a dû vous renvoyer pour votre paresse? — R. Ce n'est pas là le motif réel de mon renvoi. Je ne pouvais garder cette place. Ma rémunération était insignifiante; je recevais 25 francs par mois et j'étais obligé là-dessus de payer les frais du courtier qui m'avait placé.

D. Vous n'aviez que 25 francs par mois, mais vous étiez nourri et logé; cela valait mieux que d'être sur le pavé sans un sou. Vous n'étiez jamais là aux heures réglementaires; vous arriviez toujours en retard à la classe? — R. C'est le prétexte invoqué par le maître de l'institution.

D. Vous avez cherché des préparations anatomiques, puis vous avez eu recours à Barré pour des opérations de bourse. Vous avez fait quelques opérations sur les Tramways, sur les Orléans, sur les Charentes. Vous avez joué? — R. Oui, monsieur.

D. La Bourse a été pour vous comme pour Barré la source de la misère. Au lieu de chercher un travail pénible, mais honnête, vous demandiez de l'argent à votre père, toujours comme Barré? — R. Oui, quelquefois.

D. Votre pauvre père pouvait encore moins que le père de Barré vous en envoyer. On vous procurait pourtant, quand on le pouvait, de petites sommes, 20 francs, 50 francs, puis on vous avoue qu'on ne peut plus rien faire pour vous. Tenez, à ce propos, ce que je vous reprocherai davantage, c'est ce que vous avez fait faire à un pauvre parent, à un jeune homme que vous avez entraîné par vos sollicitations. Vous lui demandez de l'argent, il ne peut pas vous en donner et il vous écrit qu'il ira jouer à Nantes pour tenter la fortune en votre faveur? — R. Il m'écrivit cela, c'est vrai, mais je ne lui en avais pas dit un mot dans mes lettres.

D. Votre grand'mère s'était remariée, et son mari vous venait en aide. Il a fini par se lasser, et, sachant votre conduite, il vous a abandonné? — R. Il m'avait abandonné quand j'ai quitté Brest. C'est sur son conseil que j'y avais été. C'est le seul parent qui m'ait aidé. Mon père m'avait promis alors de m'envoyer quelque chose; mais mon grand-père seul m'envoyait 50 ou 60 fr. par mois. J'ai déjà dit que c'était insuffisant pour me faire vivre à l'École.

D. Mais, votre tante vous a envoyé 158 francs? — R. Pardon, c'est en 1875 que ma tante m'a envoyé les 158 francs. Il y avait longtemps que je n'étais plus à Brest.

D. Enfin, cela prouve que votre famille vous venait en aide comme elle le pouvait; peu importe les époques. En dernier lieu, vous étiez réduit aux dernières extrémités, vous ne pouviez plus retirer vos effets du mont-de-piété; vous y aviez engagé jusqu'à vos vêtements et jusqu'à la natte de la pauvre fille avec laquelle vous viviez. A quel moment? — R. Au mois de janvier dernier.

D. Vos anciens camarades sont venus déclarer que vous viviez alors à leurs dépens, que vous avez volé des livres pour aller selon vos expressions « les laver. » Quelle communauté de mœurs avec Barré! Et puis vous déménagez à tout moment pour ne pas payer votre logement!

R. C'est vrai, je dois l'avouer.

D. Quand Barré s'établit agent d'affaires, c'est vous qui avez cherché le local de son installation?

R. Oui.

D. Et qui avez arrêté celui de la rue Hauteville?

R. Oui, monsieur.

D. Vous deviez, en quelque sorte, être associé à ses entreprises: vous étiez arrivé aux dernières limites, vous étiez poursuivi de tous côtés?

R. Je n'étais pas poursuivi; j'étais misérable c'est vrai, je menais la vie de bohème, mais je n'avais pas de poursuites directes contre moi.

D. Voici à votre charge un fait odieux: Vous viviez, n'est-ce pas avec Barré?

R. Il m'a parfois invité à dîner pour me récompenser des courses que je faisais pour lui?

D. Oui, eh bien! il n'avait pas le sou, et, un jour, il a été, à votre instigation, voler une montre chez une fille publique et il l'a cachée dans sa chaussure, n'est-ce pas Barré?

Barré : Oui, monsieur, c'est lui qui m'a poussé à cela.

Lebiez, s'animant un peu : C'est le moment pour moi de protester contre ces imputations. Je suis coupable sans doute, mais je ne veux pas accepter le rôle que *Barré* veut me faire jouer. Non, je ne l'accepte pas et je veux que tout le monde le sache; je ne dis pas que ce soit lui qui m'ait entraîné au crime, mais je n'entends pas qu'il m'accuse ainsi de l'y avoir amené. Je proteste énergiquement.

D. Nous savons que vous êtes beau parleur (1).

(1) *Lebiez* était aussi poète à ses heures. A son dossier se trouvait la pièce de vers suivante, dont il était l'auteur.

A un crâne de jeune fille.

De quelque belle enfant, restes froids et sans vie,
 Beau crâne apprêté par mes mains,
 Dont j'ai sali les os et la face blanchie
 D'un tas de noms grecs et latins.

Compagnon triste et froid de mes heures d'étude,
 Toi, que je viens de rejeter
 Dans un coin. Ah ! reviens tromper ma solitude,
 Réponds à ma curiosité.

Dis-moi combien de fois ta bouche s'est offerte
 Aux doux baisers de ton amant ?
 Dis-moi quels jolis mots de ta bouche entr'ouverte
 Dans des heures d'égarement...?

Insensé !... Tu ne peux répondre, pauvre fille ;
 Ta bouche est close maintenant,
 Et la Mort, en passant, de sa triste faucille
 A brisé tes charmes naissants.

Barré (sans regarder son coaccusé) : Oui, oui, tu as la parole facile, toi.

D. Si votre protestation est sincère, tant mieux !

Triste leçon pour nous, qui croyons que la vie
 Peut durer pendant de longs jours !
 Et jeunesse, et bonheur, et beauté qu'on envie,
 Tout passe ainsi que les amours !

Aussi, quand vers le soir, âpre et dur à la tâche,
 Je travaille silencieux,
 Mon esprit suit le monde et, tout inquiet, s'attache
 A des pensers plus sérieux.

Je rêve au temps qui passe... Alors, je te regarde,
 Et, songeant aux coups du destin,
 Sur ton front nu je crois lire en tremblant : « Prends garde
 « Mortel, ton tour viendra demain ! »

Dans sa prison, *Lebiez* écrivit l'annotation suivante en marge de cette pièce :

« Pauvres vers ! si mauvais qu'ils soient, ils peignent bien ma tournure d'esprit, dans les moments où je suis seul. Dans le monde je suis gai, enjoué. On dit que je suis sans souci et que je me moque de tout. Si l'on connaissait le fond de mon caractère, si l'on savait que sortant de pleurer seul, je ris, je suis boute-en-train, que je fais des jeux de mots ! Si l'on savait que le fond de mon cœur pleure quand mes lèvres rient, on ne viendrait pas me dire que je me moque de tout.

« Ma gaieté n'est qu'un masque pour cacher ce que depuis longtemps mon cœur contient de chagrin.

« Si ceux qui m'ont vu rire avaient pu me voir seul dans quelques-unes de mes courses solitaires, à la recherche de mes pauvres plantes d'étude, pleurer comme un enfant, m'asseoir sur un talus ou au pied d'un arbre et rester des demi-heures, la tête dans mes mains, ils m'auraient pris pour un fou ; mais ils n'auraient pas osé dire, *style Barré* : « Que je me f... de tout, du tiers comme du quart. »

tant mieux ; elle est un indice de repentir, mais malheureusement nous savons que vous vous entendez à jouer la comédie. Dans votre première confrontation, Barré, lui, a été écrasé par la vérité, et vous, vous avez simulé je ne sais quelle attaque. D'ailleurs je dirai de vous deux que l'un vaut l'autre. Dans la vie quand deux hommes sont ensemble, il y en a toujours un qui a des qualités et des défauts que l'autre n'a pas, et ils se complètent : si l'idée du crime germe chez l'un, elle est acceptée par l'autre ; l'un apporte le projet et l'étude de l'exécution, l'autre apporte l'énergie nécessaire, mais la besogne est commune. Je reviens au fait de cette fille. Barré, vous n'avez pu accomplir le vol de la montre ? La fille s'est aperçue de la soustraction, et vous lui avez rendu l'objet ?

Barré : Oui, monsieur.

D. Vous avez prétendu que Lebiez vous avait fait des reproches à ce sujet sur votre lâcheté ?

Barré : Et c'est vrai, il m'a dit qu'il n'aurait pas rendu la montre s'il avait été à ma place.

D. Barré, vous êtes retourné chez cette fille et vous lui avez volé 9 francs que vous avez partagés avec Lebiez. Est-ce vrai, Lebiez ?

Lebiez : Non, monsieur, non.

D. Allons, vous étiez tous deux dignes de vous entendre et vous parcouriez déjà la voie du crime. Nous arrivons à la femme Gillet.

La femme Gillet était laitière.

Elle vendait son lait sous le porche n° 8 de la rue Paradis-Poissonnière. Elle avait quelques valeurs. Elle voulait échanger ses titres : sa fortune s'élevait à environ 12,000 francs. Barré le tenait des époux Seurin, pays de la femme Gillet.

Barré se fournissait de lait chez la femme Gillet. De là des échanges de conversations entre lui et cette femme.

La femme Gillet, en conférant avec Barré pour la transformation de ses titres ; lui avait révélé l'importance de son capital, qui excita chez lui d'ardentes convoitises. Lebiez les partagea. Tous deux disaient que « c'était une véritable honte de voir une vieille avare entasser sou sur sou pour se faire une fortune dont ils sauraient si bien se servir. » Barré espéra traiter avec elle une affaire de rente viagère et gagner ainsi une commission, mais la femme Gillet ne consentit pas à cette opération. Ce qu'ils ne pouvaient obtenir de bonne grâce, ils résolurent de l'avoir par la force.

Ce fut le 13 ou le 14 mars, quand arriva le dernier refus du père de Barré, que le crime fut définitivement résolu.

Le premier projet des accusés était de pénétrer chez la femme Gillet à l'aide de crochets qu'ils avaient confectionnés, et de la tuer, soit en l'empoisonnant, soit en l'assommant avec un marteau.

Ils renoncèrent au poison, qui avait été l'objet de la part de Lebiez, de quelques recherches dans ses livres de chimie, et s'arrêtèrent au marteau.

Plusieurs fois, entre le 14 et le 20 mars, l'un ou l'autre des accusés pénétra au numéro 8 de la rue de Paradis-Poissonnière, armé d'un couteau qu'il dissimulait dans une serviette d'homme d'affaires, tandis que son coaccusé faisait le guet. Mais, soit que la femme Gillet fût absente, soit que le bruit entendu dans le voisinage eût effrayé l'assassin, celui-ci se retira sans avoir accompli son crime.

Ils modifièrent alors leur plan primitif et convinrent

d'attirer la victime chez Barré lui-même. On la tuerait là. Lebiez se chargerait de faire disparaître le cadavre.

Dans ce but, Barré pria la femme Gillet de venir tous les matins, vers dix heures, lui apporter du lait. Trois jours de suite, les 20, 21 et 22 mars, elle s'y rendit en effet, et trois fois, Barré la laissa sortir vivante. Quand Lebiez arrivait, quelques heures plus tard, croyant la moitié de la besogne accomplie, il taxait son ami de lâche : « Je ne le ferai, disait l'autre, que lorsque tu seras là. »

Enfin, le samedi 23 mars, dès huit heures du matin, Barré alla rue des Fossés-Saint-Jacques chercher Lebiez qu'il trouva couché avec sa maîtresse, et il l'invita à venir avec lui :

« — As-tu aujourd'hui de l'ouvrage sérieux à me donner à faire, dit Lebiez, car ces jours-ci tu m'as fait faire plusieurs courses pour rien ? »

« — C'est sérieux, répliqua Barré, j'ai promis à Léontine que je ne reviendrais pas sans avoir de l'argent. Il ne faut pas toujours rester dans la dèche comme ça. »

Ils partirent ensemble, retournèrent à pied rue d'Hauteville, passèrent par la rue de Paradis-Poissonnière, où Barré accosta, sous la porte-cochère du n° 8, la femme Gillet, à laquelle il donna 20 centimes, en lui recommandant de ne pas négliger de lui apporter son lait, et rentrèrent pour faire leurs derniers préparatifs.

Une malle était là pour recevoir et emporter le cadavre. Un vase était placé sur la table de la salle à manger pour y verser du lait.

Lebiez se plaça derrière la porte d'entrée. Barré, un marteau dans sa poche, se tenait sur le seuil de la salle à manger.

Une demi-heure s'écoula ainsi.

Enfin, la femme Gillet sonne.

Lebiez lui ouvre et reste derrière elle dans le corridor. Barré l'appelle dans la salle à manger. Tandis qu'elle verse le lait, il lui assène sur la tempe un violent coup de marteau. La malheureuse tombe à la renverse en murmurant : « Pardon ! monsieur Barré ! » Lebiez ramasse le marteau échappé des mains de son coaccusé et frappe un second coup. La victime se débat et gémit. Ses plaintes ne peuvent être entendues. Barré se précipite sur elle et l'étreint fortement, tandis que Lebiez s'arme d'un grattoir effilé et, avec une implacable précision, atteint le cœur de la femme Gillet qui expire.

Ils s'assurent que ce n'est plus qu'un cadavre et tentent de le faire entrer, tout entier, dans la malle, mais ils n'y peuvent réussir et reconnaissent, comme ils l'avaient d'abord présumé, qu'ils seront obligés de le découper.

Avant de procéder à cette odieuse besogne, ils font une promenade à la suite de laquelle Lebiez rentre seul, tandis que Barré, muni de la clef qu'il a prise avec quelque monnaie dans la poche de la malheureuse femme, court à la rue de Paradis-Poissonnière. Il monte dans la chambre de sa victime, et, après quelques recherches, découvre un certain nombre de titres qu'il emporte. Il va ensuite attendre son complice près du Château-d'Eau.

Pendant ce temps, Lebiez, avec un rasoir, dépèce le cadavre en huit morceaux qu'il entasse pêle-mêle dans la malle, et vers deux heures, il rejoignait Barré au rendez-vous qu'ils s'étaient assignés.

Le 21 avril, les deux coupables étaient sous la main de la justice.

Le 31 juillet, ils étaient condamnés à la peine de mort.

Le jeudi 1^{er} août ils étaient écroués à la Grande-Roquette.

Le vendredi 2, l'abbé Crozes faisait à Barré sa première visite.

Je parcours le journal de l'abbé Crozes, il est très succinct. J'y vois que, le 4 août, Barré a assisté à la messe. Je n'y vois pas qu'il ait reçu de lettre ou de visite de personne pendant sa détention. L'abbé Crozes fut son unique consolateur; aussi est-ce à lui que Barré confia, avant de mourir, les quelques objets qui lui restaient comme un témoignage de sa reconnaissance :

« Je prie monsieur le directeur de la Roquette de remettre à M. l'abbé Crozes tous les objets m'appartenant et qui m'ont été confisqués lors de mon arrivée, de même que l'argent que je puis avoir en dépôt au greffe (1).

« Son humble serviteur,

« BARRÉ. »

Quelques jours après son arrivée à la Grande-Roquette, il avait adressé à l'abbé Crozes le petit billet suivant :

« De grâce, je vous en supplie, monsieur l'Abbé, accédez, s'il vous est possible, aux derniers désirs d'un

(1) Avant de mourir Barré indiqua à l'abbé Crozes la destination de cet argent.

misérable, et remettez entre les mains de Léontine-Célestine Morice, femme Lepin, la photographie de sa pauvre enfant que l'on m'a confisquée à mon arrivée à la Roquette.

« Merci, monsieur l'Abbé, merci pour elle et pour moi.

« BARRÉ. »

La femme Lepin avait été condamnée à trois ans de prison et se trouvait à Saint-Lazare.

C'est le 3 août que l'abbé Crozes vit Lebiez pour la première fois.

A l'encontre de Barré, Lebiez reçut de ceux qu'il aimait des témoignages d'affection bien touchants. Sa mère, son oncle, une cousine, la femme qui l'avait détourné de ses devoirs, des amis dévoués s'intéressèrent à lui, et cherchèrent, par leurs visites et leurs lettres, à adoucir l'amertume de ses derniers jours, à relever son courage, à réveiller en son âme quelques lueurs de repentir.

Le 6 août, il reçut la visite de son oncle, un homme au cœur d'or. Je ne puis résister au désir de publier les trois lettres que cet ami des derniers jours a écrit au malheureux, qui plongeait dans le deuil toute une famille honorable. La tendresse, une tendresse vraie, coule à pleins bords de ces lettres. En les lisant, je sentais mes yeux se mouiller de larmes :

« Mon pauvre ami,

« J'ai écrit à ta tante Z..., je l'ai priée de communiquer ma lettre à ton malheureux père, je lui ai rappelé

ses bons rapports avec le cardinal-archevêque de Cambrai et sa position à la cathédrale d'Angers, qui le met en rapport avec M^{sr} Freppel, position qui lui permet de solliciter pour toi, près de ces éminents personnages, un adoucissement à la terrible sentence dont tu es menacé.

« Je lui ai dit de se hâter, elle est bonne, tu la connais, je ne doute pas qu'elle ne fasse près de ces messieurs des démarches pour obtenir une commutation.

« Espère, mon pauvre ami, et, crois-moi, reçois les consolations que le vénérable Aumônier de la prison viendra t'offrir.

« Georges, qui est en garnison à T..., a été atterré en apprenant le fatal jugement, il ne veut voir en toi que son cousin et ami des bons jours et des bonnes soirées que vous avez passés ensemble à la maison avec Claire, qui ne peut se consoler.

« Ils se rappellent tous deux tes conversations à la fois si amusantes et si instructives en même temps.

« Mais il est bien forcé, dit-il, de s'incliner devant la fatale vérité.

« Mais cependant, courage et espère.

« Ton vieil oncle.

« O... »

« Mon pauvre ami,

« Je n'ai pu aller te voir la semaine dernière, Ta tante Z... ne m'a pas écrit, je l'en avais priée cependant, en lui recommandant de communiquer ma lettre à ton père; ils auraient dû m'écrire, l'un ou l'autre, ma lettre était conçue en termes qui demandaient une réponse, je réclamaï pour toi des démarches ac-

tives, ils ont dû les faire, sans doute, sans attendre que je leur en parle, c'était leur devoir à tous, j'aime à croire qu'ils n'y ont pas manqué.

« Claire, qui désire te voir, viendra avec moi jeudi, j'ai obtenu pour elle cette permission, cela lui sera bien pénible, elle t'aimait comme un frère, juges alors de son chagrin; elle a bien pleuré en apprenant la malheureuse voie dans laquelle tu t'es laissé entraîner.

« Nous espérons tous pour toi...

« Ton vieil oncle.

« Ch. O... »

18 août 1878.

« Cher Paul,

« J'ai pensé qu'au moment de payer ta dette à la société, ce serait peut être un adoucissement pour toi, de savoir qu'il y a dans ta famille quelques personnes qui te plaignent, et qui tâcheront d'oublier ta vilaine action, pour ne se souvenir que des bons moments qu'elles ont passés avec toi, et de l'affection qu'ils te portaient.

« Si l'arrêt qui te frappe doit être exécuté, reçois la mort sans forfanterie et sans lâcheté, et sois assuré qu'une main amie ira quelquefois porter un souvenir sur la tombe de celui que nous aimions tous.

« Si tes juges t'avaient connu comme nous te connaissons, ils auraient été plus disposés à l'indulgence, malheureusement pour toi, mon pauvre Paul, ils ignoraient ce que tu as souffert, et ils se sont montrés inflexibles.

« Adieu pour nous quatre : Georges, soldat, Claire, ma femme et moi.

« Ton vieil oncle.

« Ch. O... »

Le 8 août, la mère de Lebiez écrivit à l'abbé Crozes une lettre des plus touchantes et des plus tristes. Jamais elle ne voulut croire à l'issue fatale. Elle espérait, contre toute espérance, que son malheureux enfant ne serait pas exécuté.

Cette lettre et celle qui suit, écrite au commencement de décembre, plus de deux mois après l'exécution, n'étaient certainement pas destinées à la publicité. Elles sont si touchantes, si affectueuses, si profondément maternelles, c'est d'une éloquence si vraie, si élevée, que je n'ai pu résister au désir de les publier.

J'ai encore une autre raison. J'ai été souvent le témoin et le confident de la douleur de certains détenus, à la pensée du chagrin qu'ils causaient à leur famille. « Eh ! leur disais-je, ce n'est pas maintenant, ce n'était pas après votre crime qu'il fallait songer à la peine que vous causeriez à votre mère, à votre père. C'était avant. » Je voudrais que ces deux lettres fussent lues par tous les jeunes gens, par tous ceux que la pensée du crime travaille, et que peut retenir cette autre pensée de ne pas plonger leurs parents dans le désespoir.

Qu'ils s'arrêtent à temps, s'ils ne veulent pas provoquer un jour des lettres pareilles !

Angers, 8 août 1878.

« Monsieur l'Aumônier,

« Laissez une pauvre mère que la honte et le désespoir écrasent, avoir recours à vous, vous le père des infortunés et des mourants.

« Vous approchez, je n'en doute pas, de mon malheureux enfant tombé dans l'abîme.

« Faites qu'il ne succombe pas dans cette terrible lutte.

« Que par vos soins et vos conseils, son cœur engourdi s'ouvre aux remords et que le repentir du mal affreux qu'il a fait à deux familles ramène son âme égarée.

« Rappelez-lui, monsieur l'Aumônier, les soins affectueux qui ont entouré son berceau. Enfant gâté de tous, parents et amis, il était notre joie. C'était le premier né. Son enfance a été protégée par l'affection de tous. Parlez-lui du bon curé de Saint-Laud, M. l'abbé Priou, qui lui a fait faire ses communions sous la direction de son cher confesseur, le respectable et aimé M. l'abbé Chesnet. Qu'il pense à cet ami si bienveillant pour lui, si indulgent pour ses fautes d'enfant, si peiné de ses égarements de jeune homme, et qui maintenant ne peut plus que prier et pleurer avec nous pour cet enfant devenu homme. Qu'il pense à son jeune frère, dont il est le parrain, et dont il brise l'avenir, à son pauvre père, à sa vieille grand'mère qu'il tue ; à son oncle et à sa tante, qui toujours, et jusqu'à la fin, l'ont aidé de leurs conseils ; à tous enfin, qui plus ou moins frappés, ressentent le contre-coup fatal de ses fautes.

« Tous les bons sentiments ne sont pas éteints en lui, j'en ai la conviction. A votre douce et convaincante parole, ils se ranimeront.

« Il ne faut pas qu'il meure à vingt-cinq ans, mon pauvre enfant, plein de force et de vie. Qu'il expie, mais qu'il vive !

« L'expiation sera si grande, d'ailleurs, que Dieu seul aura le droit de lui demander compte de sa vie.

« La justice humaine est satisfaite. La honte et le châtement sont là visibles pour tous.

« Priez pour lui, priez pour nous, monsieur l'Aumônier, et pitié et merci.

« Sauvez mon enfant, c'est une mère qui vous le demande au nom de la vôtre et au nom de celle du Dieu d'amour et de pardon.

« Recevez, monsieur l'Aumônier, l'assurance de la profonde et bien respectueuse reconnaissance, que vous portent les cœurs brisés de vos tout dévoués

« Louise-Marie LEBIEZ. »

Répondu

le 12 décembre 1878.

*Annotation
de l'abbé Crozes.*

« Monsieur l'Aumônier,

« Déjà plus de deux mois se sont écoulés, depuis qu'un affreux et irréparable malheur est venu fondre sur nous, et atteindre notre pauvre et malheureux enfant. Je vous aurais remercié plus tôt des soins et des conseils paternels, dont vous l'avez entouré jusqu'à ses derniers instants, si je n'avais pas eu l'espoir, toujours déçu, d'aller prier et pleurer sur la tombe d'Ivry.

« Je comptais aller moi-même vous exprimer ma gratitude, vous demander du courage, et vous dire enfin combien mon cœur désolé vous garde de reconnaissance et de respect.

« Ne sachant plus à quelle époque ce voyage s'effectuera, je me décide à vous réclamer des papiers qui nous sont chers, et qui vous ont été remis par notre pauvre enfant mourant.

« Nous avons obtenu dernièrement, de la préfecture de police, l'autorisation de réclamer ce qui a pu être laissé par le pauvre enfant.

« C'est peu de chose, mais ce sont les derniers objets qui lui ont servi, ce sont ses dernières lettres, ce sont les derniers souvenirs.

« Il y a, parmi les papiers et les lettres qu'il vous a remis, la correspondance de la vile et méprisable créature qui l'a perdu. Vous la lui avez rendue; ce ne sont pas de ces lettres dont je veux parler.

« Il y en avait de mon mari, de moi, de mon jeune fils, d'un oncle, d'une tante, dont le directeur a pris connaissance dans le temps.

« Ce sont ces derniers papiers de sa captivité que je vous supplie de me donner. Je comprends votre délicatesse et votre discrétion; monsieur l'Aumônier, vous n'avez pas osé nous les envoyer, craignant la poignante émotion qu'elles devaient nous causer.

« Mais à présent, quelle émotion peut nous faire plus de mal, que ce que nous avons ressenti de tortures et d'angoisses pendant six mois?

« Nous n'avons rien, plus rien, que le souvenir de ses dernières pensées, après Dieu, nous l'espérons. Soyez donc assez bon de nous faire parvenir ce que vous avez du pauvre enfant, cela nous sera précieux.

« En attendant, recevez, monsieur l'Aumônier, l'assurance du profond respect que vous porte une mère cruellement éprouvée, qui vous demande de prier pour elle et pour son fils qui n'est plus.

« Votre bien reconnaissante et dévouée.

« Marie LEBIEZ. »

Au commencement de septembre, quelques jours avant son exécution, Lebiez avait reçu de nouveau la visite de son oncle et de sa cousine, visite d'adieux, visite de larmes et de tristesse, visite de pardon et de suprêmes regrets, visite où le reproche est ingénieusement glissé, presque dissimulé sous les formules de l'affection la plus cordiale, et dont je retrouve le souvenir dans ce petit billet envoyé à Lebiez par sa cousine :

Mercredi, 4 septembre.

« Bien cher Paul,

« J'ai été aussi heureux de vous voir qu'il est possible de l'être dans la position où vous êtes; malheureusement tous ces yeux qui voient et ces oreilles qui vous entendent vous paralysent, de sorte qu'on ne peut prolonger ces visites bien longtemps; mais si courtes qu'elles soient, c'est peut-être pour vous une petite satisfaction de savoir qu'il y a quelque part des gens qui vous aiment et qui pensent à vous, car votre souvenir ne nous quitte pas d'une minute. Pour moi, je me reporte sans cesse aux bonnes soirées que j'ai passées entre vous et mon frère; il est parti, lui, et, vous, mon cher Paul, nous ne vous reverrons plus, car vous partirez bientôt aussi (1), mais on doit pouvoir écrire là-bas. Vous nous écrirez, et nous vous répondrons toujours, si

(1) La pauvre jeune fille se figure, elle aussi, que Lebiez sera commué, qu'il ne périra pas sur l'échafaud, mais qu'il partira pour la Nouvelle-Calédonie. Elle se berce de cette douce illusion, et ne veut pas croire que son cousin sera exécuté. C'est ce qui explique ce passage de sa lettre.

cela est possible; si d'ici là, il y a quelque chose que nous puissions faire pour vous être agréable, ne vous faites pas scrupule de le demander aux uns ou aux autres, Georges me charge de vous dire que loin de vous accabler, il vous plaint de tout son cœur en raison de l'amitié qu'il a pour vous.

« Écrivez-moi, mettez tout ce qui vous passera par l'esprit, cela vous fera une occupation et vous serez sûr d'être lu avec plaisir.

« Pensez à nous, cher Paul, comme nous faisons nous-même.

« Je vous embrasse de tout cœur.

« Votre amie dévouée,

« C. O. »

C'est cette même cousine qui lui avait envoyé, à la date du 27 juillet, le billet suivant :

« Cher Paul,

« Mon père était allé porter cette lettre à la Conciergerie, mais il a obtenu la permission de vous voir; il se présentera dimanche à la Roquette, peut-être vous sera-t-il agréable de voir un visage ami, qui vous dira combien est grande notre douleur à tous et les vœux que nous faisons pour que vous ayez du courage.

« Votre cousine et amie qui ne vous oubliera jamais.

« C. O. »

Barré et Lebiez furent exécutés le 7 septembre. Lorsque l'heure fut venue d'annoncer aux condam-

nés que leur recours en grâce était rejeté, l'abbé Crozes pénétra dans la cellule de Barré, pendant que l'abbé Latour, aumônier de la Petite-Roquette, assistait Lebiez.

Barré s'était couché de bonne heure et sommeillait à peine. Il s'attendait à son exécution ; à minuit il avait remis à M. le directeur de la Roquette un long mémoire adressé à ses parents et il avait déclaré à ses gardiens ne pas vouloir se coucher, dans la certitude qu'il serait exécuté le matin.

Ce n'était de sa part qu'une supposition, car aucune indiscretion n'avait été commise.

Le tapage révoltant, qui se produisit sur la place depuis minuit, put néanmoins fortifier Barré dans sa conviction.

Lorsqu'on ouvrit sa cellule, Barré était à moitié assoupi. L'éclat de la lumière lui fit ouvrir les yeux.

« — Aimé-Thomas Barré, lui dit le directeur, votre pourvoi en cassation a été rejeté, votre recours en grâce repoussé ; du courage !

Un tressaillement nerveux secoua tous les membres de Barré, comme s'il avait reçu la décharge d'une batterie électrique. Il ne répondit rien et se mit à s'habiller d'un air égaré.

Quand il eut passé son pantalon, il demanda si on ne pourrait pas lui donner un peu de vin. Le brigadier-chef des surveillants s'empressa de lui en apporter un verre qu'il avala d'un trait. Les couleurs revinrent à ses pommettes pâles.

« — Maintenant, murmura-t-il, je fumerais bien une cigarette.

On lui en donna une toute faite. Il l'alluma et se mit à examiner des papiers placés dans le tiroir de la table

en bois blanc qui meublait sa cellule. Il les compulsait lentement — en apparence pour y faire un choix — en réalité, c'était visible, pour gagner du temps.

Au bout d'un instant, cependant, il se décida à remettre au directeur une lettre ; puis il donna ce qui lui restait d'argent à l'abbé Crozes.

« — Vous savez pour qui c'est, n'est-ce pas ? lui dit-il.

L'abbé Crozes fit un signe affirmatif. Alors Barré demanda à rester seul avec l'aumônier.

Barré écouta l'abbé Crozes avec toutes les marques du plus vif repentir, l'embrassant à plusieurs reprises et avec effusion. Pendant sa détention Barré avait affecté de ne jamais causer religion avec l'abbé Crozes. Il menait en apparence une vie insouciant, mangeant, buvant, jouant aux cartes, comme si ses heures n'étaient pas comptées. A l'heure suprême, les sentiments chrétiens de ses premières années reparurent. Tout ce que l'abbé Crozes lui dit de faire, il le fit avec empressement.

L'entrevue de l'abbé Latour avec Lebiez ne fut pas moins consolante.

La veille, Lebiez était loin de se douter du sort qui l'attendait, et il avait tellement la conviction d'être envoyé en Nouvelle-Calédonie, qu'il avait prié un des gardiens de lui faire la monnaie d'une pièce de cinq francs, craignant, disait-il, de ne pas pouvoir la changer sur le bateau.

Il avait joué aux cartes jusqu'à deux heures du matin. Puis il avait pris un livre — *l'Histoire des Navigateurs* — et avait lu jusqu'à trois heures...

Il y avait à peine deux heures, qu'accablé par la fatigue, il s'était endormi.

« — Lebiez !... dit le directeur.

Lebiez ne bougea pas. Il fallut qu'on le secouât pour le tirer du sommeil de plomb dans lequel il était plongé.

« — Ah ! ah ! ah ! dit-il, sur trois tons différents en se mettant sur son séant et en regardant les assistants.

Le directeur prononça la formule usitée. Lebiez sauta à bas du lit, s'habilla rapidement, et se mit, lui aussi, à ranger ses papiers.

« — Voulez-vous fumer ? voulez-vous un peu de vin ? lui demanda-t-on.

« — Non, rien, merci.

En relevant la tête, il aperçut l'abbé Latour. Il lui fit signe de s'approcher et l'embrassa à plusieurs reprises.

L'abbé Latour crut devoir l'exhorter à bien mourir.

Ici, je laisse la parole à un des journalistes les plus éminents du *Figaro*, qui a conservé le souvenir des différentes péripéties de ce drame sanglant. Cette page est si bien écrite et reproduit si fidèlement les derniers moments de Lebiez, que je ne puis mieux faire que la citer en entier :

« Dès les premiers mots, Lebiez prit les mains de l'abbé Latour et ne les quitta plus, les lui serrant avec une passion contenue, l'embrassant dans les passages les plus touchants de cette courte, mais admirable exhortation.

« — Vous allez mourir, mon ami, lui dit l'abbé Latour, et mon collègue, l'abbé Crozes, m'a prié de vous assister. Mais, vous êtes chrétien, vous avez fait votre première communion et nous allons nous entendre, si courts que soient les instants qu'on veut bien nous accorder. Ce temps est court, il faut bien l'employer. Regardez-moi ; vous avez été bien élevé, vous êtes trop

intelligent pour ne pas croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de votre âme. Maintenant, au point de vue purement humain, je suis bien convaincu que vous vous repentez en vous-même du crime auquel vous avez participé. Mais, cela, mon ami, ne suffit pas. Il faut encore que vous vous repentiez au point de vue religieux.

« Vous croyez, peut-être, qu'il vous faut beaucoup de temps pour cela. Détrompez-vous. Il ne faut qu'une minute pour se retourner vers Dieu. Voyez le bon larron : il avait trempé, lui aussi, ses mains dans le sang de son semblable. (*Ici Lebiez regarda fixement son vénérable interlocuteur et sembla l'écouter avec la plus profonde attention.*)

« Ce bon larron, il était plus près que vous de la mort, puisqu'il était déjà attaché à l'instrument du supplice. Eh bien ! il se repent et dit à Notre-Seigneur : « Je suis justement puni par les hommes ; mais sou-
« venez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez
« entré dans votre royaume. » Notre Seigneur lui répondit : « Vous vous êtes repenti, vous serez au-
« jourd'hui avec moi dans le paradis. »

« Vous, mon ami, vous êtes comme le bon larron, n'est-ce pas ?

« Vous vous repentez de votre crime et de l'oubli, où vous avez vécu trop longtemps, des enseignements de notre divin maître ?

« Vous vous repentez ? (*Signe d'assentiment.*)

« Eh bien ! ne désespérez pas.

« Si grandes que soient vos fautes, si grand que soit votre crime, la miséricorde de Dieu est plus grande encore. Acceptez avec résignation la mort que vous allez subir, en pensant à celle de Notre-Seigneur.

Votre résignation sera l'expiation de vos fautes; elle vous fera obtenir le pardon au tribunal de Dieu. (*Mouvement du condamné. Il embrasse le prêtre.*)

« Je ne puis pas vous demander une confession explicite, par suite du peu de minutes qui nous sont comptées en ce moment devant l'Éternité; mais nous allons répéter ensemble l'acte de foi, l'acte d'espérance, l'acte de charité et l'acte de contrition qui les couronne tous. Votre mémoire ne pourrait les redire. Unissez-vous à moi, ma main dans la vôtre. (*Le prêtre dit à voix basse les actes. Lebiez s'y associe avec une grande présence d'esprit par des serremments de mains plus affectueux. Ici, l'abbé se lève et donne l'absolution au condamné incliné devant lui. A travers la porte entrebâillée, on apercevait les employés et les gardiens qui attendaient muets et respectueux, devant ce spectacle sublime.*)

« Je ne puis, ajouta l'abbé Latour, vous donner, dans ce moment suprême, d'autre pénitence que de subir, en chrétien, la mort que vous allez recevoir de la justice des hommes. Tout à l'heure, quand nous serons arrivés au moment fatal, je vous présenterai ce crucifix qui vient de Jérusalem, de la Terre-Sainte; vous le baiserez en signe de repentir et de paix, en demandant pardon de votre crime à Dieu, aux hommes et à votre famille, à Dieu que vous avez offensé, à la société que vous avez scandalisée, à votre famille dont vous avez souillé le nom.

« — Lebiez, reprit l'abbé Latour, après une courte pause, dites-moi que vous pardonnez à votre malheureux complice de vous avoir chargé durant le procès? (*Lebiez fit un signe d'assentiment.*)

La nouvelle de ce pardon suprême fut annoncée à

l'abbé Crozes qui s'empressa de la transmettre à Barré.

Barré, de son côté, avait fait demander à Lebiez de lui pardonner tout ce qu'il avait dit avant et pendant le jugement, pour grandir sa part de responsabilité dans le crime.

« — Dites-lui que je lui pardonne, avait répondu Lebiez; nous étions unis pour le crime, soyons-le pour l'expiation. »

A ce moment, Barré passait devant la cellule de Lebiez, fumant machinalement sa cigarette qu'il avait rallumée deux fois pendant son entretien avec l'aumônier. Barré était au greffe, où les formalités d'écrou furent accomplies.

On le livra à M. Roch pour la toilette. Comme l'exécuteur voulait le ligoter :

« — Oh! ne me faites pas de mal, dit-il, je vous promets que je ne me débattraï pas (*textuel*).

M. Roch l'attacha en effet avec beaucoup de précautions. Néanmoins, le contact de la corde le fit défaillir.

« — Encore du vin! du vin!! râla-t-il.

On lui plaça le verre aux lèvres. Il but avidement. Puis :

« — Je voudrais bien encore une cigarette, demandait-il.

Mais M. Baron fit un signe. Pendant toutes les lenteurs de Barré, la toilette de Lebiez avait été faite. On ne voulut pas prolonger l'agonie de ce malheureux, qui ne devait passer que le second, et qui attendait...

On se mit en marche.

A ce signal lugubre : — « Sabre en main! » la porte de la Roquette s'ouvrit pour laisser passer le condamné.

Barré paraît. Il a perdu toute énergie; chaque pas qu'il fait vers l'échafaud augmente sa défaillance. A mi-chemin, il s'affaisse. Si on ne l'eût tenu solidement, il tombait à terre...

On l'enlève. L'abbé Crozes l'embrasse. On le jette sur la bascule. Le couteau s'abat...

La tête tombe régulièrement dans le baquet, mais le corps, par suite sans doute d'un soubresaut suprême, n'est projeté qu'à moitié dans le panier; les épaules portent sur le montant du panier, et un énorme jet de sang inonde les vêtements de l'aide, qui, suivant l'usage, s'avancait vers le panier pour y verser la tête.

Roch se précipite sur le tronc, le saisit à bras le corps et le jette dans le panier. L'aide, qui verse la tête, est souillé de sang, le montant qui touche au panier en ruisselle et la bascule elle-même en est teinte.

Lebiez, qui suivait, aperçut cette horrible scène. Il entendit le bruit du choc.

Il eut un éblouissement à son tour; mais avec une volonté de fer, il se remit, en se disant à mi-voix :

« — Allons! allons!

A l'avant-grefte, il s'était livré aux aides et s'était laissé garrotter par eux, sans faire entendre la moindre plainte, sans manifester la moindre faiblesse, « comme un agneau, disait l'abbé Latour, comme un agneau que le boucher attache, avant de l'égorger. »

Et, de lui-même, il s'était mis à marcher vers la guillotine, dont on avait rapidement relevé le glaive.

Il marchait lentement, assez lentement pour qu'on constatât la différence qu'il y avait entre sa figure rasée et glabre et son profil barbu à la Cour d'assises. Il marcha assez vite cependant pour arriver à la bascule en moins d'une demi-minute.

Arrivé à quelques mètres de l'échafaud, l'abbé Latour lui présenta le crucifix, qu'il baisa. Le prêtre, à son tour, l'embrassa.

Les exécuteurs mirent la main sur son épaule.

« — Adieu, messieurs! dit-il, d'une voix ferme.

Et d'une des lucarnes du fourgon du bourreau, où plusieurs curieux s'étaient introduits, une voix répondit :

« — Bravo, Lebiez!

C'était, paraît-il, un imprimeur de la banlieue, ami de l'ex-gérant du *Père Duchêne*.

Lorsque l'abbé Latour se retira, Lebiez vit la bascule couverte du sang de son ami, — son visage trahit une crispation de dégoût...

Puis, le couteau tomba pour la seconde fois.

L'abbé Crozes avait oublié son crucifix dans son fiacre, il dut emprunter celui que tenait l'abbé Latour. Ce fut en embrassant ce même crucifix, venu de la Terre-Sainte, que ces deux hommes, unis dans la vie par le crime, furent, selon l'expression même de Lebiez unis par le pardon dans la mort.

PRÉVOST

19 janvier 1880.

Victor-Joseph Prévost était né à Mormand (Seine-et-Marne), le 11 décembre 1836. Son père était postillon; sa mère se nommait Barbe Griette. Après avoir appris l'état de boucher, il entra au service, passa quelques années plus tard dans le corps des cent-gardes et obtint lors de sa libération la place de sergent de ville; Prévost était considéré par ses camarades comme un garçon de caractère doux. On s'étonnait seulement de la légèreté avec laquelle il traitait les criminels. Un témoin citait de lui ce propos :

« — Couper la *cabèche* à un homme, qu'est-ce que cela? C'est du chocolat, c'est du velours! »

En 1874, il noua des relations intimes avec Adèle Blondin.

Adèle Blondin avait hérité d'un vieillard qu'elle avait servi pendant plusieurs années d'une somme de 25,000 francs. Cette somme, jointe à ses propres économies, lui assurait une rente annuelle de 1,450 francs. Un peu plus tard, elle réalisa un capital de 5,000 francs, et manifesta l'intention d'acheter un petit fonds de commerce.

Le 27 février 1876, Adèle vint déjeuner chez Prévost. Elle arrivait joyeuse. Peu après, prise d'un malaise subit, elle s'étendit sur le lit, embrassa Prévost et s'endormit.

Prévost se précipita sur elle et l'étrangla. Il était doué d'une force colossale. Adèle n'eut même pas le

temps de s'éveiller. Prévost, son crime commis, sortit, acheta un couteau avec une scie, revint et se mit à découper le corps, à peine froid, de la malheureuse femme.

Il jeta dans les égouts les débris du cadavre. Il enterra la tête dans un fossé des fortifications de la Chapelle.

Le lendemain Prévost reprenait son service.

Il vendit les vêtements d'Adèle, acheta des meubles avec l'argent qu'il lui avait volé, et devint propriétaire d'une petite maison dans son pays natal.

Son crime n'avait point été découvert, et serait resté impuni si, trois ans plus tard, le 10 septembre 1879, Prévost, qui avait gaspillé en débauches la petite fortune d'Adèle, n'avait pas eu la fâcheuse idée de réparer ses pertes en assassinant un courtier en bijouterie, nommé Lenoble.

Il le fit venir chez lui et pendant que le malheureux courtier libellait les billets que son débiteur devait signer, Prévost l'assomma à l'aide d'un objet de fer dit « boule de tender. »

Il découpa le corps de Lenoble, comme il avait découpé celui d'Adèle Blondin, et eut encore recours aux égouts pour dissimuler son crime. Malheureusement pour lui, ses allées et venues eurent pour témoins deux femmes de la Chapelle. Elles le dénoncèrent. Il fut arrêté et avoua ses crimes.

À l'audience, Prévost eut une attitude des plus humbles. Il n'en fut pas moins condamné à mort le 9 décembre 1879.

Le 11 décembre, il était transféré à la Grande-Roquette, dans la cellule des condamnés à mort.

Son attitude dans son cachot fut convenable. Il

retrouva, parmi ses gardiens, des camarades qu'il avait connus dans la Garde. L'un d'eux lui demandant pour-quoi il avait tué Adèle Blondin :

« — Que veux-tu? c'était un crampon, et je ne savais comment m'en débarrasser! »

L'abbé Crozes vint le voir. Il le reçut avec respect et cordialité. Il lui avoua qu'il n'avait pas fait sa première communion. Il avait quitté son village quelques semaines avant la cérémonie : à Paris, dans sa nouvelle paroisse, on ne l'avait trouvé ni assez avancé, ni assez prêt. L'abbé Crozes lui demanda s'il souhaiterait la faire.

« — De tout cœur, monsieur l'Aumônier. »

Tous les jours, l'abbé Crozes vint le voir pour l'instruire. Prévost se prépara de son mieux à cette grande action. Le 16 janvier 1880, il fit sa première communion. A sept heures, il était à la chapelle. La cérémonie fut la même que pour Troppmann. L'autel était paré de fleurs, étincelant de lumières. Deux frères des Écoles chrétiennes servaient la messe. L'abbé Crozes fit à Prévost une touchante allocution, puis celui-ci fit sa première communion. En revenant à sa place, il avait des larmes dans les yeux.

L'abbé Crozes l'avait revêtu, pour la circonstance, d'une espèce de houppelande noire, que revêtaient tous les condamnés lorsqu'ils venaient communier. Cela leur donnait un extérieur plus convenable.

Cette houppelande avait été donnée à l'abbé Crozes, à cette intention, par le comte O'Connell (1). Lorsque

(1)

LE COMTE O'CONNELL.

Voilà un nom que nous sommes heureux d'inscrire dans les Annales Historiques, c'est celui d'un ami de la France.

Irlandais d'origine, M. le comte O'Connell a en effet choisi notre

l'abbé Crozes quitta la Grande-Roquette, il emporta le pardessus, qu'il garde comme une relique.

pays pour sa patrie adoptive, et ce choix, il l'a fait, non au jour de notre gloire et de notre prospérité, mais au moment de nos malheurs et de nos désastres. Il a souffert avec nous et pour nous; et avoir participé comme lui aux douleurs de la France, c'est être naturalisé Français.

Mais, hâtons-nous de le dire, en fixant sa demeure au milieu de nous, le comte O'Connell n'a pas oublié son pays natal; l'Irlande et la France lui sont également chères.

« Le comte François-Michaël O'Connell, dit *le Nobiliaire universel*, né en 1847, à Dublin, fils de François O'Connell et de « Norah, née Montmorency O'Callaghan, est issu de la maison « irlandaise O'Connell, des princes de Thommond, dont le chef, « le célèbre roi d'Irlande, Brian-Borhîmbe, expulsa les Danois de « l'île en 1014. »

M. O'Connell quitta l'Irlande à l'âge de quatre ans, et fut élevé auprès de ses oncles, à l'île de la Trinité. C'est là qu'il commença ses études.

Il vint plus tard les continuer à Boulogne-sur-Mer, et les termina ensuite à Paris, où, pendant plusieurs années, il cultiva avec soin et avec succès la littérature, les sciences et les arts. Il se lia d'amitié avec des jeunes gens de famille qui avaient les mêmes goûts que lui, et l'aristocratie du faubourg Saint-Germain lui ouvrit ses salons. Mais, quoi qu'il se plût beaucoup à Paris, il ne pouvait oublier l'Irlande, et, en 1869, inspiré par l'amour naturel de la patrie, il voulut revoir son pays natal.

Arrivé à Londres, où il pensait ne rester que quelques jours avant de continuer sa route pour Dublin, il y fut retenu par de nombreuses amitiés de famille et par des intérêts de fortune. Là, après un séjour d'à peine une année et par suite de ses relations avec la haute société anglaise, il était à la veille de se marier, lorsque éclata la guerre de 1870.

Aussitôt, le jeune gentleman irlandais prit son parti de venir offrir ses services à la France en péril. La jeune princesse, qui devait être plus tard la compagne de sa vie, comprit cette généreuse résolution et voulut s'y associer en consentant au départ de son fiancé. Arrivé à Paris, il fut de suite attaché à l'ambulance américaine, dont il devint un des chefs principaux.

Le soir de sa première communion, Prévost écrivit à son frère la lettre suivante :

Cette ambulance rendit d'immenses services pendant le siège : elle eut jusqu'à cent cinquante blessés par jour. Son histoire a été écrite, et le nom de M. O'Connell y figure avec honneur (1). Il assista à toutes les batailles et combats livrés sous les murs de Paris. Son dévouement, sa charité et sa générosité pour nos blessés furent remarquables et admirés, et M. le comte de Flavigny, de qui dépendait l'ambulance américaine, se plut en plusieurs circonstances à les louer.

M. O'Connell resta à Paris pendant la Commune ; les soins qu'il avait donnés à nos blessés pendant le siège, il les prodigua aux victimes de la guerre civile. Mais là ne se bornèrent pas son dévouement et ses services pendant le second siège de la Capitale. Dès qu'il vit les tendances antireligieuses de la Commune, il résolut de mettre à profit son double titre d'étranger et de chef d'ambulance pour être utile au clergé. Au mépris des plus grandes fatigues, et quelquefois au péril de sa vie, il fit sortir de la ville des ecclésiastiques, des frères de la doctrine chrétienne, et un grand nombre d'autres personnes, dont la vie ou la liberté étaient en danger. Il contribua aussi, par ses démarches, soit auprès des ambassades des puissances étrangères, soit auprès des membres de la Commune, à faire remettre en liberté des prêtres, déjà renfermés à la prison de la Conciergerie.

Ce n'est pas tout : les otages lui durent en grande partie les adoucissements apportés pendant le mois de mai à leur captivité. Le comte O'Connell, en effet, ayant obtenu, non sans peine, de visiter les otages, se fit accompagner du correspondant du *Times*, dont la relation, reproduite par les journaux français, fit une telle impression sur les membres du gouvernement insurrectionnel, qu'ils adoucirent la captivité de leurs victimes. Les prisonniers eux-mêmes constatèrent, par leurs lettres, l'heureuse influence exercée par la visite et l'intervention de M. O'Connell.

Au mois de mai 1871, au plus fort de la lutte, alors qu'il était tout entier au soin des blessés et à la protection des prêtres menacés, il apprit par les journaux que le prince de Bismarck, dans un

(1) *History of the American Ambulance*, London, 1873.

« Cette journée est passée, je t'exprime ici toute ma reconnaissance pour les efforts que tu as bien voulu

discours prononcé au Parlement de l'Empire, avait dit qu'il y avait huit mille Irlandais parmi les fédérés. Cette odieuse affirmation lui causa la plus vive indignation. Immédiatement, il écrivit au *Moniteur universel* pour protester et démentir le chancelier d'Allemagne. La lettre de M. O'Connell (12 mai 1871) est remplie des plus nobles sentiments : elle fait honneur au patriotisme, au courage et à la religion de son auteur.

La Commune vaincue et l'ordre rétabli, M. O'Connell crut son œuvre terminée. Il nous quitta alors pour aller contracter à Londres l'alliance que nos malheurs seuls avaient pu faire ajourner. Depuis, il a vécu à Paris, tout entier aux joies pures de la famille, au culte de l'amitié et des arts. Mais, dans cette vie retirée, le comte O'Connell ne se désintéresse pas des bonnes œuvres, il sait se trouver partout où il y a du bien à faire, une vie à sauver ; témoin ce récit que nous empruntons à *la France nouvelle* du 8 décembre 1874 :

« Vendredi, vers onze heures du matin, un portefaix est tombé « dans la Seine, près du pont des Saints-Pères. Personne ne venait « à son secours... Il allait périr lorsque, par bonheur, est venu à « passer un noble Irlandais, le commandeur O'Connell, qui, en « moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, s'est débarrassé de « son pardessus, s'est jeté tout habillé dans le fleuve, est parvenu « à rejoindre à la nage le portefaix affolé, l'a soutenu sur l'eau, a « pu le ramener sain et sauf sur la berge. *La Liberté, la Semaine religieuse et le Petit Moniteur* rapportent le même fait. »

Sa modestie et son amour de l'obscurité n'ont pu cacher son mérite, car de nombreuses distinctions sont venues le trouver. Signalé à la Société d'encouragement au bien, il reçut d'elle, le 4 mai 1872, une médaille d'honneur de 1^{re} classe.

« Irlandais de naissance, dit le rapporteur de la Société, « M. O'Connell porte noblement un nom illustre ; il a fait envers « nous plus que son devoir. Jeune, riche, à la veille de se marier, « il a tout quitté pour venir en France, dans ses jours de mal- « heur ; il s'est dévoué pour elle au péril de sa liberté, de sa vie, « s'inspirant des plus nobles mobiles : l'amour de l'humanité et la « passion du bien. A l'ambulance américaine, il a donné nuit et

faire pour venir me voir. Il a fallu que le malheur me poursuive pour que je fasse, en 1874, connaissance d'une femme malfamée, pour me donner des idées comme j'en ai eues. Cette femme, je l'avais quittée trois fois, le détail est trop long à te dire.

« Le bijoutier est venu sept à huit fois pour me vendre une chaîne. C'est le mirage de l'or qui m'a tenté. Quel malheur ! Mille fois mieux que je meure voilà dix ans ! Quand tu m'as dit que ce pauvre Léon était comme fou, tu m'as percé le cœur, et ce pauvre Prévost, qui était le roi de son village ! et toi, mon cher Adolphe, qui êtes si fier depuis quelque temps ! »

« Je me repentirai éternellement du déshonneur et de la honte que je vous ai faits. Je n'avais jamais rien eu à me reprocher. Je le jure, oui, je le jure. J'ai fauté, par conséquent j'ai le courage de mourir, sois certain.

« Quel malheur ! quel grand malheur ! Je vous demande mille fois pardon.

« jour ses soins aux blessés, sous les tentes et sur le champ de « bataille... Que M. O'Connell reçoive, avec l'expression de la « connaissance publique, l'hommage que nous lui adressons d'une « médaille ! »

L'année suivante, les services rendus au clergé de Paris par M. O'Connell furent exposés à Sa Sainteté dans une supplique qui portait la signature d'un des évêques les plus distingués de France, et Pie IX, dans un bref élogieux, donna au jeune Irlandais un premier témoignage de satisfaction et de bienveillance en le nommant commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Là ne devait pas se borner la munificence du Saint Père. En mars 1876, sur un rapport de Son Excellence le Nonce apostolique à Paris, Sa Sainteté conféra à M. O'Connell, pour lui et ses successeurs en ligne directe, le titre de comte. Le Souverain Pontife voulait récompenser ainsi la charité et le courage dont M. O'Connell avait fait preuve en venant en aide au clergé de Paris pendant les tristes jours de la Commune.

« Mon cher Adolphe, sois toujours bien gentil pour Rosalie, car elle le mérite bien. Vers le 15 ou 20 janvier je ne serai plus du monde ; tu viendras trouver M. le Directeur, qui te fera remettre la somme de 20 francs environ et une chemise, un gilet noir, un gilet de chasse en laine ; enfin il te remettra ce que je n'aurai pas emporté avec moi.

« Mon cher ami, je n'ai plus qu'une recommandation à te faire. Tu es au moins aussi fatigué que moi. Fais-moi le plaisir de ne plus venir me voir. Repose-toi, tu en as plus besoin que moi. Je ne veux même pas recevoir de lettre de personne.

« Je t'en prie, demande à mes frères, à mes pauvres belles-sœurs, à leurs enfants, qu'ils me pardonnent. Le bon aumônier, l'abbé Crozes, vient me voir tous les jours.

« Mon cher ami, adieu, adieu, je veux bien mourir. Fais-moi le plaisir de ne pas venir me voir, comme tu me l'avais dit.

« Je t'écirai encore une petite lettre.

« Votre frère malheureux,

« PRÉVOST. »

Prévost fut exécuté le 19 janvier 1880, et mourut très chrétiennement.

MÈNESCLOU

9 septembre 1880.

« Figurez-vous une sorte d'avorton voûté et ridé, au teint terreux, aux yeux de fouine, au visage rongé par les scrofules, à l'air sournois, rageur et cruel. Le front est bas, la barbe rare et sale, les cheveux, noirs et rejetés en arrière, poussent jusque entre les épaules. Une tête absolument repoussante. »

Tel était Mènesclou, l'assassin que jugeait la Cour d'assises de la Seine le 30 juillet 1880.

Ses antécédents étaient déplorable.

Il était né en 1860. En 1875 et 1876, ses parents furent obligés de le faire enfermer à la Petite-Roquette. C'était déjà un bandit, capable de tout, ayant tous les vices. Il s'était fait chasser de l'école à cause de ses détestables instincts. Il frappait son père et le volait, insultait sa mère et fracturait son armoire pour la voler. A douze ans, il était déjà la plaie des ateliers, et ne paraissait occupé qu'à débaucher ses camarades.

En 1877, son père, ne pouvant rien tirer de lui, prit le parti de l'engager dans la marine. En trois ans, il fit 176 jours de punition.

Il revint chez ses parents à la fin de l'année 1879. Il avait gagné au Sénégal une surdité de l'oreille droite. On voulut le faire travailler, il s'y refusa et vendit ses outils. Entre temps il copiait des poésies.

Le 15 avril 1880, il viola et tua une enfant de quatre ans, qu'il brûla dans son poêle pour faire disparaître le corps du délit. C'est ce crime qui l'amena sur les bancs de la Cour d'assises.

Son attitude fut révoltante. Cynique, brutal, insolent envers ses père et mère, il n'inspira que le dégoût. Il se servit à certains moments de sa surdité pour esquiver des réponses embarrassantes, à d'autres moments pour se rendre intéressant.

Lorsqu'on lui annonça qu'il était condamné à mort, il resta impassible.

Pas un geste, pas un clignement d'œil, rien!

« — Il n'entend pas, dit le président. Monsieur l'audiencier, faites-lui connaître l'arrêt.

L'audiencier se pencha vers Mènesclou.

« — Vous êtes condamné à mort! lui cria-t-il

Le jeune homme resta immobile, indifférent.

« — Mènesclou, répéta l'huissier, vous êtes condamné à mort!

« — A mort?... C'est pour l'avoir violée?... Ah! ben! »

Et il se laissa emmener d'un air hébété, sans manifester aucune émotion.

Condamné le 30 juillet, il fut transféré à la Grande-Roquette le 1^{er} août.

Dès le 4, il recevait la visite de son père, garçon de bureau au ministère des finances. Sa mère était employée à l'administration des tabacs.

A la suite de cette épouvantable catastrophe, la mère a perdu la raison. Elle est aujourd'hui enfermée à Sainte-Anne.

Les journaux, à la date du 15 juin 1884, ont annoncé en ces termes la mort du père :

« C'est à Saint-Gervais d'Auvergne qu'est mort le malheureux qui, jusqu'à sa dernière heure, a porté le poids du crime odieux commis par son fils. Il était allé en Auvergne pour rétablir sa santé épuisée par le cha-

grin, et il est mort presque subitement, dans une chambre de l'auberge Cabaton. Ses derniers moments ont été empoisonnés par le récit des détails de la mort de Campi, au sujet de laquelle plusieurs journaux rappelaient l'avant-dernière exécution capitale faite à Paris — celle de son fils !...

« Les scellés ont été apposés sur quelques meubles déposés dans un petit logis qu'il n'avait pu occuper, ne sortant pas depuis plusieurs semaines de l'auberge où il était descendu à son arrivée, en mars dernier.

« Sa situation était d'autant plus pénible qu'il avait perdu son porte-monnaie, dans lequel il avait laissé la faible somme de 15 francs.

« Ses dernières paroles ont été pour sa femme, retirée à la maison Sainte-Anne, à qui il témoignait le regret de ne pouvoir envoyer un peu d'argent. »

Ce pauvre homme aimait son malheureux enfant. Il vint le voir à la Grande-Roquette aussi souvent que le permettaient les règlements, et cherchait à l'encourager. Il fit tout pour obtenir une commutation de peine. Je retrouve dans les papiers de l'abbé Crozes la lettre suivante :

Paris, ce 1^{er} septembre 1880.

« Monsieur l'Aumônier,

« Je viens aujourd'hui de voir le défenseur de mon fils, il me donne peu d'espoir au sujet de sa grâce. Je vous en prie, monsieur Crozes, faites votre possible de vous occuper du malheureux enfant en faisant quelques démarches, afin d'obtenir sa commutation de peine.

« Je n'ai plus confiance qu'en Dieu et en vous.

« Je crois que le temps presse.

« Recevez à l'avance, les remerciements de votre tout dévoué serviteur.

« MÉNESCLOU père. »

Ministère des Finances.

L'opinion publique était trop surexcitée pour que le chef de l'État suivit ses sentiments habituels de mansuétude.

Ménesclou fut exécuté le 7 septembre 1880.

N'ayant pas trouvé de notes dans son dossier, j'allai causer de lui avec l'abbé Crozes. Je reproduis presque textuellement notre conversation :

« Ménesclou, me dit l'abbé Crozes, ne ressemble nullement aux portraits que les journalistes en ont tracés. Bien loin d'être repoussant, hideux, répugnant, il avait une physionomie sympathique, avenante, l'air d'un jeune homme bien élevé, une figure douce, honnête, naïve, il me faisait l'effet d'un petit groom de bonne maison.

À la deuxième visite que je lui fis, il avait remarqué que « j'installais ma table, » que je l'essayais, que j'étendais dessus une serviette accrochée au mur pour me servir de tapis, que je rangeais mes livres, papiers, plumes, etc..., tout ce qu'il me fallait pour m'entretenir utilement avec le condamné, et prendre quelques notes, afin de me guider dans ma correspondance ou mes démarches.

À la troisième visite, j'étais à peine entré dans la cellule, où je donnais mes audiences, que déjà Ménesclou s'occupait de ma petite installation. Il mettait lui-même la table à sa place, l'essayait, y étendait la serviette, prenait mes « outils de travail » et s'asseyait

ensuite respectueusement, attendant que je lui parle.

« Je n'ai jamais eu de condamné plus poli, plus calme, plus résigné que ce malheureux enfant. Il a été à l'échafaud comme à une cérémonie pieuse, sans effarement, sans épouvante. Je n'ai jamais entendu réciter un acte de contrition, le dernier qu'il récita dans sa cellule, à mes côtés, avant de monter à l'échafaud, comme par Mènesclou. Il était tout en Dieu, tout au repentir. Je ne comprends rien à ce que les journalistes ont écrit de lui. De tous les condamnés que j'ai accompagnés à l'échafaud, c'est celui sur l'avenir éternel duquel je suis le plus rassuré.

« Quant à son crime, voici ce que j'en puis dire :

« Ce qui l'a rendu abominable aux yeux du public, c'est plutôt ce qui a suivi, que le crime en lui-même. Mènesclou aurait violé la petite Deu et l'aurait tuée sans la dépecer, on ne l'aurait même pas condamné à mort. On a vu dans ce dépècement un abominable raffinement de cruauté, une oblitération profonde du sens moral. Je crois qu'on s'est trompé. Mènesclou n'était pas un être cruel, j'ajoute : à peine un être débauché. Quand il a eu abusé de la malheureuse petite, il a été effrayé de sa faute.

— « Si la petite allait parler ? que diront ses parents ? les miens ? je serai arrêté.....

« Il a eu une peur effroyable. Il n'a plus su ce qu'il faisait. Il a étouffé sa victime pour assurer son silence, sans trop se rendre compte qu'il aggravait sa situation.

« Une fois en présence du cadavre de la pauvre petite, il s'est senti plus épouvanté.

— « Qu'en faire ? Comment la faire disparaître ? » C'est la première pensée de tout assassin. « — Comment me débarrasser de ce cadavre ? »

— « Il l'a coupée en morceaux, brûlée. Il s'est ingénié à la faire disparaître entièrement. De bonne foi, sa faute morale est-elle plus grande ?

« Je lui aurais dit :

— « Regrettez-vous d'avoir coupé votre victime en morceaux ?

— « Mais, monsieur, aurait-il pu me répondre, je ne lui ai fait aucun mal. Elle était morte. En faisant cela, je ne croyais pas mal faire. Je ne cherchais qu'à cacher ma faute.

« Sa faute a été le viol et l'assassinat, mais le dépeçage du cadavre est-il un acte coupable ?

« Peut-on le juger au point de vue moral ?

« Et cependant, c'est ce qui a le plus soulevé l'opinion contre ce malheureux. On l'a pris pour un raffiné du meurtre, pour un monstre abominable, pour une espèce de bête fauve, de chien enragé, on ne l'a pas jugé sur son véritable crime, on a étouffé la raison à force de sensiblerie.

« J'ajoute que ce qui l'a le plus chargé, prouve au contraire son inexpérience, sa maladresse dans l'art du crime. Un habile criminel n'eût pas été embarrassé de ce petit cadavre. Quand ses instincts mauvais eurent parlé, Mènesclou ne sut pas les faire taire, il alla de l'avant, sans rien calculer. — Dans son crime, ce qui a été le moins prémédité, c'est la mort et la mutilation de la petite Deu.

« On ne voit là ni malle, ni instruments tranchants, ni complice pour couronner l'assassinat. Que la justice soit impitoyable envers les criminels qui préparent le dépeçage de leur victime ; je le comprends. C'est tellement inhumain, que de tels monstres ne méritent aucune pitié, mais quand il est prouvé que c'est l'effa-

rement, la honte d'être surpris, l'inexpérience du crime, qui a dirigé la main inhabile de l'assassin, doit-on le charger de la même manière? Et tout me porte à croire que Ménesclou a agi à ce moment-là, avec une absence complète de discernement et de préméditation. Il n'a pas cru aggraver sa faute. Il avait compté commettre ce viol dans l'ombre. Une fois le viol commis, il a compris que le silence de sa victime ne pouvait lui être acquis que par sa mort. Il l'a tuée. Le cadavre l'a embarrassé. Il l'a brûlé.

« A coups sûr, c'était une pauvre tête, mal équilibrée. Un grand criminel, un fanfaron de vice, je ne le crois pas. »

Ménesclou parut toujours heureux de recevoir l'abbé Crozes, qui mit tout en œuvre pour occuper, en même temps que pour moraliser, cette pauvre âme.

Je retrouve dans le journal de l'abbé Crozes (c'est le seul document au nom de Ménesclou), les titres des histoires qu'il lui raconta.

Un jour ou l'autre, j'espère donner au public ces histoires elles-mêmes.

Masaccio. — Boulardot. — Frère Alphus. — Le Mendiant. — Les crimes punis par eux-mêmes. — L'architecte Olivier. — Jean et Marie. — Le curé irlandais. — Première messe en souvenir de Louis XVI. — La Canne mystérieuse. — 60 déjeuners de mille francs chaque. — L'Histoire russe. — Les Trois voleurs. — L'empoisonneur empoisonné.

Le 5 septembre, l'avant-veille de l'exécution, il reçut encore la visite de son père.

Il eut pendant cette visite un mot étrange, qui peut faire douter, si ce malheureux avait toute sa raison. Comme son père lui demandait s'il se repentait et si la pensée de la mort ne l'effrayait pas :

« — Que veux-tu ? tout ça ne serait rien, si je n'étais pas dévoré par les puces ! »

Le 7 septembre, vers trois heures du matin, la foule occupait déjà les rues avoisinant la place de la Roquette, maintenue par deux brigades de sergents de ville sous le commandement de M. Menck, officier paix de la section centrale. Le violent orage qui avait éclaté vers minuit avait dispersé en partie les curieux, qui étaient venus occuper les rues de la Folie-Regnault, Gerbier, de la Vacquerie, Merlin, Servan et la rue de la Roquette qui traverse la place. La nuit était sombre et la rareté des becs de gaz donnait à ce quartier voisin de la nécropole du Père-Lachaise un aspect sinistre. Le silence le plus complet régnait dans les groupes, contrairement aux habitudes de la foule. A quatre heures dix minutes un escadron de cuirassiers renforcé par une compagnie de la garde républicaine de Paris, vint former le cercle sur la place, devant la prison des Jeunes-Détenus.

L'exécuteur des hautes-œuvres accompagné de ses aides et de plusieurs ouvriers, retira une à une, d'une voiture fermée, les diverses pièces composant la guillotine et en quarante minutes la fatale machine fut dressée. Les aides firent jouer, à titre d'essai, le mécanisme adapté au couteau, dont l'aspect seul donne le frisson !

A ce moment, cent personnes au plus se tenaient près de la guillotine. Une consigne sévère de M. Gaubet, chef de la police municipale, avait interdit l'accès de la place aux demi-mondaines qui, d'ordinaire, donnaient lieu aux scènes les plus attristantes et les plus scandaleuses. Dans cette centaine de personnes on ne comptait pas moins de trente à quarante journalistes.

Il est cinq heures, le jour commence à poindre. Une nouvelle brigade de sergents de ville vient renforcer le cordon chargé de maintenir la foule à une distance de soixante mètres et les cuirassiers mettent le sabre au poing.

À cinq heures dix, le directeur de la prison pénètre dans la cellule de Ménesclou, accompagné de M. Baron, commissaire de police, du greffier de la cour d'appel, M. Wagon, de M. Monsin, remplaçant M. Macé en congé et de l'abbé Crozes, aumônier de la Roquette.

Ménesclou dort profondément.

Le directeur l'éveille en le secouant doucement.

Le condamné ouvre les yeux et semble envahi par un affreux cauchemar.

« — Votre recours en grâce est rejeté, — dit le directeur, — allons, mon ami, du courage !

Ménesclou retourne la tête et semble vouloir continuer à dormir. Le directeur, élevant la voix, répète les mêmes paroles en lui demandant s'il désire prendre quelque chose. Le patient met la main contre son oreille à la façon des sourds et fait répéter au directeur de la prison les exhortations qu'il n'a pas entendues.

Cette fois il a compris et répond sans manifester d'émotion :

« — Ah bon ! »

Les agents l'habillent à la hâte pendant qu'on lui offre un verre de vin qu'il boit. Il reste debout sans soutien. À l'avant-gresse, on lui attache les mains derrière le dos et on procède à un semblant de toilette. L'abbé Crozes, le crucifix à la main, prie avec ferveur et exhorte Ménesclou à la résignation. Il paraît résigné.

À cinq heures vingt-cinq la porte de la prison don-

nant sur la place roule sur ses gonds. Une vive émotion parcourt la foule. Ménesclou apparaît, marchant d'un pas ferme, soutenu par deux aides et précédé de l'aumônier. Arrivé devant l'échafaud, sa figure pâlit, il tourne ses regards vers le couteau, et reste comme pétrifié. L'abbé Crozes l'embrasse, les larmes aux yeux et lui présente le crucifix, qu'il baise avec empressement.

« — Vous m'assurez, mon père, que le bon Dieu m'a pardonné toutes mes fautes ?

« — N'avez-vous aucune recommandation à me faire ? — lui dit l'abbé Crozes.

« — Embrassez mon père pour moi, répond Ménesclou, et demandez-lui pardon !

Ce furent ses dernières paroles.

Deux aides le firent avancer contre la planche verticale formant bascule, le couchèrent sur cette planche qui s'incline horizontalement et glisse vers la lunette. La demi-lunette supérieure s'abattit, étreignant le cou du patient. Au même instant M. Deibler tourna une poignée adaptée à la coulisse et le couteau tomba. Un bruit sourd se confondit avec quelques exclamations de la foule présente, pendant que le corps était renversé dans un panier à demi rempli de sciure de bois et de poivre. La tête fut également jetée dans le panier, le tout fut hissé en un clin d'œil dans la voiture. Tout était fini.

Ménesclou est le dernier criminel que l'abbé Crozes ait accompagné à l'échafaud.

Lorsque Dante, le front courbé sous le poids de ses pensées, rentrait solitaire sur les bords de l'Arno, les passants se détournaient avec effroi, en disant :

« — Voyez-vous cet homme ? Il revient de l'enfer. »

C'est avec un tout autre accent que ceux qui rencontrent l'abbé Crozes prononcent une phrase qui rappelle celle que provoquait l'apparition de Dante.

« — Voyez-vous ce prêtre ?

« Ce prêtre a voyagé pendant quarante ans au milieu des criminels de la Petite et de la Grande Roquette.

« Quel lugubre et douloureux pèlerinage !

« Depuis vingt ans, pas une année ne s'est écoulée sans que ce prêtre ait parcouru une fois, quelquefois deux, la voie douloureuse qui mène à l'échafaud, ce supplice si honteux, si lugubre de la justice française ; ce supplice si redouté des grands criminels que la société repousse impitoyablement de son sein !

« Lorsque l'abbé Crozes passe, avec ce « quelque chose dans le regard qui fait ranger le peuple », comme a écrit Victor Hugo (1), on se le montre, non avec effroi, mais avec respect, presque avec admiration, en disant, comme pour Dante :

« — Voyez-vous ce prêtre ? Il revient de l'échafaud. »

Oui, il en revient, comme Dante de l'enfer, le front courbé sous le poids de ses pensées ; mais c'est après avoir consolé ce *damné* de la terre, et lui avoir ouvert le ciel, comme au bon larron, en récompense de son repentir, de sa résignation, de l'agonie cruelle qui a commencé pour lui, en pleine connaissance, avec son réveil, et qui n'a cessé que lorsque le couperet s'est abattu sur sa tête.

« Inclinez-vous et saluez ! Ce prêtre vient d'*officier pontificalement* (2) ! »

(1) (2) *Les Misérables*, première partie, livre I^{er}, chap. iv.

CHAPITRE IX

MICHEL CAMPI

30 avril 1884.

Michel Campi. — Son crime. — Son attitude à l'audience. — Son unique préoccupation : *épater* tout le monde. — Son arrivée à la Grande-Roquette. — Les « deux mères de famille. » — On lui coupe les cheveux. — On le rase. — Ses premières larmes. — Il fond en larmes. — Il assiste à la messe. — Je prends conseil de l'abbé Crozes. — Notre première entrevue. — M. Macé. — Sa lettre à M. Guillot. — « Je me figure que je suis poitrinaire. » — Je ne l'embrasse pas. — Pourquoi ? — Ses lectures à la Grande-Roquette. — Il écrit à M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire. — Il reçoit la visite de M^e Laguerre. — Histoire d'un parapluie. — L'abbé Crozes et son successeur. — Les MM. de Coëtlogon. — Michel Macé !! — M^e Massenet-Deroche. — Le vendredi-saint. — Son mot du 14 avril. — M^e Laguerre et l'aumônier. — Ma visite chez le Président de la République. — Ma dernière entrevue avec Campi. — L'exécution. — L'extrait mortuaire de Campi. — L'héritage de Campi. — Le cadavre de Campi. — L'identité de Campi. — Mes impressions au réveil et au pied de l'échafaud.

M. Ducros de Sixt, ancien avocat, âgé de soixante-cinq ans, habitait rue du Regard, depuis quinze ans, avec sa sœur Mathilde plus jeune que lui de quelques années.

Le 10 août 1883, vers deux heures et demie de l'après-midi, M. et M^{lle} Ducros ayant donné congé à leur domestique, se trouvaient seuls chez eux lorsqu'un in-

dividu se présenta rue du Regard et demanda à parler à Jeanne Pichon. C'est le nom de la domestique.

Sur la réponse que lui fit M^{lle} Ducros qu'elle était sortie, cet individu se retira sans vouloir indiquer le motif de sa visite.

Il revint un quart d'heure plus tard ; il était muni d'une massette de casseur de pierres, qu'il portait sous ses vêtements ; il conféra quelques instants avec M^{lle} Ducros ; puis, profitant d'un moment où elle ne regardait pas, il sortit son arme et lui en asséna plusieurs coups sur la tête. Elle tomba à terre en poussant des cris ; son frère, qui se reposait dans une pièce voisine, accourut aussitôt.

L'accusé s'élança sur lui et lui fracassa le crâne d'un coup de marteau ; le choc fut si violent que la massette se brisa. Se retournant alors vers sa première victime, qui n'avait pas cessé d'appeler au secours, l'accusé essaya de lui couper le cou à l'aide d'un couteau. Cependant les cris de M^{lle} Ducros avaient été entendus par le concierge de la maison ; il se précipita dans le pavillon et, ayant vu M. et M^{lle} Ducros étendus sur le plancher et baignant dans leur sang, il appela des gardiens de la paix qui, après quelques recherches, trouvèrent l'assassin dans une chambre de l'étage supérieur.

Il était assis près d'un lit, sur lequel il s'appuyait, la tête cachée par les draps.

M. Ducros mourut le 12 août, sans avoir repris connaissance. Sa sœur, longtemps malade, est aujourd'hui rétablie ; mais elle est en proie à une affection nerveuse assez vive et elle a perdu le souvenir exact des circonstances qui ont accompagné la tentative d'assassinat à laquelle elle a failli succomber.

Ce fut seulement le 21 mars 1884 que l'assassin com-

parut devant la cour d'assises de la Seine, sous son nom d'emprunt, Michel Campi, la police n'ayant pu, malgré toutes ses recherches, établir son identité.

Son attitude à l'audience fut déplorable.

D. Votre nom. — R. Campi.

D. Votre âge ? — R. Trente-trois ans.

D. Votre profession ? — R. Inconnue.

D. Votre domicile ? — R. Inconnu.

D. Connaissez-vous M. Ducros ? — R. Oui.

D. Comment ? — R. C'est mon affaire.

D. Le connaissez-vous bien ? — Parfaitement.

D. Vous connaissez sa manière de vivre ? — R. Mieux que l'instruction.

D. Connaissez-vous sa sœur ? — R. Peu.

D. Sa domestique ? — R. Peu.

D. Son logement ? — R. Très bien.

D. M. Ducros vous avait-il fait du bien ? — R. Jamais.

D. Du mal ? — R. Peut-être.

D. Qui êtes-vous ? — R. Un inconnu.

D. Oui, un assassin anonyme. Vous êtes devant les jurés. Songez à votre vie. — R. Peu m'importe.

D. Craignez-vous de dévoiler de mauvais antécédents ? — R. Nullement.

D. Vous avez dit que vous vous nommiez Michel Campi, né à Marseille en 1850. C'est faux ? — R. Tout à fait.

D. Enfin vous avez une famille ? — R. Justement. C'est à cause d'elle que je me cache.

D. Êtes-vous Français ? — R. Peut-être.

D. Vous avez dit que vous aviez été carliste, puis contrebandier en Espagne et soldat en Italie. — R. Autant de mensonges.

D. Remarquez-le, ce seraient là des épisodes d'une vie aventureuse qui n'a rien d'humiliant. — R. J'ai raconté

— « Je serai sage, dit-il en adoucissant son regard, si on me retire la camisole de force. »

On la lui retira.

Puis on procéda à la toilette. Il se déshabilla, se laissa fouiller, revêtit la veste et le pantalon de la Roquette, sans dire un mot. Le perruquier lui coupa les cheveux et lui fit tomber la barbe, sans qu'il ait fait un mouvement.

Pour le conduire à sa cellule, on le fit monter par la quatrième division. Les vieillards étaient dans la cour qui prenaient leur récréation. Campi dut attendre qu'ils fussent remontés dans leur quartier. Il s'appuya contre le mur, et l'un de ceux qui l'accompagnaient s'aperçut qu'il pleurait.

Dès qu'il fut dans sa cellule, le directeur de la prison vint le voir. A la Préfecture de police, on avait fait au directeur de minutieuses recommandations. On lui avait représenté que Campi était un malfaiteur des plus dangereux, qu'il y avait à exercer envers lui une vigilance exceptionnelle, et à ne lui accorder aucune faveur, de nature à compromettre la sécurité de ses gardiens. On avait même engagé le directeur à prendre des précautions pour sa sûreté personnelle. L'attitude de Campi à l'audience et à la Conciergerie justifiaient, d'ailleurs, ces recommandations. Le directeur refit à peu près à Campi le petit discours du brigadier. Campi lui promit qu'il serait honnête, si l'on se conduisait honnêtement vis-à-vis de lui.

« — Ce qui m'a exaspéré à la Conciergerie, c'est la brutalité des gardes.

« — Vous n'avez à craindre ici ni brutalité, lui répondit le directeur, ni insolence, si vous-même vous

êtes convenable. D'ailleurs je suis là, dans le cas où vous auriez à vous plaindre de qui que ce soit. »

Campi remercia le directeur et se mit à fondre en larmes.

Le brigadier vint le voir et lui apporta son repas : de la soupe, une côtelette, des légumes, du pain, du vin. Campi mangea avec appétit. Quand le brigadier ouvrit sa cellule à dix heures du soir, il dormait profondément.

Le lendemain dimanche, à sept heures, le brigadier vint le trouver.

« — Il y a la messe à neuf heures et demie. Vous êtes libre d'y assister.

« — Est-ce qu'on y chante ?

« — Oui.

« — Alors j'irai, cela me distraira.

« — Maintenant, nous avons un aumônier. Ne vous étonnez pas s'il ne vient pas vous voir. Il ne s'entretient qu'avec les détenus qui le font demander.

« — Monsieur l'Aumônier peut venir me voir ; je le recevrai, mais je ne le ferai pas demander. »

En arrivant à la prison pour dire ma messe, je m'informai auprès du brigadier de l'attitude de Campi.

Il assista à la messe. On avait allumé les deux cierges qu'on allume devant la statue de saint Joseph, patron de la bonne mort, toutes les fois qu'il y a à la Grande-Roquette un condamné à mort. Après la messe, je commentai la première partie de la parabole de l'enfant prodigue.

Je quittai la prison sans avoir vu le condamné. Je voulais prendre conseil de l'abbé Crozes. Je prévins le brigadier que je reviendrais à trois heures et demie.

« — Dites-moi surtout, lui dis-je en partant, quelle

attitude il a eue pendant la messe, et s'il a fait des réflexions. »

Je trouvai l'abbé Crozes parcourant les débats du drame de la rue du Regard, longuement racontés dans le *Figaro*.

« — Je vous attendais, me dit-il. »

Je lui dépeignis l'attitude du condamné à l'audience, à la Conciergerie, son arrivée à la Grande-Roquette, et le changement qui s'était opéré en lui depuis qu'il avait franchi le seuil de sa cellule.

« — C'est toujours ainsi, me répondit l'abbé Crozes. Les plus violents sont matés dès qu'ils entrent à la Grande-Roquette. Ils comprennent que le temps de la pose est fini, et que c'est le cercueil qui s'entr'ouvre. »

A trois heures et demie j'étais à la Roquette.

Pendant la messe, Campi s'était tenu la tête dans les deux mains, plutôt mal que bien. Il n'avait d'ailleurs fait aucune réflexion.

Il devait prendre sa récréation de quatre à cinq heures, dans la cour des séparés. Réflexion faite, je préfèrai le voir là plutôt que dans sa cellule. Le brigadier alla le prévenir que je souhaitais lui dire bonjour.

« — Monsieur l'Aumônier peut venir. »

En arrivant dans la cour, je le cherchai des yeux. Je voyais bien s'avancer vers moi un détenu, mais rien dans ce détenu ne me rappelait le forcené de la cour d'assises. A l'audience je n'avais aperçu qu'un énergumène grossier, brutal, cynique, à la riposte insolente. Sa tête répugnante s'était photographiée dans ma mémoire : barbe sale et encadrant un visage jaune, bilieux, de maigres chairs tirées sur une puissante musculature de bête de proie ; et, éclairant les traits livides de leur lueur sinistre, deux yeux mobiles, petits, perçants,

d'une expression féroce, dont j'avais eu peine à soutenir l'éclat. Avec cela vêtu de vêtements sordides : cotte d'ouvrier, tricot de marin, grossier pardessus, casquette de toile blanche. Campi m'avait laissé la plus triste impression, sa tête m'avait paru énorme, ses épaules d'une carrure redoutable.

J'avais maintenant devant moi un homme jeune, de taille ordinaire, plutôt mince qu'épais, à la figure calme, qu'éclairait un bon sourire, les yeux avaient perdu leur férocité.

Il s'approcha de moi avec une certaine timidité, tenant à la main son béret, qu'il ne remit que sur mon invitation, attendant respectueusement que je lui adresse la parole.

« — Vous êtes bien Michel Campi ? »

« — Oui, monsieur l'Aumônier. »

« — Je viens vous voir, mon ami, et me mettre à votre disposition. »

« — Monsieur l'Aumônier, vous me ferez toujours plaisir, cela me distraira. »

« — Seulement je tiens tout de suite à bien établir deux points : je ne viens ni vous confesser de force, ni vous arracher votre secret. Je vous dirai plus. Si, par suite de réflexions, vous vous décidiez à me confier votre nom, et le secret dont vous vous entourez, je refuserais de vous entendre. Il se pourrait qu'une heure après, votre identité fût découverte, et il vous resterait un doute dans l'esprit : C'est l'aumônier qui m'a trahi... »

« — Oh ! jamais. M. l'Aumônier, je sais que vous êtes tenu à un secret absolu, et que si jamais une indiscretion est commise ce ne sera pas par vous. »

La glace une fois rompue, nous nous mimes tout en marchant à causer de son crime, de l'audience, de

l'échafaud, de sa famille, des bruits qui couraient sur lui, de l'effroi qu'il inspirait. Il causa librement, avec enjouement même. Le nom de M. Macé, loin de l'irriter, lui procurait une douce gaieté.

« — Vous savez qu'il ne connaît pas un mot de mon affaire, que je l'ai constamment dépiqué.

« — Il reviendra vous voir.

« — Oh! je ne crois pas, il en a assez. »

Je ne pus m'empêcher de lui manifester mon étonnement de la métamorphose qui s'était opérée en lui, et de le gronder affectueusement de ses brutalités et de ses grossièretés de l'audience.

« — Ce qui m'a exaspéré c'est ce déploiement de forces. A quoi bon? Et puis ce défilé des dix-huit témoins, qui, tous de bonne foi ont faussement déposé contre moi? Un seul pouvait dire la vérité, c'est mon codétenu de Mazas, Raymond.

« — Pourquoi avez-vous employé à plusieurs reprises ce mot de *casserole*? L'avocat-général en a profité pour insinuer qu'un homme qui parle aussi couramment l'argot des prisons, doit en être un pilier.

« — Eh! tout cet argot, c'est M. Macé qui me l'a appris. Il m'en a appris bien d'autres. Et puis croyez-vous que huit mois de prévention à Mazas ne m'aient pas suffi pour apprendre ce langage? C'est cette prévention de huit mois qui m'a exaspéré. J'ai été confronté avec plus de cent témoins. A quoi bon? Est-ce que je niais mon crime?

« — Pourquoi avez-vous écrit à M. Guillot, juge d'instruction, la lettre impertinente que tous les journaux ont reproduite?

« Monsieur Guillot,

« Depuis le mois d'octobre, à chaque instant, vous me dites que mon instruction est terminée et il n'en n'est rien.

« Je suis las d'être trompé. Puisque vous ne voulez pas en finir, moi je vais le faire. A partir d'aujourd'hui, sous aucun prétexte, je ne veux plus vous voir et je ne me soumettrai à aucune confrontation. La série des imbéciles que vous avez fait défilé devant moi est assez complète, et j'en ai assez; je puis même vous avouer que la dernière fois, si j'ai eu la complaisance de me soumettre, ce n'était que dans le but de donner une bonne leçon aux individus qui s'occupent de ce qui ne les regarde pas; car je ne comprends pas pourquoi il y a des gens qui tiennent tant à me reconnaître.

« Ma tête est à moi, je vous l'abandonne; quant à mon nom, cela est différent; si j'ai une famille, comme on prétend, pour peu que nous ayons le même sang dans les veines, je plaindrais celui qui rendrait ma honte publique, car il est plus que probable qu'un coup de hache serait la seule récompense du dénonciateur.

« La dernière fois, vous ne l'avez pas remarqué, mais vous pouvez facilement vous le rappeler, quand l'individu examinait mes mains, rien ne m'était plus facile que de le saisir par la barbe, de la lui arracher, et au moment où il aurait eu la figure baissée et maintenue, de lui envoyer un violent coup de genou qui l'aurait estropié; tout cela pouvait se faire si vivement, que la présence des agents n'eût servi à rien. Cè qui a sauvé cet homme, c'est sa naïveté, qui m'a désarmé.

« Quant à vous, comme c'est la dernière communi-

cation que j'ai avec vous, il m'est inutile de dissimuler plus longtemps.

« Dès le début, vous vous êtes fié à votre habileté, mais aujourd'hui vous commencez à reconnaître votre erreur : vous ne me connaissez pas encore, et moi, dès le premier interrogatoire, je savais à quel homme j'avais affaire.

« En ce moment, vous faites patte de velours, mais la griffe se montre de temps en temps, et je ne m'abuse pas sur vos bonnes dispositions à mon égard.

« Croyez-vous donc que je n'aie pas remarqué, malgré mon indifférence apparente, la façon dont vous savez isoler et mettre en relief, dans vos interrogatoires, tout ce qui peut me faire paraître plus odieux ? Rien ne m'a échappé, mais cela m'importe peu, car ce n'est pas ma peau que je défends.

« Vous êtes habile, trop habile, car il n'est pas besoin de vous mettre les points sur les *i* pour vous mettre en chasse.

« Pour vous, les plus petites indications, celles qui se dégagent du raisonnement, sont les meilleures ; votre seul tort est de ne pas supposer chez d'autres la même faculté que chez vous : j'ai compté là-dessus.

« Dans ma jeunesse, j'ai appris la lutte et je sais que la véritable adresse consiste à se servir de la force de son adversaire pour le culbuter. Je me suis souvenu de ce principe et je m'en trouve bien : cela est au point que je puis vous dire où en ce moment vous faites repatauger vos agents.

« Faites à votre aise. Mais comme je m'ennuie, je vous avertis que si, pour le 20 courant, je n'ai pas reçu ma feuille de renvoi de l'affaire devant la chambre des mises en accusation, je ferai branle-bas.

« Je saurai rendre ma garde impossible ; vous aurez beau employer les fers, la camisole de force, les factieux, etc., vous en verrez le résultat.

« Quoi que vous fassiez, je vous mettrai dans l'alternative de me faire tuer ou de voir tuer vos agents. Tous les moyens me seront bons, mais ce sera vous qui aurez toute la responsabilité morale de tout ce qui arrivera. Vous avez mis six mois à faire mon instruction, cela est plus que suffisant.

« Sous aucun prétexte, je ne veux plus vous voir.

« CAMPI. »

« — M. Guillot se moquait de moi. J'en avais assez.

« Dès le mois d'octobre, il m'avait assuré que mon instruction était terminée, et que j'allais être jugé, et puis pour changer c'était toujours à recommencer.

« — Avouez que vous étiez injuste pour ce témoin qui vous examinait les mains ?

« — Eh ! aussi cet imbécile voulait à tout prix que j'eusse des tatouages sur les mains ! Regardez ! — et il me montra ses mains — y a-t-il trace de tatouage ?

« Quand même je les aurais effacés, ce qui peut se faire avec du lait de femme, j'aurais toujours des marques. Y en a-t-il ?

A cet instant de notre entretien, il me fit quelques confidences intimes sur les siens, son âge, sa première éducation, sur M. Ducros.

« — Mon seul désir est de mourir. La lecture du verdict, auquel je m'attendais, ne m'a produit aucune émotion. Je me suis même donné le malin plaisir en quittant l'audience, de courir dans le couloir avec l'espérance que les municipaux, en se pressant pour me rattraper,

s'embarrasseraient les uns dans les autres et dégringoleraient l'escalier. La mort ne m'effraie pas. Je me figure que je suis poitrinaire. — Combien qui meurent à mon âge! »

Déjà, il avait dit à l'audience à M^e Laguerre, qui, pendant que la Cour délibérait, l'exhortait à rester calme et à être courageux.

« — Je viens d'être frappé d'une phthisie galopante. C'est l'affaire de quelques semaines !

Cinq heures sonnaient. L'heure de sa récréation était terminée.

« — Je vous serre la main, mon ami,..... lui dis-je avec affection, pour ceux que vous aimez.....

L'abbé Crozes embrassait le condamné, je crus plus sage, de remplacer l'accolade traditionnelle par cette poignée de main.

J'avais encore une autre raison, celle-là toute personnelle, je l'avoue.

Je n'eus pas le courage d'embrasser l'assassin de M. Ducros. M. Ducros un des meilleurs amis de l'abbé Thenon, l'ami le plus fidèle que j'ai eu pendant vingt ans, était devenu le mien. Je le voyais souvent. Il était le correspondant d'un de mes élèves. C'était un homme que j'estimais, et que j'aimais. La vue de Campi m'était très-pénible. Campi, je l'espère, ne s'en est jamais aperçu ; une fois seulement je crus devoir lui dire quels liens me rattachaient à sa victime. Le sang-froid et le cynisme avec lequel il en parlait me révoltaient. Il comprit, et depuis, ce nom fut à peine prononcé entre nous.

Campi répondit avec effusion à mon étreinte et je vis de grosses larmes rouler dans ses yeux. A un moment il m'avait dit :

« — Quand j'aime, j'aime tendrement. »

Au courant de notre conversation, j'avais pris soin d'étudier son regard. Ce regard était vraiment étrange : « — L'autre nuit, m'avait dit un inspecteur, il avait les yeux grands ouverts, on aurait dit deux glaces. » On sait que la pupille très dilatée dénote le fou ou l'homme extrêmement violent. Campi devait être l'un et l'autre. Sa main, à la paume étroite, nerveuse, aux doigts longs et effilés, au pouce très écarté, et s'allongeant presque autant que l'index, était bien celle d'un assassin. Quand il vous donnait une poignée de main, on aurait dit qu'on avait la main serrée dans un étau.

Autant que je pouvais en juger par son attitude, et son langage, Campi devait appartenir à la classe des petits bourgeois. Son instruction était rudimentaire. Me parlant de la plaidoirie de M^e Laguerre : « N'est-ce pas qu'il a bien *causé*? » Il demanda à lire des voyages, des romans. Pendant sa détention, il feuilleta le *Tour du Monde*, le *Musée des Familles*, le *Magasin Pittoresque*, les romans anglais de Miss Braddon, de Lytton, de Bulver, quelques romans de Georges Sand, d'Henri Conscience, de Souvestre, de Marmier, de Jules Sandeau. Les trois derniers ouvrages qu'il parcourut sont trois ouvrages d'Arsène Houssaye : *Louis XV*, *la Régence*, *la Révolution*.

Pendant longtemps il affecta de ne pas parler aux agents. Il jouait aux cartes avec eux, mais après la première partie, il quittait la table et s'isolait.

Dès son arrivée, il écrivit à M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire et à son avocat M^e Laguerre. Dans sa lettre à son avocat, il se loue de la réception qu'on lui a faite à la Roquette, et paraît enchanté de la *brusque franchise* du directeur.

Le soir, à sept heures, M^e Laguerre vint le voir. Il resta une demi-heure avec lui, et lui annonça qu'il ne reviendrait que dans quinze jours. Il partait pour la Corse.

M^e Laguerre et Campi agitèrent la question du pourvoi. Il fut convenu que Campi ne se désisterait pas. Il prétendait d'abord n'avoir signé son pourvoi que pour fuir au plus vite la Conciergerie et être débarrassé de la camisole. La réflexion aidant, il se ravisa. Il lui parut plus prudent de confier ses intérêts à la cour de cassation que sa tête au bourreau.

Le lundi, je ne le vis pas. Il était resté silencieux sur ma visite. Il affectait de causer et de plaisanter de sa mort. Il lisait néanmoins d'une manière distraite. Il restait longtemps songeur. Son sommeil était agité.

Le mardi, je passai ma récréation avec lui.

Une mesure de précaution au moins puérile fut prise ce jour là et les jours suivants à mon égard. Lorsque j'arrivai au greffe, l'agent de service me confisqua mon parapluie. Le règlement ne permet pas, il est vrai, de traverser le préau de la prison avec un objet pouvant servir d'armes. Jamais on n'avait songé à m'appliquer ce point du règlement. Craignait-on que Campi ne s'emparât de mon parapluie pour s'en faire une arme offensive? Je l'ignore. J'obéis néanmoins de bonne grâce. Je remarquai, en outre, que, pendant que je causais avec Campi, les agents étaient sur nos talons. Je fus même obligé de les prier de s'éloigner.

Je trouvai Campi plus froid avec moi, moins expansif que l'avant-veille. Il me paraissait gêné. Se défait-il de moi? Son avocat l'avait-il mal conseillé? Ma présence le rendait-elle songeur?

Peu à peu cependant, il se dérida.

Il me parla de la visite de M^e Laguerre, et me raconta les ruses dont il s'était servi pour dépister M. Macé, et ce qu'il comptait faire encore. Je l'écoutai sans lui répondre.

A une heure, il rentra dans sa cellule.

Cette seconde visite m'avait rendu perplexe. La constante préoccupation de cet homme paraissait être de *monter des bateaux*, comme il disait, à tout le monde, de faire poser les autres, de les engluer dans ses mensonges. Décidément je me sentais peu de sympathie pour ce cabotin. En sortant de la Roquette, je rencontrai l'abbé Crozes.

« — Soyez sans inquiétude, mon cher; il sera commué. Ce n'est qu'une cause classique. Un vulgaire assassin qui cherche à sauver sa tête. Sa comédie n'a pas d'autre but. Quand on aura dit à M. Grévy : « — La seule manière de savoir son nom, et la justice y a intérêt, est de le garder, » M. Grévy répondra : « — Gardons-le. » Il suivra ses penchants miséricordieux. »

Dans la matinée du mercredi, des carlistes obtinrent d'être confrontés avec lui. Ils se disaient ses compagnons d'armes en Espagne. Les MM. de Coetlogon faillirent passer un mauvais quart d'heure. A un moment, Campi avait saisi sa cruche, et si le brigadier ne s'était mis devant lui, Messieurs les carlistes auraient reçu la cruche en plein visage. Quand ils partirent, il les em... margua, sans aucun respect pour leur grade d'officiers supérieurs de don Carlos.

Je le vis le lendemain jeudi. Il me raconta la scène en détail.

Nous causâmes de son pourvoi. Je l'assurai que la Cour de cassation ne s'occuperait pas de lui avant la fin du mois.

« — Du reste, je ne l'ai signé que pour permettre à M. Laguerre de partir, me dit-il. Quand il reviendra, je me désisterai. Je n'ai pas envie d'être traîné longtemps. En tous cas, je ne signerai pas mon recours en grâce. »

Je trouvais que déjà il me disait ces choses avec moins de fermeté qu'il y a trois jours. De sa famille, plus un mot. L'heure de l'attendrissement ne sonnait plus. La pensée de la guillotine l'obsédait. Le matin, il avait dit au brigadier :

« — C'est bête d'empêcher un condamné à mort de se suicider. »

Le brigadier l'avait raisonné. Je le raisonnai à mon tour, en lui expliquant qu'il avait tout intérêt à être raisonnable, qu'on était bon pour lui, que la moindre tentative de suicide rendrait ses gardiens impitoyables.

« — Après tout, si je suis gracié, j'aime mieux me faire loger une balle dans la tête que de me suicider. L'occasion se trouve toujours.

Tout d'un coup, il m'arrêta.

« — Monsieur l'Aumônier, voulez-vous me montrer le chemin que nous suivrons pour aller à l'échafaud ? »

Je le regardai entre les deux yeux. Un instant, je crus qu'il voulait me faire poser ; l'instant d'après je compris qu'il ne m'entretenait tant de sa mort que parce qu'il y pensait toujours. Il était comme ces malades qui essayent d'oublier leur mal en causant avec leur médecin.

« — Allons, lui dis-je, en voilà assez ; vous serez commué. »

Je vis que cette pensée lui souriait.

Je l'engageai, si on le confrontait avec d'autres personnes, à être calme. « — Après tout, la justice fait son devoir. » Il me promit de s'observer.

— Je vais jouer une bonne farce à M. Macé. Je dirai

que je m'appelle Michel Macé ! que je suis son neveu !...

Nous nous mîmes à rire un instant de cette plaisanterie et des commentaires dont il l'accompagna.

A ce moment, il devint plus constant...

Je lui demandai ce qu'il lisait, il m'avoua qu'il le savait à peine.

Cinq heures venant à sonner, je le quittai.

Les journaux ayant raconté qu'il avait des tatouages, le lendemain on le fit déshabiller. Aucune trace de tatouage ne fut constatée.

Je le vis le dimanche. Pour la première fois, il essaya de causer politique, socialisme, prolétariat. C'était pitoyable. Il avait une peine inouïe à s'exprimer. Les mots ne lui venaient pas.

A plusieurs reprises, il me parla de ses victimes sans paraître éprouver le moindre regret. Il parlait de son assassinat comme s'il racontait l'histoire d'un autre.

Je passe sous silence plusieurs détails qui ont trait à sa prévention à Mazas, et qu'il me donna confidentiellement.

Le mardi 4^{or} avril, je pris ma récréation avec lui. Il avait reçu une lettre de M^e Laguerre. Il me la lut.

Nous reparlons de son procès. Je suis obligé de lui expliquer que ce qui a le plus irrité le public, c'est son cynisme. Je l'engage à se surveiller devant les agents.

Il devient de plus en plus expansif. Je suis obligé de l'arrêter et de lui rappeler mes dispositions du premier jour. Elles n'ont pas varié. Je ne veux pas percer le voile mystérieux dont il s'enveloppe. *Il continue quand même, et se confie pleinement à moi....*

Puis notre conversation reprend un ton moins confidentiel. Nous parlons de choses et d'autres.

Il me raconte que chaque fois qu'il était interrogé par M. Macé, celui-ci lui donnait cinq francs ; qu'un jour même il lui laissa emporter une oie et un bidon de vin qui se trouvaient dans son cabinet. Ces victuailles avaient été apportées comme pièces à conviction. M. Macé le laissa s'en emparer et on fit bombance à Mazas.

Le 7 avril, j'allai rendre visite à M. Jacquin, le directeur des affaires criminelles et des grâces.

Le lendemain, je vis Campi et lui parlai de cette visite. *Il devient de plus en plus confiant* et je sens que, hélas ! il se reprend à espérer.

Le dimanche, j'arrive à quatre heures. En même temps que moi arrivait son avocat à la Cour de cassation, M^e Massenet-Deroche, qui demeura trois quarts d'heure avec lui, et n'en put rien tirer.

Le matin, il avait assisté à la messe ; j'avais pris comme sujet de mon exhortation après la messe, la bénédiction des Rameaux et la cérémonie qui suit la messe à la Grande-Roquette (1). Il me dit qu'il m'avait écouté avec attention, et que ce que j'avais dit l'avait impressionné.

M^e Massenet-Deroche m'assure que le pourvoi sera examiné le jeudi 11 avril. Il s'était bien gardé de le laisser soupçonner à Campi. Le pourvoi passe le 11 et est rejeté.

Le vendredi saint, Campi assiste à l'exercice de la Passion. Je le vois après, nous causons de son âme. Il m'écoute, et me pose de lui-même quelques questions. Il reparle politique. Il croit à l'avènement du prolétariat. Néanmoins il plaisante Louise Michel, Labusquière et les autres. Il les trouve ridicules.

(1) Voir tome II, chapitre I : *la Couronne de buis béni*.

A un moment, il me raconte qu'il fait dans sa cellule la répétition de la guillotine. Étendu à plat ventre sur son lit, il s'exerce et se prépare. Je le gronde d'un pareil enfantillage. Ses gardiens constatent que depuis quelques jours il joue aux cartes avec fureur, mais sans attention. Ses conversations avec eux sont étranges. Il raconte en un style cru ses aventures galantes, fait l'éloge de Fenayrou et exalte la force physique.

Le lundi de Pâques, je le revois un instant. *Il me fait quelques confidences intimes*

Les gardiens remarquent que les nuits sont de plus en plus agitées. Il a des mouvements brusques. Tout d'un coup il se lève, quitte sa lecture et arpente sa cellule en crispant les poings. Il a aux lèvres un sourire moqueur.

Le jeudi, il me remet un petit papier ainsi conçu :

« C'est librement et avec le plus grand plaisir que je reçois les visites de M. l'Aumônier.

« M. CAMPI. »

La Roquette, 14 avril 1884.

Il me prie de passer chez M^e Laguerre. Il s'inquiète de son absence. Il a besoin de faire dire certaines choses aux siens. Je le trouve très affaibli. Il s'exprime avec amertume contre les soi-disant amis du peuple. Il me cite des noms. « Tas de farceurs, me dit-il. »

— Cependant, c'est à l'un d'eux que vous avez demandé un défenseur. — Votre lettre à M. Clémenteau a été publiée dans tous les journaux :

« Je suis, lui écriviez-vous, Michel Campi, l'assassin de la rue du Regard, mais je suis un admirateur de

votre talent. J'ai lu avec un véritable intérêt votre discours sur les récidivistes... Je me suis même demandé comment vous étiez arrivé à deviner ces choses, vous qui n'avez pas, comme moi, passé par la prison... »

Il a un sourire ironique et hausse les épaules.

Il semblait me dire : « Tous ces gens-là m'abandonnent. Des farceurs ! »

M^e Laguerre arrivait de voyage. Les journaux avaient annoncé qu'il devait être reçu le lendemain par le Président de la République. On lui remit ma carte. Le soir il arrivait à la prison vers cinq heures et demie.

La veille, Campi avait feint de tuer un agent avec une bûche.

Le vendredi 23, M^e Laguerre revint de nouveau à cinq heures et demie à la Roquette, pour remettre à Campi quelques secours, et lui faire signer son recours en grâce.

J'étais au greffe quand M^e Laguerre arriva. Nous nous rendimes ensemble à la cellule de Campi.

« — Il est perdu, me dit M^e Laguerre. J'ai vu hier le Président de la République, je sors de chez le garde des sceaux, l'exécution me paraît imminente. »

Il fut convenu qu'à mon tour j'irais voir le Chef de l'État,

Le lendemain samedi, je me présentai à l'Elysée, à une heure et demie. Je fus reçu par M. le colonel de Lichteinsten :

« — Je vois tout de suite pourquoi vous venez, monsieur l'Aumônier, seulement je crains que M. le Président ne puisse vous recevoir aujourd'hui. Il vient de me dire qu'il ne recevrait pas. Pourriez-vous revenir demain à onze heures et demie ?

« — Je suis aux ordres de M. le Président, seulement

c'est demain dimanche, et à l'heure que vous m'indiquez, je serai à la Roquette pour mon service. — Le colonel alla prévenir M. le Président de la République. Quelques instants après il rentrait.

« — Monsieur le Président vient de suite. Il ne veut pas que l'heure de la messe soit changée à la Roquette. » La porte du salon qui communique avec le cabinet du Président venait de s'ouvrir. Le Président lui-même me fit signe d'entrer.

Son accueil fut des plus bienveillants.

Je lui parlai de Campi. J'assurai M. Jules Grévy, que ce malheureux avait dans la prison une tenue des plus correctes, que ce que les journaux racontaient de ses violences était absolument faux, qu'en particulier *l'Intransigeant* avait brodé une légende à mon sujet, et que jamais Campi ne s'était oublié devant moi, qu'il n'avait tenu aucun des propos orduriers que les imprudents reporters de ce journal lui prêtaient. Le Président m'interrompit.

« — Je comprends votre démarche, monsieur l'Aumônier, et je l'approuve. M^e Laguerre, en vous priant de venir me trouver, agit en avocat qui cherche par tous les moyens possibles à sauver la tête de son client; seulement avouez que ce n'est pas à l'attitude actuelle du condamné que je dois m'arrêter pour lui faire grâce ou non ? Un crime a été commis, qui intéresse la sécurité publique. Tout est là. »

Je compris que la cause était entendue.

Le Président me posa quelques questions sur la Grande-Roquette, sur les prisonniers, et parut prendre intérêt à mes réponses. Je lui parlai de Daux, qu'il avait commué, de l'entrée triomphale de Blin à la Roquette; il me laissa entrer dans d'assez longs détails.

J'espérais revenir à Campi. Je compris que c'était inutile. En me reconduisant il me dit :

« — Nous avons vous et moi, monsieur l'Aumônier, une terrible mission à remplir. Croyez qu'il m'est très pénible de ne pas pouvoir vous assurer que votre démarche aura le succès que vous en espérez. Je ne vous suis pas moins reconnaissant de l'avoir tentée. Vous avez fait ce que l'humanité vous commandait. »

A trois heures je quittai l'Élysée, persuadé que Campi serait exécuté, et que l'exécution était proche. Je le vis le dimanche matin avant la messe.

Il était calme, mais inquiet.

« — Voici, mon ami, une semaine importante pour vous, — je faisais allusion à son pourvoi, — la Cour de cassation va s'occuper de vous.

« Je vous recommande plus que jamais d'être raisonnable et de ne rien dire qui puisse vous compromettre. J'avais le cœur serré en lui parlant ainsi, d'autant plus que je sentais qu'il se reprenait à espérer.

Il me promit de se surveiller.

Je ne sais comment le nom de M. Macé revint dans la conversation. Il me parla de l'ancien chef de la sûreté en termes amers.

« — Allons, ne pensons pas à tout cela. Songez à vous. »
Ici notre conversation devint intime.

Je le revis le mardi à deux heures.

Je m'attendais à l'exécution pour le lendemain.

Il causa librement et me demanda de lui envoyer un jeu de cartes, celui avec lequel on jouait étant usé et crasseux.

Je m'étais approché de la table où jouaient les agents.

La conversation devint générale. Il nous raconta les

brutalités dont il disait avoir été la victime de la part des gardes municipaux chaque fois qu'il allait à l'instruction. Je le laissai parler. Cela lui faisait du bien. — A ce moment, on frappa à la porte de sa cellule. — C'était le brigadier qui lui apportait son souper. Il était trois heures.

Au moment où j'entrais au guichet central, on vint me prévenir qu'un agent de la sûreté m'attendait.

Cet agent m'apportait la lettre suivante :

PARQUET
DE LA COUR D'APPEL
DE PARIS.

Paris, le 29 avril 1884.

N° du départ
du Parquet.

On est prié de rap-
peler le numéro ci-
dessus en marge de
la réponse.

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai l'honneur de vous informer que l'arrêt de la cour d'assises de la Seine du 21 mars 1884, qui a condamné le nommé Michel Campi à la peine de mort, recevra son exécution le mercredi 30 avril 1884.

« Je vous prie de vouloir bien vous rendre auprès du condamné, à l'effet de lui prêter les secours de la religion dans ses derniers moments.

« Agrérez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de ma haute considération.

« Pour le Procureur général,
« BLOC. »

Monsieur l'abbé Moreau, aumônier du Dépôt des condamnés.

Je montrai cette lettre au brigadier qui se trouvait au greffe. Quelques instants après, le directeur rentra. Il m'apprit que l'exécution aurait lieu à cinq heures. Le greffier avait oublié de mettre l'heure sur mon ordre de convocation.

À minuit, j'arrivai à la prison. Campi s'était couché à sept heures. Il dormait profondément. Le bruit de son exécution ne s'était pas répandu. On avait pris de minutieuses précautions pour la tenir secrète.

Le samedi, après le conseil des ministres, M. Grévy s'était entretenu quelques instants avec le garde des sceaux et lui avait fait connaître sa résolution. Le lundi soir, un officier d'ordonnance du Président arrivait chez M. Jacquin, directeur des affaires criminelles et des grâces, porteur du dossier de Campi, revêtu de la signature du chef de l'État : c'était l'ordre d'exécution à bref délai. M. Jacquin n'en dit rien à personne. Il ne prévint que le préfet de police. Le lendemain, il communiqua le dossier au procureur général. L'exécuteur des hautes-œuvres, averti par dépêche, arrivait chez M. l'avocat général Bloc. Ce fut alors que la nouvelle se répandit assez vite.

Dès une heure du matin, quelques groupes se formèrent sur la place de la Roquette. La nuit était belle, la température assez douce.

Vers une heure et demie, les journalistes affluèrent. Le directeur de la prison avait reçu des ordres très sévères. Personne ne devait pénétrer dans l'intérieur en dehors des fonctionnaires de service. Je me promenai un instant le long des murs de ronde. Les journalistes m'aperçurent. Je fus vite entouré.

« — Croyez-vous, monsieur l'Aumônier, que le condamné entende le bruit qui se fait sur cette place ?

« — Nullement, Messieurs.

« — Est-ce qu'il dort ?

« — Profondément.

« — Pourriez-vous nous donner quelques détails ?

« — Aucun, Messieurs.

« — Nous le regrettons.

« — Je n'ai pas envie, Messieurs, qu'il m'arrive ce qui a failli arriver à l'un de mes vénérables prédécesseurs, à M. l'abbé Latour, qui assistait M. l'abbé Crozes, lors de l'exécution de Barré et Lebiez.

« M. l'abbé Latour, qui était aumônier de la Petite-Roquette, accompagnait Lebiez. Il eut la naïveté de raconter au reporter du *Figaro* la petite allocution qu'il avait faite à Lebiez pour l'exhorter au repentir. Le cardinal Guibert trouva que l'abbé Latour était entré dans trop de détails et le manda quelques jours après, lui et l'abbé Crozes, à l'archevêché. Le promoteur adressa de vifs reproches à ce bon abbé Latour, qui n'avait péché que par naïveté ; et si l'abbé Crozes n'avait intercedé pour son confrère, l'abbé Latour aurait été frappé de suspension pendant quinze jours, comme coupable d'avoir manqué au devoir professionnel. Vous comprenez, Messieurs, le motif de mon silence. Et puis j'ajouterai une seconde raison. La corporation des journalistes est sans doute respectable, mais elle est quelquefois bien insupportable. Les reporters ont une effrayante imagination. Ils ont fait, surtout ceux de l'*Intransigeant*, le plus grand tort à Campi, en lui prêtant des paroles qu'il n'a jamais prononcées...

« — C'est ce qui vous arrivera, monsieur l'Aumônier, me dit l'un de mes auditeurs, si vous faites le muet. La presse vous fera parler quand même. Dernièrement, l'un des nôtres est allé chez M. Ferry, lequel a refusé de lui

répondre. « — Tant pis pour vous, lui dit-il, je dirai que vous m'avez raconté telle chose. » Et il fit comme il l'avait promis.

« — Mon Dieu, Messieurs, je ne puis pas vous empêcher de me faire parler.

« — Vous pouvez bien nous dire au moins le numéro de votre fiacre.

« — Oh ! parfaitement. C'est toujours le numéro 148, celui qui servait à l'abbé Crozes. Je pousserai même l'indiscrétion jusqu'à vous donner le nom du cocher qui me conduira. Il s'appelle Marchand.

« — Votre nom à vous, monsieur l'Aumônier ?

« — L'aumônier de la Grande - Roquette ; je n'en ai pas d'autre.

« — Croyez-vous que Campi meure courageusement ?

« — Oui, Messieurs. Il a hâte d'en finir (1). » Et je rentrai au greffe. Chaque fois qu'on m'apercevait, trois ou quatre journalistes accouraient auprès de moi. Je pris le parti de me dérober complètement. Deux individus, disant appartenir à la rédaction du *Clairon*, furent plus insistants que les autres.

Vers deux heures et demie débouchèrent de la rue de la Roquette, venant du haut de la rue des Folies-Regnault, les deux voitures de l'exécuteur. Ses aides montèrent la machine. Sur la place, on était silencieux. Au loin, on entendait la foule qui se grossissait et se désennuyait. Je vis successivement passer M. Athalin,

(1) En disant cela, je ne disais pas tout à fait la vérité. Campi, au contraire, — je l'ai consigné plus haut, — s'était repris à espérer, depuis surtout le trentième jour de sa détention. Les pouvoirs publics ne se doutent pas quelle torture est l'attente pour ces malheureux, et quelle agonie cruelle ils leur préparent avec leurs lenteurs. Campi n'a été exécuté que le quarantième jour.

juge d'instruction ; M. Kuehn, le chef de la sûreté ; M. Marmagne, le greffier du procureur général.

A quatre heures, nous étions tous réunis au greffe, anxieux, préoccupés. Le directeur craignait une scène de révolte de la part de Campi. Dans le vestibule se tenaient l'exécuteur, ses aides et les agents.

Quelques instants avant quatre heures et demie, l'exécuteur signa au livre d'érou l'acte officiel du décès de Campi :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le mercredi trente avril, à cinq heures du matin, l'individu écroué ci-contre sous le nom de Campi Michel a été remis à l'exécuteur des arrêts criminels en vertu d'une réquisition de M. le procureur général, en date du 29 avril 1884.

« DEIBLER. »

Sur ce registre, Campi est porté âgé de trente-trois ans. Il n'a voulu répondre à aucune autre question.

A quatre heures et demie sonnant, nous nous rendîmes dans la cellule du condamné.

Le brigadier était en tête ; derrière lui le directeur, l'aumônier, M. Kuehn, le chef de la sûreté, le greffier du procureur général, et une forte escouade d'agents.

Nous traversâmes l'avant-greffe, les ateliers du bâtiment de l'ouest, le guichet central. Le sous-brigadier s'était muni de la camisole de force en cas de résistance.

Tout le monde gardait le plus profond silence, et marchait à pas de loup. En arrivant dans la cour des séparés, j'aperçus quelques têtes à la salle des vieillards. Ces détenus avaient eu vent du drame qui allait se dérouler.

« — Campi! Campi! » dit par deux fois le directeur. Le condamné s'éveilla, se leva sur son séant et se frotta les yeux.

« — Qu'est-ce que c'est que tout ce monde-là?

« — Votre pourvoi a été rejeté, et on n'a pas admis votre recours en grâce, continua le directeur. Allons, mon garçon, il faut être courageux. »

Campi écouta en silence.

« — Ah! ah! ah! fit-il sur trois tons différents, je comprends. »

Il était devenu livide. Ses yeux hagards se promenaient sur toutes les personnes présentes, sans en fixer aucune. Au bout d'une minute, il sembla faire un effort pour réunir ses idées, il secoua ses couvertures et se mit à genoux sur son lit.... Un tremblement nerveux secouait ses membres, comme si un fluide électrique les traversait; il fit plusieurs fois le geste de l'agonisant qui ramasse ses draps, et passa sa main sur son front. Sa respiration était bruyante, saccadée; une sueur abondante inondait son visage. Serrant les dents pour en réprimer le claquement, il s'assit sur son lit. On lui passa ses vêtements. Il mit ses chaussettes, un pantalon de coutil, celui qu'il avait à l'audience; un instant, il fit le geste de quelqu'un qui veut dire: « Mais ce pantalon n'est pas à moi. » Le brigadier lui donna des espadrilles. Il les noua. Tout en s'habillant, il nous regardait d'un regard atone, hébété. Je m'approchai de son lit.

Il faisait d'étonnants efforts pour rester maître de lui.

« — Donnez-moi de l'eau, que je me lave la figure! » commanda-t-il de ce ton impérieux qu'il employait volontiers vis-à-vis du personnel de la prison.

Le sous-brigadier prit de l'eau dans un geigneux (1) et lui en jeta sur la figure.

« — Vous ne pourriez pas me donner de l'eau autrement? Sur ma serviette? »

On lui passa sa serviette. Il s'essuya le visage. Cela parut le remettre tout à fait. Tout en s'essuyant, il lançait autour de lui des regards farouches et menaçants... Il semblait chercher quelqu'un au milieu de nous. La bête fauve de la cour d'assises reparaisait.

Tout le monde s'éloigna. Je restai seul avec lui.

« — Eh bien! monsieur l'Aumônier, vous voyez que c'est fini. »

Je l'exhortai au repentir, et lui demandai s'il avait quelque chose à me dire pour sa famille.

« — Vous direz à M. Laguerre...

« — Plus bas, lui dis-je, il y a du monde, on peut nous entendre.

« — Quelle heure est-il? me dit-il subitement.

« — Quatre heures et demie. »

Il jeta un regard vers la fenêtre, il vit la clarté du grand jour. Ses yeux se mouillèrent de larmes. *Notre entretien devint tout à fait intime.*

« — Oui, je me repens, s'écria-t-il tout haut; mais je veux mourir tout de suite. Je suis prêt. Partons! »

D'un bond il s'était dressé sur ses pieds. Deux agents s'élançèrent pour le saisir. Il eut un haut-le-corps menaçant. On pressentit une révolte.

Le directeur lui dit quelques mots pour l'exhorter au calme. Son visage devint moins farouche. Mais il continua à se tenir sur la défensive.

(1) Petite cruche à l'usage des détenus.

« — Je veux marcher seul. Je n'ai pas peur! je ne veux ni qu'on m'attache ni qu'on me soutienne. »

On lui fit comprendre qu'il fallait qu'il fût accompagné. Il eut alors une autre idée.

« — Y a-t-il des journalistes ici? » demanda-t-il, et son visage refléta une fureur haineuse, en même temps qu'il regardait tout le monde, inspectant, cherchant à lire sur les visages...

J'ai pensé et je pense encore qu'il cherchait à découvrir M. Macé.

On le rassura.

Je pus me mettre à côté de lui, à sa gauche, en sortant de sa cellule. J'étais seul auprès de lui pendant que nous nous rendions à l'avant-greffe. Je continuai à l'exhorter; il m'écoutait en silence et paraissait très recueilli. Je récitai de nouveau l'acte de contrition, il le répéta tout bas.

En arrivant à l'avant-greffe, il paraissait plus calme et plus maître de lui. Je lui demandai s'il voulait boire.

« — Oui, monsieur l'Aumônier. »

Il but la valeur d'un demi-verre de vin blanc. Je continuai à lui parler à voix basse. Il m'écoutait en silence, *puis il me dit tout bas certaines choses intimes.*

« — Votre main, » lui dit doucement un des aides de M. Deibler.

Il la tendit sans méfiance et se laissa ligotter.

« — Ne serrez pas si fort, dit-il tout d'un coup. »

Pendant ce temps, M. Deibler coupait le col de sa chemise. Deux aides lui lièrent les pieds. Subitement, une idée lui revint.

« — Il n'y a pas de journalistes ici, au moins? reprit-il de nouveau. Oh! les misérables! »

M. Kuehn s'approcha de lui :

« — Il y a ici un magistrat; si vous avez quelques révélations à faire, il est prêt à vous entendre.

« — Oh! les magistrats! s'écria-t-il en riant bruyamment, oh! là! là! Puis, se tournant vers moi :

« — Monsieur l'Aumônier, j'ai quelque chose à vous demander.

« — Pouvez-vous le dire tout haut?

« — Oui, tout haut. Voici ce que c'est. J'ai une grâce à vous demander : c'est d'obtenir du Président de la République, qui n'a pas voulu m'accorder la vie, qu'il empêche mon autopsie; je demande qu'on me laisse mourir en paix. Les journalistes ont fait assez de bruit autour de moi pendant ma vie pour me laisser en paix après ma mort. »

Je l'assurai, d'accord avec M. le directeur, que nous ferions ce qui était en notre pouvoir pour répondre à son désir.

« — Il me reste de l'argent?

« — Oui, 4 fr. 10 centimes.

« — Qu'on les remette à M. l'Aumônier, ce sera pour les pauvres. Qu'on lui remette aussi mes vêtements en souvenir de l'amitié qu'il m'a témoignée. »

Je le remerciai et l'embrassai; puis, prenant le crucifix, je le portai à ses lèvres. Il sentit l'émotion qui le gagnait. Il eut peur de faiblir.

« — Tenez, monsieur l'Aumônier, ne m'accompagnez pas, je suis maintenant en règle, cela vous ferait trop de peine. »

Je lui répondis que mon devoir était de l'accompagner jusqu'à la fin, et que si pénible que cela me fût, je ne l'abandonnerais pas.

A ce moment, on lui jeta sur les épaules le paletot

qu'il avait à l'audience, celui-là même dont M. Macé lui avait fait présent. La toilette était finie.

Campi se leva. J'étais à sa gauche. Il traversa le vestibule et la cour le corps droit, la tête haute, avec des attitudes de défi. Il marchait si précipitamment que je dus lui dire :

« — N'allez pas si vite, Campi, vous allez tomber, »

Tout à coup il se tourna vers moi.

« — Où est le bourreau ? »

M. Deibler était à ma gauche. Je le lui montrai. Il eut un sourire de pitié.

« — Est-ce que le chef de la sûreté est là ? »

Et il se retourna pour l'apercevoir.

Je lui répondis : « Non. » Je craignais quelque parole de violence.

« — Cependant, reprit-il, c'est lui qui m'a parlé au greffe.

« — Allons, mon ami, soyez calme, et tournez ailleurs vos pensées. »

A ce moment, la porte de la prison s'ouvrit. Les gendarmes mirent sabre au clair.

Campi faisait d'étonnants efforts pour marcher d'un pas ferme. Je lui tenais le bras, il tremblait comme une feuille. Sa tête penchée de mon côté, sa bouche convulsée, ses yeux, dont on ne voyait plus que le blanc, témoignaient d'une émotion que, malgré tous ses efforts, il ne pouvait maîtriser. Deux minutes de plus, il serait tombé inanimé. Par une suprême bravade, il dit en apercevant la guillotine :

« — Ce n'est que ça ! »

Ce furent ses dernières paroles. Je me rappelai qu'il avait dit une fois à ses gardiens : — « Je voudrais que l'échafaud fût bien haut pour que la foule

foule me vit et m'entendit. » Cette petite guillotine à fleur de terre lui paraissait indigne de lui.

A ce moment, je me découvris. La foule la plus rapprochée de nous en fit autant.

« — Laissez-moi vous embrasser, mon ami, au nom de Dieu qui vous a pardonné, et pour ceux que vous aimez. »

Je l'embrassai sur les deux joues. Il me rendit mon accolade, sans proférer un mot.

Il était quatre heures trois quarts.

Les aides s'emparèrent de lui, le poussèrent sur la bascule qui s'abaissa.

Le bourreau appuya sur le bouton, le couteau se déclancha lentement, passa comme un éclair entre les deux montants de la machine; on entendit un bruit sourd. La tête roula dans le bassin, le sang jaillit violemment.

Bientôt le corps fut jeté dans le grand panier placé à côté.

Immédiatement après, le bourreau prit la tête par l'oreille et la lança avec le corps.

La foule était restée silencieuse, calme, recueillie.

Le corps chargé dans un fourgon partit sous l'escorte des gendarmes. Le fiacre 148 — le fameux 148, celui qui avait tant de fois conduit l'abbé Crozes — et dans lequel je montai, suivit le fourgon; derrière, quatre gendarmes.

A cinq heures un quart, nous arrivions au cimetière d'Ivry. Le corps fut transbordé du panier dans une bière. Je récitai les dernières prières, en présence du chef de la sûreté, du commissaire de police du quartier et des agents, puis le fourgon emporta les restes de Campi à l'École de médecine.

J'étais rentré à la prison quelques minutes avant six heures. La guillotine était déjà démontée, une flaque d'eau trahissait seule la place où s'était achevé le drame qui tenait le public en suspens depuis plus de neuf mois. Je célébrai la messe dans la chapelle pour le repos de l'âme de ce malheureux, dont voici l'acte mortuaire :

Extrait des minutes des actes de décès du XI^e arrondissement de Paris pour 1884.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le trente avril, à dix heures et demie du matin, acte de décès de Michel Campi, âgé de trente-quatre ans environ, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), — sans autres renseignements, — décédé ce matin à cinq heures, rue de la Roquette, dressé par nous, Eugène-Julien Lagonisiel, adjoint au maire, officier de l'état civil du XI^e arrondissement de Paris, sur la déclaration de Ernest Marmagne, âgé de quarante-deux ans, greffier près la cour d'appel de Paris, demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine), et de Théodore Favreau, âgé de quarante-trois ans, greffier à la cour d'appel de Paris, demeurant quai Montebello, n^o 1, qui ont signé avec nous, après lecture faite. »

L'HÉRITAGE DE CAMPI.

Quelques jours après, M. le préfet de police me faisait remettre, sur ma demande, la dépouille dont ce malheureux m'avait fait l'héritier.

J'en donnai décharge au greffier de la prison :

« Le soussigné, aumônier de la prison de la Roquette, autorisé par lettre de M. le préfet en date du 7 mai 1884, reconnaît avoir reçu de M. le directeur les objets laissés par le dénommé ci-contre, et dont suit la nomenclature :

- « 1^o Deux chemises coton blanc.
- « 2^o Une chemise de flanelle couleur.
- « 3^o Un caleçon de coton blanc.
- « 4^o Un maillot de coton, raies blanches et bleues.
- « 5^o Un maillot de coton, raies rouges et blanches.
- « 6^o Un pantalon coton bleu.
- « 7^o Un paletot en drap marron.
- « 8^o Une casquette en toile blanche.
- « 9^o Une paire de souliers bains-de-mer.
- « 10^o Une paire de chaussettes coton blanc.
- « 11^o Une petite cravate noire.
- « 12^o Une paire de bretelles.
- « 13^o Un démêloir.
- « 14^o Deux porte-plumes.
- « 15^o Un pinceau.

« G. MOREAU. »

Paris, 9 mai 1884.

Quelques jours après, je touchai les 4 fr. 10 centimes à la comptabilité de la Préfecture de police.

LE CADAVRE DE CAMPI.

M. J.-V. Laborde a publié, dans la *Revue scientifique*, une intéressante étude qui est le résultat de ses recherches expérimentales sur la tête et le corps de Campi.

« Ce n'est qu'une heure et demie environ après l'exécution que les expériences purent commencer. Exécuté le 30 avril, à quatre heures quarante minutes du matin, le corps de Campi fut transporté, suivant l'habitude, à la porte du cimetière pour y simuler l'inhumation, puis ramené au laboratoire de la rue Vauquelin, où se trouvaient M. Laborde, M. Gley, son aide-préparateur, et un certain nombre de notabilités scientifiques.

La section avait été nettement tracée par le couperet de la guillotine; oblique d'arrière en avant, elle passait par le milieu de la troisième vertèbre cervicale, séparant en deux le larynx immédiatement au-dessous des cordes vocales inférieures.

L'examen des organes a donné lieu à plusieurs remarques intéressantes.

Le cœur était dans un état particulièrement remarquable; la contraction spasmodique suprême avait été si violente et si brusque que l'organe s'était crispé sur lui-même; la surface en était profondément ridée et les cavités ventriculaires étaient complètement effacées; l'organe tout entier ne contenait plus une goutte de sang.

A l'exception d'une certaine disposition à l'hypertrophie, le cœur n'était le siège d'aucune lésion organique.

Malgré des tentatives répétées d'excitation, il resta inerte; le spasme final avait épuisé toute sa sensibilité.

Les poumons présentaient des lésions assez graves.

Ils étaient le siège d'un emphysème étendu et le tissu était atteint d'un anthracosis qui donnait à la surface des poumons l'aspect singulier d'une mosaïque noirâtre.

Les résultats complets de l'étude du cerveau ne seront connus qu'un peu plus tard; cet organe a été remis, avec le crâne et le squelette, au laboratoire de l'école d'anthropologie, et fera l'objet d'un mémoire anthropologique complet.

Disons toutefois que le poids exact du crâne est de 1,357 grammes, ce qui correspond à la moyenne ordinaire.

Enfin, pour terminer cette description générale, Campi était de taille haute et bien proportionnée, 1^m,76 environ; les expérimentateurs lui assignent pour âge trente-deux ans environ; ils n'ont trouvé sur aucun point du corps une trace quelconque de tatouage.

Plusieurs remarques d'un réel intérêt scientifique résultent des expériences.

M. Laborde a procédé d'abord à la transfusion du sang. Le bout céphalique de la carotide droite de Campi fut relié par une canule en caoutchouc au bout cardiaque de la carotide d'un chien vigoureux.

La tête étant maintenue droite sur la table d'expérimentation, la pince d'arrêt placée sur la tête du chien fut enlevée, et le sang lancé dans la tête du supplicié. Au bout d'une minute, on vit la peau de la face passer de la lividité cadavérique à la coloration ordinaire; le front et les pommettes rougirent, les lèvres se gonflèrent, et les paupières, qui étaient jusque-là restées à demi dilatées, s'abaissèrent lentement.

Quand la transfusion fut suffisante, on fit passer sur la face quelques courants électriques qui déterminèrent des contractions très appréciables.

Malheureusement, un temps trop long s'était écoulé depuis l'exécution et les tentatives d'excitabilité de la substance cérébrale, dans le but de provoquer des mouvements de la part des organes sensoriels, restèrent sans résultat.

Un autre fait très intéressant a été constaté; il porte sur un point qui a donné lieu récemment à de vives discussions à l'Académie de médecine : il s'agit des mouvements du cerveau. M. Laborde a pu remarquer que la tête étant placée verticalement et dans la position normale, il existait entre la surface de la substance cérébrale et la paroi interne de la boîte crânienne un espace d'au moins 5 millimètres. En inclinant la tête dans le sens contraire, de manière que le sommet fût tourné vers la terre, on vit la surface nerveuse se rapprocher jusqu'à la toucher, de la surface osseuse. Cette constatation constituerait, d'après M. Laborde, un argument sérieux en faveur de la théorie de M. Luys sur la locomotion de la masse encéphalique.

Une dernière expérience, qui a porté sur les muscles intercostaux, a permis à M. Laborde d'apporter un élément presque décisif à une longue controverse médicale : on sait que la science hésitait sur le point de savoir quels étaient les muscles inspireurs et les muscles expirateurs. Après avoir mis à nu les muscles intercostaux internes et externes, M. Laborde a lancé sur leurs attaches les courants électriques; il a observé alors que chaque excitation électrique des muscles déterminait l'abaissement des côtes supérieures vers les inférieures, tandis qu'elle amenait l'élévation des muscles intercostaux externes. M. Laborde en conclut que les muscles externes servent à l'inspiration et les muscles internes à l'expiration.

En terminant sa curieuse étude (1), M. Laborde regrette que de semblables expériences ne puissent avoir lieu aussitôt après l'exécution, parce qu'elles seraient décisives et justifieraient sans doute la parole de M. Brown-Séguard, « que si un physiologiste tentait ces expériences sur la tête d'un supplicié quelques instants

(1) Le docteur Petitgaud a publié dans la même *Revue scientifique* un document très intéressant sur la question tant discutée de la conscience après la décapitation. Depuis longtemps, les adversaires de la peine de mort avaient affirmé que la tête d'un supplicié était, pendant quelques instants, en possession de toutes ses facultés. Les expériences faites par les physiologistes sur des animaux paraissent confirmer cette hypothèse, et M. Brown-Séguard a pu écrire : « Si un physiologiste tentait cette expérience sur une tête de supplicié, *quelques instants après la mort*, il assisterait peut-être à un grand et terrible spectacle... Il pourrait peut-être rendre à cette tête les fonctions cérébrales et réveiller dans les yeux et les muscles faciaux les mouvements qui, chez l'homme, sont provoqués par les pensées dont le cerveau est le foyer. »

Malgré cela, on n'a jamais pu, sur des suppliciés, arriver à ce résultat. On rend facilement à la tête les apparences de la vie par des injections de sang artériel; mais il est resté jusqu'à présent impossible de saisir la moindre trace de conscience. Il y a à cela deux raisons : d'abord les expériences n'ont jamais été entreprises moins d'une heure et demie après la décapitation, temps infiniment trop considérable; ensuite, notre procédé de décapitation ne permet pas d'éviter la contusion et la commotion de la moelle épinière, le couperet ne passant jamais dans un espace intervertébral, mais sectionnant brutalement le corps des vertèbres.

La curieuse observation du docteur Petitgaud a été faite sur un condamné annamite, dont la tête, détachée par une lame très mince et tranchante, tomba par hasard la surface de section directement appliquée sur le sable; l'hémorragie fut ainsi réduite au minimum. L'observateur vit alors les yeux du supplicié, franchement fixés sur les siens, et ce regard le suivit dans son mouvement circulaire autour de la tête dans deux directions. »

L'auteur conclut nettement que la tête séparée du tronc est en possession de toutes ses facultés tant que l'hémorragie n'est pas

après la mort, il assisterait peut-être à un grand et terrible spectacle (1). »

L'IDENTITÉ DE MICHEL CAMPI.

Il m'est difficile de terminer ce chapitre sur *Michel Campi*, sans dire un mot de son *identité*.

Du 10 août 1883, jour de son crime, au 30 avril 1884, jour de son exécution, pendant les dix mois que ce malheureux a occupé l'opinion publique, il ne s'est pas écoulé une seule journée sans que des révélations plus ou moins fantastiques aient été faites au parquet et à la presse, pour mettre la police sur les traces du nom et des antécédents de Michel Campi.

C'est par centaines que se comptent les lettres et les renseignements.

Comment la police n'est-elle pas parvenue à percer le mystère dont Campi reste encore environné, et à restituer à cet homme son âge, son identité? Faudrait-il admettre que la multiplicité des renseignements n'a fait que l'égarer au lieu de l'éclairer?

C'est possible.

Toujours est-il que Michel Campi est resté aussi impénétrable que le *Masque de fer*, et que, en dépit de

complète et que l'oxygène dissous dans le sang est suffisant pour entretenir la fonction nerveuse pendant quelques secondes.

Il semble résulter de là que la décapitation est un supplice d'une barbarie atroce, la conscience pouvant subsister pendant quelques instants. Il faut remarquer cependant qu'avec la guillotine il est presque impossible que la colonne vertébrale ne reçoive pas un choc suffisant pour anéantir aussitôt les fonctions cérébrales.

(1) Journal *la Nation*, 24 juin 1884.

tous les renseignements fournis, il est parvenu à emporter son secret dans la tombe.

Y avait-il un grand intérêt social et politique à ce que le secret fût révélé? Je n'hésite pas à dire : *Non*.

L'homme qui a été guillotiné le 30 avril 1884, place de la Roquette, n'a joué dans le pays, à aucune époque, aucun rôle militaire ni politique, même secondaire. Il n'appartenait à aucune bande de voleurs, à aucune association dangereuse. C'était un isolé, dont le passé n'avait rien de redoutable; et, sauf l'amour-propre des policiers, je ne vois pas qui souffrira de ce mystère.

De toutes les révélations qui ont été faites, quatre surtout ont eu quelque retentissement.

La plupart, comme les soi-disant *Mémoires de Campi*, publiés par *la Lanterne*, les *Révélation de la maîtresse de Campi*, dont pas un mot ne se rapporte à ce malheureux, sont le fruit de l'imagination féconde des romanciers. D'autres ont été inventées par d'aimables farceurs, qui espéraient obtenir une autorisation du procureur général d'être confrontés avec Campi dans son cachot de la Grande-Roquette. Un *grand honneur!* ma foi!

N'ai-je pas reçu quatre visites de *quatre dames*, qui, séparément et sans se connaître, ont eu l'audace de venir chez moi, en grand deuil, les larmes aux yeux, abimées dans leur douleur, se disant, l'une la mère, l'autre la cousine, celle-ci la sœur, celle-là la maîtresse de Campi? Je découvris qu'elles étaient envoyées par MM. leurs maris, des publicistes plus ou moins en vue, qui avaient eu recours à ce stratagème honteux pour surprendre ma bonne foi et glaner dans ma conversation quelque détail inédit.

M. ROGER LE MOYNE.

Le *Figaro* publiait, dans le courant de mars, l'entre-filet suivant :

« M. Roger Le Moyne, sous-lieutenant au 3^e de zouaves, en garnison à Constantine, et en ce moment en congé à Paris, 24, rue de Labruyère, est venu dimanche spontanément faire la déclaration suivante au régisseur général du musée Grévin :

« Le mardi gras, j'ai fait ma première visite au musée Grévin. En approchant de Campi, cette physionomie m'a frappé ; j'avais certainement vu cette tête ; après avoir bien recherché dans mes souvenirs, je puis affirmer que j'ai vu cet homme à Sidi-bel-Abbès, à partir de juin à octobre 1882. Il était garçon coiffeur ; il m'a rasé, et déjà à cette époque *il marquait mal*.

« Malheureusement, je n'ai pas la mémoire des noms, et je ne puis me rappeler comment il se nommait alors, d'autant plus que nous ne nous occupons pas beaucoup de savoir comment se nomme le garçon qui nous fait la barbe.

« La plupart du temps même, les habitués ne le connaissent que sous un prénom... Mais j'ai au plus haut point la mémoire des physionomies, et quand j'ai vu une personne, je la reconnais au bout de dix ans... »

MM. DE COETLOGON.

A plusieurs reprises, Campi, interrogé sur l'origine de la cicatrice qu'il avait au front, avait prétendu qu'il avait été blessé en Espagne. Avait-il donc été — non pas un insurgé de la Commune, comme le croit l'instruction, — mais un partisan carliste ? Pour le savoir, la justice autorisa deux anciens officiers de don Carlos, MM. de Coëtlogon frères, à aller voir Campi à la Roquette.

Voici le récit de cette visite tel que l'ont fait ces Messieurs (1) :

« J'ai été chargé en Catalogne, de 1872 à 1876, du commandement de tous les étrangers que j'avais formés en légion étrangère carliste. Campi, s'il n'avait pas menti dans l'instruction, devait forcément m'avoir passé par les mains. Vivant constamment au milieu de mes soldats, en contact permanent et quotidien avec eux, il m'était facile de les reconnaître.

« L'un d'eux surtout me paraissait devoir être le Campi de nos jours. C'était un Français, nommé Gordas, né dans l'Ariège, qui, en mai 1875, à la Seo-d'Urgel, avait déserté en armes, en compagnie de six camarades et pris la montagne. Décidés à rentrer en France, ils voulaient avoir de l'argent et, dans ce but, s'étaient faits bandits, détroussaient les passants, pillaient les maisons isolées, *chauffant* au besoin les avarés et les récalcitrants.

« Trois jours après leur désertion, traqués par une

(1) *Figaro*, 24 mars 1884.

compagnie d'infanterie et quelques cavaliers que le général Tristany, commandant alors la Seo-d'Urgel, avait envoyés contre eux, ils étaient cernés dans une cabane de berger.

« Ses compagnons se rendirent sans résistance, mais Gordas voulut fuir et se défendit. Il tira deux coups de feu, dont l'un blessa un homme. Une balle, qui l'atteignit au bras, l'arrêta bientôt dans sa fuite, tandis qu'un cavalier, le sabrant sur la tête, protégée par la *boïna*, le blessait au front.

« Conduits à la Seo-d'Urgel, nos déserteurs allaient passer en jugement, quand l'armée alphonsiste vint en faire le siège.

« Deux mois après, la Seo était prise et les bandits rendus à la liberté.

« Or, Campi avait raconté qu'il avait été carliste; et qu'il avait été emprisonné à la Seo-d'Urgel et il avait une cicatrice au front. Il y avait des chances pour qu'il fût Gordas. D'autant mieux que les deux signalements coïncidaient.

« J'allai trouver M. Macé. Après que je lui eus fait part de mes soupçons, il m'expliqua autant que possible l'inexplicable Campi. Mais à mesure qu'il parlait, et que M. Jaunet, l'habile brigadier qui avait vécu avec Campi pendant les longs mois de l'instruction, me le montrait tel qu'il était, la version Gordas-Campi disparaissait. En effet, Gordas n'avait pas la réelle instruction de Campi. Campi dessine habilement. Quant il veut, ses expressions sont choisies. Ses lettres à M. Guillot, juge d'instruction, prouvent qu'il sait manier une plume.

« Décidément ce n'était pas Gordas, mais ce pouvait être un autre carliste.

« — Connaissez-vous ça ? fit soudain M. Jaunet en me mettant brusquement sous les yeux les deux photographies que chacun a pu voir dans votre salle des dépêches.

« — Je fus saisi d'un douloureux étonnement.

« — Rivas!... m'écriai-je abasourdi, c'est impossible!

« Et pourtant c'était bien lui. Un bon camarade, un brave soldat qui avait commandé la légion avec moi. Quoi, Rivas, un assassin!!

« Il y avait encore une coïncidence. Campi avait combattu à Java contre les Atchines. Il avait dit dans l'instruction qu'il s'était enrôlé en Hollande.

Or, en 1876, 15,000 carlistes avaient été internés en France, où ils recevaient du gouvernement 75 centimes par jour. Sur la demande d'un général mexicain, frère du président d'une des républiques de l'ancienne Amérique espagnole, j'avais formé le projet d'en envoyer un millier comme noyau d'une armée régulière à former dans le pays. La chose était organisée, et un premier convoi devait partir de La Rochelle. L'argent du passage ne vint pas, et les pauvres internés déçus durent rester à La Rochelle. C'est alors qu'un prospectus d'engagement pour aller à Java combattre les Atchines me tomba sous la main. Je pensai à mes internés et allai trouver l'ambassadeur de Hollande.

« L'ambassadeur fit des démarches à ce sujet, envoya des agents à La Rochelle, et engagea un certain nombre de carlistes qui allèrent combattre à Java.

« Or Rivas était à La Rochelle; c'est lui qui devait commander le premier convoi. J'étais depuis lors sans nouvelles de lui. Rivas avait dû aussi aller à Java.

« Rivas, il est vrai, n'était pas Français, mais était

un Catalan espagnol, parlant sans accent le français et l'italien, très instruit, étudiant à Barcelone; il avait servi à Rome en 1868, comme zouave pontifical.

« Je demandai à M. Macé la permission d'emporter les photographies. Plusieurs anciens officiers carlistes présents à Paris n'hésitèrent pas à reconnaître comme moi Rivas dans la photographie de Campi.

« Il n'y avait plus qu'à le reconnaître *de visu*. C'est dans ce but que, sur l'ordre de M. le procureur général, me donnant toute latitude à ce sujet, je me présentai à la Grande-Roquette.

« J'étais accompagné de mon frère, de M. G..... tous deux anciens officiers carlistes, et de M. Jaunet, le brigadier de la sûreté.

M. Baron, commissaire de police de la Roquette était déjà dans le greffe à nous attendre. Le directeur de la prison, nous y rejoignit bientôt. Il avait reçu tous les ordres à notre sujet.

« — Campi n'est pas toujours commode, nous dit le directeur. Je ne sais pas comment il va nous recevoir; mais rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. C'est sur sa promesse d'être sage que je lui ai retiré la camisole de force. Il la redoute fort, et comme il sait que si je suis bon, autant que le règlement et mes ordres le permettent, j'ai aussi les moyens de le maîtriser, il sera sage..... Seulement, je ne garantis pas sa politesse. »

« Nous suivîmes le directeur et pénétrâmes dans la cellule de Campi. Tout d'abord je n'aperçus que le gardien et les deux agents de la sûreté, qui ne quittent pas Campi, et se levèrent à notre entrée.

« — Campi, fit le directeur, voici des messieurs qui viennent vous voir.

« Je regardai alors à ma droite; le condamné était là tout près de moi, à me toucher. Au bruit de la porte qui s'ouvrait, il s'était rangé au pied de son lit, près de la porte, dont le battant m'avait empêché de le voir en entrant.

« Il était rasé de l'avant-veille et ses cheveux étaient coupés ras.

« Après un silence, d'un ton sourd et très lentement, il prononça gravement ces paroles, en me dévisageant :

« — Je ne connais pas ces messieurs... Que me veulent-ils?... et s'adressant directement à moi d'un ton plus dur et presque menaçant :

« — Vous me connaissez... vous? » A l'intonation et à l'expression j'avais cru un instant être à la Porte-Saint-Martin devant Jagon, lors de la fameuse scène de la confrontation. Campi a dû étudier Taillade. Grâce au ciel, ce n'était pas Rivas !

« Je poussai un soupir de soulagement et me tournant vers mes compagnons :

« — Ce n'est pas lui, n'est-ce pas? interrogeai-je.

« — Oh! non, me fut-il répondu; bien mieux, *jamais cet homme n'a servi dans l'armée carliste en Catalogne*; c'est un mensonge à ajouter à ceux qu'il a faits.

« A ces mots, Campi haussa les épaules, et, regardant d'un air ennuyé M. le directeur, il dit d'une voix toujours sourde, mais un peu dolente :

« — M. le directeur, pourquoi me dérange-t-on toujours? Vous m'aviez promis qu'on me laisserait tranquille. Ça ne va donc pas finir, tout ça?

« — Écoutez, Campi; fit avec bonté le directeur. Je reçois des ordres de la justice, il faut que je les exécute.

cute. Du reste, ces messieurs ne vous ont froissé en rien. Vous avez dit avoir été carliste : ils sont venus, par ordre, voir si c'était vrai.

« — Eh bien ! c'est bon, qu'on me laisse tranquille, fit-il brutalement.

« Et il se retourna brusquement.

« — N'étiez-vous pas à La Rochelle en 1876 ? lui demandai-je.

« Il s'arrêta et répondit avec hauteur :

« — De quel droit m'interrogez-vous ? Du reste, je ne veux plus répondre ; » et, fièvreusement, il saisit un pot de terre émaillé rempli d'eau qu'il vida d'un trait.

« — Monsieur le directeur, ajouta-t-il d'un ton ferme et presque grand seigneur, faites donc retirer ces gens-là ; ils me fatiguent. Puis dites à tous ces imbéciles-là qu'ils me f.... la paix. *Je suis mort depuis dix ans.* Personne ne me reconnaîtra. Qu'on ne me dérange plus, et puis je les em.... tous. »

« Nous nous retirâmes. »

LE CRI DU PEUPLE.

A la date du mercredi 7 mai, le journal le *Cri du Peuple* publiait l'article suivant :

« Nous avons reçu au *Cri du Peuple* une lettre signée des noms de deux citoyennes et contenant, sur le supplicé de la place de la Roquette, des détails du plus haut intérêt.

« Si vous avez besoin d'un complément d'informations, ajoutaient ces citoyennes, nous sommes entièrement à votre disposition. »

« Donc, dimanche dernier, nous nous sommes rendu à l'adresse indiquée...

« Voici le récit de ces deux dames :

« Oui, nous l'avons bien connu, et ce n'était pas un misérable. En 1872, nous habitons Marseille, dans la rue de la L... Pour voisines, nous avons deux jeunes dames, dont l'une était mariée à un employé de commerce. Campi venait les voir fréquemment. Ils étaient compatriotes. C'est là que nous l'avons connu.

« Il pouvait avoir, à cette époque, vingt-six ans, autant que mes souvenirs me permettent de l'affirmer.

« C'était un jeune homme très doux, appartenant à une famille honorable, originaire d'A..., une ville du midi de la France. — (Ici notre interlocutrice nous donna le nom de Campi, et nous indiqua son lieu de naissance.)

.....

« Campi habitait Marseille depuis déjà quelque
« temps ; il avait dû être soldat, cependant, car il nous
« parlait souvent, quand il venait chez les dames S... et
« D..., d'une blessure qui le faisait souffrir.

« Campi était clerc d'avoué ; il avait toujours une
« mise soignée, élégante même. Le dimanche, nous le
« rencontrions fréquemment sur la Canebière, où il se
« promenait avec d'autres « messieurs ».

« Caractère gai, d'ailleurs, expansif. Il aimait le
« chant avec passion et recopiait des romances pour
« ces dames. Nous avons parfaitement reconnu son
« écriture dans les lettres de lui qu'on a fait autogra-
« phier.

« Il s'ennuyait à Marseille, rêvant sans cesse de Pa-
« ris, où, disait-il, il avait des protecteurs. Et il nous
« parlait en effet de M. P..., qui a joué un rôle après le
« Deux-Décembre, — car Campi était bonapartiste. —
« Nous avons eu même avec lui des discussions poli-
« tiques assez violentes. — Les dames S... et D... par-
« tageaient ses opinions.

« Nous quittâmes Marseille pour venir à Paris, ma
« mère et moi. Nous avons oublié Campi lorsque, un
« jour, nous le rencontrâmes aux Buttes-Chaumont.
« C'était en 1879.

« Campi habitait alors avec son frère, qui est voya-
« geur de commerce, et non pas « officier », comme
« on l'a dit. Ils demeuraient aux environs de Paris,
« près de M...

« C'est un autre de ses parents qui est dans l'armée.

« A quelque temps de là, je rencontrai de nouveau
« Campi ; il était comptable dans une maison de gros,
« au Marais. Il paraissait heureux de sa nouvelle po-
« sition.

« Depuis, nous ne l'avons pas revu. Mais ce que nous
« pouvons affirmer, c'est que Campi n'a pas tué pour
« voler. C'était une nature foncièrement honnête. Il y
« a là-dessous un drame de famille ignoré de tous.

« Vers la fin du procès, nous sommes allées au mu-
« sée Grévin : nous l'avons bien reconnu, quoiqu'il fût
« bien changé. Il avait vieilli beaucoup ; j'avais remar-
« qué, d'ailleurs, la dernière fois que je le vis, qu'il
« commençait à grisonner.

« Nous nous sommes décidées à vous faire ces con-
« fidences, parce que vous avez été les seuls à le dé-
« fendre, et dans l'espoir aussi que les détails que nous
« vous donnons serviront à le réhabiliter, en partie,
« aux yeux du public. »

« C'est sur ces dernières paroles de la citoyenne S...
que nous nous sommes retiré. On remarquera que
nous avons soigneusement évité, dans cet article, de
faire aucune révélation qui pût mettre la police sur la
piste de la famille de Campi. Mais nous affirmons avoir
les noms des personnes, désignées par des initiales
dans notre article, de même que le nom et les prénoms
de Campi. »

M^e LAGUERRE, AVOCAT DE MICHEL CAMPI

Je relève dans la plaidoirie de M^e Laguerre ce qui a trait à l'identité de Campi :

« Campi, a dit M^e Laguerre, a un passé tel que, le matin même de son crime, vous l'auriez reçu à votre table, monsieur l'avocat général.

« Il a pourtant subi deux condamnations, mais d'une telle nature qu'aucun honnête homme n'aurait pu refuser de lui serrer la main.

« Il y a, messieurs, quelque part, un jeune officier qui fait partie de l'armée française. Sa mère était, il y a trois jours, dans mon cabinet, et elle me disait avec angoisse que, si jamais le nom de l'assassin était découvert et déshonoré, le soir même son fils serait mort. »

Quelle est donc cette famille ?

« — Je ne le dirai pas, s'écrie M^e Laguerre, le secret professionnel me le défend. »

À un autre endroit, M^e Laguerre parle d'une visite qu'il fit dans une maison de modeste apparence, où il fut reçu par une femme jeune, intimement liée avec Michel Campi, et dont l'honorabilité était parfaite.

De cette plaidoirie, il paraissait ressortir que Michel

Campi avait encore sa mère, sa sœur, un jeune frère ou un neveu officier dans l'armée.

Le jeune frère provoqua bien des sourires et personne ne voulut croire à son existence.

« Cette histoire est vraiment navrante, écrivait Albert Wolff (1). Dans un régiment, on ne dit pas s'il est d'infanterie ou de cavalerie, il y a un officier que Campi pourrait pousser au suicide s'il faisait des révélations sur son état civil. Ce gremlin se vante d'avoir un frère dans l'armée française, et il paraîtrait que, sous le sceau du secret professionnel, il aurait donné à son défenseur les plus intimes détails sur les états de service de ce malheureux lieutenant. C'est même de ce frère officier que M^e Laguerre se sert pour obtenir de M. Grévy la grâce de l'intéressant assassin.

« M. Grévy se doute-t-il que M^e Laguerre lui raconte une vieille farce qui a servi pour la première fois, il y a quinze ans, lors du procès de notre regretté Troppmann qui mourut en janvier 1870, sur la place de la Roquette, à la suite d'un accident. On sait qu'un couteau triangulaire tomba sur le malheureux Troppmann d'une hauteur de deux mètres et lui trancha la tête.

« C'est dans le procès de cet infortuné Troppmann que le frère de l'assassin, brave officier de l'armée, fit ses premiers débuts dans la presse. On n'a qu'à fouiller la collection du *Petit Journal* de décembre 1869 pour s'en convaincre. Cette feuille à un sou était dirigée alors par son créateur, Polydore Millaud, un des hommes les plus ingénieux que j'aie connus. Du matin au soir et même pendant une partie de la nuit, il ne pensait qu'à

(1) *Figaro*, 28 mars 1884.

faire des surprises à ses lecteurs. C'est ainsi qu'un jour il dit à un de ses rédacteurs :

« — Annoncez donc, dans le numéro de demain, qu'il vient de mourir à Bordeaux un homme âgé de cent huit ans, et qui avait conservé toutes ses facultés jusqu'à la dernière minute. Cela fait toujours plaisir aux vieillards qui lisent mon journal. »

« M. Polydore Millaud, qui fut, avec Girardin et Villemessant, un des trois plus étonnants journalistes de ce siècle, car chacun des trois a inventé une forme nouvelle du journalisme, M. Polydore Millaud, dis-je, a joué du Troppmann dans le *Petit Journal* avec une virtuosité qui n'est pas dépassée par Rubinstein sur le piano. La veille des débats, un gros événement avait fait trembler la maison jusque dans ses fondations. Timothée Trimm, la coqueluche de deux millions de lecteurs, avait transporté sa chronique au *Petit Moniteur*. Pour le remplacer, M. Millaud avait fait appel à un groupe de ses amis; je fus du nombre de ces élus.

« M. Millaud, qui fut aussi le plus généreux des directeurs de journal, n'y alla pas de main morte.

« — De l'argent, tant que vous voudrez, me dit-il, mais il faut un peu suivre mes indications, car je connais mon public; mieux que vous je sais ce qu'il lui faut! C'est moi qui trouverai les sujets d'articles, et c'est vous qui les développerez.

« Ainsi fut-il fait. Chaque matin, le *Petit Journal*, en tête de son numéro, brodait des variations brillantes sur l'assassin du jour. C'est Millaud qui composait ces études dans ses nuits d'insomnie, et c'est moi qui les orchestrais. Un matin de décembre, on vint me réveiller à sept heures. Millaud avait besoin de moi. J'accourus, et je le trouvai arpentant sa chambre, dans la fièvre.

« — Que diriez-vous, s'écria-t-il en me voyant entrer, si Troppmann avait un frère officier dans l'armée ?

« — Je dirais, répondis-je, que ce malheureux serait bien à plaindre.

« — Ce sera aussi l'avis des deux millions de lecteurs de mon journal, dit Polydore Millaud. Mettez-vous devant mon bureau et prenez des notes pour l'article de demain. »

« Et alors cet homme ingénieux, avec cet accent bordelais qui rendait sa parole encore plus entraînant, me dicta son scénario d'article. Un chef-d'œuvre dans son genre : Troppmann avait un frère, officier dans l'armée, et, ajouta Millaud, chevalier de la Légion d'honneur; cela le rendra encore plus intéressant. C'est la veille du jour de l'an. Troppmann, condamné à mort, est dans sa cellule de la Roquette; il songe à son enfance heureuse, à ses parents, à son jeune frère. Souvenirs cuisants pour ce grand criminel! On lui annonce une visite, la porte s'ouvre. Troppmann pousse un cri : il a reconnu son frère, l'officier. Celui-ci s'arrête, essuie une larme, puis d'une main fiévreuse il arrache la croix des braves de son uniforme, la fourre dans sa poche et murmure : « Je ne veux pas dégrader l'insigne de l'honneur au contact d'un si grand criminel! » Après quoi, l'officier s'avance vers son frère et lui dit : « Notre mère m'a supplié de te porter un dernier adieu! » Maintenant, d'un pas chancelant, l'officier se retire, tandis que Troppmann sanglote. Un instant après, un coup de pistolet ébranle la voûte du cachot; le frère de Troppmann, succombant sous la honte faite à son uniforme, vient de se brûler la cervelle.

« Je regardai Millaud avec stupéfaction; l'histoire qu'il venait d'inventer l'avait si fortement ému lui-même

qu'il pleurait comme un enfant. Le lendemain, ces sanglots eurent un écho dans toutes les communes de la France. Ce fut un succès considérable !

« Le succès de M^e Laguerre a été moins grand. Il n'a rencontré que des sceptiques, et son système de défense est très sévèrement jugé.

« Le dénouement de la carrière brillante de Campi est le cadet de mes soucis, continuait Albert Wolff. Qu'on le guillotine ou qu'on l'envoie vivre de ses rentes à la Nouvelle-Calédonie, c'est là une question souvent débattue et sur laquelle il me semble inutile d'insister.

« Ce qui me chiffonne, dans toute cette affaire, c'est l'effort des plus célèbres membres du barreau pour rendre cette canaille de Campi aussi intéressante que possible. L'histoire du frère de Troppmann se contentait d'éveiller la sympathie du public pour un officier imaginaire, souffrant de la faute d'un autre ; dans l'anecdote du frère de Campi, le beau rôle est pour l'assassin. On fait de cet être purement abject le type modèle d'un bon frère qui se dévoue pour sa famille. Ce chenapan, qui tue deux personnes avec l'aisance d'un terrier achevant deux rats, a tout à coup l'amour de la famille chevillé au fond de sa belle âme. Il se tait par dévouement pour ne pas compromettre l'armée. Encore un peu, et on le mettra sur le même rang avec les bonnes qui nourrissent leurs vieux maîtres tombés dans la dèche. Si M^e Laguerre ne finit pas par demander un prix Montyon pour son client, nous devons nous montrer satisfaits.»

Et il terminait ainsi son article :

« L'avocat est décidément un être bizarre ; plus un homme est criminel, plus il s'intéresse à lui. Le défunt

M^e Lachaud m'a expliqué un jour le cas du défenseur. « Je n'ai pas à exprimer une opinion personnelle, me dit-il ; je prête ma parole à un scélérat qui n'est pas en état de se défendre lui-même. » Je donne cette théorie d'un grand maître de la cour d'assises sans la discuter. Mais enfin, quand un assassin est condamné, pourquoi inventer à plaisir des historiettes qui le rendent intéressant ? Il est à remarquer qu'un assassin de ce calibre trouve dix avocats pour un, quand l'humble honnête homme ne trouve pas toujours un conseil de valeur dans un procès civil d'où dépend tout son avenir. Un gredin n'a pas plutôt assassiné une paire de vieillards, que le barreau se l'arrache pour le défendre ; un pauvre diable a un procès avec une Compagnie d'assurances, et s'il n'invoque pas la gratuité de la procédure par l'Assistance publique, il reste désarmé devant un adversaire qui peut l'étrangler à son aise. Voyez ce qui se passe pour cet abominable Campi ; c'est un des plus célèbres de la cour de cassation qui, dit-on, a réclamé l'honneur de chercher chicane à la loi pour soustraire cet infâme assassin à son châtiment. S'il y avait quinze instances avant le bourreau, Campi trouverait quinze défenseurs empressés et plus célèbres les uns que les autres, qui ne se dérangeraient peut-être pas un seul instant pour un pauvre diable d'honnête homme qui viendrait les consulter sur un différend avec son propriétaire. A ceci vous me direz que l'enjeu n'est pas le même, puisque l'honnête homme ne risque jamais d'être guillotiné ! En êtes-vous bien sûr ? »

« L'échafaud, a écrit Victor Hugo (1), quand il est là,

(1) *Les Misérables*, Première partie, livre 1^{er}, chap. II.

dressé et debout, a quelque chose qui hallucine... Qui l'aperçoit frissonne du plus mystérieux des frissons. Toutes les questions sociales dressent autour de ce couperet leur point d'interrogation... Le lendemain de l'exécution..., l'évêque parut accablé... Par moments, il bégayait des... monologues lugubres. En voici un que sa sœur entendit un soir, et recueillit : « Je ne croyais pas que cela fût si monstrueux... »

Ce sont bien là les impressions que j'ai éprouvées pendant ce long quart d'heure qui s'est écoulé entre le réveil de Michel Campi et le moment où le couperet s'est abattu sur sa tête. C'était la première fois que je me trouvais au pied d'un échafaud, accompagnant un criminel, avec la mission de l'aider à bien mourir et de soutenir ses forces défaillantes.

Oui, *c'est monstrueux*; on *frissonne d'un mystérieux frisson*, on éprouve un *accablement* dont rien n'approche.

J'ai assisté dans ma vie bien des moribonds; je me suis trouvé, comme aumônier militaire en 1870; comme aumônier à l'hôpital Beaujon pendant toute une année; comme curé; comme directeur d'une grande école; en maintes circonstances, le consolateur et l'appui de malheureux désespérés, je n'ai jamais senti une angoisse aussi profonde, je n'ai jamais été obligé d'imposer autant silence à mes nerfs et à mes larmes, comme pendant la première minute de ce terrible quart d'heure.

Le réveil d'un condamné à mort est épouvantable.

J'avais vu Campi la veille de son exécution. L'humanité m'obligeait à le bercer dans une illusion trompeuse. Il s'était couché confiant, rêvant peut-être de l'avenir. Il dormait profondément. Tout à coup on l'éveille, on l'arrache à son rêve, et là, en pleine connaissance, on

lui dit : *Tu vas mourir!* Oh! ce réveil cette minute! Non, jamais je ne l'oublierai, jamais je n'oublierai l'égarément, la pâleur cadavérique, les convulsions, dont ce visage fut envahi en un instant.

Oui, *c'est monstrueux*; on *frissonne d'un mystérieux frisson*, on éprouve un *accablement* dont rien n'approche.

Quant à ce cérémonial, à cette toilette, j'allais presque dire à cette pompe théâtrale des derniers instants; à ce cortège de magistrats, d'agents, s'avancant trois par trois, graves et silencieux, comme en une procession pieuse; à cette lourde porte qui tourne tout à coup sur ses gonds, comme un truc de féerie; à cette place noire de curieux, qui ont payé leur place par des démarches nombreuses, par une nuit d'insomnie; à cette escorte militaire en grand uniforme; à cette cavalerie superbement montée, le sabre au poing; à tous ces regards fixés sur ce cadavre blanc, décollété comme une femme, un soir de première à l'Opéra, qui ne peut marcher qu'à petits pas, dont on épie les moindres gestes pour l'admirer ou le huer; à cet *acteur en vedette*, aux débuts duquel le *Tout-Paris* assiste pour recueillir son dernier souffle; tout cela m'a paru écœurant, bête, odieux, parce que cet acteur qu'on entoure, qu'on va siffler ou applaudir, est déjà mort quand il apparaît; parce que ce héros de théâtre, que traîne l'aumônier, n'est plus qu'un cadavre, roulant sur les pavés, automatiquement, à peine soutenu par sa vanité. On l'a tué quand on lui a dit : *Tu vas mourir!*

C'est dans le cachot de Michel Campi, à quatre heures et demie, que le drame douloureux s'est passé. Il a duré une minute, mais quelle minute! Le reste n'a été qu'une comédie plus ou moins mal jouée; comédie lu-

gubre, qui se termine, comme le plus sanglant des drames, par une mort sanglante, mais comédie grossière, indigne d'une société civilisée et chrétienne.

Voilà pourquoi autant le réveil m'avait bouleversé, au tant je me suis senti calme, peu impressionné à l'avant-gresse, pendant la procession, au pied de l'échafaud. Je ne soutenais plus qu'un cadavre. Je causais à une masse de chair inerte, qui faisait d'incalculables efforts pour ne pas défaillir et mourir crânement.

Cette mort crâne est plus qu'un crime, c'est une faute que commet la société; et, s'il est vrai que la peine de mort est une nécessité sociale, j'estime qu'il est souverainement ridicule de la transformer en un mélodrame de boulevard, où tous les acteurs déclament faux et jouent un rôle à la fois répugnant et immoral.

Aussi, je comprends qu'un écrivain de talent, M. Henri Rochefort, dont je suis loin de partager les idées en beaucoup de choses, ait pu écrire, au lendemain de l'exécution de Campi, cette phrase, que j'abrège, mais que je livre aux réflexions de nos législateurs, parce qu'elle est profondément vraie :

« La société va absolument contre son but, qui est probablement de montrer les conséquences d'un meurtre et de faire haïr le meurtrier. Lorsqu'on voit cet homme, qu'on mène à l'abattoir, conduit, comme le bœuf gras, par des sacrificateurs,..... il devient, ne fût-ce qu'un quart d'heure, intéressant au même degré que le taureau amené dans l'arène sous les piques, les banderilles, et finalement l'épée de toute une escouade de picadores. »

Que la société punisse, si elle croit que c'est son droit et son devoir, mais qu'elle punisse proprement !

CONCLUSION

Pierre Charron (1) dit quelque part dans son livre *De la Sagesse* : « La philosophie se mesle et parle librement de toutes choses, pour en trouver les causes, les juger et régler. »

Que cette phrase me serve d'excuse auprès des lecteurs qui seraient tentés de me reprocher d'avoir été trop hardi en publiant ces *Souvenirs*.

Plusieurs se scandaliseront peut-être que j'aie étalé au grand jour, avec une certaine complaisance, cette horrible plaie de l'assassinat et du vol. Je crois cependant ne m'être pas écarté des sages limites que je m'étais tracées dans ma *Préface*. J'ai même la conviction d'avoir plus mis en lumière le repentir, les regrets, les bons mouvements de mes tristes héros, que leurs aventures criminelles. C'est ce qui explique pourquoi je n'ai pas hésité à imprimer des notes, des lettres, des aveux touchants, qui ne paraissaient pas destinés à la publicité, mais que je savais ne nous avoir été confiés, à mes prédécesseurs et à moi, que pour être communiqués à nos lecteurs dans la mesure où nous le jugeons convenable.

(1) Pierre Charron, philosophe français, né à Paris en 1544, mort dans la même ville le 16 novembre 1603, ami et disciple de Montaigne, a composé plusieurs ouvrages de philosophie, dont le plus remarquable est un *Traité de la Sagesse*. La dernière édition est celle de A.-A. Renouard (1802, 4 vol. in-8° avec portraits).

Mes conversations avec l'abbé Crozes ne me laissent aucun doute à cet égard.

L'abbé Crozes, d'ailleurs, ne s'est jamais refusé à raconter en public, au *Salon des Œuvres*, dans des *Cercles catholiques*, dans des réunions pieuses, ce qui fait l'objet principal de ces *Souvenirs*.

Les excessifs — ne faut-il pas paraître plus *juste* que les autres? — ne seront pas satisfaits de ces explications. Le contraire m'étonnerait; mon expérience personnelle m'ayant appris que ces Aristides de la presse n'ont qu'un objectif : étrangler de parti-pris les explications les plus loyales de leurs adversaires, et juger de toutes choses comme les myopes des distances.

Je leur pardonne d'avance le mal qu'ils essayeront de dire de moi. Ce sont des inconscients qui ne font de tort qu'à leur parti.

Certains *ronds de cuir*, à leur tour, fanatiques amoureux de la routine et du passé démodé, pourront s'étonner qu'un fonctionnaire ait eu la hardiesse d'ouvrir sans permission les guichets d'une prison obstinément fermée aux profanes, et de promener ses lecteurs dans ce *Saint des Saints*, plus que jamais réservé aux initiés.

Les foudres administratives, d'où qu'elles viennent, ne m'ont jamais beaucoup troublé, parce que j'estime qu'au-dessus de l'intérêt très secondaire des *bureaux*, il y a l'intérêt général.

Je n'ai à aucun degré le culte des manches de lus-trine, du moi, de l'obscurité. Je suis de ceux qui appellent un chat un chat, et qui pensent que ce qui était bon il y a quatre-vingts ans est souvent nuisible aujourd'hui. Les règlements ne doivent pas être plus immuables que les institutions. Lorsque celles-ci crou-

lent, il faut savoir réglementer à nouveau, en tenant compte du changement des mœurs et des idées. Autant j'excuse les amateurs de vieilles porcelaines, de vieux grimoires, de vieilles tapisseries, autant je m'insurge quand ceux auxquels un peuple confie ses destinées gaspillent leurs efforts et notre argent à recoudre de vieilles lois, que personne ne respecte, et qu'on viole sans scrupule. Est-ce ma faute si les vieux règlements s'émiettent d'eux-mêmes? si les usages antiques ne provoquent que le sourire? si un coup d'ongle suffit pour renverser une forteresse qu'on croyait imprenable et qu'on découvre n'être bâtie que sur le sable avec de la boue et des crachats? Seuls les ans en sont la cause; cela ne vaut pas une larme.

Néanmoins, je serais désolé de chagriner qui que ce soit.

J'ai voulu éveiller l'attention des penseurs qui, comme moi, aiment trouver en toutes choses « les causes, les juger et les régler. »

Leur attention sera d'autant plus éveillée que je leur inspirerai plus de confiance et que je pourrai leur dire hardiment : « J'ai vu, j'ai entendu, j'ai remarqué cela. »

Tout le monde a d'ailleurs plus ou moins lu dans la presse, plus ou moins entendu raconter de différents côtés, plus ou moins pensé ce qui me reste à dire. Il s'en faut que j'invente rien.

Il faut être ignorant comme un maître d'école

Pour se flatter de dire une seule parole

Que personne ici-bas n'ait pu dire avant nous.

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux!

a écrit, il y a déjà près d'un demi-siècle, Alfred de Musset dans une boutade devenue classique.

Si je résume le côté pratique de ces *Souvenirs*, c'est pour éviter à mes lecteurs une nouvelle fatigue.

Notre époque est une *époque judiciaire*, parce qu'elle est une *époque pratique*.

Le temps n'est plus aux spéculations, aux légendes, au convenu. Chaque jour s'écroule, avec plus ou moins de fracas, un nouveau pan de cette gigantesque muraille, qu'à l'exemple des Chinois certains scolastiques de la théologie et de la jurisprudence avaient mis des siècles à édifier pour se protéger contre les penseurs. Le temps n'est plus où les femmes discutaient gravement des monades et auraient pu donner la réplique à Bourdaloue ou à Cujas. On ne s'intéresse guère qu'aux sciences pratiques, à celles qui se rapportent plus directement au bien-être général et individuel.

Voilà pourquoi la criminalité, sans être la plus palpitante, est une des questions qui passionnent le plus les esprits à l'heure actuelle. Tout le monde s'y intéresse, parce que le bien-être de tous est en jeu. Les honnêtes citoyens savent que du plus ou moins d'étendue dans l'échelle de la criminalité dépendent leur malheur ou leur bonheur. Il ne peut donc pas leur être indifférent de connaître jusqu'à quel point sont en péril leur fortune et leur vie, ce que font les pouvoirs publics pour les protéger, quelle attitude prennent les criminels en face de la répression. Joignez à cela un certain attrait pour l'inconnu, pour le merveilleux, pour le bapuit bravant toutes les lois : naturelle, divine, humaine, vous aurez l'explication de cet engouement qu'excitent dans toutes les classes de la société les héros du baigne et de l'échafaud.

Trois projets de loi sont déjà déposés au Parlement.

Le plus important traite de la récidive.

Les deux autres, ceux de MM. Bardoux et Charton, sénateurs, sont relatifs à l'application de la peine de mort.

La loi sur les récidivistes a pour *but* de diminuer les assassinats et les vols en jetant l'effroi dans le camp des assassins et des voleurs de profession. On veut à tout prix éloigner les maîtres, décourager leurs élèves, laisser périr l'institution faute de sujets. Le *moyen* que proposent nos législateurs et qu'ils croient le plus efficace, c'est la *relégation*.

Ce *moyen* est-il aussi efficace qu'ils le croient ?

Je me permets d'en douter.

C'est un fait trop peu connu, mais évident pour ceux qui, comme moi, ont fréquenté ce monde, que le monde des prisons se divise en deux catégories très distinctes : les malfaiteurs par tempérament, et ceux que de fâcheuses circonstances ont entraînés au mal.

Les premiers, quoi qu'on fasse, sont incorrigibles. En prison, ils font de nouveaux plans et forment des élèves. Rien ne les arrête : ni les sentiments de la famille, ni leur intérêt bien compris, ni la prison, ni le baigne, rien, sauf peut-être l'échafaud, rien ne peut les faire changer de profession. Ils sont voleurs et assassins comme d'autres pâtisseries ou fumistes. Il leur est impossible de tourner leurs aptitudes vers un autre labeur. Je suis honteux de me servir de cette expression : c'est chez eux une irrésistible vocation.

Ils aiment leur métier, ils en sont fiers. Essayez de les dépayser, ils auront la nostalgie de la pince et du couteau. Vous les aurez introduits à grand'peine dans un refuge, dans un atelier ; ils se sauveront par la fenêtre, et, malgré leurs promesses et vos bienfaits, ils retourneront à leur infâme métier.

En prison, ils ne souffrent pas. Ils sont comme un peintre dans son atelier; ils rêvent un nouveau chef-d'œuvre. Ils sont de bonne composition avec leurs gardiens et savent même se rendre utiles. Ce ne sont pas eux, en général, qui fomentent les révoltes, qui sont récalcitrants; ce sont même d'honnêtes prisonniers, connaissant, par exemple, leurs droits comme pas un juriconsulte, et que l'autorité craint sans jamais les prendre en défaut. Elle aime mieux, d'ailleurs, s'en faire des alliés que des ennemis. Ne sont-ils pas sa clientèle? Ne donnent-ils pas le ton à la prison, comme au collège les anciens? Aussi, on les ménage, on a pour eux des égards.

Interrogez le directeur, le brigadier, les agents: « Bon détenu! vous répondront-ils, excellent sujet! pas mauvaise tête du tout! entend parfaitement raison et ne ferait pas de mal à une mouche! »

Leurs notes sont généralement satisfaisantes. Ils travaillent et sortent avec une bonne masse.

A côté de ces incorrigibles, en petit nombre, grouillent des milliers de malheureux que des circonstances très diverses ont jetés sur ces bancs d'infamie. La plupart du temps, c'est la misère qui les y a poussés (1).

Les voilà en contact avec les incorrigibles. Leur pre-

(1) On peut sans exagérer évaluer à près de 100,000 les individus qui appellent sur eux, chaque année, en France, les rigueurs de la justice. La population criminelle et correctionnelle, c'est-à-dire celle renfermée dans les maisons centrales, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, les pénitenciers, les prisons et pénitenciers militaires, comprend, à l'heure actuelle, 55,000 individus!

L'Algérie en renferme 11,000, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie forment le complément du contingent.

mière pensée est de s'isoler. Un certain nombre répugnent à frayer avec ces piliers de prison. D'autres sont moins scrupuleux. Ils en profitent pour apprendre le métier. « Bah! se disent-ils, cela peut toujours servir! »

Ceux que la prison a corrigés ou dégoûtés du crime et qui ont le bonheur de trouver un emploi sont sauvés.

Ceux que la prison a instruits dans la science du mal et que la société repousse vont retrouver leurs maîtres et vivent de vols et d'assassinats.

Ceux enfin que la prison a rendus voleurs et que le travail dégoûte abandonnent bientôt leur foyer et vont, à leur tour, grossir l'armée des incorrigibles.

A Paris, en province, dans toutes les prisons, cela ne se passe pas autrement.

A l'heure actuelle, le nombre des incorrigibles est devenu relativement supérieur à celui des isolés, des égarés, des repentants, grâce au système des petites peines, à la promiscuité des prisonniers, à la faiblesse des pouvoirs publics envers les *Grands Maîtres de l'Ordre*.

Le système des petites peines : huit jours, quinze jours, un mois, trois mois, est funeste à l'amélioration des prisonniers. Quand ceux-ci ont quatre ou cinq condamnations de ce genre, ils finissent par ne plus avoir aussi peur des juges, de la prison, et sont les premiers à dire : « Ce n'est que ça (1)! »

(1) « Ah! qu'une prison est quelque chose d'infâme! a écrit Victor Hugo (1). Il y a un venin qui y salit tout! Tout s'y flétrit, même la chanson d'une fille de quinze ans! Vous y trouvez un oiseau : il a de la boue sur son aile; vous y cueillez une jolie fleur, vous la respirez, elle pue! »

(1) *Le Dernier jour d'un condamné*, page 102.

Je lis dans un journal, à la date du 11 juillet 1884 :
« La commission relative aux moyens de combattre la récidive vient d'examiner, sur l'initiative de M. Gerville-Réache, s'il n'y a pas lieu d'imiter en France ce qui se fait en Angleterre au sujet de certains condamnés.

« Le tribunal pourrait être alors appelé à décider s'il y a lieu de suspendre l'application de la peine en ce qui concerne les détenus dont la conduite justifierait cette mesure de clémence.

« La commission n'a pris aucune décision (1). »

Je me permets d'engager la commission à ne pas rejeter sans examen le projet de M. Gerville-Réache. Je n'en connais pas les dispositions, mais je déclare qu'en principe ce projet est excellent.

Il est de la plus haute importance que le prisonnier conserve de la prison une salutaire horreur, et n'en franchisse jamais le seuil qu'avec tremblement. En cette matière, plus qu'en toute autre, il faut prévenir l'accoutumance.

« Qu'un coupable souffre, a écrit Target (2), ce n'est

(1) Au budget du ministère de l'intérieur, nous trouvons, pour le service pénitentiaire, une dépense totale de 22 millions. Sur ce crédit, une somme de 6,216,571 francs est consacrée à la rémunération du personnel de surveillance et d'administration. L'entretien de 54,950 détenus, tant en France qu'en Algérie, dans les maisons centrales, les pénitenciers agricoles, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, et les établissements de jeunes détenus, colonies pénitentiaires ou agricoles, exige une somme de 12,275,862 fr.

Le reste du crédit est affecté aux réparations des bâtiments, à des subventions ou acquisitions diverses.

On cherche à faire des économies et à dégrever le Trésor. Ne serait-ce pas là un moyen ? Cette *liberté provisoire* accordée au détenu n'aurait-elle que ce résultat, — elle peut en avoir d'autres excellents, — que ce serait déjà quelque chose.

(2) Target, *Sur le Code pénal*.

pas là le dernier but de la loi ; mais que les crimes soient *prévenus*, voilà ce qui est d'une haute importance... »

« A côté de la justice de répression, dit M. Faustin Hélie (1), notre législation a trop souvent oublié de placer la *justice de prévoyance*... »

C'est de cette « justice de prévoyance » dont il conviendrait de s'occuper aujourd'hui.

Quant à la promiscuité des prisonniers, je n'ajouterai qu'une remarque à celles que j'ai déjà faites.

Cette promiscuité décuple souvent la peine infligée par les tribunaux. Les incorrigibles et leurs élèves forment toujours le groupe important d'une prison ; ce sont eux qui tiennent le haut du pavé. Ne pas les fréquenter, c'est s'exposer à mille avanies, aux délations, aux coups, au cachot, à des misères sans fin (2). Se mêler à eux, c'est, pour le prisonnier qui veut se protéger, un perpétuel supplice, auprès duquel les privations matérielles sont à peine appréciables.

Le régime cellulaire, tel que les Américains le comprennent, est le seul admissible, le seul humain, le seul moral.

Les mauvais en souffriront, les bons en seront heu-

(1) Faustin Hélie, *Revue de législation*, t. V, p. 102.

(2) « Qu'est-ce que la vie a donc de si regrettable pour moi ? fait dire Victor Hugo (1) à son condamné. En vérité, le jour sombre et le pain noir du cachot, la portion de bouillon maigre puisée au baquet des galériens ; être rudoyé, moi qui suis raffiné par l'éducation ; être brutalisé des guichetiers et des gardes-chiourmes ; ne pas voir un être humain qui me croie digne d'une parole et à qui je le rende ; sans cesse tressaillir et de ce que j'ai fait et de ce qu'on me fera : voilà à peu près les seuls biens que puisse m'enlever le bourreau. »

(1) *Le Dernier jour d'un condamné*, page 23.

reux, les faibles en seront mieux protégés. *L'isolement et l'échafaud* sont les seules peines que craignent les malfaiteurs de profession.

C'est pour cela que la *relégation* les remplit d'aise. La *Nouvelle* leur apparaît comme un Éden que tous rêvent de voir et d'habiter. Ce ne sera plus une pénitence, ce sera une partie de plaisir, d'autant plus que ces gens-là souffrent médiocrement des fatigues physiques et des privations matérielles, privations et fatigues qui, pour ceux qui ont connu le bien-être, sont une aggravation de peine (1).

(1) Au budget du ministère de la marine et des colonies, section du service colonial, nous relevons une dépense de 6,256,005 francs pour le service de la transportation avec travaux forcés à temps ou à perpétuité, et de la déportation simple ou dans une enceinte fortifiée.

Ces peines sont à la fois afflictives et infamantes.

En vertu d'un décret du 2 décembre 1863, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie sont affectées aux condamnés à la peine de la transportation avec travaux forcés, à temps ou à perpétuité.

La loi du 23 mars 1872 a désigné la presqu'île Ducos pour recevoir les condamnés politiques à la déportation dans une enceinte fortifiée. Cette modalité de la déportation remplace la peine de mort en matière politique.

La même loi a assigné l'île des Pins et, en cas d'insuffisance, l'île Moré, toutes deux dépendantes de la Nouvelle-Calédonie, comme lieux de séjour aux condamnés pour crimes politiques à la déportation simple.

En principe, la déportation est toujours perpétuelle.

Il faut ajouter à la dépense signalée plus haut les frais occasionnés par les voyages en mer.

Douze cents hommes d'infanterie de marine sont affectés à la garde des forçats, soit dans les dépôts transitoires en France, soit pendant la traversée.

Le voyage de chaque condamné revient, en outre, à 1,000 francs de France à la Nouvelle-Calédonie, et à 700 francs de France à la Guyane. Les frais de ce dernier chef atteignent un chiffre assez

Je sais bien qu'il est impossible aux magistrats de faire toutes ces distinctions, tant que le Code pénal de 1810 nous régira. Ne serait-il pas sage alors de le réviser; en s'inspirant des principes que je ne puis qu'indiquer et dont l'application par chapitres et par articles n'est pas de ma compétence? de faire un code de criminalité pour « prévenir » les rechutes des faibles, des dévoyés, des inconscients, et un autre à l'usage des récidivistes avérés, des incorrigibles; de faire, comme l'a dit M. Faustin Hélie, « de la justice de prévoyance? »

Je causais un jour de ces questions avec l'abbé Crozes, et je lui demandais ce qu'il pensait de la relégation.

« — Si j'étais législateur, me répondit-il, j'enverrais à la Nouvelle-Calédonie tous les détenus des prisons centrales, et j'internerais les forçats dans ces prisons. Vous verriez, d'une part, comme le nombre des forçats diminuerait, et comme, d'autre part, ceux qui seraient menacés de partir pour la Nouvelle-Calédonie réfléchirait avant de commettre les fautes qui les condamnent à deux, trois, cinq ans de déportation (1). »

Une sensiblerie déréglée a envahi, depuis un certain nombre d'années, ceux auxquels la société confie ses

considérable. L'effectif des trois convois qui ont été dirigés en 1883 sur la Nouvelle-Calédonie était de 1,028 condamnés. On compte, pour 1884, sur un effectif aussi élevé.

(1) C'est encore l'abbé Crozes qui me disait, un jour que je lui faisais part des difficultés que je rencontrais à trouver de l'occupation pour nos libérés de la Grande-Roquette: « Un tel, condamné à six mois, » dit le juge; il ferait mieux de dire tout de suite: « Un tel, condamné à perpétuité! »

« Qui le reçoit, en effet, quand il sort de prison? Qui veut l'employer? Tous le reçoivent; autant le condamner tout de suite à la prison perpétuelle. »

intérêts. Le jury escamote la loi avec ses circonstances atténuantes, le chef de l'État tremble de laisser force à la loi, les Directeurs de prison accordent mille faveurs aux détenus, et l'on s'étonne, après cela, que le flot de la criminalité monte chaque jour davantage et que la société soit mise en échec par quelques bandes de vauriens!

« Pour juger de l'effet d'une peine, a écrit Appert (1), il faut considérer, non l'effroi qu'elle inspire au coupable au moment où il va la subir, mais la *crainde* qu'elle inspire à un individu au moment où il éprouve la tentation de commettre le crime. » Or, pour les criminels de profession, — et c'est eux que vise la loi sur les récidivistes, — la perspective de la Nouvelle-Calédonie, bien loin de désarmer leur bras, les rend plus audacieux. Un simple vol ne les conduirait qu'en prison centrale. Un vol qualifié, accompagné d'assassinat, leur assure un passage gratuit et la vie aux frais de l'État à la Nouvelle. Ils n'hésiteront pas. *Vive la Nouvelle!*

C'est pour ceux-là qu'il faudrait préparer une « justice de répression » sérieuse.

Ainsi : *justice de prévoyance* pour les uns, *justice de répression* pour les autres, tels sont les deux pivots sur lesquels devraient rouler les réformes que méditent nos législateurs, s'ils veulent que ces réformes répondent à leurs intentions, aux besoins du pays, et ne vivent pas comme les roses : l'espace d'un matin.

M. le sénateur Bardoux (2) a déposé un projet de loi

(1) Appert, *Bagnes, Prisons, etc.*, tome IV, pages 154, 155.

(2) Voir l'*Officiel* du 1^{er} août 1884, qui contient également un remarquable discours de M. le sénateur Bérenger relatif à la récidive.

pour que les exécutions capitales cessent d'être publiques, et M. le sénateur Charton un autre pour la suppression de la guillotine :

Article unique. — Abroger l'article 12 du Code pénal, ainsi conçu :

« Tout condamné à mort a la tête tranchée », substituer à la mutilation du corps des condamnés, aussi longtemps que l'on ne jugera pas possible d'abolir la peine de mort, un agent physique ou chimique assez puissant pour anéantir instantanément la vie. »

Ces deux projets méritent une attention sérieuse.

Le spectacle de l'échafaud est-il salutaire? Tout le monde répond : Non. Pourquoi le maintient-on? Hélas! parce qu'on a peur. On a peur de toucher à ce qui existe. C'est mauvais, c'est détestable, mais cela existe. N'y touchons pas. Avec ce système, on laisse le mal s'aggraver jusqu'au jour où il deviendra irrémédiable.

Je termine ces réflexions par un petit conte, tout d'actualité (1).

« Un bon Turc chevauchait tranquillement sur la route de Smyrne, sa ville natale, qu'il regagnait, lorsque, sur le chemin, il fut dépassé tout à coup par une apparition terrible. C'était le choléra en personne, qui, lui aussi, prenait le chemin de Smyrne.

« Le pauvre Turc, épouvanté, sauta de cheval et tomba à genoux. Le choléra parut touché de compassion pour sa frayeur et la conversation s'engagea :

« — Puisque tu vas à Smyrne, dit le Turc suppliant, épargne-moi, du moins ; épargne ma famille, épargne ceux qui me sont chers.

« Le choléra fit cette promesse; puis, enhardi, le

(1) *Figaro*, août 1884.

Turc demanda à son terrible interlocuteur combien de victimes il comptait faire à Smyrne.

« — Deux mille, pas une de plus, pas une de moins, dit le Fléau.

« Et, après ces derniers mots, il disparut.

« Arrivé à Smyrne, le Turc s'aperçut vite qu'il avait été devancé par le choléra. Déjà quelques personnes avaient succombé. Puis la violence du mal s'accrut. Chaque jour succombaient de nouvelles victimes ; mais le Turc, confiant dans la promesse qui lui avait été faite, attendait le chiffre de deux mille pour être délivré du spectacle des morts et des mourants, quand un beau soir il apprit que ce chiffre fatidique était dépassé. Chaque jour de nouveaux cas suivis de mort étaient signalés. Bref, lorsque le Fléau quitta Smyrne, — car il faut que tout ait une fin, — le nombre des morts s'était élevé à cinq mille.

« — Le choléra m'a manqué de parole, se dit le Turc. Je compte bien le lui reprocher quand je le reverrai.

« Or l'occasion se présenta. Un jour, le Turc se trouva face à face sur la même route avec le choléra, qui s'en revenait. Dès qu'il l'aperçut, il l'aborda bravement :

« — Tu m'avais promis de ne pas faire plus de deux mille victimes, et tu en as fait plus du double. C'est mal, tu m'as trompé.

« — Je ne t'ai pas trompé. Je suis resté dans les limites du chiffre fixé. Ce n'est pas moi qui ai enlevé le surplus.

« — Qui est-ce donc, alors ?

« — La peur. »

.

Si le Gouvernement veut que les crimes diminuent, qu'il n'ait pas peur, qu'il voie le mal dans toute sa laideur, et qu'il y porte résolument le fer et le feu ; qu'il édicte des règlements pratiques, viables ; une discipline ferme, et qu'il la maintienne impitoyablement, sinon l'épidémie du mal gagnera chaque jour davantage, et, la peur aidant, le nombre des incorrigibles sera bientôt tel, qu'il fera meilleur habiter chez les sauvages qu'au beau pays de France (1) !

(1) Le grand conseil zurichois, qui avait jusqu'ici constamment repoussé le rétablissement de la peine de mort, vient de se prononcer à l'appel nominal, par 133 voix contre 52, pour la révision de la constitution du canton de Zurich, dans le sens du rétablissement de la peine capitale (1).

(1) *La France*, 3 octobre 1884.

LISTE

DES CONDAMNÉS A MORT

QUE L'ABBÉ CROZES A VISITÉS OU ACCOMPAGNÉS A L'ÉCHAFAUD

NOMS.	DATE de la condamnation.	Commués.	Exécutés.
POIREL.....	16 juillet 1860.....	12 sept.	
CHAMBERLAN.....	16 juillet 1860.....	12 sept.	
ADLER (1).....	13 septembre 1860..		15 octob.
BOURÇOIS.....	8 février 1861.....		20 mars.
DORANGEON.....	14 mars 1862.....		15 avril.
DORIVAL.....	13 septembre 1862..	16 oct.	
COMBES.....	6 février 1863.....	12 mars.	
DE LA POMMERAIS	18 mai 1864.....		9 juin.
CASTELX.....	14 mars 1866.....		10 avril.
PHILIPPE.....	17 juin 1866.....		24 juillet.
LOUIS COLLIGNON.	30 juillet 1866.....	25 août.	
TELLIER.....	6 septembre 1866..		
LEMAIRE.....	25 février 1867.....		8 mars.
AVINAIN.....	26 octobre 1867....		28 novemb.
FIRON.....	4 avril 1869.....	5 mai.	
HERTZWILLER....	15 mai 1869.....	9 juin.	
PIERRE MOMBLE, dit COLLIGNON..	15 juillet 1869.....		5 août.
TROPPMANN.....	31 décembre 1869..		19 janv. 70.
LATHAUWERS.....	28 mars 1870.....	28 avril.	
PASQUIER (2)....	1871.....	6 avril.	
BERTHEMETZ (3)..	1871.....	6 avril.	

(1) Adler était protestant. L'abbé Crozes fut prié par le pasteur de l'aller visiter, dans le cas où Adler le ferait demander, ce que fit l'abbé Crozes. Adler fut accompagné à l'échafaud par M. le pasteur Rouville.

(2) (3) Le 24 mars 1871, il y avait à la Grande-Roquette 230 détenus dont 2 condamnés à mort : Pasquier et Berthemetz. Le 6 avril, la guillotine fut solennellement brûlée devant la mairie du XI^e arrondissement. François, installé directeur de la Grande-Roquette, se rendit immédiate-

NOMS.	DATE de la condamnation.	Commués.	Exécutés.
JOLY.....	29 octobre 1872....		18 décemb.
MOREUX.....	mai 1872.....		17 juin.
COUTURIER.....	avril 1873.....		24 mai.
MOREAU.....	11 septembre 1874..		13 octobre.
BOUDAS.....	septembre 1874..		13 octobre.
BACQUET.....	février 1875.....		31 mars.
MAILLOT.....	1875.....	1875.....	
GEORGES.....	1875.....	1875.....	
THAUVIN.....	1875.....	1875.....	
GERVAIS.....	12 juillet 1876.....		12 août.
BILLOIR.....	15 mars 1877.....		16 avril.
DUPONT.....	août 1877.....	septembre.	
WELKER.....	13 août 1877.....		10 sept.
ALBERT.....	26 septembre 1877..		25 octob.
FIÉVEZ.....	octobre 1877....	novembre.	
BARRÉ.....	31 juillet 1878.....		7 sept.
LEBIEZ.....	31 juillet 1878.....		7 sept.
ABADIE.....	septembre 1879..	novembre.	
GILLE.....	septembre 1879..	novembre.	
DELATRE.....	novembre 1879..	décembre.	
PRÉVOST.....	9 décembre 1879..		19 janv. 80.
BAUDE.....	juillet 1880.....	août.....	
MÉNESCLOU.....	30 juillet 1880.....		7 sept.
OBLIN.....	août 1880.....	septembre.	
KNOBLOCH.....	août 1880.....	septembre.	
GAILLEPAND.....	septembre 1880..	octobre...	
FOULLON.....	octobre 1880....	novembre.	
FERRY.....	juin 1881.....	juillet.....	

ment dans la cellule d'un des condamnés, le félicita, lui prit les mains et se mit à danser avec lui.

L'abbé Crozes, arrêté le 4 avril par la Commune, n'a jamais interrompu son service à la Grande-Roquette, ni pendant le siège, ni aux débuts de la Commune.

LISTE

DES CONDAMNÉS A MORT

VISITÉS OU ACCOMPAGNÉS A L'ÉCHAFAUD
PAR LES SUCCESEURS DE L'ABBÉ CROZES.

NOMS.	DATE de la condamnation.	Commus ou exécutés.
LANTZ.....	septemb. 1881.	A été exécuté à Versailles
PIGEONNAT.....	octobre 1881..	commué.
BISTOR.....	mars 1881....	commué.
BONFILS.....	mars 1881....	commué.
ROBERT.....	août 1882.....	commué. „
LIPPS.....	août 1882.....	commué.
COCHÉ.....	octobre 1882..	commué.
ROULET.....	mars 1883....	commué.
LAINÉ.....	mars 1883....	commué.
JEUNET.....	juillet 1883...	commué.
DAUX.....	octobre 1883..	commué.
MICHEL CAMPI....	22 mars 1884....	exécuté le 30 avril.
CORNET.....	23 août 1884....	
MEERHOLZ.....	27 septemb. 1884.	

AUTOGRAPHES

Montreal le 30 Juin 1847.
J. Fenon 2647
2^e étage

Ma bonne Mère

Le Directeur
E. B. B.

J'ai reçu ta bonne lettre, en date du
17 Juin, qui me rassure assez bien
portant au physique mais malade
je souffre toujours c'est une épreuve
qui ne cessera que le jour où je
pourrai être libre et libre pour
ce que me conseil ce bon Abbé Cray
ce n'est pas en vain prêtre, car
regarde l'émigration que nous porte
sur le Catholique de France à sa seule
volonté. Mais il en sera bientôt
que la Famille Du Brodeur,
adresse, son Excellence la Reine
une demande en grâce, pour son
pauvre. Et si ce Brodeur, toujours
en une conduite régulière, la demande
de grâce ou la grâce entière est
accusé, je te donne ces détails c'est
pour que tu me les demandes, sans
cela je n'en fais au jamais parler, car
me n'en serais pas venu à la fin.

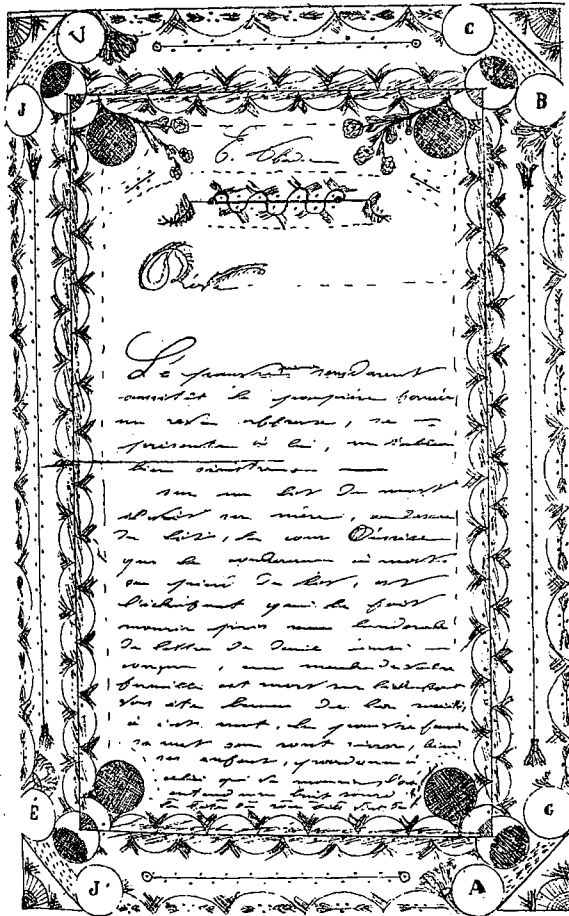
1872

Emil Hedin

18 of August 1872

in the Grand Depot

SD



Monsieur Lou,

Si, comme je l'espère, vous êtes
rien par cet le présent de la
République, ne pourriez vous pas
leur fournir les Épreuves suivantes,
1.° Voici deux mois que Gilles et Abadie
ont été condamnés (30 août 1799):

2.° évidemment c'est au Bout d'un mois
que le doct des condamnés est définitivement
scindé - ils le savent.

3.° Gilles et Abadie s'y attendaient pour
la fin de Septembre. si alors on les
eut fait mourir, c'est été dans la cross
ordinaire des choses.

4.° mais un mois de retard, c'est une
nouvelle agonie de quatre jours ajoutés
à leur condamnation. impossible de
calculer tout ce qu'ils souffrent depuis
les premiers jours d'octobre, surtout
la nuit et la matin jusqu'à près
l'heure habituelle des exécutions. ils

sont si je me la si souvent qu'il entreprend
leur et me bien plus que si on les avait
festivités, il y a un mois - font-
Pour les faire ~~meille~~ avec une
fois de plus ?

Je puis ~~me~~ porter qu'en ces jours
qui précèdent l'anniversaire et la fête
des saints les boutiques de vêtements
de flanelles sont installées sur la place
de la Hoguette, le jour et la nuit,
et qu'il me semblerait bien impossible
et impossible de venir l'abandonner
et de faire valoir la sang sur cette
même place - et bien autre est-il peut-
être possible de reculer encore d'une quin-
zaine de jours le départ de nos vêtements

Je tiens toutes ces observations à votre
appréciation - et je souhaite qu'elles
puissent vous être utiles.

L'Abbé Cozart
Auteur de l'ouvrage.

COURTY DE LA POMMERAIS



Monsieur

Vous qui êtes le consolateur in
fin, de la douleur suprême vous
me pardonnez de venir vous
parler de la même, une pauvre
mère, bien desolée des erreurs de
son malheureux fils; car les
dîmes n'ont jamais pu entrer
dans ma pensée, ~~voilà aussi~~
~~cette~~ ~~condemnation~~ inique m'a
débrié le cœur... je n'ai pas
osé Monsieur d'importer votre
sécurité toute paternelle
de lui, car elle est due
tout veillé être de son soutien.

Donc confiant ~~entièrement~~, personne
moins que vous Monsieur, ne
lui parlez de la bonté et de
la miséricorde de celui que
vous ne pouvez d'aucun point
lui, mais si celui qui en est
l'objet ne songe pas et ne
s'unit pas d'intention elles
seront vaines; oh Monsieur!
dites lui, que sa malheureuse
meubresse peut le servir,
le prier, le supplier. De se
jeter à genoux, d'élever les
yeux au ciel vers son créateur
de lui demander grâce et pardon
de toutes ses erreurs, qu'il se
souvienne de Dieu qui l'auroit
fait à son image dans sa jeunesse,
l'est toujours le même.

piété ou sur ses bras paternels,
il me demande y un acte d'humilité
et de repentance. Sincèrement que j'ai
la consolation dans mon infortune
d'admirer pour qui il a tant fait
pour de lui témoigner et toutes
mes tendresses. De peur que moi
même il a une père céleste
dont il est aimé et apprécié.
J'ai de plus une belle
fille qui me console et me
le bon cœur, tout meurt
qu'il le console. Vous faites
maintenant tout ce qu'il est
possible de faire pour tout
de lui adoucir sa malheureuse
position. que le Dieu de toute
consolation recueille bien vos
vœux, en aide!

Je suis au pied de la croix
mon cher enfant
1848
Paris
Maman

Je suis au pied de la croix
priant, implorant pour obtenir
les grâces dont nous avons tous
un si grand besoin, il est bien
vrai mes amis, qu'ils sont
accusés proportionnellement
aux grandes douleurs, s'il
n'en était pas ainsi, ~~ce~~
la vie serait bientôt arrivée
à son terme:.....

J'en beaucoup regretté Maman
de ne m'être pas tenu de
ma fille l'es qui vous s'en
êtes de voir le père & y venir
je serai très peu espérant.
J'ai été toujours un peu souffrant
ce qui s'explique bien.

Vous les Maman agréés
l'explication de mes sentiments
distingués, et voulez bien
penser à cette mère affligée
des vœux priés.

Ce n'est d'un billet écrit par des personnes
à la femme. (Autographe mis à cet effet, inopertus
gloriis priores).

Mum, je souffre ma bonne et bien à mes petites femmes,
mais, comme tu vois ta la dit avec nos trois autres
qui occupent constamment mes pensées -- oh! quelque
cette chère amie, je meurs en mourant, et mon dernier
mot sera ton nom qui restera sur mes lèvres. -- je
suis en dans mon malheur très. L'espérance d'aller
à la prison de la prison ne l'aura pas un moment
bon et qui voit bien ma douleur de toi mes amis, comprenant
l'innocence de mon malheur en l'absence de tout autre
mère, et s'en aller de son à l'œuvre et
je t'embrasse de tout mon cœur et t'embrasse.
ton souvenir qui ne soit qu'un

1848

Lettre de la Louis.

Monsieur

Ayant appris que vous
étiez né et ne pouvant me
présenter de suite bien dire
à mon père & vous dire
des choses de mon bon am
frère je vous prie de si vous
en avez un peu de vouloir
bien m'en donner.

Je vous prie
d'accepter avec plus profond
respect

H. G. G. G.

St. J. La

2 - 7^{me} 1864

reçu la lettre de M. de Belauca.

Monsieur l'abbé,

Je ne puis me défendre d'un certain trouble. Dans ces
lignes, j'ai écrit et tracé ce que je voudrais vous dire
le mieux le plus bref, et le plus reconnaissant, mais
en même temps, je touche le plus le plus sur de
mon cœur et vous parlant de celui qui n'est plus
je suis persuadé, vous témoignent toute une gratitude, une
reconnaissance de tout un cœur de la finitude et difficile
tâche que vous avez accomplie après de si nombreuses
années que nous, que nous, j'admire et j'apprécie
et courage que il vous a fallu pendant un très
long temps, et combien votre cœur s. l. a été souffrir de
pression de malheur toujours et plus d'années que
je n'allois dans la vie. Plus que M. de Belauca, et
constatant son œuvre, sans les paroles de ceux qui il avait
vous les rendre moins pénible et même d'angoisse qui ont
précédé le moment fatal, sans l'ingratitude et présence
de la mort, sans l'aide à donner. Et moi, Dieu,
comment vous pouvez me penser comment dans ces que
surtout en attendant la présence de la grande et
difficile œuvre que vous avez accomplie. Je me
suis que j'écris il est des instants qui il faut
revenir à présent, celle que je reçois est de un nombre

Je serais surpris que à la lecture,
 que Dieu exauce ses prières, qu'il vaille son sort,
 aucun d'elles, qu'il soit rendu tout le bien que
 on a fait à son infatigable amour, qu'il soit comble de
 tout ce qui nous aime, et est malheureux, pour
 tout son être la Providence et la constitution . . .

Il y a bien longtemps déjà que je voulais vous en
 dire si fidèle, si souffrante que je n'y suis pas le jour
 si on m'est maintenant si près de la campagne et le jour on
 sentent complètement je ne puis pas encore de nouvelles en
 son état est le jour, le mien en fait tout d'un
 et il se sera d'avec le plus grand pain à son sillage
 on a touché au sort.

Bien Mieux, da'oubli pas dans ses prières la
 pauvre femme qui a tant souffert, et qui
 me soutient les larmes de respect et de reconnaissance.

8 juillet 1864.

Charlotte D. DeLong

P.S. Si vous avez quelqu'un chose à me faire dire, ou
 au lieu de pour aller jusqu'à chez Monsieur Cochard,
 ou chez M. qui habite plus près de vous.



B. P. DeLong

Monsieur Parent,

Vous avez reçu ma lettre, vous avez probablement
compris ma intention, j'ay pitié de ma famille et
de puis j'ay à me demander, faites vous de l'acide
prussique et du chloroform, si vous pouvez seulement
ou d'un autre de ces deux choses de soir, je vous
prie que si vous me donnez le soir, si vous ne pouvez
plus faire de l'acide prussique de soir, je vous prie
que vous ayez du forte chloroform, je voudrai l'employer
pour quelque chose, si vous voulez me le donner, donnez
de moi entre quatre et cinq livres, car 100 l'atmosphère
sera le plus et je vous prie de m'en donner
sans garantie pour les mille francs que j'ai promis,
j'ay la bonté de me donner une réponse, si vous
n'avez plus qu'il de soir, j'ay du moins pitié
de ma famille

Très humblement
votre
Monsieur Parent

J. B. Parent

Monsieur Bérthelin est bon, j'en suis sûr, mais il n'est pas un peu laid;
Mais peut-être que vous n'avez pas vu son caractère, et son bon cœur;
C'est le malin qui l'a fait comme ça, ça lui a été donné,
Il n'est pas laid en soi, mais c'est ce qui lui a été donné, il doit le garder!

J. B. Proust

Le 11 Janvier 1888

Monsieur Proust, je vous remercie pour la lettre que vous m'avez envoyée,
Je suis sûr que c'est Dieu de bon cœur, et bon cœur est acceptable.
D'ailleurs je n'ai pas eu de malade, le malade de chez moi n'est pas un bon cœur;
Mais vous n'avez pas bien vu, aucune position n'est possible dans le monde.
Je crois que de tous les malades, c'est celle qui est la plus acceptable,
et que l'administration est un peu mieux, elle aime bien le peuple.

J. B. Proust

Le 30 xbre jeudi

Entre à la log. le 31 - A^h 1/6 du soir.

1^{er} jour - je vais au^h 1^{er} instant p^r les messes
- j'y assiste à 4^h (cathédrale).

2. Mercredi - visite à 4^h 1/2 j'y parle un peu de tout - l'abbé Nijou de
Bourges - etc. etc. (commence à tout p^rposer
les enfants)

3. Jeudi - 1/2 journée - 7^h matin à 4^h soir et d'inst. ^{qui - etc.}

4. Vendredi : l'abbé - l'abbé - etc. etc. ne sont pas les mêmes et de même
- jule voit à 4^h les autres visites et insignifiantes.

5. Samedi à 4^h mes grandes conférences - mais générales.

6. Jeudi à 4^h 1/2 = D - mais précises

7. Vendredi - je visite la bibliothèque qui lui
a fait faire la 1^{re} C^o - il la voit - puis j'y vais
à 4^h du soir.

8. Samedi - je la vois à 4^h et la laisse avec la
prière allégorique qui couronnera tout pour à 11^h

Dans la Cure ne visite pas - l'abbé est un peu indigne
- etc.

Le 1^{er} le Curé visite et m'annonce son prochain départ.

Le soir à 4^h je la vois - et j'ai fait devant lui le détail

de tous les livres au Curé de Carrey -

- Le soir j'ai un mot au Curé p^r lui annoncer l'envoi
des livres et p^r qu'il fasse acheter son corps

Mardi le matin visite de l'abbé Daur - je lui montre
mes obligations de la Bible 1805 - p^r les parents.

- à 4^h je visite l'abbé Croif^h l'abbé de St. N. Marguerite

- Mercredi l'abbé Daur revient à 11^h p^r p^r.

- Jeudi à 4^h je communique l'abbé de la Chapelle

- Vendredi à 4^h je visite de nouveau l'abbé de la Chapelle

Mon dernier Veu.

Ce que je puis demander concernant une grâce
en ce monde avant de disparaître d'ici bas, consiste
en ce que Monsieur le Digne et honorable directeur
du Dépôt des Condamnés à la Grande-Roguette
veuille avoir l'extrême obligeance de donner lecture
aux infortunés mes compagnons de détention à souffrir
qu'ils puissent en tirer une leçon qui sera favorable
à ceux qui ont encore quelques bons sentimens
Monsieur le Digne et honorable Administrateur pourra
faire ressortir de ce simple et sincère souvenir
une morale qui sera bien utile à la jeunesse

Albert

J'envoie à mon Père, à son père en ces termes
à Courmoult ce 3 Jan 1878

Mon très cher Père.

« Devinez de par où et comment je me suis senti
« en ce moment d'être ces mots heureux, sur ces lignes scannées
« de bonheur, sur vous donner à connaître, que mon cœur
« s'adresse à son Lieutenant de mon Esprit, et peut-être
« m'a fait à son service.
« Je suis heureux de posséder quelques effets de votre main, mon cœur
« avec toute la confiance, c'est à dire
« de vous et de mon Père; et son amour et son cœur de
« votre fils, qui vous embrasse de tout son cœur.

Vr. Albert votre fils affectueux

O Monsieur Croze Père des malheureux!
Aumônier à la Grande-Roquette.

J'enviais le bonheur! de ce frère Falusse,
très peu méchant comme lui, de la mort du juste.
Je pensais... et mon âme! on devenait jalouse!
ne pourrais-je! m'étendre, d'une mort aussi douce!
Mon âme se soulevait... Dieu!.. un mal fatal!
lui retenait son vol.. oh!.. un affreux scandale!
Pierçait sous la honte à diverses intervalles!!
Ce monastère saint, ces thés mystérieux!!
le gardien du Portail, de ce dôme religieux,
Cette cour spacieuse, ces bosquets délicieux!
ah! ah!.. cette tour Falusse, un asile bienheureux!
Oserais-je! le dire? la demeure de Dieu!!
Refuge des innocents! Maison hospitalière!
Oserais-je demander! dans ton saint sanctuaire!
la paix et le bonheur! que goûte ce saint Frère?
en ta miséricorde! Dieu tout-puissant!.. Je prie!

Ton indigne! et ingrat! serviteur! Albert.

Souvenirs d'une légende que le digne abbé
monsieur Croze m'a contée dans un de
ses entretiens.

Ce 23 Octobre 1877. Jh. Albert.

Je prie monsieur le Directeur
de la Roquette de remettre à
monsieur l'abbé Croze, tous les objets m'ap-
partenant & qui m'ont été confisqués
dans de mon arrivée? même que
l'argent que je puis avoir de mon
arriver en dépôt
au giff

Paris (19)

En grâce je vous en supplie
monsieur l'abbé, priez si vous est
possible aux derniers vœux d'un
miserable & remettez entre les mains
de Sœur Antoinette Célestine Morin femme
Lysin, la photographie de sa pauvre
enfant que l'on m'a confiée à mon
arrivée à la Roquette

Merci monsieur l'abbé

Merci pour elle & pour moi

A. Barrie (47)

PARQUET
DE LA COUR D'APPEL
DE PARIS

N° du Départ du Parquet

On est prêt à appeler le nommé

En l'un ou l'autre de la réponse

20/10

Paris le 10 Janvier 1885

Monsieur l'abbé Crozes

J'ai le honneur de vous informer
que l'arrêt de la Cour d'Appel de la
Seine du 8 Décembre dernier qui a
condamné l'ami Prévost (Félix Joseph)
à la peine de mort, recevra son exécution
le 19 Janvier à sept heures du matin.

Je vous prie de vouloir bien
vous rendre auprès de ce condamné, à
l'effet de lui prêter le secours de la
religion dans ses derniers moments.

Recevez, Monsieur l'abbé

l'assurance de ma considération très distinguée

Le Procureur Général,

Allet & Co

10/1

Monsieur l'abbé

Paris Ce 1^{er} Septembre 1880

Monsieur Léonore

Je viens aujourd'hui de voir le défenseur
de mon fils il me donne peu d'espoir
au sujet de sa grâce, je vous en prie
Monsieur Crozes faites votre possible
de vous occuper des malheureux enfant
en faisant quel ques démarches, afin d'obtenir
la commutation de peine.

Je n'ai plus confiance qu'à Dieu et en vous
je crois que le temps presse

Recevez à l'avance mes Remerciements
de votre tout Dévoté serviteur

Menesclau Dore

Ministre des Finances

C'est librement et avec grand plaisir que je reçois
les visites de M. L. Ammann.

La Rochette le 14 Avril 1884

M. Campy

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES COINS DU MONDE DE LA GRANDE-ROQUETTE.

- I. — *Scènes d'intérieur* : Les castes. — Leur origine. — Le vicomte. — Le bourgeois. — Gavroche. — Douze journalistes à la Grande-Roquette. — Un dîner au *Palais-Royal*. — Les finesses de Bayet. — L'escroquerie au départ. — Un banquier italien. — Une soirée au *Palais-Royal*. — Haydn, Mozart, Balzac. . . 1
- II. — *La couronne de buis bénit* : L'arrivée des «grands criminels» à la Grande-Roquette. — Chadenas. — « Mousse » de La Villette. — La touffe de buis. — *Lasciate ogni speranza*. — Le brigadier L... — L'émeute. — Le châtiment. — Grâce ! — L'« Avocat » en mars 1884. — « Sa couronne. » — L'oubli ! 10
- III. — *Le personnel de la Grande-Roquette jugé par un ancien détenu* : Le brigadier. — Le sous-brigadier. — Le guichetier. — Le greffier. — Les gardiens. — Le directeur 20

CHAPITRE II

LES DÉTENUS DE LA GRANDE-ROQUETTE PEINTS PAR EUX-MÊMES.

Comment on devient voleur. — Une brave fille et un misérable. — Comment on devient forçat. — Un suicidé à la Grande-Roquette. — Comment on devient assassin. — Lettres diverses :

Le forçat P... à M. le gouverneur Pallu de La Barrière. — A la recherche de son état civil. — De l'infirmerie. — Sur une carte de visite : Au revoir, monsieur l'Aumônier ! — Tristes aveux. — Autres aveux. — Mariez-nous, S. V. P. — Trois lettres consolantes 39

CHAPITRE III

LES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE EN FAVEUR DES LIBÉRÉS.

Considérations générales. — 4, rue de la Cavalerie. — M. le sénateur Bérenger et M. Rewel-Lafontaine. — Les asiles de Saint-Léonard : Couzon et le Sauget. — Règle de la maison de Saint-Léonard à Couzon et au Sauget par un libéré. — Un avis utile de ce libéré. — Une lettre de l'abbé Rousset. — Lettre d'un pensionnaire de Couzon. 113

CHAPITRE IV

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT (COMMUÉS.)

Les cloches de Saint-Ambroise. — Le journal de l'abbé Crozes. — Mes perplexités. — Maillot, Georges, Thauvin. — L'histoire d'un condamné à mort, par Émile Abadie, dit Kosiké du Trône. — Un roi de passage. 133

CHAPITRE V

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT COURTY DE LA POMMERAIS ET J.-B. TROPDMANN.

Désiré-Edmond Courty de La Pommerais. — Un joli conte. — Lettre du docteur M... à l'abbé Crozes. — Lettre de La Pommerais à sa femme. — Lettre de M^{me} Clotilde de La Pommerais à l'abbé Crozes. — Lettre de M^{me} de La Pomme-

rais mère à l'abbé Crozes. — Billet écrit par de La Pommerais à sa femme. — Lettre de La Pommerais à un de ses intimes amis. — Le secret de l'échafaud. — Lettre de La Pommerais à sa femme pour la Sainte-Clotilde, jour de sa fête. — Lettre de M^{me} Clotilde de La Pommerais à l'abbé Crozes. — Lettre de M. C. G..., camarade de La Pommerais, à l'abbé Crozes. — Lettre de la sœur de La Pommerais à l'abbé Crozes. — Lettre de M^{me} veuve Clotilde de La Pommerais à l'abbé Crozes, un mois après l'exécution de son mari. — Lettre de la sœur de La Pommerais à l'abbé Crozes. 197

Jean-Baptiste Troppmann. — La dernière communion de Troppmann. — Je l'ai échappé belle ! — Correspondance de l'abbé Crozes à l'occasion de J.-B. Troppmann. — Cinq lettres : Marie de F... — E. M., femme B... — Amélie T... — Veuve Charles. — Marie P... — Troppmann a-t-il existé ? 225

CHAPITRE VI

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT LEMAIRE, AVINAIN.

Charles-Félix Lemaire. — M. Maxime du Camp et l'abbé Crozes. — Notes de l'abbé Crozes sur Lemaire. — Lemaire est-il mort chrétiennement ? — Histoire providentielle de sa victime. 257

Jean-Charles Avinain. — Né en 1799. — Son portrait par M. Claude. — Sa première condamnation, — Sentis. — Il part pour Cayenne. — Son retour. — Il assassine un grainetier de Grésy, un nommé Vincent, un sieur Duguet. — Avinain et le professeur Roussin. — Son arrivée à la Grande-Roquette. — Sa première entrevue avec l'abbé Crozes. — Sa deuxième entrevue. — Sa femme et sa fille. — Le 26 octobre 1877. — Il se confesse. — Les deux *ex-voto* de Notre-Dame-des-Victoires. — Détails dramatiques de l'arrestation d'Avinain racontés par M. Claude, dans ses *Mémoires*. 270

CHAPITRE VII

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT
MOREUX... MOREAU... BILLOIR... ALBERT.

Moreux. — Eugène-Alphonse Jolly. — Couturier. — Moreau et Boudas. — Bacquet. — Gervais. — Billoir. — Welker.	281
Albert : Mémoires d'un condamné à mort, — Mon dernier désir. — Mon enfance et mon abandon. — Mon départ de Paris et mon arrivée en Belgique. — Ma jeunesse. — Mon entrée au régiment. — Ma désertion. — Mon arrivée en France. — Mon arrivée à Paris. — Une bien funeste connaissance. — Une disparition imprévue. — Un premier vol. — Un second vol. — Premières tentations. — Seconde tentation. — Souvenir qui brise mon âme. — Suite du 24 août 1876. — A mon père et à mes deux sœurs bien-aimées. — Seigneur, mon Dieu! pardonnez-moi!	291

CHAPITRE VIII

L'ABBÉ CROZES ET LES CONDAMNÉS A MORT
BARRÉ ET LEBIEZ, PRÉVOST, MÉNESCLOU.

Barré et Lebiez. — Pourquoi occupent-ils une si grande place dans ces <i>Souvenirs</i> ? — A l'audience. — Barré. — Lebiez. — Poésie de Lebiez : <i>A un crâne de jeune fille</i> . — Testament de Barré. — Lebiez et sa famille. — Son oncle. — Sa cousine. — Sa mère. — Pourquoi je publie ces lettres. — L'exécution. — L'allocution de l'abbé Latour. — Le crucifix de Terre-Sainte.	313
Prévost. — Son crime. — Sa première communion à la Grande-Roquette. — Le comte O'Connell. — Lettre de Prévost à son frère le soir de sa première communion.	354
Ménesclou — Son crime. — Ce que sont devenus ses parents : sa mère, son père. — Une lettre de son père à l'abbé Crozes. —	

L'abbé Crozes et Ménesclou. — Quatorze histoires de l'abbé Crozes. — L'exécution. 362

CHAPITRE IX

MICHEL CAMPI.

Michel Campi. — Son crime. — Son attitude à l'audience. — Son unique préoccupation : <i>épater</i> tout le monde. — Son arrivée à la Grande-Roquette. — Les « deux mères de famille. » — On lui coupe les cheveux. — On le rase. — Ses premières larmes. — Il fond en larmes. — Il assiste à la messe. — Je prends conseil de l'abbé Crozes. — Notre première entrevue. — M. Macé. — Sa lettre à M. Guillot. — « Je me figure que je suis poitrinaire. » — Je ne l'embrasse pas. — Pourquoi? — Ses lectures à la Grande-Roquette. — Il écrit à M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire. — Il reçoit la visite de M ^e Laguerre, son avocat. — Histoire d'un parapluie. — L'abbé Crozes et son successeur. — Les MM. de Coëtlogon. — Michel Macé!! — M ^e Massenet-Deroche, avocat à la Cour de cassation. — Le vendredi saint. — Billet de Michel Campi daté du 14 avril. — M ^e Laguerre et l'aumônier. — Ma visite chez le Président de la République — Ma dernière entrevue avec Campi. — L'exécution. — L'extrait mortuaire de Campi. — L'héritage de Campi. — Le cadavre de Campi. — L'identité de Campi. — Mes impressions au réveil de Campi, dans sa cellule, et au pied de l'échafaud.	373
CONCLUSION.	435
Liste des condamnés à mort que l'abbé Crozes a visités ou accompagnés à l'échafaud	450
Liste des condamnés à mort visités ou accompagnés à l'échafaud par les successeurs de l'abbé Crozes.	452

AUTOGRAPHES

Autographe du condamné à mort Firon.	455
Signature du condamné à mort Abadie.	459

Autographe du condamné à mort Abadie	461
Autographe de l'abbé Crozes	463
Portrait du condamné à mort Courty de La Pommerais	465
Lettre de M ^{me} de La Pommerais mère	467
Copie d'un billet écrit par de La Pommerais à sa femme	471
Lettre de M ^{lle} Cyrille de La Pommerais	473
Lettre de M ^{me} Clotilde de La Pommerais	475
Portrait et signature de Troppmann	477
Lettre de Troppmann à M. Trencart	479
Autographes de Troppmann	481
Journal de l'abbé Crozes sur Troppmann	483
Signalement de Lemaire	485
Autographe du condamné à mort Albert	487
Autographe du condamné à mort Albert	489
Autographe du condamné à mort Albert	491
Autographe du condamné à mort Barré	493
Autographe du condamné à mort Barré	495
Ordre d'exécution de Prévost	497
Autographe du père de Ménesclou	499
Autographe du condamné à mort Léonce Ferry	501
Autographe de Michel Campi	503

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

266

Bibliothèque JULES ROUFF et C^{ie}
PARIS, 14, Cloître Saint-Honoré, 14, PARIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Collection à 3 francs le volume

Odysse BAROT

Les Amours de la Duchesse Jeanne.
John Marcy.
Le Procureur } Le Clocher de Chartres.
impérial. } Le Condamné.
Le Casier judiciaire.

Alexis BOUVIER

Iza Lolotte et Cie.
La Femme du Mort. 1 v. — Le Mouchard. 1 v.
La Belle Grêlée.
Malheur aux Pauvres.
Mademoiselle Olympé.
Le Mariage d'un forçat.
Les Créanciers de l'échafaud.
Mademoiselle Beau-Sourire.
La Princesse Saltimbanque.
Les Soldats du Désespoir.
Le Fils d'Antony. 1 v. — La Rousse. 1 v.
Bayonnette, histoire d'une jolie fille.
Auguste Manette. 1 v. — La Bouginotte. 1 v.
Le Domino rose. 1 v. — Les Pauvres. 1 v.
Amour, Misère et Cie.
Etienne Marcel ou la grande Commune.
Les Drames de la Forêt.

Constant GUÉROULT

L'Affaire de la rue du Temple.
La Bande à Pifi-Vollard.

Jules LERMINA

Les Mariages maudits.
La Haute canaille.

Jules MARY

La Faute du Docteur Madelot.
Les Nuits rouges.

Paul d'ORSIÈRES

Macha. 1 v. — La Chevalière. 1 v.

Henri ROCHEFORT

Mademoiselle Bismarck.
De Nouméa en Europe.
Les Naufrageurs. 1 v. — Les Dépravés. 1 v.

Paul SAUNIÈRE

Monseigneur. 1 v. — Le Secret d'or. 1 v.

Edmond THIAUDIÈRE

La Petite Fille du Curé.
Le Roman d'un bossu.

VAST-RICQUARD

La Danseuse de corde.

YVES GUYOT

L'Enfer social.

Alf. SIRVEN et H. LEVERDIER

Un Drame au Couvent.

Pierre ZACCONE

Une Haine au bagne. 2 v.

Collection à 3 fr. 50 le volume

Mémoires de M. CLAUDE, chef de la police de sûreté sous le second Empire. (10 volumes.)

Odysse BAROT

Le Fort de la Halle. 2 v.
Les Trois Bâtards. 2 v.

Fortané du BOISGOBEY

Le Coup d'œil de M. Piédouche.

Alexis CLERC

L'Amour qui fait manger.
Hygiène et Médecine. — Génération.

Oscar COMETTANT

Histoires de Bonne Humeur.

Henri DEMESSE

Gant de Fer.

Carle DES PERRIÈRES

Rien ne va plus. 1 v. — Paris-Joyeux. 1 v.

Faits divers de l'année 1881.

Faits divers de l'année 1882.

Jules GROS

Les 773 millions de Jean-François Jollivet.
Les Secrets de la Mer.
Les Trésors de la Montagne.

Th. LABOURIEU

Le Drame de la rue Charlot (les Crimes de Paris).

André LÉO.

L'Enfant des Rudères.

Jules MARY

Le Boucher de Meudon.
Les Damnés de Paris.
L'Endormeuse 1 v. — L'Outragée. 2 v.
La Jolie Boiteuse.

Adolphe RACOT et Georges PRADEL
Le Diamant rouge.

Henri ROCHEFORT

Les petits Mystères de l'Hôtel des ventes.

Auguste SAULIÈRE

L'Amour terrible. 1 v. — Morte d'amour. 1 v.
Pour une femme.

VAST-RICQUARD

La Belle Héritière.

Alfred SIRVEN

La Bigame.

Edmond THIAUDIÈRE

La Maison fatale.

Pierre ZACCONE

La fille des Camelots.